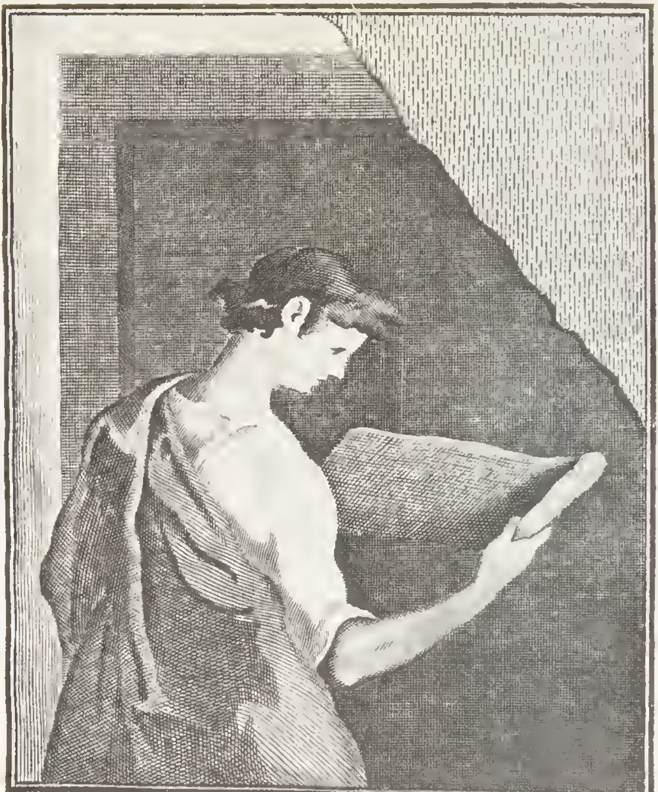

THE J. PAUL GETTY MUSEUM LIBRARY

Digitized by the Internet Archive
in 2019 with funding from
Getty Research Institute

https://archive.org/details/memoirespourlhi1725unse_1

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Juillet 1725.

Coll. Bill

MEMOIRES
POUR
Soc. Jes.
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts,

Recueïllis par l'Ordre de Son Alteſſe Sereniſſime Monſeigneur Prince Souverain de Dombes.

Par Juillet 1725. Ins. sup

De l'Imprimerie de S. A. S.

A TREVOUX,

& ſe vendent à Lyon,

Chez les FRERES BRUYSET, Libraires ruë Merciere, au Soleil.

M. DCCXXV.

Avec Approbation & Privilege.

CES MEMOIRES ONT COMmencé au mois de Janvier 1701. & se vendent 15 s. le mois en blanc; & brochez, 16. s.

Année	1701.	9. vol.
——	1702.	12. v.
——	1703.	12. v.
——	1704.	13. v.
——	1705.	12. v.
——	1706.	12. v.
——	1707.	12. v.
——	1708.	12. v.
——	1709.	12. v.
——	1710.	12. v.
——	1711.	12. v.
——	1712.	12. v.
——	1713.	12. v.
——	1714.	12. v.
——	1715.	12. v.
——	1716.	12. v.
——	1717.	12. v.
——	1718.	12. v.
——	1719.	12. v.
——	1720.	5. v.
——	1721.	12. v.
——	1722.	12. v.
——	1723	12. v.
——	1724.	12. v.
——	1725.	7. v.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE des Sciences & des beaux Arts.

Juillet 1725.

ARTICLE LVI.

PRÆLECTIONES THEOLOGICÆ de Gratiâ Christi, quas in Scholis Sorbonicis habuit Honoratus Tournely, Sacræ Facultatis Parisiensis Doctor, Socius Sorbonicus, Regius & Emeritus Professor, Sacro-Sanctæ Capellæ Regii Palatii Parisiensis Canonicus, C'est-à-dire, *Traité Théologique sur la Grace de* JESUS-CHRIST, *dicté en Sorbonne par Monsieur Tournely.* Parisiis, apud viduam Raymundi Maziéres, & Joannem B. Garnier, viâ Jacobæâ, sub Signo

Providentiæ, 1725. *In* 8°. *Tomus I. pp.* 702. *Tomus II. pp.* 740.

IL seroit fort naturel de présumer, que ce sont les circonstances du tems qui ont déterminé l'Auteur à mettre d'abord au jour le Traité de la Grace, plûtôt que quelqu'autre de ceux qui composent le corps de sa Théologie. Il s'en défend néanmoins, & rejette cet arrangement sur un pur hazard. Il nous permettra de le prendre, pour un coup de la Providence bien marqué. Tant de gens engagez par état à parler sur la Grace, n'en ont que des idées superficielles; tant d'autres n'en ont jamais pris que de fausses & d'erronées; tant d'autres qui pensent bien, sont ébranlez par les difficultez qu'on leur oppose: qu'un Livre comme celui-ci, est devenu un Livre nécessaire, également capable d'affermir & de détromper, de former & de perfectionner dans la connoissance d'un dogme aussi combattu; & aussi subtilement combattu, que le dogme de la Grace.

Juillet 1725.

Le Traité contient en tout neuf Questions, divisées chacune en plus ou moins d'Articles; & les Articles, en plus ou moins de Conclusions, selon l'étenduë & l'importance du sujet. Nous passerons legerement sur la premiére Question, qui ne nous offre que les notions préliminaires; en observant cependant, que les notions mêmes y sont si justes & si complettes, qu'une seule définition bien approfondie, conduit aisément l'esprit dans toute la suite des veritez qu'ellle renferme. La seconde Question, quoique plus fournie, ne nous arrêtera pas beaucoup plus. Il s'y agit des différens états de la nature humaine, par rapport à la Grace: état d'innocence, de peché, de réparation, de pure nature, & quelqu'autres considerez dans l'Ecole, comme possibles. L'Auteur n'avance pas loin dans ces discussions, sans avoir bien-tôt à essayer ses forces contre le systême de Jansenius: fonds inépuisable de dispute sur ces matiéres. Ce qui donne occasion à Monsieur Tournely de lui porter les premiers coups, est la fameuse distinction des deux sor-

tes de secours ; *adjutorium quo, & adjutorium sine quo*. Elle revient cent soixante & dix fois dans l'Augustin de Jansénius, quoi qu'elle ne paroisse qu'une seule fois dans Saint Augustin même : mais elle y paroît si à propos, que Jansenius en fait la *base* de toute la Doctrine de ce Saint Pere ; qu'il la nomme l'*unique clef* de ses Ouvrages ; l'*unique flambeau* qui en dissipe les *ténebres* ; le *fil mystérieux*, sans lequel on s'égarera, on se perdra immanquablement dans ce respectable *labyrinthe*. On ne démêle pas trop dans Jansénius, si c'est ici un Eloge, ou une Critique de Saint Augustin. Cette distinction des deux secours *quo* & *sine quo*, est tirée du Livre de la Correction & de la Grace, composé par le Saint Docteur, sur la fin de sa vie, après vingt années de guerre entte lui & les Pélagiens. Hé quoi ! dit Monsieur Tournely, Saint Augustin jusque-là, n'aura-t'il écrit que pour n'être point entendu ? Faute de deux petits mots si faciles à insérer dans un si grand nombre de volumes, les Catholiques qu'il instruisoit, les Pelagiens qu'il

refutoit, n'y auront-ils trouvé qu'une langue inconnuë, des secrets impenetrables des tenebres profondes, un danger certain de s'égarer, & de se perdre. C'est ce qui suit de la découverte de Jansenius, qui, chagriné de l'usage qu'il pouvoit en faire selon ses vûës, a brusqué la difficulté, & n'a pas été si délicat sur l'honneur de Saint Augustin. Nous verrons plus bas, ce qui affectionnoit si fort Jansenius à l'*Adjutorium quo.*

La troisiéme Question, traite des erreurs, où l'on est tombé sur la Grace. Le dogme & l'Histoire y sont judicieusement mêlez ; & ce que l'un & l'autre a de plus rebattu, heureusement relevé pas la netteté des images, l'enchaînement des inductions, l'exposition aisée, & la sensibilité des preuves qui sont particuliéres à l'Auteur. Il distingue trois sortes d'erreurs sur la Grace ; & par consequent trois sortes d'ennemis, dont les uns en attaquent la necessité ; les autres en expliquent mal les operations ; les autres en veulent aneantir les effets. Il ne touche ici que les deux premiéres : ce qui l'engage d'abord dans les

particularitez de l'héréſie des Pélagiens, & des Sémipelagiens ; & le fait entrer enſuite dans celles qui concernent les Partiſans de la Grace neceſſitante, depuis les anciens Prédeſtinatiens, juſqu'à Janſenius & à ſes Diſciples.

A regarder les choſes en gros, les deux poles du monde, ne paroiſſent pas plus diamétralement oppoſez, que Pélage & Janſenius le ſont l'un à l'autre. L'oppoſition devient moins frapante. Avec un peu d'examen ; on les voit même ſe tenir de fort près, au moins quant au but de la doctrine, & à la conduite des deux ſectes.

Pour Pélage (quoi qu'il en ſoit d'Origene, de Théodore, de Mopſueſte, & de ſes autres Précurſeurs) il ne faut pas ſe le repréſenter ennemi ſi déclaré de la Grace, qu'il allât juſqu'à en rejetter le nom ; ou même juſqu'à en conteſter hautement la neceſſité : au contraire il s'étoit fait un langage, qui en renfermoit les plus magnifiques éloges. Mais ce qui ſembloit n'être dit qu'à la gloire de la Grace de Jeſus-Chriſt, tomboit après bien des circuits, tantôt ſur le

Libre-arbitre, tantôt ſur la force de la nature, tantôt ſur la remiſſion des pechez, tantôt ſur la doctrine & ſur les exemples de l'Homme-Dieu, tantôt même ſur un rayon de lumiére interieure, qui mit cette doctrine & ces exemples dans un plus beau jour. Ainſi, en profeſſant avec les Catholiques, que nous ne pouvons rien ſans la Grace, il demeuroit toûjours maître de nier, ſuivant ſes principes, une Grace veritablement neceſſaire aux œuvres du ſalut; Grace qui fut un pur don de Jeſus-Chriſt Sauveur; Grace de volonté & d'action. Ce fut par cette ambiguité de termes & de ſens, que les Pélagiens ſe joüerent tant d'années, de toutes les foudres qu'on lança contr'eux en Paleſtine, en Afrique & en Italie. L'héreſie frappée dans leurs Ecrits par le Decret d'un Concile, en diſparoiſſoit auſſitôt à la faveur des explications, qui transformoient le texte héretique, en un texte orthodoxe. Ils convenoient de tout, ils ſignoient tout; mais prêts à revenir contre les conventions & les ſignatures les plus authentiques, dès que le tems auroit effacé

la premiére impreſſion de l'anathême qu'ils ne cherchoient qu'à éluder. Ce manége leur réüſſit ſi bien, qu'après avoir été condamné à Rome avec beaucoup d'éclat en 417. une ſimple profeſſion de foi artificieuſement dreſſée par Pélage, & preſentée au Pape Zozime en des conjonctures habilement ménagées, fit changer de face aux affaires. Zozime trompé à la lecture d'une piéce Catholique dans les expreſſions, & dont le venin ne conſiſtoit que dans l'abus qu'on en pouvoit faire, faute d'aller au devant des ſubtilitez de l'Héréſiarque, tourna ſon indignation contre les Evêques mêmes, qui ſe portoient pour accuſateurs. Eros & Lazare Evêques des Gaules, adverſaires inflexibles & infatigables des Pélagiens, ne recüeillirent alors à Rome, pour tout fruit de leur zéle, que les titres odieux d'hommes *inquiets* & *turbulens*. Mais la ſurpriſe ne dura pas. Les Evêques d'Afrique, à qui la guerre opiniâtre qu'ils avoient ſoûtenuë contre ces fourbes, avoit appris à les mieux connoître, firent un dernier effort pour les démaſquer. Zozime

reconnut l'imposture, & n'en devint que plus ferme à porter le coup qui atterra les Pélagiens ; appuyé qu'il fût au même-tems de l'autorité d'Honorius Empereur d'Occident. La fécondité des ressources qui les avoient tant de fois soustrait aux Censures Ecclesiastiques, obligea les deux Puissances à s'assûrer de leur soumission, par la signature d'un formulaire de foi. Monsieur Tournely remarque, que cet Acte renfermoit tout ensemble la condamnation de l'erreur, & celle des personnes. On ferma l'oreille à leurs representations : on brûla leurs Requêtes, comme leurs Livres ; & on leur coupa tellement toute voye d'échapper, que le Parti désesperé en fût reduit à imaginer une procedure, jusque-là, sans exemple dans l'Eglise : c'est l'Appel au futur Concile. Dix-huit Evêques, & un Clergé distingué à la tête des Appellans, ne donnerent pas plus de poids à leurs démarches. Les Catholiques de leur côté, n'en crierent que plus fortement aux armes, contre des gens assez vains, pour prétendre interesser l'Univers dans leur querelle ; & assez indociles,

pour ne reconnoître aucune régle vivante & subsistante de leur Foi sur la terre. Saint Augustin ne s'est exprimé nulle part avec plus de véhémence, ni avec un air de mépris plus marqué. Dix ou onze ans après, les Pélagiens en consequence de leur Appel, ne manquerent pas de se produire au Concile d'Ephése, sans autre aveu que la protection secrette de Nestorius. Ils y furent encore condamnez, n'étant pas possible que l'Eglise se contredît elle-même, ni qu'elle détruisist dans un Concile Œcumenique, ce qu'elle avoit si hautement établi par les suffrages de ses Pasteurs dispersez.

Il paroît que Julien Evêque d'Eclane (aujourd'hui Fricanto) le plus celebre des Disciples de Pelage après Celestius, en adoucissoit un peu les erreurs sur la Grace. Il mettoit cette difference entre vouloir le bien & le pratiquer; que la nature suffisoit pour l'un, & que la Grace étoit necessaire pour l'autre. C'étoit s'approcher de ceux qu'on appella depuis Sémipelagiens; qui, en admettant la necessité de la Grace pour toute bonne

œuvre generalement, donnoient seulement à la nature l'honneur du commencement de la Foi, & de la perseverance dans la Foi. Saint Augustin s'accuse d'être lui-même tombé dans le Sémipelagianisme, avant son Episcopat. Selon Jansenius, bien d'autres Saints Docteurs n'ont pas été plus circonspects à s'en garentir; & lorsque Saint Augustin lui opposa le Dogme Catholique, *on regarda*, dit-il, *sa doctrine comme contraire à l'autorité des Peres, & au sentiment de l'Eglise*: paroles hardies, qui obligent à demander, où étoit donc alors la Tradition, & par quelle voye Saint Augustin détrompa le monde Chrétien d'une heresie qui sembloit avoir pour elle l'Eglise même, & ses plus sçavans Maîtres? Peut-être Jansenius ne veut-il parler que des Prêtres de Marseille: son texte là-dessus est embarrassé.

Ces Ecclesiastiques qui avoient de la réputation dans les Gaules, trouvoient extrêmement dures les expressions de Saint Augustin sur la Prédestination gratuite. Quelques Moines d'Adrumet, ville d'Afrique, lui

en avoient auſſi fait leurs plaintes ; & c'eſt la premiére ſource ſenſible de l'héreſie Sémipelagienne. Mais il ne faut pas confondre ici l'idée que Janſenius s'en eſt formée, avec la notion commune. Il n'y a que par ignorance, à ſon avis, qu'on puiſſe reprocher aux Sémipelagiens, d'avoir nié la neceſſité de la Grace, même pour le commencement de la Foi. Ils n'étoient *Héretiques*, ſelon lui, *qu'en ce qu'ils vouloient que cette Grace fût telle, que la volonté pût lui reſiſter ou lui obeïr*. C'eſt-à-dire, qu'autant qu'il ſera permis de concilier Janſénius avec l'Egliſe : les Sémipelagiens & leur héreſie, ne doivent plus paſſer que pour une pure fiction. Car des deux points, auſquels ſeuls on a crû pouvoir attacher l'héréticité de leurs ſentimens, Janſénius les diſculpe ſur le premier ; les Bulles des Papes, & la voix des Paſteurs, les juſtifient ſur le ſecond : ainſi les voilà rayez du catalogue des Hérétiques ; & l'anathéme porté contr'eux à Orange, & à Trente, qui ne ſera plus qu'un coup tiré au hazard ; ſans aucun objet fixe, ni déterminé. Monſieur

Tournely dévelope & refute fort au long cet important endroit de la doctrine de Jansénius : il nous fait connoître les principaux appuis du Sémipelagianisme ; Parti qui n'eût rien d'infamant avant sa condamnation, & qui compte même plusieurs Saints : il nous en marque les accroissemens & la décadence ; d'où il passe à la seconde sorte d'erreurs qui se soient élevées sur la Grace : ce sont celles des Prédestinatiens, anciens & nouveaux.

Anciens, disons-nous après lui ; car il met sans difficulté de ce nombre, Lucide, Monime, & quelques autres particuliers peu connus, dénoncez par Fauste de Riez, & condamnez aux Conciles d'Arles & de Lyon, vers l'année 475. Pour le Moine Florus & ses quatre confreres, qui dès l'année 427. broüillerent beaucoup à Adrumet, il ne voit dans ce qu'on rapporte, aucun plan doctrinal, à quoi ils fussent attachez : il n'y découvre que les objections proposées depuis dans les Gaules, contre les sentimens de Saint Augustin. Quelques Sçavans auroient bien vou-

lu ramener à ces objections, tout ce qu'on doit entendre sous le nom de Prédestinatianisme: Jansénius l'a tenté ; mais il le fait, sans dire un seul mot des Conciles d'Arles & de Lyon; deux monumens qui sont la preuve essentielle du sentiment qu'il attaque. Cela n'a rien d'étonnant. Jansenius sur cette matiére, n'a été que le Copiste d'Usserius, sçavant Calviniste, qui ne l'avoit encore traitée qu'à moitié; & qui ne parle des deux Conciles, que dans un nouvel Ouvrage imprimé après la mort de Jansénius : ses Disciples en ont profité.

Ce seroit nous engager dans une vaste carriére, que de suivre Monsieur Tournely sur l'Histoire de Goteschalc, & sur celle de tous les démêlez survenus à son occasion entre les Evêques de France. Il y suggére des expediens clairs & aisez, pour lever jusqu'aux apparences de contradiction, entre les quatre Capitules du Concile de Querci, & les six Canons du Concile de Valence. Mais il se borne, pour y mieux réüssir, à les considerer en eux-mêmes, indé-

pendamment des circonstances du tems ; où il est manifeste, que les animositez personnelles & les querelles d'Etat, ont fort contribué à envenimer les Parties, & à embroüiller le fond de la cause. Ces incidens politiques, sont pour l'ordinaire d'une grande ressource aux héresies.

Le Dogme de la Grace necessitante, ensevelie avec Goteschale, reprit une nouvelle naissance au bout de six cent soixante & dix ans, & devint une des principales erreurs, dont Luther & Calvin infecterent la Chrétienté. Le tour qu'ils y donnerent, demandoit à être exposé sous une idée précise, qui servît de régle au jugement qu'on doit porter de Jansenius & de son Ecole, accusé d'une conformité totale avec ces deux Chefs de la Prétenduë Reforme : c'est aussi ce que Monsieur Tournely se propose. Il démontre, par la discussion qu'il en fait, que Calvin au moins comme Jansénius, n'a soumis la volonté, qu'à une necessité simple, & non pas à une necessité de *coaction* & de violence ; que, comme lui, il a

fait consister la libertédans le simple volontaire, & non pas dans l'indifference active; que, comme lui, il a entendu que la volonté ne pouvoit *vouloir* resister à la Grace, quand il a enseigné qu'elle ne pouvoit y resister; que, comme lui, enfin, il a tout rapporté à la force d'une délectation *relativement* victorieuse, soit pour définir l'efficacité de la Grace, soit pour expliquer le principe & l'usage de la liberté. Ces veritez qu'on se contente ici d'indiquer, reçoivent un grand jour dans le cours de l'Ouvrage.

Le plus dur Prédestinatianisme, devenu moins hideux dans les termes, par l'adresse de Calvin, reçût encore une forme plus séduisante quelques années après, entre les mains de Baïus Docteur de Louvain. Monsieur Tournely nous instruit particulierement de deux choses, touchant ce nouveau Dogmatiste: 1°. Des oppositions qu'il trouva dans les Païs-Bas & ailleurs, depuis la premiere Censure portée contre lui par la Sorbonne en 1560, jusqu'à la seconde des Bulles qui le condamnent, à laquelle il se soumit en 1580. 2°.

Du degré d'autorité, qu'on eſt obligé de reconnoître dans ces Bulles. Monſieur Tournely en compte trois, joignant à celles de Pie V. & de Gregoire XIII, celle d'Urbain VII. portée en confirmation des deux precedentes, cinquante-deux ans après la mort de Baïus. Le premier article eſt purement Hiſtorique, & l'Auteur le circonſtancie fort exactement : on doit le ſecond à l'indignation qu'il a conçûë contre pluſieurs Ecrits; même des derniers tems, où ces Conſtitutions ſont traitées de pieces ſubreptices, abuſives, informes, chargées en un mot de tout ce qu'on ſçait être du ſtile & du génie de ceux qui ont interêt de les décrire. Monſieur Tournely, à qui ſa ſeule équité ne permettoit pas de ſe taire ſur de tels excès, en fait ſentir l'injuſtice. Il prend d'abord les précautions convenables à un Ecrivain François, pour ce qui concerne la teneur & les clauſes deſdites Conſtitutions. Il montre enſuite, que ce défaut même de formalitez par rapport à la France, n'empêche point qu'elles ne doivent être cenſées y avoir été reçûës, quant à la

Doctrine : il le montre, soit en conséquence de differentes déclarations & autres actes solemnels, qu'il rapporte année pour année; soit parce que la conduite qu'on y a tenuë à cet égard, est entierement la même que celle qui a donné force de loi à plusieurs Décrets Apostoliques, dont les Disciples ou les Défenseurs de Baïus, ne contesteront jamais l'autorité.

Mais ce ne sont-là que les préliminaires des accusations. Peu de Théologiens ignorent, qu'une seule virgule dérangée de sa place dans la Bulle de Pie V, a été le fondement d'une explication bizarre, qui répandroit la contradiction & le ridicule sur le Décret du Saint Pontife; qu'on a cherché jusques dans l'usage que les Docteurs Catholiques ont fait des deux premieres Bulles, dequoi les tourner en jugemens politiques, accordez à la prévention & à la vivacité des Promoteurs, plûtôt qu'à un danger réel du sacré dépôt; qu'on a même prétendu que les trois Papes, chacun dans leur Constitution, avoient insulté à la crédulité des Fidéles; & qu'en feignant de condam-

ner la Doctrine dénoncée, ils avoient écarté le coup, pour le faire tomber sur un sens étranger, inconnu, chimerique. Monsieur Tournely repousse & confond la calomnie sur tous ces Chefs, qui sont comme la matiere des défauts reprochez aux trois Constitutions ; il répond aussi à d'autres, qui regardent la forme ou la construction qui leur est propre. C'est un endroit à lire & à peser pour les personnes ausquelles il resteroit encore quelque peine, touchant la legitimité & la suffisance des Censures portées *in globo* : elles y verront la Thalie d'Arius condamnée en termes generaux, dès le Concile de Nicée ; les Erreurs d'Origéne & de quantité d'autres, notées de la même maniere, dans les Conciles posterieurs ; & si elles veulent des preuves domestiques, l'Auteur leur citera deux Evêques de Paris, Guillaume & Etienne, qui, au XIII. siécle, proscrivirent differentes sortes de propositions, avec cette seule qualification *error.* Les Mémoires du Clergé, & les Registres de Sorbonne, en contiennent de très-formelles pour l'espece même dont

il s'agil : huit autres Papes, dont les Décrets ont toûjours leur poids dans nos Ecoles, l'ont employée : enfin les Peres de Constance, qu'on ne croira pas aisément en France avoir besoin d'Apologie, n'ont pas suivi une autre métode pour la condamnation des quarante-cinq articles de Wiclef, & des trente de Jean Hus. On n'allegue rien à la décharge de ce Concile, que Monsieur Tournely n'applique aux trois Papes, Auteurs des Constitutions contre Baïus : le parallele est juste & soûtenu dans toutes les parties.

Mais entre ces Souverains Pontifes, il n'y en eut point contre lequel on envenimât & on soulevât davantage les esprits, que contre Urbain VIII, dont la Bulle en renouvellant les anciennes Censures contre Baïus, avoit pour fin principale, de condamner le fameux Livre de Jansenius Evêque d'Ypres, intitulé *l'Augustin*. Ce n'étoit que la Théologie même de Baïus, refonduë sous de nouveaux tîtres, & reduite à un systême plus captieux. Car, malgré l'aquiescement de ses amis en 1580, le mal se

 couvoit

couvoit en ſecret dans l'Univerſité de Louvain. On y travailla ſoixante & un an, à lui former un Parti ; & ce Parti fut le même qui éclata ſi violemment, moins ſous le nom de Baïus, que ſous celui de Janſenius, devenus bien-tôt le nom propre & diſtinctif de la Secte. Monſieur Tournely en donne l'Hiſtoire abrégée, qu'il rappelle à trois époques. La premiere embraſſe ce qui s'eſt paſſé depuis le renouvellement des troubles, juſqu'à l'examen des Cinq Propoſitions déférées à Rome, par les Evêques de France. La ſeconde, ce qu'il y a eu de plus remarquable dans le cours de cet éxamen ; & la troiſiéme, les ſuites du Jugement porté par le Pape Innocent X ; & les autres évenemens de quelque conſidération, juſqu'à la concluſion de l'affaire du *cas de conſcience.*

Il y auroit fort à s'étendre ſur la perſonne de Janſenius ; ſage de s'être épargné, pendant ſa vie, les chagrins d'une condamnation ; & d'être mort avec des marques de ſoumiſſion au Siége de Rome, qui le tirent au moins de la liſte des Hérétiques for-

mels ; mais inexcuſable de s'être lui-même endurci ſur le ſort d'un Livre, dont il ſentoit le danger, composé d'auſſi mauvaiſe foi, auſſi plein de mépris & d'irrévérence pour l'Egliſe, que le ſien. Janſenius avoit un but ; & ce but étoit de réformer les connoiſſances de l'Egliſe ſur le Miſtere de la Grace, qu'elle ignoroit, ſelon lui, juſqu'à interprêter à contre-ſens les Canons des Conciles, & à réciter tous les jours le *Pater*, ſans l'entendre. Il eut été fort ſingulier que l'Egliſe ainſi diſpoſée, n'eût pas pris l'allarme à l'approche du nouveau Docteur, qui n'en faiſoit depuis cinq cens ans, qu'une Dépoſitaire aveugle & infidelle de la verité. Il s'en défioit : le moins qu'il prévoyoit lui en devoir arriver, étoit de paſſer pour viſionnaire. Mais quelque zéle qu'il eût, il ne pût ſe réſoudre à encourir les riſques avant ſa mort. Il aimoit ſon repos, & de peur de l'alterer, il tint conſtamment le tréſor de ſa nouvelle Doctrine ſous la clef, juſqu'au dernier ſoufle. Certains bruits cependant ſemez à deſſein, flattoient agréablement tous

ceux qui s'interessoient à l'honneur & aux sentimens de Baïus. On sçavoit que Jansenius travailloit à l'éxécution de quelque grand projet; mais on craignoit qu'il n'en fût de son Livre comme *de la Venus d'Apelle*; & que prévenu par la mort, il n'eût pas le loisir de le conduire à sa derniere perfection : parfait ou non, l'Evêque d'Ypres, quand il mourut, y avoit employé vingt-deux ans : le soin de le faire imprimer, fut un des principaux articles de ses dispositions testamentaires; & ses amis ne le servirent que trop bien; attentifs à prendre les devans du côté de Rome, pour éviter la censure qu'ils appréhendoient, ils y envoyoient toutes les feüilles de l'Ouvrage, avec des Mémoires & des Gloses justificatives, à mesure que l'impression avançoit. Par ce rafinement de précaution, le Livre voyoit à peine le jour, que le Procès se trouvât tout instruit en Cour Romaine, & le Pape Urbain VIII. en état de le condamner. On fut dès-lors effrayé, qu'une faction de Gens de Lettres, renfermée en apparence dans le réduit de quel-

ques Colleges, se montrât subitement, & assez répanduë, & assez puissante, pour faire tête de toute part au Saint Siége. Elle eut à Rome même, le crédit d'obtenir un Bureau de trois Cardinaux, pour écouter ses plaintes : Elle eut dans les Païs-Bas, celui d'empêcher l'acceptation de la Bulle, par l'intervention des Ministres du Roi d'Espagne ; & en France, où elle s'étoit ménagée des correspondances de longue-main, celui de les mettre ouvertement en action, & d'y susciter à l'Augustin d'Ypres, ses plus habiles & ses plus heureux défenseurs. Car la France, & la Sorbonne en particulier, devinrent en peu de tems, le principal Théatre des nouvelles contestations. L'Abbé de S. Cyran, ami de Jansenius, lui avoit frayé les voyes : M. Arnaud, digne second de Saint Cyran, étoit gagné; & cette conquête pouvoit passer pour le gage de bien d'autres. La Cour informée de ces mouvemens, qui occuperent les années 1641, 1642, & 1643, déclara ses volontez, afin que l'on procédât incessamment dans la Faculté de Théologie de Pa-

ris, à y faire recevoir la derniere Constitution : Elle y fut reçûë avec les formalitez ordinaires ; & par le même Acte, la Faculté reçût aussi les deux Constitutions de Pie V. & de Gregoire XIII. insérées dans celles d'Urbain. Quelques jours auparavant, Monsieur de Gondy, Archevêque de Paris, les avoit fait publier toutes les trois aux Prônes des Parroisses.

De si sages mesures étoient une foible barriére contre la liberté d'innover, qui ne continua pas avec moins de feu dans les écrits furtifs, & dans les disputes ; & que toute la vigilance de Monsieur Cornet, Sindic de la Faculté, n'empêchoit pas de se glisser dans les Théses. Sa place de Sindic, lui faisoit voir le désordre de plus près : il en suivit le cours : il remonta aux principes ; & par la comparaison qu'il fit du Texte de Jansenius avec les points de Doctrine, qu'on travailloit le plus fortement à autoriser, il conçût que ces points se réduisoient essentiellement à cinq, qui composoient le précis & toute la substance du Jansenisme. Il

en avoit ajoûté deux autres touchant le Sacrement de Pénitence : il les retrancha depuis, comme détachez de la cauſe préſente ; ainſi les cinq premiers furent au moins les principaux, que l'on réſolut d'examiner en Sorbonne, en conſequence de la dénonciation qu'il en fit le premier Juillet de l'année 1649. C'eſt ce qu'on a depuis appellé ſimplement les *Cinq Propoſitions.* On en devoit déliberer le premier Août ſuivant : mais les Docteurs Partiſans de Janſenius, jugerent plus ſûr pour eux, d'interjetter appel. Soixante & dix d'entr'eux, ſe pourvûrent au Parlement, qui ne permit pas à la Faculté d'aller plus loin ; & c'eſt l'état où elle avoit laiſſé l'affaire, lorſque quatre-vingt-cinq Evêques (quelques-uns diſent quatre-vingt-huit) lui firent prendre un autre tour, en dénonçant eux-mêmes les Propoſitions au Pape : c'étoit Innocent X. Succeſſeur d'Urbain. La Lettre qu'ils lui écrivirent de concert, eſt de la compoſition de Monſieur Habert, Evêque de Vabres, qui étant Théologal de Paris, ſept ans auparavant, y avoit

combattu hautement le Janſeniſme dans la Chaire de la Cathédrale. M. Godeau Evêque de Graſſe, & dix autres Prélats, ne goûterent pas la demarche de leurs Confreres : ils écrivirent au Pape pour la traverſer ; & Monſieur Godeau entre les autres, ſe plaignit bien haut, qu'une cauſe de cette nature fût portée hors du Royaume. Mais les quatre-vingt-cinq Prélats dénonciateurs, connoiſſoient leurs droits & ſçavoient les Canons, autant que Monſieur Godeau : lui-même leur rendit juſtice, & convint peu-après, qu'ils n'avoient rien fait que de très-conforme au devoir & à la dignité de l'Epiſcopat.

Les Congregations que le Pape établit pour l'examen des Propoſitions dénoncées, furent ouvertes le 20. Avril 1651. & durerent deux années entiéres, au nombre de trente-ſix. Les Ecrits des Janſeniſtes mêmes, font un magnifique éloge des Cardinaux qui en avoient la direction : mais il ne faut pas ſe tromper de la date, ni confondre ce qui eſt antérieur à la Bulle d'Innocent X. avec ce que les mêmes Auteurs en ont dit

depuis. Le changement des conjonctures, n'en causa pas peu dans leur maniére de juger & d'écrire. Quelque confiance cependant qu'on affectât dans le Parti, on n'y espe-roit rien de bon de la cause qu'on entreprenoit de soûtenir. Plusieurs Docteurs de la Faculté vinrent à Rome; les uns comme Députez des Prélats dénonciateurs; les autres avec la même qualité, pour les Prélats opposans. Mais il est visible, par mille indices à l'égard de derniers, qu'ils n'eurent jamais d'autre but que de reculer ou d'embroüiller la décision: & de-là cette multiplicité de personnages qu'ils joüerent successivement sous les yeux du Pape. Des disputes publiques, comme on l'avoit pratiqué dans les Congrégations *de auxiliis*, étoient fort propres à allonger les procedures: ils les demanderent d'abord avec un empressement & un air de severité, qui auroit pû intimider d'autres Adversaires que les leurs. Devenus moins hardis par le danger d'une condamnation prochaine, ils voulurent détacher leur cause de celle de Jansenius & de son Livre. Ils

déclarerent donc, que l'un & l'autre étoit abſolument étranger à l'affaire des Cinq Propoſitions; qu'ils n'avoient aucune commiſſion pour en embraſſer la défenſe; & que leurs inſtructions alloient uniquement à ſauver l'efficacité de la Grace enſeignée par Saint Auguſtin, des piéges de la Grace verſatile, introduite par les Moliniſtes. Cette déclaration que l'Ambaſſadeur de France preſenta au Pape, ſur la fin de Février 1652. n'étoit qu'une feinte, ſelon l'Hiſtorien du Janſeniſme; Janſeniſte lui-même des plus ardens. Ils y ſacrifierent, dit-il, leurs vrais ſentimens, à une fauſſe prudence, eſperant à ce prix diſſiper les ſoupçons du Pape, & ſe ménager ſes bonnes graces. Ils en eſperoient encore un autre avantage: c'étoit de gagner à leur Parti les Thomiſtes de Rome; conformement aux avances que Meſſieurs Godeau & Vialart venoient de faire à Paris, pour y moyenner un Traité d'accommodement avec les Thomiſtes de France. Le Traité de Paris ne tint pas: on tira un peu plus de ſervice des Thomiſtes Italiens; mais

ils s'apperçûrent bien-tôt, qu'on les menoit dans un païs perdu, pour de vrais enfans de l'Ecole Angelique: & un jour que le Cardinal Barberin demandoit au Docteur de Saint Amour, pourquoi lui & les siens ne se lioient pas plus étroitement avec les Dominiquains? *Ils ont leurs interêts à part*, répondit le Docteur, *& nous les nôtres*: aussi Jansenius, disoit-il également de l'Ecole des Thomistes, & de celle des Jesuites, qu'elles étoient *à cent lieuës de la verité*; enchanté de Saint Augustin, il n'avoit que du dégoût pour Saint Thomas: *Cum Augustinum degusto, fastidit Thomas.*

Les députez du Parti Janseniste, (car ils avoient beau renoncer Jansenius, c'étoit leur qualité) voyant que toutes leurs souplesses & tous leurs efforts, n'empêchoient pas le jugement qu'ils craignoient d'aller son chemin, reprirent une idée, déjà hazardée dès l'année 1649: c'est la distinction du triple sens appliquable aux Cinq Propositions; celui de Calvin, celui de Pélage, & celui de Saint Augustin, de la maniére qu'il est exposé dans le celebre Ecrit

à trois colomnes. L'invention étoit heureuſe, mais elle devint une pomme de diſcorde dans la petite troupe des Députez, quand on y voulut déterminer, quel étoit le ſens propre & naturel des Propoſitions, celui de Calvin ou celui de Saint Auguſtin. Le ſens de Calvin offroit une défaite toute prête, en cas de condamnation; & le ſens de Saint Auguſtin pouvoit retenir le Pape, par la crainte qu'il auroit de paroître le condamner. Le ſecond avis l'emporta pour lors: mais on revint au premier, après qu'Innocent X. eût prononcé.

Monſieur Tournely pouſſe vivement les Diſciples de Janſenius ſur cette frauduleuſe variation, & ſur la temerité qu'ils ont encore, de nier que les Cinq Propoſitions ayent été examinées, & condamnées au ſens propre & naturel de ſon Livre. La Lettre des Prélats dénonciateurs, les Mémoires des deux Partis; quatre des onze piéces Apologetiques, que le General des Dominiquains avoit dreſſées pour la défenſe des Propoſitions; les ſuffrages des Conſulteurs,

trois exceptez ; la Bulle & les Brefs d'Innocent X ; plusieurs Actes posterieurs ; tout cela vient en preuve, & compose entre ses mains une demonstration parfaite. Il ne soûtient pas avec moins d'ordre & de justesse, l'équité de la Bulle que le Pape publia enfin, le 31. Mai 1653. C'est le sort de ces sacrez Oracles, d'être en bute à la violence & à la contradiction : cette Constitution l'éprouva comme les autres. La Faction outrée se dédommagea par les accusations ordinaires de suggestion, d'ignorance, de brigue, de précipitation. Monsieur Tournely s'abbaisse jusqu'à recuëillir ces ordures ; & sçait extraire à sa maniére *aurum è stercore Ennii* ; car il est habile à tirer son avantage, des propres Ecrits de ceux qu'il réfute, ou d'Auteurs qu'ils n'eussent osé démentir. Avant la Constitution, Monsieur de Sainte Beuve avoit loüé le Pontificat d'Innocent, comme le gouvernement d'un *grand genie, dont il n'y avoit rien à apprehender*. Monsieur de Saint Amour avoit remercié Dieu, de leur avoir donné des Consulteurs *éclairez, dis-*

crets, dévoüez à la doctrine de Saint Augustin : le même de Saint Amour avoit felicité ses amis, sur *le peu d'accès* que les Jesuites *avoient à la Cour Romaine ; nouveaux Saints,* ajoutoit-il, *qu'on avoit dit n'être pas sur le Calendrier du Pape.* La Constitution portée, il étoit bien tard de décrier les dispositions des uns, & de s'en prendre au crédit des autres. Les plaintes qu'on faisoit, de n'avoir pas été entendu, n'étoient guéres plus sages pour des gens qui avoient inondé Rome de leurs Mémoires, & qui en parlant, mettoient à bout la plus ferme patience : Témoin le Pere Desmarets Prêtre de l'Oratoire, & Prédicateur renommé, lequel un jour divisa son discours en seize points ; & après quatre heures d'une *ennuyeuse séance*, dit Wading, dont il en avoit rempli trois, n'avoit pas encore fini la premiére partie, lorsque la nuit vint & rompit l'Assemblée.

Ce qui suivit la publication de la Bulle d'Innocent X, fait toûjours voir dans les Partisans du Jansenisme, & le même jeu, & les mêmes caractéres ; mais un jeu plus subtili-

ſé, & des caractéres plus cachez, à meſure que la Puiſſance Ecléſiaſtique & Laïque les obſervoit de plus près. On nous diſpenſera de rendre un compte détaillé du travail de Monſieur Tournely, ſur la diſtinction du Droit & du Fait; ſur le jugement porté en Sorbonne contre Monſieur Arnaud; ſur les cinq Articles explicatifs des Cinq Propoſitions; ſur la Bulle d'Alexandre VII; le formulaire; la paix de Clement IX, & generalement tout ce que cette époque renferme de conſiderable juſqu'en l'année 1708. Nous nous bornons à l'expoſition du ſyſtême de Janſenius, lequel bien penetré, convaincra de la prévention la moins pardonnable, ceux qui, malgré l'experience de tant d'années, traiteroient encore de phantôme, de queſtion indifferente, de jalouſie d'Ecole, une héreſie ſi réelle.

Non; une infinité de perſonnes ne connoiſſent, ni la duplicité, ni la perverſité du Janſeniſme: mille adouciſſemens le cachent & le déguiſent. Le voici à nud & à découvert: le rang que Monſieur Tournely occu-

pe ; tous les yeux qui l'éclairent ; la voye des citations cotées & circonstanciées, par laquelle il procede ; la facilité qu'il y avoit de le démentir s'il nous imposoit, ne souffrent pas seulement qu'on l'en soupçonne.

Sous le nom de Grace efficace par elle-même, nom specieux & ébloüissant, c'est fermer les yeux à ce qu'il y a de plus clair & de plus rebattu dans les Ecrits de Jansenius & de ses Disciples, que de n'y pas voir une operation toute machinale, un pur méchanisme. On aura recours à telle explication qu'on voudra, pour en rectifier ou en colorer la doctrine. Après bien des subtilitez, il en faudra revenir à l'exemple si usé, mais si expressif de la balance chargée de deux poids inégaux : rien de plus propre à mettre le systême dans son veritable jour. Monsieur Tournely le démontre. Le systême de Jansenius, selon lui, est tout renfermé dans cette proposition : Que la volonté humaine, malade & affoiblie considerablement depuis le peché du premier homme, ne peut plus être fléchie, ni déterminée, soit au bien, soit au mal, que par un

attrait de plaisir, par une délectation indecisive, qui, balancée avec l'attrait ou la délectation contraire, se trouve relativement victorieuse & dominante. L'une & l'autre de cette double délectation, celeste & terrestre, est uniquement ce qui fixe la volonté à son objet, ce qui l'applique necessairement à agir : de sorte qu'il n'est pas possible que le plus petit attrait ne cede au plus grand, ou que le plus fort des deux ne prevale le plus foible, tant que l'inégalité des forces demeurera la même, & ôtera entr'elles toute proportion. Si l'attrait produit par la Grace, l'emporte de dix degrez sur l'attrait que produit la cupidité, il fléchit la volonté, & la détermine necessairement au bien. Si l'attrait de la cupidité acquiert vingt degrez de plus qu'il n'avoit, il reprend le dessus sur l'attrait de la Grace, fléchit la volonté, & la détermine necessairement au mal. S'ils sont égaux en dégrez, la volonté ne sera fléchie & déterminée ni au bien, ni au mal : * *elle demeurera au milieu, suspenduë & indécise*,

* De. G. C. l. 4. C. 10.

dit Jansenius. Changeons maintenant d'images; & au lieu de ces termes, Grace, cupidité, attrait, volonté, rappellons-nous seulement ici le mouvement & le repos mécanique de la balance, selon la disproportion ou la proportion des poids, dont l'on charge les deux bassins : la comparaison est entiére ; ce seront dix livres de plus ou de moins, en quoi consistera le grand mystere de la chûte ou de la perseverance de l'homme. Par où l'on voit combien sensément, Monsieur de Sainte Beuve si estimé dans le Parti, reduisoit l'operation de la Grace Jansenienne à ces trois points : 1°. Que toute Grace de la volonté, étoit une délectation victorieuse : 2°. Que cette délectation n'étoit victorieuse, qu'en tant qu'elle se trouvoit relativement superieure à une autre délectation : 3°. Qu'il en étoit de ce conflict des deux délectations, comme de l'action & de la réaction des Physiciens. Ainsi parloit Monsieur de Sainte Beuve, dans un Traité de Théologie dicté en Sorbonne avant la Bulle d'Innocent X. & cité depuis par Monsieur Nico-

le, mais avec la précaution d'en paſſer ſous ſilence les dernieres paroles. Elles pourroient ſervir de ſolution à tous les cas de conſcience, que Monſieur de Sainte Beuve s'eſt donné inutilement bien de la peine à décider. Des principes de conduite auſſi neceſſitans que ceux-là, ne laiſſent guéres lieu aux doutes & aux perpléxitez dans la direction des ames.

Monſieur Tournely explique ſéparément ſous autant de titres, quelle eſt la nature de la délectation, quelle en eſt la neceſſité, la maniere d'operer, la vertu relative. Ce dernier mot eſt eſſentiel: le mal n'étant pas de reconnoître une délectation victorieuſe; mais de la reconnoître *relativement victorieuſe*; victorieuſe par la *ſuperiorité* de ſes forces *comparées* aux forces de la délectation qui la combat.

Delà, le ſoin qu'ont encore les Diſciples de Janſenius, de s'envelopper dans une diſtinction de l'Ecole, que Monſieur Tournely dit être la derniere reſſource de leur héréſie, & en renfermer tous les artifices & les équivoques. C'eſt la diſtinction du

pouvoir absolu & du pouvoir relatif. Inquietez par les Catholiques, sur l'état où ils represente l'homme juste, aidé seulement d'une petite Grace, dont l'attrait moins fort que celui d'une tentation violente, ne lui donne pas un vrai pouvoir de resister; ils se récrient: La volonté qui succombe, répondent-ils, a un *vrai* pouvoir en cette situation même, un pouvoir *très-dégagé & très-complet* de tenir ferme contre l'impression du plaisir dominant. Langage plein d'imposture, comme l'Auteur les en convainc par les témoignages d'une foule de leurs Ecrivains. Il leur fait voir qu'ils abusent manifestement du mot de *pouvoir*, parce qu'ils le prennent au sens *absolu*, ne considerant que ce que la petite Grace non efficace, est en elle-même, sans égard à la disposition presente de la volonté, ni à la supériorité de l'attrait qui agit sur elle. La bonne foi demanderoit qu'ils comparassent attrait à attrait, degrez à dégrez, impression à impression; & qu'alors malgré la disproportion du plaisir céleste au plaisir terrestre, ils avoüassent que l'homme juste destiué

de la Grace efficace, aidé ſeulement de la ſuffiſante, a un *vrai pouvoir* de réprimer la violence actuelle de la tentation : car voilà le ſens *relatif* ; mais c'eſt ce qui paſſoit pour un paradoxe dans l'eſprit de Janſenius, & ce qui ſeul feroit diſparoître le Janſeniſme de deſſus la terre. Qu'on parcoure les Cinq Propoſitions condamnées ; il n'y en a pas une qu'un Janſeniſte politique ne condamne, quoiqu'il n'y en ait pas une qu'il ne ſoûtienne. Pour joüer ce double perſonnage, il ne lui faut que l'équivoque attachée au mot *de pouvoir*, & la liberté qu'on lui laiſſe, d'en demeurer à un terme qui contredit & détruit dans ſa penſée tout ce qu'il exprime & confeſſe de bouche. On compte juſqu'à quinze ſortes de tours captieux, qui ſont comme les dehors de ce petit retrenchement, dont le Parti inſulte aux Decrets de l'Egliſe, & en repouſſe fiérement les Cenſures.

Parlant plus haut du ſecours *Quo*, ſi vanté dans Janſenius ; nous avons vû qu'il en faiſoit la *baſe* de la Doctrine de Saint Auguſtin : & avec raiſon dans ſes principes, puiſque ſon

propre système porte tout entier sur le même fondement; & que ces mots, *adjutorium quo, Grace victorieuse, Grace efficace*, y sont parfaitement synonimes à ceux de *délectation supérieure; ou relativement victorieuse.* Peu de gens seroient d'humeur à débroüiller ce cahos de Livres Jansenistes, qui n'en sont que le Commentaire. Monsieur Tournely y supplée, en ramassant sous une idée aussi simple que celle-là, tout ce qu'ils ont d'essentiel. Et comme l'Augustin de Jansenius, est la source commune où tous ses Disciples ont puisé, il insiste plus directement sur cet Ouvrage. Selon lui, on en peut faire l'Analyse en deux manieres: l'une, abregée, qui le reduit tout à ces deux points capitaux; qu'il n'y a point de Grace purement suffisante, & que la Grace victorieuse ou efficace, fait necessairement operer le bien, sans préjudicier néanmoins à la liberté: l'autre, plus diffuse, qui l'étend aux Cinq Propositions. Les deux methodes remontent également à la délectation *superieure & relative*; mais la seconde est le grand objet de Mr Tourne-

ly. Il en fait le fond d'une Dissertation interessante, où il examine sur chaque Proposition : 1°. S'il est bien prouvé qu'il n'y en ait point, qui, entenduë naturellement, ne soit extraite du Livre de Jansenius, au moins quant au sens & à la Doctrine: 2°. S'il est exactement vrai qu'il n'y en ait point qui ne soit liée avec la délectation supérieure, & que Jansenius n'en ait tiré, comme une conséquence indivisiblement liée avec son principe: 3°. Quel est le sens propre & naturel de la Proposition dans Jansenius : 4°. Quels sens éloignez & étrangers on peut malignement lui attribuer: 5°. Quel est le sens Catholique & Orthodoxe reconnu par l'Eglise. Le plus obstiné Janseniste devroit au moins donner quelques coups d'œil, & quelques momens de réflexion à des éclaircissemens comme ceux-ci: c'est un tribut que nul Théologien ne peut refuser au discernement, & à la capacité de l'Auteur.

Il ne nous reste plus qu'à marquer la difference qu'on doit mettre entre la délectation Jansenienne, la *prémotion*

des Thomiſtes, & la *délectation victorieuſe* de quelqu'autres Théologiens Orthodoxes. A l'égard de la prémotion des Thomiſtes, Janſenius lui-même ne la jugeoit propre qu'à bouleverſer la Doctrine de Saint Auguſtin : il aſſignoit de plus, ſept differences pour une, qui toutes rendoient ſon ſyſtême incompatible avec le leur. Mais cet article, & celui de la délectation victorieuſe, reçûë comme Orthodoxe, demandent quelque diſcuſſion. Le ſecond Volume de Mr Tournely, dont nous eſperons fournir l'Extrait le mois prochain, nous donnera ſans doute occaſion d'y revenir.

ARTICLE LVII.

HISTOIRE DE L'ACADEmie Royale des Sciences, avec les Mémoires de Mathematiques & de Physique pour 1721. A Paris, de l'imprimerie Royale 1725.

Physique Generale.

RE*cherches Physiques sur les petrifications qui se trouvent en France de diverses parties de plantes & d'animaux étrangers, par Monsieur de Jussieu.* En Physique comme en tout autre chose, il n'est question que de bien prendre son parti; il semble ensuite que tous les Phénoménes, tous les évenemens amenent à leur but des vûës bien concertées. Monsieur de Jussieu avoit compris que l'empreinte d'une pierre de S. Chaumont devoit être celle, ou d'une graine, ou d'une feüille de plante étrangere. Il a reçû de Pontichery des graines, parmi lesquelles il a reconnu l'espece de celles qui avoient transmis leur empreinte sur des pierres jusqu'à

Saint Chaumont en Lyonnois. Ce n'est pas le hazard qui a mis ces graines entre ses mains pour verifier sa conjecture ; c'est la petitesse de sa conjecture qui lui a fait trouver dans ces graines dequoi la verifier. Ce ne sont pas les experiences, mais plûtôt les bons principes, en un certain esprit d'observation qui manquent aux Physiciens : il ne faut qu'ouvrir les yeux pour faire des experiences, dès qu'on a cet esprit d'observation. Des Parallelepipedes pierreux trouvez aux environs de Montpellier, & comparez avec un corps osseux venu de la Chine tout armé de Parallelepipedes semblables, firent juger à Mr de Jussieu que tous ces Parallelepipedes étoient les dents de la machoire de quelques poissons Chinois. Avec cette vûë préliminaire, un coup d'œil jetté dans la Salle des Squelettes du Jardin Royal, fit trouver à Monsieur de Jussieu une machoire veritable armée de Parallelepipedes fort ressemblans à ceux de Montpellier & à ceux du corps osseux venu de la Chine. Les pierres, les plantes, les animaux, S. Chaumont, Pontichery, Montpel-

lier, la Chine, le Jardin Royal, tout eſt lié pour quiconque a l'eſprit de ſyſtême. Mais comment tout cela ſe lie-t'il dans la nature? Car on ſçait bien comment ces graines, ces dents, & ces machoires ſont venuës de Pontichery, de Montpellier, de la Chine, ſe réünir ſous les yeux du Sçavant Obſervateur: mais on ne voit pas ſi facilement comment les plantes de Pontichery, ou les poiſſons de la Chine ſont venus porter leurs empreintes, ou leur petrification dans les carrieres de S. Chaumont ou de Montpellier. Sans doute que le commerce qui tranſpoſe ainſi naturellement les productions d'un Païs dans un autre, n'eſt point ſi exterieur, ni ſi viſible. Que l'eau qui coule dans les ruiſſeaux de Saint Chaumont ou de Montpellier, fut la même qui couloit autrefois dans ceux de Pontichery ou de la Chine, on en ſeroit pas ſi ſurpris: toutes les eaux vont ſe rendre à la Mer, & delà ſe répandent par des ſoûterrains dans toute la terre exterieure: il peut donc facilement arriver que l'eau de la Chine devienne l'eau de Saint Chaumont, ou de tout autre

partie de la Terre; l'eau eſt liquide & coulante. Mais peut-être que les terres, & les autres choſes qu'elles contiennent ne laiſſent pas d'avoir leur fluidité & leurs écoulemens, quoique moindres & plus lents que l'eau. Les pluyes, & leur propre peſanteur ne laiſſent pas d'entraîner dans les vallées les terres & même les rochers; & des vallées les ruiſſeaux; & enſuite les rivieres ne laiſſent pas de les rouler juſques dans les Mers: d'un autre côté l'interieur de la terre eſt plein de coquillages & d'autres corps venus de la Mer, auſſi bien que l'eau dont la terre eſt auſſi pleine; enfin, quand on obſerve de près ces coquillages & ces autres productions marines, on voit qu'elles ſont rejettées par là vers ſa ſurface; d'où on a beau les ôter, il y en revient toûjours. On dit que les pierres de Saint Chaumont ſortent ſans ceſſe de terre, & qu'on en retrouve de nouvelles, aprés avoir enlevé les anciennes; cela ſe peut; car il y a des vignes & des champs d'où on a beau tirer les cailloux; on y en retrouve toûjours. Belle merveille ſi tout circule dans la terre!

Observation de deux Metéores par Monsieur Maraldi.

Ces deux Metéores sont, 1°. Des Parelies, dont on trouve le détail dans le Mémoire de Monsieur Maraldi, & la Doctrine Generale dans l'Histoire de l'Académie : 2°. La Lumiere septentrionale, sur laquelle Monsieur Maraldi ajoûte de nouvelles observations & de nouvelles preuves aux conjectures qu'il en a données en divers tems. Ces conjectures aboutissent à deux points principaux ; le premier, que la cause de ce phénoméne est dans l'atmosphere : la seconde, que la secheresse de l'atmosphere, & les exhalaisons sulfureuses qui la remplissent, sont cette cause. Parmi les Auteurs que Monsieur Maraldi reconnoît avoir parlé de ce Metéore, il semble que Cardan meriteroit d'avoir place, & peut être la principale place ; car il parle de ce phénoméne & en plarle en bon Physicien en bien des endroits de ses Ouvrages, & en particulier au Livre 16. de la subtilité à l'article de la Mede-

cine & des pronoſtics de peſte. *Ignes flammæ*, dit-il, *in cælo id aëre videntur.* Il en donne même la raiſon préciſe de Monſieur Maraldi ; ſçavoir, la trop grande ſechereſſe de l'air & les exhalaiſons ſulfureuſes dont il eſt inondé. *Ex in medica enim ſiccitate & vapore bituminoſo, hæc quæ etiam aerem corrumpere poſſunt fieri ſolent.*

Sur la nature & la formation des cailloux, par Mr de Reamur.

Le caillou *ſilex*, eſt la pierre à fuſil, il n'eſt pas tranſparent dans toute ſon épaiſſeur comme le cryſtal ; il ne laiſſe pas néanmoins d'avoir une ſorte de tranſparence ſuperficielle. Monſieur de Reaumur le place entre la pierre & le cryſtal, parce qu'il participe de la nature de l'un & de l'autre, tirant cependant un peu plus ſur le cryſtal que ſur la pierre ordinaire. Monſieur de Reaumur remonte juſqu'à l'origine du caillou, & juſqu'au ſuc petrifiant dont les congelations diverſes produiſent les diverſes pierres, les divers cailloux, & les divers cryſtaux. Kircher eſt peut-

être l'Auteur qui a examiné de plus près la nature de ce suc soûterrain, qui se manifeste même souvent dans des ruisseaux qui coulent sur la surface exterieure de la terre, tels qu'on en trouve plusieurs en France & ailleurs. La distinction que cet Auteur fait dans son monde soûterrain *l.* 5. *s.* 4. de deux sortes de sucs petrifians, dont l'un ne contient qu'un sable fin, propre à former des incrustations legeres sur les choses; & l'autre contient un acide pierreux qui s'insinuë jusques dans l'interieur des plantes, des animaux mêmes, & les petrifie dans toute leur étenduë. Cette distinction peut n'être pas inutile pour l'explication des diverses sortes de pierres, de petrifications, & de congelations terrestres, & l'Auteur en fait un assez bon usage. Monsieur de Reaumur met dans un beau jour toute cette matiere qu'il enrichit à son ordinaire de bien de nouvelles observations: une qui paroit singuliere, est qu'il a souvent trouvé des cailloux couverts d'une substance pierreuse, & qui avoient dans leur cavité interieure de petits crystaux:

on diroit que c'eſt-là le noyau, la chair, & la peau d'un fruit: la nature eſt bien analogique.

Eclairciſſement ſur le Mémoire de la cauſe du froid en Hyver & de la chaleur en Eté, par Mr de Mairan.

Une difficulté que ce Sçavant Académicien a ſçû deduire de ces principes, ſelon leſquels il ſemble que le Soleil devroit n'être point vû, lorſqu'il eſt à l'horizon; ce qui eſt contraire à l'experience qui nous le fait voir lors même qu'il eſt encore au-deſſous de l'horizon, cette difficulté a donné lieu à Monſieur de Mairan de remarquer, que ce n'eſt pas tant l'atmoſphere que les vapeurs groſſieres dont elle eſt chargée près de la terre, qui nous dérobent une partie de la lumiere du Soleil. Or ces vapeurs ſuffiſent aſſez ſouvent pour nous dérober la vûë de cet aſtre, mais ſouvent auſſi elles ne ſuffiſent pas.

Réfléxions sur l'état des bois du Royaume, par Mr de Reamur.

Voici un Mémoire qui est frapé au même coin où le sont la plûpart des Ouvrages de Monsieur de Reaumur. La saine Physique y est toute subordonnée au progrès des Arts, & à l'utilité publique. L'Auteur remarque que l'inquiétude est generale sur le déperissement des bois du Royaume : que par tout on se plaint que le bois devient rare, & qu'en un mot il s'en consume plus qu'il n'en renaît. La France, & sans doute aussi toute la Terre, étoit anciennement couverte de forêts. Mr de Reaumur n'a garde de faire un crime à nos Ancêtres d'avoir défriché une partie de ces forêts pour la changer en terre labourable, ou en habitations. Les forêts qu'on a laissées sur pied suffisent, soit pour le chaufage, soit pour les Ouvrages de charpente & de menuiserie, dont on peut avoir besoin, quand même la France seroit encore plus peuplée qu'elle n'est. Mais de la maniere dont on s'y prend, nous cou-

rons risque que bien-tôt il n'y en ait pas assez, parce qu'en effet on défriche toûjours de plus en plus; & que la comsomption & le déperissement excedent la reproduction, & la portée des terres. Les bois de futaye principalement manquent presque par tout; près des Villes Maritimes on n'en trouve presque plus pour la construction des Vaisseaux. Les taillis mêmes qui servent pour le chauffage vont toûjours décroissant. Les baliveaux dans lesquels on esperoit de trouver une ressource contre la coupe des futayes, ne sont pas tout ce qu'on croyoit avant l'experience. La plûpart élevez jusques-là à l'abri & comme dans le sein des arbres environnans, ne peuvent soûtenir le grand air, succombent sous les efforts des vents, ou perissent par trop de froid, lorsqu'on les a comme dépoüillez par la coupe de ceux qui les environnent; aussi dans la plûpart des bois taillis ne trouve-t'on de baliveaux que de deux ou trois coupes. Ceux mêmes qui ne perissent pas tout-à-fait, ne font que languir, & contractent des défauts qui les rendent

très-peu propres aux ouvrages pour lesquels on les reservoit. Pour le moins, ils croissent plus en large qu'en long, ainsi que les arbres à plein vent: car c'est une belle observation de M. de Reaumur, que les arbres qui croissent dans une forêt gagnent en tige & en hauteur, ce que leur voisinage les empêche de gagner en branches & en largeur. Cette observation se rapporte à celle des espaliers qui ne croissent point du côté du mur, & de toute sorte de plantes qui gagnent toûjours en avant du côté du grand air. Les baliveaux ne réparent donc pas les futayes que l'on abbat. Mr de Reaumur croit qu'un bon expedient pour rétablir ces futayes, seroit, au lieu de baliveaux, de reserver à chaque coupe de taillis une portion en futaye.

Diverses observations de Physique generale.

Monsieur de Mairan étant à Breüil-Pont, petit village près de Paris, observa que tout le terrain d'une demi lieuë à la ronde, étoit couvert de quatre sortes de pierres. La premiere est

pece repreſente des oſſemens d'animaux avec leurs cavitez, apophyſes, & épiphyſes, &c. La ſeconde eſt compoſée d'*échinites*, c'eſt-à-dire, de pierres moulées dans la coquille d'un heriſſon de Mer. Les deux autres claſſes ſont des cailloux revêtus d'une croûte terreuſe, & qui ont une cavité interieure remplie de la même terre, blanche dans les uns, & rouſſâtre dans les autres : tout cela établit bien le commerce réciproque des Mers avec les terres.

A l'occaſion des fauſſes ſupputations d'un Auteur ſur l'*Odométre*, Meſſieurs de Reaumur & de Mairan ont remarqué que quand on monte ſur une pente, on fait de plus grands pas que quand on deſcend. Monſieur de Mairan le démontre par ce raiſonnement ſimple, que quand on monte, la jambe de derriere qui appuye ſur le terrain eſt tendre & ferme ; au lieu que quand on deſcend, elle eſt pliée & mal aſſurée.

Le premier Juin 1721. le Soleil parut tout le jour tout blanc, ſans éclat, ſans rayons, parfaitement ſemblable à la Lune, & cela ſans

aucune apparence de nuages ſenſibles : on ne peut attribuer ce phenoméne qu'à un nuage ou broüillard tranſparent uniformement répandu dans l'air ; mais il eſt ſurprenant que ce nuage ſe ſoit étendu juſqu'en Picardie, en Auvergne, & même en Italie, à Milan, où on vit le même Phenoméne.

Après un tremblement de terre dans l'Iſle de Saint Michel, l'une des Açores, il a paru à vingt-huit lieuës au large entre cette Iſle & la Tercere, un torrent de feu, qui a enrichi la Mer de deux nouveaux écueils : il faut bien que la terre ſoit pleine de feu, puiſque toute l'eau de la mer ne peut le réprimer, & que de tout tems, ſur tout dans ces Mers Atlantides, on a vû les torrens enflammez ſoulever les eaux, les tenir ſuſpenduës pendant des jours entiers, & en ſortir avec encore plus d'abondance & d'impetuoſité qu'ils ne ſortent des monts Ethna & Veſuve.

Monſieur Maraldi dans ſes obſervations meteorologiques de l'année 1720. remarque qu'il ſeroit naturel d'attribuer les chaleurs moderées de

cette année au grand nombre de taches qui couvroient pour lors le corps du Soleil, comme Rheita leur attribua le froid de 1642. Mais ce qui paroît d'abord le plus naturel, ne l'est pas toûjours en effet. Ce n'est pas du Soleil que depend precisément le degré de froid ou de chaud qui regne sur la terre; autrement il faudroit que ce degré répondît toûjours à celui des approches ou des éloignemens perpendiculaires du Soleil, qu'en été il fist toûjours chaud, en hyver toûjours froid; & au même jour d'été ou d'hyver le même degré de chaud ou de froid, & que les alternatives en un mot du froid & du chaud fûssent reglées, comme le sont les approches & les éloignemens du Soleil; ce qui est bien éloigné de se verifier par aucune experience. La terre à évidemment en elle-même, comme nos corps, le principe de sa chaleur, à quoi le Soleil ajoûte assez peu, & Monsieur Maraldi conclud *qu'il semble plus raisonnable de l'attribuer plûtôt à la diversité des vents & des exhalaisons de la terre*, c'est-à-dire, à l'action des feux soûterrains.

MECHANIQUE.

Sur la force des corps en mouvement, par Monsieur le Chevalier de Louville.

C'est ici la réfutation d'un principe que Monsieur Leibnis, sans trop dire pourquoi, avoit prétendu introduire dans la Mechanique, sur les ruïnes du principe ordinaire, que la force du mouvement, comme sa quantité, se mesure par le produit de la masse multipliée par la vitesse. L'Histoire de l'Academie marque que la proposition de M. Leibnis n'ayant été *reçûë d'aucun Mathematicien*, & que tous ayant continué d'admettre le principe ancien, on n'avoit pas jugé à propos d'en faire mention jusqu'à ce que Monsieur Volfius ayant adopté le principe de Monsieur Leibnis, *Monsieur le Chevalier de Louville a crû devoir s'opposer à un mal qui commençoit à gagner.* Rien n'est plus digne de l'Academie que ce zele, à s'opposer au progrès des nouvelles erreurs. La demonstration de Mon-

ſieur le Chevalier de Louville contre Volfius a paru dans nos Memoires dès l'an 1722. au mois d'Octobre, page 1790. peut-être même en faveur de ceux qui aiment à ſuivre le fil des Sciences, & à fixer les Epoques, N'eſt-il pas mal de remarquer, 1°. que Monſieur Bernoulli l'un des plus celebres Géometres de l'Europe, s'étoit déclaré pour la doctrine de Monſieur Leibnis, & que Monſieur Herman, connu auſſi par des Ouvrages eſtimez dans ce genre, l'a auſſi adopté avec encore plus de zéle qu'aucun diſciple de Monſieur Leibnis. 2°. Que dès l'année 1721. au mois de Novembre, page 1960. on avoit auſſi tâché, dans nos Memoires, de s'oppoſer au progrès d'une doctrine, qui, ſous les auſpices de quatre grands Géometres, ſembloit prête à s'introduire par tout. On avoit fait plus; car en donnant toute l'Hiſtoire de cette queſtion & de bien d'autres queſtions qui y ſont liées, on étoit remonté à l'origine de ce qui avoit trompé tant d'habiles Géometres, & on avoit donné une Analyſe aſſez exacte du nouveau ſyſtême de Monſieur Leibnis.

On avoit montré en particulier le paralogiſme de la prétenduë preuve que ce celebre Auteur tire du mouvement qu'il croit devoir être perpetuel dans le ſyſtême reçû des forces proportionnelles à la raiſon, composé des maſſes & des viteſſes.

Du choc des corps dont le reſſort eſt parfait, par Monſieur Saulmon.

Le Corollaire general qui réſulte de la Théorie de Monſieur Saulmon, eſt que dans la ſuppoſition d'un reſſort parfait, & d'une percuſſion directe & centrale, une même quantité abſoluë de mouvement ſubſiſte dans la nature avant & après le choc. Cela ſe peut, & ſe voit même d'un coup d'œil, puiſque le reſſort parfait dans ſa notion correcte, eſt celui qui rend precisément tout le mouvement reçû : mais comme il eſt d'ailleurs établi par l'experience que le mouvement ſe perd dans la nature des choſes, & qu'il eſt d'ailleurs évident que de ſoi tous les corps tendent à l'equilibre parfait & au repos par conſéquent ; le vrai Corollaire de la

theorie de Monſieur Saulmon eſt, que dans la nature des choſes le reſſort parfait eſt une chimere.

Moyen de mettre les caroſſes & les brelines en état de paſſer par des chemins étroits, & de ſe tirer aiſément des ornieres profondes, par Monſieur de Reaumur.

On ſeroit preſque tenté de ſouhaiter que Monſieur de Reaumur ſe trouvât dans toutes les ſituations incommodes qui peuvent naître de l'imperfection de nos machines & de nos Arts; ce ſeroit le vrai moyen de les perfectionner bien vîte. Ceux qui vont en caroſſe dans des chemins étroits ou dans les ruës de Paris, ſe plaignent ſans ceſſe que les chemins & les ruës ſont trop étroits : Monſieur de Reaumur, dans un voyage qu'il fit en Poitou, au lieu de ſe plaindre inutilement contre les chemins étroits de ces quartiers-là, ne s'en prit en bon Géometre qu'à la trop grande largeur de l'eſſieu de ſa breline & du moyeu de ſes rouës; c'eſt en leur ôtant leur trop de ſaillie qu'il

a entrepris d'élargir à peu de fais, & fort vîte les chemins & les ruës, & il y a parfaitement réüſſi. Il ſemble donc qu'on ne peut ſe diſpenſer de réformer ſur ce modéle deſormais tous les caroſſes, & ſur tout les charettes dont les longs eſſieux ſont ſi embarraſſans : mais non ſeulement la plûpart de ceux qui ont des caroſſes, ne ſont pas Géometres, mais ne ſont pas même aſſez Philoſophes pour vouloir aller dans des caroſſes qu'une telle nouveauté, preciſément parcequ'elle eſt nouveauté, defigureroit aux yeux du peuple; c'eſt-à-dire, à leurs yeux. Le mal eſt que les Philoſophes ne ſont pas communément gens à caroſſes; peut-être cela vaut-il mieux: les gens à caroſſes ne ſont pas communément des Philoſophes. Le pavé de Paris a de tout tems été bon pour réveiller & aiguiſer les eſprits. Monſieur de Reaumur lui-même, malgré la vacation particuliére qu'il a pour la perfection des Arts, n'eût peut-être jamais penſé à la perfection des caroſſes, s'il n'en eut ſenti l'imperfection par ſa propre experience.

GÉOMETRIE.

Sur le jaugeage des vaisseaux, par Messieurs de Mairan & Varignon.

L'irregularité ou la compilation des figures rendent le jaugeage exact des tonneaux & des vases ordinaires tout-à-fait impossible, & ne permettant que d'en approcher par estime & par tâtonnement, il ne faut pas s'attendre à trouver plus de facilité dans le jaugeage des navires; dont la figure resultant d'une bien plus grande complication d'autres figures que les tonneaux, doit être infiniment plus irréguliére, & plus rebelle à la Géometrie.

L'Academie ayant été consultée sur ce point delicat de la Marine, nomma Messieurs de Mairan & Varignon pour l'examiner. Le dernier, plus Géometre que Physicien, transporta la question de la pratique à la speculation; & ramenant l'irrégulier au régulier, le composé au simple, le vaisseau réel au vaisseau possible, le considera comme un Ellip-

ſoïde ; ce qui ne laiſſe pas d'avoir ſes commoditez ; une figure du ſecond degré étant bien plus maniable qu'une figure du trentiéme ou centiéme degré telle que peut être celle d'un vaiſſeau : car il n'y a point dans la realité des choſes, de figure proprement irréguliere, & une figure irréguliere n'eſt que l'aſſemblage de pluſieurs figures très regulieres ; & encore même eſt-il facile de démontrer que cet aſſemblage, avec quelque irrégularité qu'on le faſſe, eſt bien-tôt reduit à la regularité, comme les flots de la mer que les vents ſoulevent très-irrégulierement, & qui retombent enſuite en figures ondoyantes très-regulieres. Enfin, Monſieur Varignon dedaigna ces diſcuſſions qui lui parurent des tâtonnemens Philoſophiques, & s'en tint à la Géometrie ordinaire d'un vaiſſeau Ellipſoïde, ſur lequel il dévelopa habilement toute la ſcience du calcul, dans laquelle il étoit un ſi grand maître.

Monſieur de Mairan non moins Géometre, mais plus Phyſicien, prit la choſe dans la realité du fait : & avec cet eſprit d'Analyſe Philoſophi-

que, dont l'Analyse Géometrique ne peut effleurer que les cas les plus generaux & les plus faciles, il a suivi le fil de ces discussions particuliéres, capables d'égarer un esprit moins attentif. Il n'est pas croyable dans quel détail de recherches, de considerations, d'égards, d'évaluations, de compensations, il est entré en ce point, qui n'est pas un des moins considerables de la Géometrie-Pratique, & qu'on peut regarder desormais comme éclairci autant qu'il le doit être. Outre cela M. de Mairan a examiné toutes les méthodes qui se pratiquent, & a preferé celle que Monsieur Hocquart Intendant de la Marine dans le Port de Toulon, avoit communiqué à l'Academie : cette methode consiste à prendre l'aire des deux surfaces horizontales de la partie du vaisseau submergée par la charge, & à multiplier la somme de ces deux aires par la hauteur de la partie submergée. L'épreuve qu'on a faite à Brest de la methode de Monsieur Varignon & de celle qu'a adoptée Monsieur de Mairan, a confirmé que la Géometrie plus exacte que la

Physique dans une certaine ſpeculation, l'eſt infiniment moins dans la realité des choſes. Le jaugeage fait, ſelon la methode Géometrique, a donné une erreur d'un ſeptiéme ; ce qui eſt bien fort, au lieu que celui qu'on a fait, ſelon la methode Physico-Mathematique, n'a donné d'erreur qu'un cent quatriéme, ce qui n'eſt rien : or il faut remarquer que le vaiſſeau ſur lequel on a fait ces eſſais, étoit un des plus favorables qu'on puiſſe trouver à la méthode de Monſieur Varignon. On ſe tromperoit fort néanmoins, ſi on s'en prenoit à la Géometrie des défauts qui ne peuvent venir que de l'imperfection des hypothéſes, à quoi on la borne.

ARTICLE LVIII.

HISTOIRE DE LA PHILOSOPHIE Payenne, ou ſentimens des Philoſophes Payens les plus celebres, ſur Dieu, ſur l'ame, & ſur les devoirs de l'homme. Deux Tomes in 12. *A la Haye, chez Pierre Goſſe, & P. de Hordt* 1724.

IL y a des Ouvrages, mais en petit nombre, dont les tîtres trop modeſtes n'annoncent qu'une petite partie de ce qu'ils contiennent. Les tîtres impoſteurs ſont fort à la mode, mais nul ne l'eſt plus que celui-ci. Il promet une Hiſtoire, & ce n'eſt préciſément, d'un bout à l'autre qu'une ſimple compilation très-indigeſte de paſſages, entaſſez ſans aucun ordre hiſtorique, ſans preſque même aucune ſorte de raiſonnement qui les lie & les rapporte à un but. L'Auteur ſous divers tîtres avoit fait ſes recuëils ſur l'Exiſtence de Dieu, ſur l'immortalité de l'ame, ſur le jugement des ames après la mort, ſur les recompenſes & les peines de l'autre

vie ; peut être en faisant ces recueïls avoit-il envie d'en faire une Histoire ; mais sans doute qu'il a trouvé plus commode de donner ses recueïls tout de suite, comme il les avoit faits. Il a même mieux fait ; nous avons plusieurs Histoires de la Philosophie ancienne, comme Diogéne-Laërce, Stanley, & divers autres ; il en a extrait des partages sans en prendre le fil Historique qui les lie, & le simple extrait : c'est ce qu'il a appellé une Histoire. C'est être Historien & Auteur à peu de frais. Cette maniere même de rapporter sous divers titres les sentimens des anciens Philosophes, a été bien mieux executée par d'autres Auteurs ; entr'autres par le celebre P. Mourgues dans son *Plan Théologique*, qui a été si justement estimé du public, parce qu'il est bien raisonné & tout systématique. Dans le premier Chapitre, notre Auteur parle de l'Existence de Dieu, & entreprend de prouver, par des passages détachez, 1°. Que l'Existence de Dieu à été reconnuë de presque tous les Philosophes. 2°. Qu'elle a été ignorée de quelques Peuples.

3°. Qu'elle a été niée par quelques Philosophes. Le premier article est facile à prouver, mais le second & même le troisiéme, ne le sont pas de même. Mais l'Auteur bien résolu de les établir, ou peut-être de bonne foi, & par ce qu'il a marqué de critique, entasse bien des passages, dont les uns ne vont point du tout au fait; les autres sont fort équivoques, & les autres fournis par des Auteurs mal instruits. D'abord tous les Auteurs qui nous ont les premiers parlé des Sauvages, qu'ils ne connoissoient que de visage, dont ils n'entendoient pas la langue, ni les manieres, ne peuvent être citez par un homme qui a de la bonne foi & de la critique: si on vouloit s'en rapporter aux premiers qui ont connu l'Amerique, à peine croiroit-on que ses Habitans fussent des hommes; mais on a eu depuis ces tems-là de meilleurs Memoires qu'on trouve dans des Auteurs plus modernes qui sont entre les mains de tout le monde. Mais notre Auteur déterminé à établir son assersion, entasse indifferemment les passages mêmes qui lui sont le plus

contraires, ſans s'en appercevoir; comme, par exemple, lorſque pour prouver qu'il y a des Peuples qui ne connoiſſent point l'exiſtence de Dieu, il cite des Auteurs qui diſent que les habitans de Madagaſcar ont idée de Dieu, mais qu'ils ne lui rendent aucun culte; & que fait cela qu'ils lui rendent ou non le culte qu'ils lui doivent? Cela prouve qu'ils ſont infidéles; mais ne prouve pas qu'ils n'en ayent l'idée qu'ils doivent en avoir. Il faudra donc traiter d'athées tous ceux qui parmi nous ne rendent pas à Dieu le culte, qu'ils ſçavent bien qu'il faut lui rendre. C'eſt ſur l'Atheïſme pretendu de la Chine que l'Auteur devient éloquent, juſqu'à laiſſer ſon ſtile de Compilateur pour ſuivre quelque forme de raiſonnement & de diſcours; mais il n'a pû éviter les contradictions, où ne manquent pas de tomber tous ceux qui nez pour la ſimple compilation de paſſages oppoſez, entreprennent de les lier & de les rapporter ſans critique au même but. Comme il eſt toûjours entraîné par l'autorité de ceux qu'il cite, tantôt ce ſont tous les Chinois,

tantôt les seuls Lettrez qui sont athées ; tantôt il les borne au culte du Ciel purement materiel ; tantôt il associe à ce Ciel materiel une vertu infuse & divine, à laquelle se rapporte ce culte. Mais il faut bien manquer de critique pour convenir que des Peuples ont des cultes de Religion, & pretendre malgré cela qu'ils n'ont aucune idée de Divinité. Dès qu'un peuple a un culte religieux, il est clair qu'il a quelque notion generale, au moins, & si l'on veut confuse de la Divinité : son idée peut bien être bornée, & même fausse par d'autres endroits ; il peut confondre cette Divinité avec le Ciel materiel, avec le Soleil, avec la Lune, avec les montagnes & les rivieres, avec les plus vils objets ; cela ne fait que l'idolâtre, l'infidéle, le superstitieux ; mais cela ne fait point précisément, en stile exact & philosophique, l'athée pa fait, qui n'a aucune idée de Dieu, d'un Être superieur qui merite un culte religieux. Au reste, il est bon d'avertir que l'Auteur, que celui-ci fait une profession ouverte de suivre ici, est Monsieur

Bayle, dont il declare qu'il ſuit l'opinion. Les paſſages qu'il employe pour prouver l'Athéïſme de quelques anciens Philoſophes, ont été citez avec plus d'ordre, de liaiſon & de diſcernement critique, par le P. Mourgues, qui a fait voir évidemment la fauſſeté de la plûpart de ces accuſations; tous ces Philoſophes ne peuvent paſſer pour athées que dans les ſiecles du Polithéïſmes; ils nioient la pluralité des Dieux, comme Socrate, & voilà tout.

Le Chapitre deuxiéme, traite de l'eſſence de Dieu; c'étoit ici que l'Auteur auroit pû étaler plus à propos ſon éloquence contre les Chinois & les autres qu'il qualifie d'athées; il auroit pû, après être convenu que tous les Peuples ont l'idée generale de l'exiſtence de Dieu, montrer que pluſieurs ſe font de fauſſes idées de ſon eſſence, qu'ils croyent, ou purement materielle comme Spinoſa, ou partie materielle, partie ſpirituelle, comme la plûpart des anciens Philoſophes, & peut-être même auſſi des Chinois, au lieu qu'il y a de la mauvaiſe foi à repreſenter, comme par-

faitement ignorans ſur l'exiſtence de Dieu, des gens qui n'ont que des erreurs, de fauſſes opinions ſur ſon eſſence. Il y a encore de la mauvaiſe foi à pretendre, que la plûpart des anciens Philoſophes ont été les prédeceſſeurs de Spinoſa. Spinoſa borne tout à la matiere, au lieu que ces anciens Philoſophes aſſocioient un eſprit, une ame, une intelligence à la matiere. *Spiritus intus alit.. mens agitat molem.*

Dans les Chapitres ſuivans, l'Auteur traite, en Compilateur toûjours, de l'unité, de l'immutabilité, de l'éternité; en un mot, de tous les attributs de Dieu; & enſuite de ceux de notre ame: c'eſt le ſujet du premier Volume. Le ſecond, dans le même ſtile, traite du bonheur, du culte de Dieu, des vertus & des vices. Tout ce qu'a de bon ce Livre, c'eſt qu'il peut épargner de la peine à ceux qui font des Recueils en vûë de quelque Hiſtoire, ou de quelqu'autre Ouvrage plus important; car du reſte, ce n'eſt pas un ouvrage qu'on puiſſe lire tout de ſuite, puiſqu'il n'a ni ſuite, ni liaiſon.

ARTICLE LIX.

PRÆLECTIONES THEOLOGICÆ de Gratiâ Christi, &c. Tomus II. C'est-à dire : *Suite du Traité de la Grace, dicté en Sorbonne, par Monsieur Tournely.*

L'Habitude où l'on est dans le monde, de s'entretenir sur le Mystere de la Grace, aussi indifféremment que sur tout autre sujet de conversation, ne peut guéres passer que pour un mal. On en retire cependant cet avantage, que les esprits se familiarisent avec ces épineuses matieres, & en deviennent plus capables de recevoir les instructions dont ils ont besoin. Nous ne craignons donc point de continuer à rendre compte au commun des Lecteurs, de ce que Monsieur Tournely ne semble avoir écrit que pour les Théologiens de profession. La clarté de sa méthode & l'aménité de son érudition, peuvent même autant les intéresser à ce second Volume, quoique purement Dogmatique, que les grands objets

de l'Histoire de Pélage, & de celle de Jansénius, les ont interessez au premier.

Nous en sommes demeurez à la quatriéme Question, où il traite de la nécessité de la Grace. Il y suit la même disposition que Saint Thomas, & détermine, comme lui, en dix articles, ce que l'homme peut ou ne peut pas sans la Grace, en fait de connoissances, de vertus, de bonnes mœurs, & de mérites.

La plûpart des conclusions dépendent ici de la distinction qu'il faut faire, entre les choses qui sont dans l'ordre naturel, & celles qui sont d'un ordre supérieur. Comme il y a des gens qui outrent tout, la nécessité de la Grace a eû des Partisans assez rigides pour l'étendre jusqu'aux connoissances, qui ne passent point les limites de l'ordre naturel, & jusqu'à la simple application des premiers principes gravez dans les ames, pour la direction des mœurs. Monsieur Tournely prend un milieu; pratique qui lui est très-ordinaire : selon lui, l'homme sans la Grace peut avoir quelques-unes de ces connois-

ſances ; ſans elle, il ne peut les embraſſer toutes ; non pas que ce ſoit abſolument un objet au-deſſus de l'intelligence humaine ; mais parce que leur diverſité & leur multitude ne lui permettent pas d'aller juſque-là, dans un eſpace de tems auſſi borné, auſſi mêlé, auſſi embarraſſé, que le cours de la vie. Pour ce qui eſt des véritez ſurnaturelles, il s'agit, ou de les connoître préciſément, ou de les connoître avec certitude, d'en être perſuadé, de les croire. La révélation extérieure eſt neceſſaire, mais elle ſuffit dans le premier cas : on ne peut rien à l'égard du ſecond, ſi le Seigneur n'intervient par un ſecours ſurnaturel de la Grace.

Cette derniere déciſion fait partie du dogme toûjours enſeigné dans l'Egliſe, mais plus expreſſément défini au cinquiéme ſiécle, à l'occaſion des erreurs Pélagiennes & ſemi-Pélagiennes, & expoſé en termes fort clairs au Concile de Trente : Que » l'homme, ſans une inſpiration pré- » venante, & ſans le ſecours de l'Eſ- » prit Saint, ne peut, ni croire, ni » eſpérer, ni aimer, ni ſe repentir

comme il doit ». Cela renferme toutes les vertus, & les œuvres d'un ordre ſurnaturel, ſans en excepter la priére, ni les commencemens de la bonne-volonté : riche & magnifique matiére, où, dans l'abondance des preuves que les plus pures ſources de l'Antiquité Chrétienne nous fourniſſent, il ne reſtoit guéres à Monſieur Tournely, que le mérite du choix & de l'arrangement.

Il en eſt de la pratique des vertus & des œuvres purement morales, comme des connoiſſances purement naturelles. Il eſt même décidé que, ſans la foi ſurnaturelle ou Théologique, on peut pratiquer quelque action moralement bonne ; & qu'ainſi toutes les œuvres des Infidéles ne ſont pas des péchez. Ce ſentiment avoit paru un vrai Pélagianiſme à Luther & à Calvin. Baïus avoit ſoûtenu formellement la contradictoire, dans la vingt-cinquiéme des Propoſitions codamnées par les Bulles de 1567. & 1579 : & ce qu'il en a dit, eſt d'ailleurs une conſéquence bien déduite de neuf autres Propoſitions, où il ne reconnoit que la charité pour prin-

cipe de toute bonne-œuvre. C'en étoit plus qu'il ne falloit, pour obliger Jansenius à se taire: mais il n'a pas même cherché à s'envelopper dans le corps de son Ouvrage. On y lit ce terrible titre, Tome II. Livre 4. Chapitre 17: que " c'est un extra-„ vagance, une erreur, une impie-„ té, un renversement des Ecritures „ & de la Foi des Chrétiens, de pré-„ tendre, contre l'autorité de Saint „ Augustin & du Concile d'Orange, „ qu'il y ait jamais eu dans les Infi-„ déles, quelque vraye vertu, ou „ quelques œuvres éxemtes de pé-„ ché „. Comme, entr'autres Docteurs coupables de ces sacriléges excès, on ne peut se dispenser de compter les deux Papes qui ont condamné Baïus; il n'est pas étonnant qu'un Ecrivain qui les ménage si peu, vienne remuer, sans scrupules, les cendres d'un Caton & d'un Aristide. Parmi les Disciples de Jansénius, plusieurs ont expressément enseigné la même doctrine: tous ont défendu comme Orthodoxe, l'alternative de la charité & de la cupidité dominante, dont elle est une suite. On en a

vû des traits bien marquez dans l'Auteur des Réfléxions Morales. Il entre donc ici quelque chose de plus sérieux, que de maintenir l'honneur des sages du Paganisme. Ne fallut-il que défendre celui des Livres inspirez, il est contre toutes les régles d'une Théologie saine, d'appeller péchez, des œuvres que Dieu loüe & qu'il récompense, des œuvres qui ont la vertu de couvrir & de racheter les péchez mêmes. C'est ce qui est écrit de Nabuchodonosor, & de quelques autres Infidéles. « Les « Gentils qui n'ont point la Loi », dit Saint Paul, « font naturellement « ce qui est de la Loi ». Faire ce que la Loi ordonne, & le faire en aquiesçant à la voix intérieure de la nature, seroit une sorte d'offense qu'il ne paroît pas que l'Apôtre ait connuë. Car la Glose de ceux des Saints Peres, qui entendent ce Texte des Gentils convertis à la Foi, ne détruit point l'explication la plus simple, qui a pour elle plusieurs autres autoritez d'un grand poids. Monsieur Tournely ne souffre pas qu'on lui ravisse le suffrage même de Saint Au-

guſtin, lequel a propoſé les deux explications; mais en inſiſtant plus foiblement ſur la ſeconde, à cauſe de l'abus qu'en faiſoient les Pélagiens, à qui il ne cédoit communément que le moins de terrain qu'il pouvoit. Monſieur Tournely n'en uſe pas à l'égard des Adverſaires qu'il a en tête, avec plus de complaiſance que le Docteur de la Grace. Dans cette multitude de paſſages qu'ils accumulent, pour mettre de leur côté un appui de cette importance, il commence par diſſiper la confuſion qu'on y jette, range enſuite chaque citation, ſous le genre de difficulté qui lui eſt particuliere; en conſidére toutes les faces; en diſſeque, ſi on l'oſe dire, toutes les parties; & n'applique enfin ſa réponſe, qu'en conſéquence des notions préliminaires, qui réſultent de cet examen; & ſont comme autant de principes pour l'intelligence parfaite des Textes alléguez. Par exemple, il les rapporte tous à trois claſſes, ſelon qu'ils ſemblent ſuppoſer, ou une incapacité entiere de faire le bien dans l'homme abandonné à lui-même; ou un

vuide absolu de toute bonne disposition dans celui qui n'a pas la foi; ou des vices réels, des péchez positifs dans ce que l'Infidéle paroit produire de plus loüable & de plus conforme aux Loix du devoir. Il montre, sans peine, que les Textes de la premiere classe sont déplacez, puisqu'on ne peut en conclurre autre chose, sinon que l'Infidéle, pour faire le bien, a besoin d'un secours spécial, qui le tire de la foiblesse de son état; & non pas que ce secours lui manque, ou que, faute d'être secouru, il péche necessairement dans toutes ses œuvres. Il ne s'agit que de s'entendre sur les textes de la seconde classe, fort propres à procurer, que, sans la foi, il n'y a, ni vertu, ni bonne œuvre, qui ne soit stérile pour l'Eternité; ce qui est hors de contestation; mais qui ne disent en aucune maniere, qu'en tout tems, en toute circonstance, la Foi soit nécessaire pour ne pas pécher. Les Textes de la troisiéme classe donnent plus de jeu à la méthode de M. Tournely. Car comme il n'y peut assûrer le sens de Saint Augustin, qu'en fai-

ſant l'Analyſe de la Doctrine de Julien, auquel il ſe rapporte: c'eſt pour lui une néceſſité de ſuivre pied-à-pied cet artificieux Sophiſtes, d'approfondir ſes raiſonnemens, de les démêler, de les éclaircir, & ſur tout de les mettre en un ordre, que les réponſes de Saint Auguſtin ne font pas toûjours ſentir. Tantôt il s'attachoit au corps de l'action, ſans la diſtinguer de ſa fin : tantôt il prenoit pour une fin ſimplement excluſive du motif de ſa Foi, celle qui étoit poſitivement vicieuſe & corrompuë: tantôt il confondoit une action juſte avec l'habitude même de la Juſtice: tantôt d'une action moralement bonne qu'il avoüoit être inutile pour le ſalut, il en faiſoit au moins un tître méritoire pour obtenir les graces du ſalut. Il ne faut donc pas être ſurpris, que le Saint Docteur, qui répondoit à la penſée de ſon Adverſaire, puiſſe quelquefois échaper à la nôtre, lorſque nous nous arrêtons nûment à la Lettre de ſon Texte. Tout conſiſte à bien ſaiſir le fil de ces différentes Relations, que Monſieur Tournely nous met en main:

l'explication ſera naturelle & auſſi infailible qu'Ortodoxe. La regle eſt la même à l'égard de Saint Proſper, qu'on doit auſſi expliquer relativement à la penſée de Caſſien & des autres Semi-pelagiens.

Ce fut une erreur de Wiclef & de Jean Hus, de nier qu'un homme, ſans la Grace habituelle, ſoit capable d'aucun bien moral. Luther & Calvin n'en ſont pas demeurez-là. Selon eux, toute la vie des Juſtes n'eſt qu'un enchaînement de pechez; mais qui, heureuſement, ne leur ſont pas imputez, en vertu de leur Foi. Baïus s'eſt énoncé plus moderément: il a reſtraint au *pecheur* & à *l'eſclave du peché*, la neceſſité indiſpenſable de *prévariquer dans toutes ſes œuvres*; ce qui eſt une ſuite de cette autre propoſition : " Le pecheur dans tout ce „ qu'il fait, agit en eſclave de la cu„ pidité qui le domine „ .On conçoit dès-là qu'il ne faut plus le porter, ni à remplir les devoirs les plus communs de la Religion, ni à pratiquer aucun exercice de penitence, ni même à faire aucun pas pour ſe rapprocher du Seigneur; il ne feroit au con-

traire que s'en éloigner davantage: plus il prieroit, plus il gémiroit, & plus il multiplieroit ſes offenſes.

Monſieur Tournely ſtatuë là-deſſus, qu'un homme qui n'eſt point en Grace, peut néanmoins accomplir quelque bonne-œuvre morale, même dans l'ordre ſurnaturel, ayant pour cela le ſecours de la Grace actuelle. Mais lui eſt-il neceſſaire ce ſecours? Et peut-il l'eſperer dans l'état d'infidélité & de peché, ſi la bonne œuvre eſt ſimplement d'un ordre naturel? C'eſt un nouveau point de controverſe, qui forme trois partis dans l'Ecole, ſans parler des deux extrémitez, où les anciens Pelagiens, & les Novateurs des derniers tems ont donné. Monſieur Tournely s'attache à Saint Thomas & à Bellarmin, qui, dans le cas propoſé, n'ont pas crû que l'homme infidéle ou pecheur, eût beſoin d'aucun ſecours ſpécial de la Grace, au moins à l'égard de quelques bonnes œuvres, & quand le penchant qu'il a naturellement au bien, n'eſt point combattu par une forte tentation. Il trouve cette concluſion ſuffiſamment renfer-

mée dans la censure de la vingt-septiéme Proposition de Baïus : " Le libre » arbitre, sans le secours de Dieu, » n'a de force que pour pécher ». Et comme la plûpart des difficultez qu'on lui oppose, sont fondées sur de pareils principes, tirez non-seulememt de Baïus, mais pareillement encore de Jansenius & de l'Auteur des Réfléxions morales, les personnes, que leur profession, leur curiosité, ou leu zéle interesse à ces matieres auront pleinement ici dequoi se contenter.

Les autres principaux articles que Monsieur Tournely examine, touchant la part qu'on y donne, ou qu'on y conteste à la Grace, sont l'amour de Dieu regardé comme Auteur de de la nature ; l'accomplissement des préceptes ; la résistance aux tentations ; la suite du peché ; la congruité & l'accroissement des merites ; la conversion du cœur, la perséverance : tous sujets, où quand il n'est point déterminé par l'autorité, il embrasse communément les opinions mitoyennes, montrant ainsi de plus en plus, un caractere de justesse & de modé-

ration, capable de le faire goûter & reſpecter des plus implacables ennemis de la métode Scholaſtique. Il le conſerve même, ce caractere, dans la cinquiéme Queſtion, qui eſt ſur l'eſſence ou la nature de la Grace; du moins par le ſoin qu'il y prend de toucher fort ſuccinctenment les quatre points que Saint Thomas y propoſe. 1°. Si la Grace tant actuelle qu'habituelle, met quelque choſe dans l'ame. 2°. Si la Grace habituelle eſt une qualité. 3°. Si elle eſt diſtinguée de la charité. 4°. Si elle a l'eſſence même de l'ame, ou la volonté ſeulement pour ſujet immédiat?

La Sixiéme Queſtion ſur les plus celebres diviſions de la Grace, ne ſouffre guéres plus d'étenduë, dès qu'on en ſépare la diſtinction de la Grace en Grace ſuffiſante, & Grace efficace, à laquelle ſeule, Monſieur Tournely conſacre trois autres Queſtions, la Septiéme, la Huitiéme, & la Neuviéme. De ces trois, il en employe deux à traiter de la Grace ſuffiſante: vaine production de la ſubtilité des Ecoles ſelon Calvin: ſecours neceſſairement inefficace ſelon Jan-

ſenius ; mais vraye Grace avec laquelle on peut veritablement ou agir, ou ne pas agir, ſelon le langage Catholique. C'eſt à cette derniere notion, que doivent generalement revenir toutes les définitions differentes, qui partagent les Scholaſtiques. Pour Monſieur Tournely, il établit d'abord deux choſes à cet égard : 1°. Que, ſous le nom de Grace ſuffiſante, l'Egliſe reconnoit une Grace, qui donne à la volonté un vrai pouvoir de faire le bien; pouvoir dégagé, pouvoir proportionné & relatif aux circonſtances preſentes du ſujet; pouvoir revêtu d'autant de force que la volonté en exige, pour être en état de ſurmonter la violence actuelle de la cupidité oppoſée : 2°. Que l'Egliſe, quand elle a décidé qu'on reſiſtoit aux mouvemens interieurs de la Grace, a entendu qu'on fruſtroit la Grace de l'effet propre qu'elle peut avoir, ſelon le bon plaiſir de Dieu, dans la circonſtance même où elle opere, relativement à l'oppoſition actuelle de la cupidité, qui empêche ſon effet. On s'apperçoit aiſément qu'il ne charge & ne groſſit de la ſorte une ſim-

ple définition, qu'afin de prévenir toutes les équivoques qu'employent d'ordinaire les Disciples de Jansenius, qui, en parlant quelquefois comme l'Eglise, se maintiennent toûjours dans la possession de penser comme leur maître. La Censure portée contre la premiere des Cinq Propositions est ici la principale regle sur laquelle il se conduit. Il juge du pouvoir que l'Eglise attribuë à la Grace suffisante, par celui que Jansenius en exclud. Or ce n'est point le pouvoir absolu, mais le pouvoir relatif, tel que Monsieur Tournely le décrit, que Jansenius exclud de la petite Grace. Ces hommes justes qui ne peuvent accomplir quelques commandemens de Dieu, lors même qu'ils le veulent, & qu'ils tâchent de les accomplir, *veulent & font effort*, dit la Proposition, *selon les forces qu'ils ont presentes*. Le degré de la Grace qui les leur donne ces forces, n'est donc pas insuffisant par lui-même, dans la circonstance où ils se trouvent : au contraire, dans la Doctrine de Jansenius, il a en soi dequoi leur faire observer les commandemens

qu'ils transgressent, & les leur feroit réellement observer, s'il arrivoit que le dégré de cupidité qui le balance s'affoiblît jusqu'à lui devenir inferieur. Voilà le pouvoir absolu bien marqué. Jansenius l'admet : ainsi ce n'est pas par-là qu'il a erré. Son erreur est de refuser aux Justes, aidez seulement de sa petite Grace, un pouvoir relativement suffisant pour remplir le précepte, dans le moment & selon le degré de l'opposition actuelle qu'ils ont à combattre. C'est donc uniquement à cette espece précise de pouvoir, que l'Eglise, en condamnant Jansenius, nous oblige d'attacher la définition d'une Grace veritablement suffisante. Les Saints Peres n'en ont point eû d'autre idée.
» Ce n'est point vous, à vous entendre, c'est toûjours Satan qui fait la » faute », disoit Saint Augustin à certains pecheurs qui rendoient le Démon responsable de tout ". L'excuse » seroit bonne, si Dieu se taisoit, » pendant que Satan vous sollicite ; » mais placé entre l'un & l'autre, » pourquoi n'écoutez-vous que le » Tentateur ? Satan ne force per-

» ſonne. Vous avez le Seigneur à vos » côtez pour en repouſſer les ſuggeſ» tions. Il dépend de vous d'y con» ſentir ou d'y reſiſter ». Saint Thomas a dit ſi clairement que « la plus » petite Grace pouvoit ſurmonter la » plus violente tentation » ; qu'il en a eſſuyé quelques injures de la part de Janſenius. Les Diſciples plus reſervez, ſe ſont contentez d'appliquer à la Grace habituelle le Texte du Saint Docteur ; ce que Monſieur Tournely reconnoit bien fondé. Mais il les prie de reconnoître à leur tour, que, ſuivant Saint Thomas, la Grace habituelle dans ſes operations, eſt inſéparable de la Grace actuelle; & qu'ainſi l'une revient à l'autre.

Il faut obſerver ces mots : *relativement à l'oppoſition actuelle de la cupidité*: car les Janſeniſtes avanceront, ſans peine, que leur petite Grace donne un pouvoir relatif à la cupidité en general; relatif aux obſtacles que tous les hommes ont à vaincre dans l'état preſent, dans la nature corrompuë : au lieu qu'il s'agit de reconnoître un pouvoir qui réponde à la ſituation particuliere de l'homme juſte,

actuellement obligé de remplir le précepte, & actuellement porté à l'enfraindre par l'effort present de quelque tentation qui lui est personnelle. Sans cet aveu, comme les expressions imporantes n'ont jamais rien coûté aux Disciples de Jansenius, ils ne seront pas plus embarrassez de celle-ci, que de mille autres, où le desir de la réünion, l'amour de la paix, le peu de défiance, & la candeur des Catholiques leur fait recevoir pour bon, ce qui n'est souvent qu'une enveloppe assez grossiére de l'erreur.

Ce n'est pas peu pour eux, de venir même à bout d'imposer habilement, quand on leur demande ce que c'est dans leurs principes, que de resister au mouvement interieur de la Grace, puisque des deux effets qu'ils attribuent à la petite Grace Jansenienne, jamais la volonté ne sçauroit empêcher ce qu'ils appellent *effet prochain, imparfait. débile*; & jamais cette même Grace n'en sçauroit produire de *complet*, tant que la cupidité conservera sur elle sa premiere superiorité. Entr'autres mauvaises dé-

faites, ils nomment hardiment résistance une simple lutte de la cupidité contre la Grace : ce qui est dire, qu'on ne resiste pas davantage à la Grace suffisante, qu'on resiste à la Grace efficace, & tenir en tout sens pour la Grace irresistible.

Il seroit singulier que Mr Tournely en revînt lui-même à l'équilibre machinal, que nous l'avons vû reprocher à Jansenius, comme le grief capital de son systême. On le lui objecte cependant, & l'objection, solide ou apparente, consiste, en ce que la relation qu'il exige entre le pouvoir de la Grace suffisante, & les forces de la cupidité opposée, devroit laisser l'ame dans un milieu, & dans une indifference de motifs, où rien ne la détermine. Ce premier inconvenient en découvre deux autres. Car il suit delà, que la Grace donnée à un Impie, doit l'emporter d'autant plus par son excellence, sur la Grace donnée à un Juste, qu'il y a plus d'obstacles à compenser, de la part d'un homme qui a croupi dans le crime, & que par conséquent l'équilibre de sa liberté est plus affoibli. Il suit enco-

re delà par la même raiſon, que plus un Juſte a de charité, moins il a de merite; plus un Impie s'endurcit dans ſa malice, moins il peche griévement, moins il eſt puniſſable.

Diſtinguons les differentes ſortes d'équilibre, répond Monſieur Tournely: équilibre d'inclination, équilibre de puiſſance, équilibre d'action ou d'exercice. Il ne croit pas qu'on puiſſe raiſonnablement l'accuſer d'admettre l'équilibre d'inclination: un peu d'attention ſur nous-mêmes, nous faiſant aſſez ſentir la funeſte pente qui prévaut naturellement dans nos ames, & les porte continuellemont vers le mal. Il ne ſe défend point de l'équillibre de puiſſance, qui demeure entier ſous l'impreſſion de la Grace ou de la cupidité, qui maintient la volonté dans ſon indifference active, & qui la fléchit & la détermine de quelque côté qu'il lui plaît: c'eſt le pur Dogme de l'Egliſe. Quand à l'équilibre d'action, qui vient de la Grace, & que les Ecoles Catholiques ont la liberté d'expliquer, chacune ſelon leurs principes, il ne s'en défend pas non plus, mais

au ſens que l'a enſeigné Saint Thomas, lorſqu'il a dit que, « la plus petite Grace pouvoit ſurmonter la „ plus violente tentation „. Car ce ſont deux choſes très-differentes, de dire qu'une Grace ait aſſez de force pour pouvoir reſiſter à la cupidité oppoſée, de dire qu'elle ne lui puiſſe reſiſter qu'en vertu de la ſuperiorité de ſes forces. Monſieur Tournely abandonne cette derniere expreſſion à Janſenius & à ſes Diſciples, qui ne peuvent paler autrement, ſuivant leur principe d'une délectation dominante par forme de *diſproportion Phyſique* : c'eſt à eux à en amollir, ou à en eſſuyer la dureté. Pour lui, il parle d'après Saint Thomas, & prétend bien pouvoir couvrir ſa Doctrine du même *bouclier*, dont le Pere Gonet Dominicain a couvert la Doctrine de ſon Ecole.

Juſqu'ici Mr Tournely, s'eſt appliqué à définir ce que c'eſt qu'une Grace veritablement & proprement ſuffiſante : il paſſe enſuite aux preuves ordinaires qui en établiſſent la réalité. L'Ecriture lui en fournit de ſi expreſſes, qu'on eſt indigné de la te-

merité des Glossateurs Jansenistes, à qui il plaît d'expliquer ces Passages de la vocation exterieure, ou de la simple illustration de l'entendement, donnant ainsi tête baissée, par une révolution de principes assez bizarre, dans le Pélagianisme le plus crud. Des Théologiens qui en viennent-là, ne sont pas gens à plier sous l'autorité des Conciles, des Peres, & des Scholastiques. Monsieur Arnaud n'y a pas même regardé de si près, pour se débarrasser de celle des Thomistes. Il en fait deux âges; les Modernes qu'il rejette & qu'il raille sous le nom d'Alvaristes, parce qu'ils ne sont, selon lui, que les échos d'Alvarès; & les Anciens pour qui il se déclare, mais qu'il renferme tous dans Brawardin, & Grégoire de Rimini, les deux seuls qu'il ose alleguer. On sçait que Brawardin étoit l'Auteur favori de Wiclef, & que ses Ecrits sont encore aujourd'hui le nœud Gordien, pour quiconque entreprend de les débroüiller en faveur de la liberté. Luther ne cherissoit pas moins Grégoire de Rimini: où est mon oracle, disoit-il, quand il demandoit quel-

qu'un de ses Livres ? *Da Magistrum.* Voilà certainement Mr Arnaud en bonne Compagnie. A Dieu ne plaise, dit Monsieur Tournely, que nous lui envions de tels appuis !

Mais Monsieur Arnaud, en rangeant si aisément ces Thomistes Alvaristes au nombre des Partisans d'une Grace veritablement & proprement suffisante, ne prenoit-il pas mal-à-propos l'ombre pour le corps ? Un tems est venu au moins, que lui & ses amis ont changé d'avis ; qu'ils ont hautement canonisé la Grace suffisante des Thomistes modernes, comme étant la même que la petite Grace de Jansenius ; & qu'ils se sont vûs trop heureux, qu'on la voulût bien recevoir pour une assûrance & un titre de leur Catholicité : assûrance frivole, titre d'Imposteur, au jugement de Monsieur Tournely, qui fait toucher au doigt tout ce que ces deux Graces ont de difference entr'elles. Il en compte huit, dont il fait consister la principale, en ce que jamais aucun vrai Thomiste ne reconnoîtra pour Grace suffisante, une Grace relativement inferieure aux forces ac-

tuelles de la cupidité opposée; puisque dès-là il abjureroit l'Axiôme le plus clair de l'Ange de l'Ecole. *Minima Gratia potest resistere cuilibet concupiscentiæ, ac vitare omne peccatum mortale.* Aussi sont-ce des causes qui different entiérement de l'une à l'autre, que celle qui rend inutile la petite Grace de Jansenius, & celle qui arrête l'effet de la Grace suffisante au sens des Thomistes. La premiere est le défaut relatif des forces dans la Grace même; & la seconde, le défaut ou la foiblesse propre de la volonté créée.

Il est au reste si difficile de bien masquer, que toute l'habileté de Monsieur Arnaud à se revêtir en Thomiste, n'a pas empêché qu'il n'y parût sous un habit emprunté. Parlant quelque part de la Grace suffisante soûtenuë dans l'Ecole Angelique, il la dépeint de telle nature, que « seule « elle produiroit la bonne œuvre même, « où elle incline la volonté, si « elle n'étoit inferieure en forces à la « cupidité qui l'en détourne ». *Causa Arnald. p.* 357. *Col.* 1. Monsieur Tournely découvre la fourbe à ce pe-

tit mot, *seule elle produiroit* : expression inoüie parmi les Thomistes, qui, pour aller du pouvoir à l'acte, exigent encore la Grace efficace ou motion prédeterminante. Un autre Parti veut bien, par esprit de conciliation, passer aux Thomistes leur Grace suffisante; à condition néanmoins qu'ils ne conçoivent par là, qu'une *capacité* generale de faire le bien : *capacité* naturelle à l'Etre raisonnable, & qu'il ne perd pas même sous l'empire du peché. Voilà tout le Thomisme des Disciples de Jansenius ; quelque sacrifice qu'ils semblent faire à la necessité des tems, ils ne vont pas plus loin. Mais la jonction politique avec les Thomistes, est toûjours bonne pour leur interêt, tant qu'elle peut suppléer à l'unanimité Théologique : *sauf à déjoindre, s'il y échet*, diroit on au Palais, sur une pareille Association.

Des dispositions si peu sinceres doivent rendre fort suspecte dans leurs bouches ou dans leurs Ecrits, une maniére de parler, qui, en soi, ne presente rien que d'Orthodoxe. Elle porte que, " si l'homme ne resistoit

» pas à la Grace suffisante, il auroit » très-certainement la Grace efficace ». Qui empêchera, qu'un Janseniste déguisé n'entende par-là, que si un homme, au lieu de douze degrez de cupidité contre dix de Grace, n'en avoit plus que huit de cupidité ? la Grace *très-certainement* deviendroit la plus forte : ce qui étoit petite Grace auparavant, cessant de l'être par le changement arrivé dans la cupidité ; mais sans aucun changement, ni aucun surcroît de secours du côté de Dieu. C'est tout le systême de la Déclaration relative. Le venin du Jansenisme peut également s'insinuer sous un autre tour que l'on a donné à la même proposition. « Dieu est » prêt, dit-on, d'accorder aux hommes une Grace, par laquelle ils » puissent être sauvez, s'ils le veulent être ». Il n'y auroit pas à broncher là-dessus entre Théologiens Catholiques : mais, depuis que Jansénius a paraphrasé ces mots, *s'ils le veulent être*, pat ceux-ci : « pourvû » que Dieu trouve leur volonté suffisamment disposée à faire de la

„ Grace, l'uſage qu'il ſe propoſe „. Il eſt clair que par tout où Dieu trouvera l'attrait de la cupidité prédominant ſur l'attrait de la Grace, il ne trouvera rien moins qu'une volonté ſuffiſamment diſpoſée. “ Je le „ confeſſe : „ dira encore un Novateur qui ſe cache, “ jamais Dieu ne „ refuſe ſa Grace, quand on la lui „ demande comme il faut „. Mais, ſelon Janſenius, ceux qui n'ont pas la Grace efficace de la priére, ont-ils même la Grace ſuffiſante pour pouvoir prier? Ne les repreſente-t'il pas auſſi abandonnez d'un côté que de l'autre? Pur artifice par conſequent! Pur abus du langage fidéle, que ce nouveau tour & tant d'autres ſemblables, dont les Regîtres des Officialitez ſont remplis!

Ce qu'il y a d'inſéparablement attaché au Dogme, ſur la nature & ſur l'éxiſtence de la Grace ſuffiſante, ainſi dévelopé, Monſieur Tournely s'engage dans une matiére plus ingrate. Ce ſont les conteſtations Scholaſtiques, où l'on ſe propoſe de déterminer le plus ou le moins d'étenduë qu'il convient de donner à cette ſorte de

Grace ; incapable de rien operer ſelon les uns, ſi Dieu n'agit de nouveau : aſſez effective ſelon les autres, pour operer immédiatement elle ſeule la pratique même de pluſieurs devoirs de piété. Ce ſecond parti, qu'il trouve avoir été le ſentiment dominant dans la Sorbonne durant pluſieurs ſiécles, lui ſemble le plus raiſonnable, pourvû que l'on reſtraigne l'effet réel & immédiat, qu'il attribuë à la Grace ſuffiſante, en le bornant aux devoirs de piété, qui coûtent moins à accomplir. Il en apporte pour exemple, un acte de continence dans une tentation legere, une aumône modique ; & ſur tout la priére, qui alors ſera tout enſemble & une bonne œuvre, & un moyen d'obtenir de Dieu des ſecours plus abondans pour les autres devoirs qui demandent plus d'effort. On ne ſçauroit ne pas reconnoître une conformité de doctrine aſſez ſenſible entre ce ſentiment de l'ancienne Sorbonne, quant au fond, & ce qui n'eſt guéres connu de nos jours, que ſous le nom de Moliniſme. Mais Monſieur Tournely accuſe Molina de l'avoir pouſſé

trop loin, jusqu'à *paroître* exclurre la necessité de la Grace efficace pour la parfaite conversion du cœur, & pour la pratique des œuvres saintes les plus difficiles & les plus sublimes. Comme il ne s'agit pas de ce qui *paroît*, en fait de systême Théologique, mais de ce qui est réellement, on n'auroit pas de peine à rendre là-dessus Molina aussi bon Sorboniste, que cette foule de Docteurs citez avec éloge par Monsieur Tournely. Quelque chose que pense Molina de la Grace suffisante comparée avec la Grace efficace dans son *entité*, il ne faut que s'assûrer si, dans l'intention de Dieu, il ne reconnoît pas quelque caractére essentiel, qui distingue totalement l'une de l'autre. Or c'est un principe bien nettement exposé dans son Livre de la Concorde : que Dieu, sans aucun égard à l'usage que le Libre-arbitre fera de ses Graces; mais par un pur effet de bon plaisir, de misericorde, & de liberalité, soufle où il veut, plus abondamment néanmoins sur ceux-ci que sur ceux-là; non parce qu'il a prévû que ces secours seroient pour eux des moyens

de ſanctification, mais parce qu'il a eû la volonté & formé le deſſein de les ſanctifier. Les paroles que nous produiſons, ſont particuliérement tirées de la q. 23. a. 4. & 5. D. 1. m. 4. & 5. Elles ne peuvent être plus énergiques, pour déſigner l'infaillibilité d'une Grace auſſi ſûre dans ce qu'elle opére, que la volonté & le Décret même de Dieu, ſont immanquables. Ce point capital une fois arrêté, dès que l'on fait tant que de donner à la Grace ſuffiſante quelque effet réel & immediat, bien des gens jugeront aſſez arbitraire de le reſtraindre, ou de l'étendre ſelon la qualité des bonnes œuvres. Entre les preuves même qu'employe Monſieur Tournely, n'y en a-t'il point, qui *paroiſſe exclure la neceſſité de la Grace efficace*, en des circonſtances auſſi difficiles, que celles où il accuſe Molina de le faire? Il cite le reproche adreſſé aux villes de Corozain & de Bethſaïde, & il en tire ce raiſonnement. Corozain & Bethſaïde ont reçû, ſans faire penitence, la même meſure de Grace, avec laquelle Tyr & Sidon euſſent certainement pleu-

ré leurs pechez ſous la cendre & le cilice. Or cette Grace n'étoit point une Grace efficace, puiſque les Corozaïtes & les Bethſaïtes l'ont rejettée: une Grace ſuffiſante auroit donc eu chez les Tyriens & les Sidoniens, l'effet précis, dont les Corozaïtes & les Bethſaïtes la fruſtrerent; c'eſt-à-dire, la converſion de deux Peuples très-corrompus.

On eſt ſi accoûtumé à paſſer condamnation ſur Molina, ſans approfondir les griefs dont on le charge, que Monſieur Tournely, contre ſa coûtume, en eſt devenu moins attentif à vérifier un autre fait qu'il avance à ſon occaſion: c'eſt que la Doctrine de Molina, touchant la Grace ſuffiſante, a été preſcrite de chez les Jeſuites par les Decrets de deux de leurs Generaux*. Pluſieurs Ecrivains Thomiſtes s'étoient déjà prevalu de ces deux Actes, les regardant comme une demie-victoire remportée ſur Molina, & un déſaveu public de ce qui s'étoit dit & fait pour ſa défenſe dans les Congregations *De auxiliis*. On peut les lire; on y verra que les

* *Aquaviva & Viteleſchi.*

deux Generaux, sans la moindre mention de Molina, n'y recommandent rien, que Molina lui-même n'eût enseigné. Ils veulent qu'entre la Grace efficace, & la Grace suffisante, on admette une premiére difference anterieure au choix du Libre-arbitre; que cette difference soit prise de la volonté même, & de l'intention efficace de Dieu; qu'elle renferme un arrangement & une preparation de moyens qui aboutissent infailliblement à la fin qu'il se propose; en donnant la Grace efficace; qu'elle marque de sa part, une plus grande bien-veillance pour ceux à qui il la donne. L'endroit seul de Molina, que nous avons déjà cité, dit tout cela. Mais l'éxactitude de ce Théologien lui nuit souvent; scrupuleusement circonspect à ne traiter, sous un titre que des matiéres qui y répondent, il laisse venir chaque chose en son rang. S'il doit parler des proprietez de la Grace suffisante, il prend garde de n'y pas mêler les proprietez de la Grace efficace. De-là les méprises & les allarmes. Monsieur Tournely dans ce qu'il

qu'il en rapporte d'ailleurs, n'y a pas été trompé. Il expose en particulier très-fidélement la double action ou influence Physique de la part de Dieu, qui est le grand rempart du systême Moliniste, contre les chimeriques idées qu'on s'en forme en faveur du Libre-arbitre.

La grandeur du sujet ne nous permet seulement pas d'entamer les cinq Articles, & les cinq Conclusions qui regardent la distribution de la Grace suffisante, Justes, Simples Fidéles, Infidéles, Endurcis, tous jusqu'aux Enfans morts avant leur naissance, reconnoîtront un jour, selon la doctrine ici énoncée, que Dieu a voulu sincerement & veritablement leur perseverance, leur conversion, leur salut; & que son infinie misericorde, non plus que la participation des mérites de Jesus-Christ Sauveur, ne leur a pas manqué. Cela remplit la huitiéme Question. La neuviéme est sur la Grace efficace.

Monsieur Tournely définit la Grace efficace, celle qui a une connexion certaine & infaillible avec

ſon effet, ou la bonne œuvre qu'elle doit produire. Mais cette connexion eſt-elle intrinſéque ou extrinſéque à la Grace? Le don de Dieu à-t'il dans ſa propre vertu dequoi faire plier certainement & infailliblement la volonté? Ou cette certitude, cette infaillibilité dépend-t'elle du conſentement prévû de la volonté même? Il ne le décide point. Content d'expoſer les raiſons, qui vont à établir ou à détruire les deux ſentimens, il laiſſe à la ſagacité des Lecteurs, de penetrer le ſien; & il leur ſuggere du moins aſſez d'ouvertures pour y parvenir.

Les Théologiens, Partiſans de la Grace efficace par elle-même, débutent par s'adjuger de plein droit toutes les expreſſions generales de l'Ecriture, propres à montrer qu'il y a une Grace efficace, ou à en relever le pouvoir. Mais il eſt aiſé de les ramener au vrai ſens des Textes. Faites-nous voir, leur répond-t'on, non l'éxiſtence, non l'efficacité de la Grace; mais un ſeul terme qui détermine le principe, auquel il a plû à Dieu d'attacher la certitude & l'infaillibi-

lité de ſon effet. Le celebre paſſage, *Quis te diſcernit ?* Auſſi-bien que l'hipothéſe des deux perſonnes, dont l'une conſentiroit à la Grace, & l'autre y reſiſteroit, ne touchent même rien la Grace efficace, à laquelle on ne reſiſte jamais. De plus, Saint Paul, lorſqu'il demande à l'homme juſte, *Qui eſt-ce qui le diſcerne ?* Ne réprouve que le diſcernement qu'il prétendoit faire de lui-même, par ſes propres merites, ſans la Grace, & non pas le diſcernement qu'il en feroit par ſes merites, conſiderez comme le fruit de la Grace. Cette diſtinction eſt formelle dans Saint Auguſtin.

On ne les laiſſe pas joüir plus tranquillement de la douce confiance, d'avoir au moins pour eux l'autorité de ce grand nom. On le fait même beaucoup valoir, pour enlever d'un ſeul trait à pluſieurs d'entr'eux, preſque tous les témoignages du Texte Sacré qu'ils alleguent. Saint Auguſtin, leur dit-on, les applique à l'état d'innocence : état, où, ſelon ceux qui prennent la qualité de ſes Diſciples, l'homme n'avoit pas be-

ſoin de la Grace efficace : ils ne ſont donc pas tels, qu'ils puiſſent nous expliquer déterminément l'action de cette derniére Grace, toute differente de la Grace d'Adam, dans le ſyſtême Auguſtinien.

Quant aux preuves recuëillies des propres Ouvrages du Saint Docteur, les défenſeurs de la Grace efficace par elle-même, en apportent de trois eſpeces. Dans les unes, Saint Auguſtin donne pour aſſûré, que Dieu, par une Grace très-efficace, opere en nous la volonté & l'accompliſſement de la bonne-œuvre. Dans les autres, il repreſente la volonté toute-puiſſante de Dieu, comme le ſeul principe de ce qu'il y a d'efficacité dans la Grace : il diſtingue dans les derniéres la Grace des deux Etats, celui d'Adam & le nôtre, en ce que celle-là étoit une Grace ſuffiſante, ſoûmiſe au Libre-arbitre ; au lieu que celle-ci détermine la volonté au bien d'une maniére inſurmontable.

Rien de tout cela ne convainc les Théologiens du Parti contraire. Ils déclarent ne voir autre choſe dans les paſſages de la premiére eſpece,

ſinon qu'avec la Grace on peut tout; que ſans la Grace, on ne peut rien : unique objet des longs demêlez de Saint Auguſtin avec les Pélagiens ſur la Grace. Ils ne découvrent non plus dans ceux de la ſeconde, que deux autres veritez avoüées de toutes les Ecoles : n'y en ayant point qui n'enſeigne, que le conſentement même de la volonté vient de la Grace, & que par le moyen de la Grace, Dieu ſçait réduire les plus endurcis. Saint Auguſtin en dit autant pour l'état d'innocence. Il faudroit montrer dans la Grace efficace, non le principe *certain & infaillible* de ſon operation, mais le principe qui fait qu'elle opére *certainement & infailliblement*. Pour les paſſages de la troiſiéme eſpece, on ſe plaint qu'ils ſont un prétexte de broüiller beaucoup dans la diſtinction des deux ſecours *quo* & *ſine quo*. De quelque maniére cependant qu'ils ſoient entendus, on ſe flate de montrer que les qualitez d'*invincible* & d'*inſurmontable* ne tombent pas plus ſur la Grace, que ſur la volonté aidée par la Grace : ou, ſi c'eſt à la Grace ſeule que le Saint

Docteur les applique, qu'il n'exclud pas pour cela la prévision Divine, ni par conséquent tout ce qui en est une suite naturelle dans le système opposé.

On procede sur les preuves de raison, comme sur celles d'autorité. La seule idée de Grace efficace, disent les uns, entraîne l'idée d'un effet certain & infaillible. S'ensuit-il, disent les autres, que ce soit la Grace efficace, qui produise cette certitude & cette infaillibilité même ? si elle ne la produit pas, reprennent les premiers, elle n'ira donc qo'à la suite de la volonté humaine : subordonnée à ses mouvemens, elle en recevra donc l'impression & la détermination. Chimeres que ces consequences, leur répond-t'on ! Le commencement de toute bonne volonté vient de la Grace ; elle est elle-même une impression sainte, une détermination au bien, que la volonté reçoit & suit librement : tant s'en faut que la volonté incline la Grace & la détermine. Mais, sans la Grace efficace de sa nature, que deviendra le langage & la pratique de l'Eglise ? Il y a

peu de priéres publiques, où, ceux qui la ſoûtiennent, ne la voyent empreinte ſous les plus beaux traits. Leus Adverſaires, ou moins clairvoyans, ou plus difficiles dans la diſcuſſion qu'ils font des choſes, le conteſtent, & traitent tous ces argumens de Hors-d'œuvres & d'écarts. Ce que l'Egliſe demande à Dieu, eſt l'heureux & plein effet des Graces qu'il nous communique. Ce qu'on voudroit établir ici, eſt une connéxion eſſentielle, entre la Grace & l'effet, fondée ſur la nature ſeule de la Grace. Il leur paroit manifeſte, que le ſecond article forme un objet très-différent & très-indépendant du premier.

Reſte une derniere raiſon pour la défenſe de la Grace efficace par elle-même: ce ſont les difficultez de ce ſentiment, qui conſerve au Myſtére de la Grace, ſes ténebres & ſes profondeurs; pendant que tout devient clair & intelligible dans le ſentiment oppoſé. A cela les autres Théologiens répondent que l'obſcurité du Myſtére ne le rend eſſentiellement impénétrable, que par deux endroits,

dont il n'eſt pas queſtion ; la diſtribution des Graces & l'accord d'une volonté libre , avec la neceſſité de la Grace qui le *prévient*. Pour ce qui concerne l'accord de la liberté avec la Grace qui *agit* & *coopére* avec nous , s'il y a quelque ſyſtême où on l'explique plus facilement que dans un autre , cette facilité en fait l'éloge ; & mettant à part les matiéres purement de foi , il eſt ſingulier d'alléguer les difficultez d'une opinion , pour en démontrer la vérité. Or entre tous les ſyſtêmes , celui de la Science moyenne , & celui des Congruiſtes , dit Monſieur Tournely , ont l'avantage d'une expoſition plus nette , & plus à la portée des eſprits.

Mais , quelque bon témoignage qu'il rende à ces deux Ecoles , il les met à leur tour ſur la défenſive. Ce qu'elles s'approprient de l'Ecriture Sainte eſt heureux , en ce qu'il faut , ou reſtraindre les textes , ou les interpréter par d'autres , pour les entendre autrement que d'un conſentement prévû , & d'une Grace donnée à l'homme en des circonſtances toutes proportionnées à l'indifféren-

ce de ſon choix. Saint Auguſtin même ne leur manque pas. Après s'être fait jour, comme nous l'avons vû au travers des citations prétenduës favorables à la Grace efficace par elle-me, elles en produiſent, dont l'on ne ſçauroit au moins leur diſputer le premier ſens. On ne leur accorde pas que ce ſoit le véritable; mais, pour lui en ſubſtituer un autre, on a ſouvent beſoin d'un circuit de raiſonnemens, & d'une combinaiſon d'époques, qui aboutit à dire que le Saint Docteur a varié. Ce qu'elles tirent de plus preſſant du Concile de Trente, revient à cet argument. L'homme, s'il le veut, ſuivant la déciſion du Concile, a le pouvoir & la liberté de réſiſter à la motion de la Grace. Or il ne peut réſiſter à la motion d'une Grace infailliblement & eſſentiellement liée avec le conſentement de ſa volonté : donc de deux choſes l'une; ou la Grace n'a point de connéxion infaillible & eſſentielle avec le conſentement de ſa volonté, ou ſa volonté n'a pas le pouvoir & la liberté de réſiſter à la Grace. Perſonne n'ignore la grande

distinction *du ſens composé* & *du ſens diviſé*, ſi avantageuſe aux Thomiſtes & aux Auguſtiniens, pour arrêter court leurs parties adverſes. En effet, on eſt d'abord embarraſſé d'une ſolution qui avouë & nie tout enſemble; qui avouë que la volonté muë par la Grace, ne lui peut refuſer ſon conſentement; & qui nie qu'à l'inſtant même, où la Grace meut la volonté, celle-ci perde le pouvoir de n'y pas conſentir. Il y a là bien à démêler; & toutes ces diſcuſſions, dont l'on a groſſi cent & cent volumes, paſſent de beaucoup l'étenduë d'un Extrait.

En recherchant, quel eſt le principe d'efficacité dans la Grace, Monſieur Tournely parcourt ſix ſortes d'opinions, qui forment autant de differentes branches entre les Théologiens Catholiques; quoique les Congruiſtes ſe ſubdiviſent, & forment eux-mêmes entr'eux deux nouvelles branches: leur maniére de raiſonner fait preſque juger qu'ils ne devroient pas même en compoſer une. Car ou la convenance qu'ils attribuent à la Grace, lui eſt intrinſe-

que & tenuë pour infaillible, ou elle lui eſt extrinſeque, & ſuppoſe l'uſage de la Science moyenne. De ces deux expoſitions, la premiere ne paroît différer en rien de la Prédeſtination Morale; la ſeconde, retombe entiérement dans le ſyſtême de Molina. Ainſi le monde eſt plein de Moliniſtes, qui ſeroient très-fâchez d'en avoir la qualité, révoltez peut-être contre le nom de l'Auteur, & qui ſçavent en eſtimer la Doctrine.

Mais Monſieur Tournely dédaigne preſque de s'arrêter à ſes diviſions de l'Ecole, où, après les précautions que demandent certains points, qui portent coup ſur le Dogme, il ſeroit bon de ne prendre part, que comme on en prend aux courſes & aux combats d'exercice, qui ſont l'aprentiſſage de la guerre. Leur vraye fin eſt de former des troupes à l'Egliſe, de les aguerrir, de les tenir en haleine, afin de les réünir toutes dans l'occaſion contre l'Ennemi commun. C'eſt-là que Monſieur Tournely en revient. Infatigablement attaché à la pourſuite de Janſenius, il finit ſon Traité par cette importan-

 te

te conclusion : que la vertu & l'efficace de la Grace ne doit point être prise de la délectation supérieure, ou relativement victorieuse, suivant la proposition des dégrez. Les Textes de l'Ecriture & de Saint Augustin, qui assignent la crainte des peines, la honte, la douleur, ou quelque autre principe, que l'attrait & le plus grand attrait du plaisir, pour motif de notre détermination au bien, remplissent ses premieres preuves : la Grace des Anges & du premier Homme ; les dispositions propres de leur état ; les effets qui sont particuliers à la Grace Jansénienne ; les affreuses suites de ce systême ; sa nouveauté ; ses contradictions, lui fournissent les autres. Car peu de gens y font réfléxion. Le Jansénisme, disent ses Partisans, n'est que la Théologie de Saint Augustin & de Saint Paul : c'est le triomphe de Jesus-Christ & de sa Grace. Et cependant Jansénius déclare, qu'il annonce une Doctrine " , à laquelle on " n'a point encore pensé, & qui est " récemment inventée " , *Inopinata & recens excogitata Doctrina.* Cette

Doctrine, de plus, donne moins à la Grace, qu'on ne lui donne en aucune autre Ecole. Un mot le démontre. Qu'une Grace de dix dégrez se trouve en balance avec quinze dégrez de cupidité, elle ne pourra rien. Que faut-il donc pour lui assûrer la victoire ? Un accroissement de ses forces. Non, il ne faut que quelques dégrez de moins dans la cupidité. Ainsi ce n'est point à la délectation céleste, que l'efficacité de la Grace sera attachée ; mais au changement arrivé dans la délectation terrestre indépendamment de la Grace ; & voilà ce qu'on appelle Grace efficace par elle-même ; une Grace qui ne l'emporte qu'à proportion de la puissance, ou de la foiblesse de sa rivale : une Grace qui ne triomphe pas tant de la résistance qu'on lui fait, qu'elle joüit de l'impossibilité, où l'on est de lui résister : à peu près comme un Général toûjours victorieux, quand il a, de son côté, la superiorité des Troupes ; mais *certainement & infailliblement battu*, quand l'Armée Ennemie ne prévaudroit que d'un seul fantassin sur la sienne. Que les

Disciples de Jansénius s'arrogent le glorieux titre de Défenseurs & de Martyrs de la Grace, dit Monsieur Tournely : on est bien plus autorisé à les nommer les Défenseurs & les Martyrs de la cupidité ; puisque le cœur humain cede bien plus souvent à la cupidité qu'à la Grace.

Tout ce dernier article est plein de pareilles remarques. On y voit les inconveniens de la délectation relative déconcerter ses Partisans à un point, que, pour les sauver, ils en sont réduits à faire le cercle des Ecoles ; souvent aussi Congruistes & aussi Molinistes dans leurs réponses, que ceux qui en prennent le titre. Quel monstre à leurs yeux que la science moyenne ! Ils sont obligez d'y recourir dès le premier pas, selon Monsieur Tournely ; Dieu ne pouvant décerner l'effet sûr & infaillible de sa Grace, qu'il n'ait auparavant réglé la mesure des forces qu'il doit lui donner : comparaison faite avec les dégrez de la délectation opposée. Ils font le même usage de plusieurs autres principes de leurs Adversaires : tant il est difficile de tenir cons-

tamment contre la vérité & contre la raiſon. En vain s'acharne-t'on à les combattre. Quelquefois au moins on en ſent les impreſſions ; on en ſuit la lumiére ; on leur rend hommage, malgré qu'on en ait.

ARTICLE LX.

EXTRAIT D'UNE LETTRE écrite de Breſt par Monſieur Deſlandes, Commiſſaire de la Marine & de l'Academie Royale des Sciences au Reverend Pere Deſlandes Jeſuite.

SUr la fin de 1723. il ſe repandît un bruit en Baſſe-Bretagne qu'on avoit découvert une mine d'argent auprès de Breſt, entre Crozon & Roſeanvel. Comme cette mine n'étoit point gardée, chacun y courut avec empreſſement : & l'envie redoublée de s'enrichir, fit croire qu'on s'enrichiſſoit en effet. Bientôt les plus forts ou les plus adroits écarterent tous les autres, & tirerent de cette mine dequoi charger pluſieurs chevaux de bas & pluſieurs charretes. Ils reven-

dirent enſuite ces prétenduës pierres d'argent, juſqu'à cent dix ſols & ſix francs la livre.

Au premier bruit, & pouſſé par ma curioſité naturelle, je m'en fis apporter un grand nombre. Je n'eus pas de peine à reconnoître que c'étoient des Pirites. (On appelle ainſi certaines pierres d'une dureté conſiderable, mais legeres en comparaiſon.) Les unes, étoient luiſantes & jaunes, & reſſembloient de loin à une maſſe d'or : les autres, jaunes & blanches, & reſſembloient auſſi de loin à une maſſe d'argent. Ce qui trompa les premiers qui y coururent. Toutes ces Pierres étoient taillées en facettes irregulieres, ſur leſquelles elles s'arrêtoient comme des dez à joüer.

La dureté de ces Pierres connuës depuis long-tems des Naturaliſtes, eſt ſi grande, qu'en les frappant l'une contre l'autre, ou contre un morceau d'acier, elles jettent des étincelles de feu. On s'en ſervoit autrefois pour les Arquebuſes à rouet. Ce qui leur a fait donner apparemment le nom de Pirites.

J'en ai voulu fondre quelques-unes dans un creuſet. Mais après avoir été long-tems au feu, elles ſe reduiſoient en une maſſe noire, ou plûtôt de couleur de plomb, qui n'eſt d'aucun uſage. Au lieu qu'en les jettant ſur les charbons ardens, elles flamboient comme du ſoufre en canon, & jettoient une odeur inſupportable. Ces Pirites ne ſont qu'un aſſemblage de ſels & de ſoufres, mêlez d'un peu de terre. A proprement parler, elles ne ſont, ni métal, ni pierre, quoiqu'elles ayent la couleur de l'un & la dureté de l'autre.

De tous les *Metallographes*, Vanoccis eſt celui qui en a le mieux parlé. Il les appelle Mareaſſiſtes, & il aſſûre qu'il en a trouvé une mine dans le Fricoul qui avoit plus de 600. pieds de long & trois de large.

Après avoir détrompé ceux qui prenoient ces Pirites pour des pierres de mine d'or & d'argent, je voulus aller moi-même ſur les lieux; ce qui me confirma encore plus dans la penſée où j'étois. Je parcourus enſuite les deux parties des Côtes de Léon & de Cornoüaille, que ſepare le

Goulet, ou l'entrée de la rade de Breſt. J'y fus témoin du plus beau ſpectacle qu'on puiſſe imaginer. Toute cette Côte eſt parſemée, de diſtance en diſtance, d'un ſable brillant & de pierres de toutes ſortes de grandeurs, qui ont un enduit luiſant, & que la vûë ne peut ſoûtenir au Soleil. Cela ſe remarque ſur tout depuis la pointe de Saint Mathieu juſqu'au Conquet, ſur la Côte de Léon. Le rivage eſt rempli de ce Sable qui brille, & tous les rochers en ſont chargez.

Au mois de Juin, de Juillet & d'Août, il s'éleve au-deſſus de toute cette Côte une flâme legere & violette, ſans qu'on remarque aucune ouverture par où elle s'échappe. La même choſe s'obſerve en pluſieurs endroits du Royaume de Naples, & auprès de Florence : ce qui paroîtra moins extraordinaire, ſi l'on ſonge que toute l'Italie eſt pleine de mine de ſoufre, d'alun & de vitriol.

L'Auteur du Livre intitulé *Scotia illuſtrata, ſive Prodromus Hiſtoriæ naturalis, in quo regionis natura, morbi, accuratè explicantur*; imprimé

à Edimbourg en 1664, remarque que plusieurs parties de la Côte d'Ecosse répandent une flâme pareille, qui le jour se convertit en une fumée épaisse.

Sur ce que je viens de dire, on peut croire sans difficulté que la Côte de Léon & de Cornoüaille est empreinte de matieres sulfureuses, qui venant à se joindre aux parties de sel marin qui s'évaporent & se volatilisent continuellement, forment ces differentes especes de Pirites & ces enduits luisans. A Brest même, on voit les murailles des maisons qui sont les plus voisines de la Mer, couvertes d'un pareil enduit & briller dans les beaux jours.

Entre le Conquet & l'Abbaye de Saint Mathieu nommée dans les anciens titres Saint Matié *in finibus terræ*, il y a une rade foraine qu'on appelle *Porz-Liocan*. On ne peut douter que cette rade n'ait été autrefois un Port considerable. Il n'y a pas soixante ans qu'on y voyoit des restes de Quais minez par la Mer & quelques anneaux de fer, propres à attacher les Navires: & il faloit qu'ils

fussent considerables, puisque ces anneaux étoient élevez de plus de deux toises au-dessus des plus hautes Marées. On m'a montré à Saint Mathieu des pierres qu'on avoit conservées de ces anciens Quais : & c'étoient de veritables Pirites, qui brûloient & se consumoient au feu. Le nom de *Porz-Liocan* est sans doute venu delà : car dans la Tanque Celtique *Porz* signifie en general une entrée, & en particulier un Port de Mer : *Liocan* est composé (1) de *Liou*, couleur, & de *Can*, *Blanc*, brillant, &c. Aussi la Lune dans son plein est-elle ici nommée *Loar-Can*.

Pour passer de ces Remarques à quelqu'autres plus sçavantes, je dirai que le *Porz-Liocan* est sans contredit le Port de Mer que Ptolomée, le Géographe a nommé *Saliocanus* ou *Staliocanus*. Aucun de ses Interpretes n'a bien entendu ce Passage, ni donné la veritable leçon. Peut-être sont-elles toutes défectueuses. Quoiqu'il en soit, Ptolomée en parcourant la Côte de Bretagne depuis la

(1) *Le Pere Lobineau a parlé du Porz-Liocan d'une maniere vague & peu exacte.*

Loire jusqu'à l'entré du grand Canal, autrement la Manche ou Océan Britannique, parle de cette maniere: *Pour ce qui regarde la Côte qui va au Septentrion & tourne vers la Mer Britannique, je la décrirai telle qu'elle est. Après le Promontoire Gobée, on trouve le Port Staliocanus*, &c.

Le Promontoire Gobée, est la pointe ou l'extrémité Occidentale de la Bretagne, après quoi on trouve le *Porz-Liocan* dont je viens de parler. Et si ma conjecture est bonne, il faut que les deux pointes, celle de Saint Mathieu & celle de Cornoüaille, n'ayent été autrefois qu'un seul & même Promontoire. C'est aussi de cette maniere que paroit s'expliquer Ptolomée. J'appuye ma conjecture sur ce qu'il est plus que vrai-semblable que par un tremblement de Terre ou par quelqu'autre accident imprévû, ce Promontoire s'est partagé en deux, & a laissé un libre passage à la Mer qui s'est répanduë abondamment sur des Terres plus basses que son niveau ordinaire. La même chose est arrivée ailleurs. Il y a encore tant de grosses roches entre la pointe de S.

Mathieu & celle de Cornoüaille, sans compter plusieurs Islets & plusieurs bas-fonds, qu'on est persuadé que tout cela a été autrefois terre ferme.

L'Ancienne Tradition du Païs porte, que l'Isle de Beniguet, l'Isle de Sain & même celle d'Oüessant, aujourd'hui éloignées de la Côte de plusieurs lieuës, y touchoient autrefois.

On me demandera peut-être en quel tems le Promontoire Gobée s'est ainsi partagé en deux. C'est ce que personne au monde ne peut sçavoir, n'y ayant ici aucun Monument Historique ni aucun Registre autorisé en Justice, qui passe 250. ans. Je crois seulement qu'après la séparation du Prémontoire (1) Gobée, la sûreté

(1) *Gobit est un vieux mot Celtique, aujourd'hui peu usité. Gobit lonqua, attraper, avaler, &c : ce qui se dit plus particulierement des animaux gourmands & feroces. Je crois que le Promontoire Gobée a été ainsi nommé, parce que la pointe Occidentale de la Côte de Bretagne ressemble à une gueule ouverte. La Côte de Cornoüaille compose la partie inferieure de la machoire, & la Côte de Léon la superieure. Ce qui imite assez bien la posture d'un animal qui veut sai-*

sûreté qu'on a trouvée à se retirer dans la Rade de Brest, a fait négliger le *Porz-Liocan* qui n'est qu'une Rade foraine. On y voit cependant encore des 80. & 100. Bâtimens à la fois, destinez pour la Manche, lorsqu'un vent d'Est ou de Nord-Est les oblige de chercher l'abri.

Je ne puis dire aussi en quel tems Brest a commencé d'être établi. Quelques Sçavans Modernes pensent que c'est le *Brivates Portus* de Ptolomée. Mais j'en doute, fondé sur ce qu'il donne aussi le même nom à un Port voisin de l'embouchure de la Loire, qu'on croit être le Croïsie. D'ailleurs le nom de Brest approche si fort de celui de *Breis* ou *Breith*, qu'on pourroit croire que c'est le même nom un peu alteré. Or on sçait que l'Angleterre se nommoit anciennement *Breith Inis*, Isle (1) peinte, d'où est venu le

saisir ce qu'on lui jette. Il y a apparence que le mot François gobet vient delà : ce que les Etimologistes n'ont pas sçû.

(1) *Les fleurs & les fruits en Angleterre ont des couleurs plus vives, qu'en tout autre Païs. Le gazon sur tout des environs de Londres & de Cantorberri est renommé pour le beau verd.*

le nom de *Bretaigne* & plus communément *Bretagne* : & quand les Bretons Insulaires vinrent s'établir dans l'Armorique vers l'an de Jesus-Christ 452, ils changerent son ancien nom en celui de petite-Bretagne. Il conjecture que ce fût alors que Brest ou plûtôt sa Rade commença d'être connu, soit qu'une partie de ces Bretons Insulaires y eût fait la premiere descente, soit que la Côte ayant paru chargée de ces pierres de differentes couleurs dont j'ai parlé, on l'eût nommée la Côte Peinte. Ce qui est de vrai, c'est que l'Histoire de Bretagne ne fait aucune mention du Port de Brest avant le 13^e. siécle. A mesure que la Mer mangeoit les terres voisines, ce Port s'aggrandissoit & devenoit plus commode. Des gens mediocrement âgez se ressouviennent encore d'avoir vû la Mer à plus de 5. & 6. toises des endroits, qu'elle occuppe aujourd'hui. Au commencement du dernier siécle, Brest étoit encore très-peu de chose : le Roi n'y avoit aucun établissement. Ce fut en 1631. que le Cardinal de Richelieu, Grand-Maître, Chef & Surintendant gene-

ral de la Navigation & Commerce de France, y fit conſtruire (1) un Magazin. Jean le Chauſſée Entrepreneur s'en chargea par ſes ordres pour la ſomme de 10000. livres tournois. J'ai le contract qui en fut paſſé à la Requête d'André Ceberet Stipulant pour Monſeigneur le Cardinal, pardevant Rouſſel & Marion Notaires Royaux établis à Saint Renan. Il n'y en avoit point ſur les lieux.

Vers la fin de 1633. le Roi raſſembla à Breſt 23 Vaiſſeaux, dont les deux plus conſiderables étoient l'Amiral de 1000. & le Vice-Amiral de 700. tonneaux. Tous les autres étoient au-deſſous de 500. Il eſt marqué dans un vieux Regiſtre de la même année que tous ces Vaiſſeaux avoient été acheté ailleurs & amenez à Breſt, parce qu'il n'y avoit aucun établiſſement pour les conſtructions.

Un de mes amis m'a fait l'honneur de m'adreſſer un petit écrit, dans lequel il tâche de prouver que c'eſt

(1) *Toutes les Commiſſions & tous les Brevets des Officiers de la Marine de ce tems-là ne ſont ſignez que du Cardinal de Richelieu.*

dans la Rade de Breſt que fut donné le combat Naval que Céſar rendît contre ceux de Vannes. Il venoit les armes à la main, pour les punir des violences qu'ils avoient commiſes contre ſes Envoyez & ſes Intendans des Vivres. C'eſt-là une pure conconjecture, entierement dépoüillée de preuves. Il faut convenir cependant que ſi le combat Naval dont parle Céſar, fût rendu effectivement auprès de Vannes, toute cette Côte a bien changé depuis. Elle eſt ſi heriſſée de rochers & de petites Iſles, entre leſquelles la Mer eſt reſſerrée, que des Vaiſſeaux de guerre, quelque petits qu'on les ſuppoſe, ne peuvent en approcher, encore moins y combattre.

C'eſt dommage que nous n'ayons aucune Hiſtoire naturelle des changemens, qui ſont arrivez ſur nos Côtes. Peut-être auſſi que ces changemens ſont arrivez d'une maniere imperceptible, & de loin à loin : on n'a pû s'en appercevoir diſtinctement ; & après pluſieurs generations, il n'en eſt reſté qu'une mémoire confuſe.

ARTICLE LXI.

SERMON SUR LES RELIQUES & sur les Miracles de Saint Etienne, premier Martyr ; prêché dans l'Eglise Cathedrale de Meaux le troisiéme jour d'Août 1724. par le Pere Candide Chalippe Récollet. A Paris, chez la Veuve Raymond Mazieres, & Jean-Baptiste Garnier, ruë Saint Jacques, à la Providence, 1724.

CE Discours est fort solide, & fort Chrétien. Les personnes qui ne cherchent qu'à s'instruire, & à s'édifier, y trouveront dequoi nourrir leur pieté, & fortifier leur attachement à la Religion Catholique. L'Auteur a fait un choix judicieux de ce que Saint Augustin a dit de plus beau sur l'Invention du Corps de Saint Etienne, & sur les Miracles opérez par ses Reliques. C'est de ce Pere qu'il tire sa division, & presque toutes ses preuves. Il fait voir dans la premiére partie la Foi de Saint Etienne, confirmée par les Miracles de ses Re-

liques. 1°. Ces Miracles averez & inconteſtables prouvoient que Dieu qui en étoit l'Auteur, l'étoit auſſi de la Foi que le Saint avoit ſcellé de ſon ſang. 2°. Ces Miracles confirmoient la Foi de Saint Etienne dans l'Egliſe Catholique, parce que c'étoit dans cette Egliſe qu'ils ſe faiſoient, & non ailleurs. L'Orateur prend occaſion de montrer par les Textes de Saint Auguſtin, & par l'exemple des Chrétiens du tems de ce Saint Docteur, la ſolidité des pratiques de pieté que les vrais Fidelles mettent en uſage pour honorer les Reliques. Les Hérétiques & les faux Catholiques ne ſçauroient donc être fondez à tourner aujourd'hui en dériſion ce qui ſe faiſoit alors ſous les yeux, & avec l'approbation des Evêques. Dès ce tems-là, c'eſt-à-dire, dès le commencement du cinquiéme ſiécle, où brilloient encore les lumiéres du quatriéme, que les Hérétiques mêmes font profeſſion de reverer, les Fidelles faiſoient toucher des linges & des vétemens aux Reliques de Saint Etienne. On prenoit des fleurs de l'Autel qui étoit devant la Chaſſe;

on les mettoit enſuite ſur les pécheurs, ſur les malades, ſur les morts; qui ſe convertiſſoient; qui gueriſſoient, qui reſſuſcitoient, &c. Au reſte comme ces pratiques n'étoient communes qu'aux vrais enfans de l'Egliſe Catholique, ce n'étoit que dans cette Egliſe que ſe faiſoient les Miracles.

Nulle perſonne ſéparée de l'Egliſe Catholique, Apoſtolique & Romaine; de la Chaire de S. Pierre, & de la Communion du Vicaire de Jeſus-Chriſt, centre de la verité & de l'unité, ne fera jamais aucun vrai Miracle favorable à ſa Secte, quelque apparence d'auſterité, de piété, de charité, de ſainteté que l'on puiſſe vouloir trouver dans ſa conduite. En effet, quand il plaît à Dieu d'operer quelque Miracle, c'eſt toûjours en faveur de la verité. Ainſi ceux qui ſe faiſoient évidemment par les Reliques de Saint Etienne, étoient une voix que Saint Auguſtin nomme l'éloquence de Dieu, qui déclaroit véritable la Foi que le Saint Martyr avoit défenduë par le ſacrifice de ſa vie.

Dans la ſeconde Partie, l'Auteur s'attache à montrer par les Miracles des Reliques de Saint Etienne ſa charité renouvellée 1°. Les bienfaits miraculeux de ce premier Martyr repréſentoient ce qu'il avoit fait pour ſes freres à Jeruſalem. 2°. La poudre de ſon corps, qui les procuroit, rappelloit l'idée de ce qu'il avoit ſouffert de leur part dans ſon Martyre : ainſi ſa charité agiſſante & patiente ſe renouvelloit aux yeux du monde par ſes Miracles. On peut reconnoître dans cette ſeconde Partie comme dans la premiére l'Ouvrage d'un homme verſé dans la lecture des Saints Peres, attaché à l'Egliſe & plein de piété. Si l'on n'y trouve point de ces grands mouvemens, & de ces beaux traits d'éloquence, dont l'Auteur ſçait relever avec tant d'Art & de ſuccès ſes autres diſcours, c'eſt que preſque renfermé dans une matiére dogmatique, il a crû devoir s'attacher uniquement à inſtruire. Il le fait avec tant d'ordre, & de ſolidité, qu'on a ſouhaité avec juſtice que ce Diſcours fût imprimé pour l'édification des Fidéles de la ville & Diocéſe

de Meaux, dont Saint Etienne eſt le Patron, & où l'on celebre avec une grande ſolemnité la Fête de l'Invention de ſes Reliques. On a même lieu d'eſperer qu'étant devenu public, tout le monde en pourra profiter également.

Article LXII.

DISCOURS PRONONCEZ dans l'Academie Françoiſe, le Jeudi vingt-huitiéme jour de Décembre 1724. *à la Reception de Monſieur le Premier Préſident. A Paris, de l'Imprimerie de Jean-Baptiſte Coignard fils, Imprimeur du Roi, &c.* 1725.

IL y a des mérites ſi reconnus, & tellement né pour les grandes places, qu'élevez par eux-mêmes au-deſſus de la concurrence, ils laiſſent à peine la liberté du choix. Le goût Public, Juge toûjours éclairé & toûjours ſincére, previent à leur égard les formalitez de la nomination. Pour eux, la prééminence, ou la diſtinction du rang, ſemble moins être une

récompenſe, qu'une déclaration authentique de ce qui leur eſt dû. Peu de perſonnes en ont fait une experience plus ſenſible, que Monſieur le Premier Préſident. L'Academie Françoiſe n'a pas été plûtôt en état de penſer à une ſi honorable aſſociation, qu'il s'eſt vû hautement déſigné à la place qu'il y remplit, avec la même unanimité de ſentiment & de vœux, qui, depuis peu, venoit de le mettre à la tête du Parlement, avant que le Roi eût prononcé. Monſieur le Premier Préſident eſt le ſeul, à qui il ſoit permis de craindre que l'Academie Françoiſe, en le choiſiſſant, n'ait démenti l'éxacte obſervation de la loi qu'elle s'eſt faite, de *deferer tout au mérite.* Son diſcours le trahit, & dans le tems qu'il ſe plaint, que des occupations ſérieuſes, continuës, aſſujettiſſantes comme les Sciences, *ſont peu propres à cultiver les talens exterieurs de la parole*, il les manie avec tant de facilité & tant de grace, qu'il fait preſque oublier l'Auguſte Magiſtrat qui parle, pour n'écouter que l'excellent Academicien. Le ſoin même qu'il prend de chercher ail-

leurs, que dans la ſuperiorité de ſes talens, dequoi juſtifier les ſuffrages de l'Academie, devient une délicateſſe de l'Art. Reſſerré dans le petit nombre de points précis, que la coûtume lui preſcrit, il ſort de contrainte à la faveur de ce nouveau tour, & trouve imperceptiblement ſur des ſujets ſi uſez, une varieté d'agrémens échapez juſqu'ici aux recherches & à l'invention de ceux qui ont traité avant lui les mêmes matiéres.

Il n'oſe cependant déſavoüer un avantage perſonnel, qu'il ne croit pas incapable d'avoir déterminé le choix de la Compagnie. Voici avec quels ménagemens il s'en explique. » Vous avez été touchez, Meſſieurs, » de ce goût naturel, de ce fond » d'eſtime, que j'ai toûjours fait pa- » roître pour tous ceux qui ſe ſont » diſtinguez par la beauté du génie, » par les graces de l'Eloquence, par » le mérite de leurs Ouvrages. Cette » maniére de penſer, qui a ſouvent » éclaté au-dehors, que la maiſon » d'un premier Magiſtrat devoit être » comme un aſile toûjours ouvert » aux Sçavans, que leur Societé lui

faiſoit honneur, que leur commer- "
ce devoit faire ſes plus nobles & ſes "
plus cheres délices, a pû vous in- "
téreſſer & vous plaire. Vous avez "
jugé que celui qui connoiſſoit cet "
Art innocent, de s'approprier les "
tréſors attachez aux lumiéres & à "
la confiance des hommes illuſtres, "
pouvoit meriter, par ce ſeul tître, "
de leur être aſſocié ».

Monſieur le Premier Préſident ferme les yeux ſur tout le reſte, pour n'attribuer qu'à cette heureuſe diſpoſition, les bontez conſtantes, dont le feu Roi lui a donné des marques ſignalées, dès ſes plus jeunes années. Ce grand nom rappelle bientôt dans ſon eſprit, tout ce que la vertu & l'héroïſme font concevoir de plus ſublime. « Comme jamais "
Prince, dit-il, n'a fourni aux Mu- "
ſes de plus grandes matiéres, & de "
plus nobles ſujets, jamais Prince "
ne les a honorées d'une protection "
plus éclatante. Jaloux d'être ſeul "
votre Chef », (c'eſt toûjours à Meſſieurs de l'Academie, que Monſieur le Premier Préſident adreſſe la parole) « il ne ceda jamais ce tître "

» à personne. Prévoyant tout ce qu'on
» devoit attendre de vos travaux &
» de vos exercices, pour la perfection
» de notre Langue, & pour la gloire
» de son nom ; il les rapprocha de
» lui ; il les fixa sous ses yeux dans son
» propre Palais : semblable à ces Tem-
» ples fameux de l'Antiquité, qui
» inspiroient leurs Ministres, & leur
» dévoiloient l'avenir. La majesté de
» cet Auguste asile, parut aussi-tôt
» vous animer du même esprit. Dès-
» lors vous prédites les grandes des-
» tinées de ce Monarque, qui devoit
» être un jour la honte ou le modéle
» des Rois qui naîtroient après lui ».

On n'apperçoit ni moins de finesse, ni moins d'élevation, quelques lignes plus haut, dans l'Eloge du Roi son petit-fils, & dans celui du Prince, qui soûtient avec tant de dignité & d'application, l'honorable, mais pénible détail du suprême ministére. Celui du Cardinal de Richelieu nous le peint sous des traits de verité & de grandeur, qui remplissent éxactement l'idée attachée à sa mémoire.
» Ce vaste & sublime génie, dont
» les hautes entreprises ne pûrent ja-

mais borner ni épuiser les vûës „, dit Monsieur le Premier President, „ ne trouvant plus rien dans le gouvernement politique, qui eût échapé à sa penetration & à sa vigilance, découvre encore dans l'Empire des Lettres, des objets dignes de ses soins & de son attention. Avide de toute sorte de gloire, peu content d'avoir imprimé au nom François, cette superiorité qui l'a rendu si redoutable, il entreprend de lui donner encore cette superiorité de goût, de lumiéres, de connoissances, qui forme les Nations polies & sçavantes „.

Monsieur le Premier President expose ensuite quel a été le succès de ce grand Ouvrage. Il represente l'émulation qui se ranime; le goût, jusque-là imparfait & incertain, qui s'épure & se fixe; les Ouvrages d'esprit, qui se perfectionnent; les hommes illustres en tout genre de Litterature, qui se multiplient. Aux bienfaits du Fondateur, succeda le zéle d'un Chancelier de France, si respectable par ses vertus; & aux premiers Eleves de l'Academie, une

foule d'Auteurs célebres, qui en ont répandu la réputation dans toute l'Europe. Monſieur l'Abbé de Choiſy, à qui Monſieur le Premier Preſident ſuccede, paſſera toûjours pour un des plus diſtinguez. Ce ſeroit groſſiereté, & une eſpece de barbarie au milieu de la France, que de ne le pas connoître par ſes Livres: ſon auguſte Panégyriſte s'applique encore à le faire connoître par de nouveaux endroits, beaucoup plus propres à lui aſſûrer notre eſtime, & à nous attendrir ſur la perte, que la qualité d'Ecrivain. « Iſſu d'une race noble, dit-il, » né dans le ſein de la politeſſe, éle» vé dans le commerce continuel des » Compagnies les plus choiſies, & » des eſprits les plus ornez, il ſçût y » puiſer cette douceur de mœurs, » ces graces naturelles, cet eſprit » d'inſinuation & d'enjoûment, qui » le rendoient aimable à tout le mon» de. Brillant, & plein de ſaillies » dans la converſation, ami fidéle, » officieux, empreſſé à plaire, il » poſſedoit l'Art de ſe faire déſirer » par tout. Habile à mettre à profit » tous les évenemens de la fortune,

ſi les conjonctures le porterent juſ- «
que chez les Nations les plus éloi- «
gnées, ce fût pour y ſoûtenir un «
caractére de repréſentation & de «
dignité. Bien-tôt il y acquit des con- «
noiſſances devenuës utiles à ſa pa- «
trie, par ces Relations ſi propres à «
ſatisfaire la curioſité du Lecteur, & «
où il a trouvé le ſecret d'inſtruire «
en amuſant, & d'intéreſſer ſans «
matiére & ſans ſujet ».

La matiére & le ſujet ne lui ont pas manqué depuis, dans les autres deſſeins d'Ouvrage, où il s'eſt le plus particuliérement attaché : l'un & l'autre même ne pouvoit paroître que trop grave & que trop plein, à en juger par ſes premiéres productions, lorſqu'il entreprit l'Hiſtoire Eccléſiaſtique. Mais, ſi l'on dût loüer ſa ſageſſe, qui ne le fit s'élever juſque-là, qu'en s'eſſayant peu-à-peu; combien l'heureux accompliſſement de ce grand projet, n'a-t'il pas dû faire admirer la beauté de ſon génie ſi ſouple à ſe plier à tout genre de compoſition ? « Cet ordre, cette «
clarté que l'Auteur a ſçû y répan- «
dre, » dit Monſieur le Premier Pre-

ſident, « cette pureté de langage, » cette noble ſimplicité qui y regne » par tout, cet enchaînement natu- » rel de faits, qui mettent ces ma- » tiéres ſublimes à la portée de tous » les âges & de tous les ſexes, qui » attachent l'eſprit, qui rempliſſent » le cœur, ſans fatiguer l'attention, » & laiſſent toûjours un nouveau dé- » ſir de lecture, ont peut-être rendu » ces Ouvrages auſſi utiles au Public, » que ceux où les Sçavans admirent » l'érudition la plus profonde ». Nous oſons ajoûter deux mots à un juge- ment ſi digne, que tout le monde y défere. Ne regardât-on l'utilité d'u- ne Hiſtoire Eccléſiaſtique, que par les ſentimens qu'on en remporte, après l'avoir lûë; il eſt beau à Mon- ſieur l'Abbé de Choiſy, d'avoir at- teint ce premier but d'un Hiſtorien Chrétien, plus heureuſement qu'au- cun autre qui ait écrit en notre lan- gue. Circonſpect dans ſes récits, mo- deré dans ſes caractéres, ſobre dans ſes déciſions, il ſoûmet en tout la li- berté de la Critique au ſoin d'édifier; ménage & reſpecte, juſqu'au ſcru- pule, l'humble docilité du fidéle,

qu'on voit si souvent ailleurs indiscrétement exposée, faute d'apporter à la vérité même, les correctifs & les tempéramens qu'elle demande.

Monsieur le Premier Président finit par témoigner à Messieurs de l'Académie, avec quelle ardeur il se rendroit assidûment, s'il en étoit maître, dans leurs doctes Assemblées: « Mais, » ajoûte-t'il, « si le service du Roi, & la multitude d'occupations attachées à la place importante, dont il a bien voulu m'honorer, me privent quelquefois de cet avantage, j'y serai toûjours présent par mes désirs, par les sentimens de mon cœur, & par la reconnoissance que je vous dois à si juste prix ».

Monsieur de Valincour, Directeur de l'Académie, représenta pour elle, dans une occasion si glorieuse, avec cette solidité de raison, & cette force de stile, qui sont pour lui des qualitez personnelles. Chargé de marquer à Monsieur le Premier Président, combien elle ressentoit le bonheur de le pouvoir compter au nombre de ceux qui la composent, il ne

» lui dissimula pas ; " qu'accoûtumée
» à voir les personnes les plus illus-
» tres par leur naissance & par leur
» rang , se faire un plaisir d'oublier
» toute leur grandeur à sa porte,
» pour n'entrer chez elle qu'avec
» leur seul mérite ; elle s'aplaudissoit
» bien moins de l'éminente dignité,
» dont il étoit revétu , que des gran-
» des qualitez qui l'en rendoient di-
» gne , long-tems avant qu'il l'eût
» obtenuë ».

L'éloge d'un Pere , qui sembloit lire dans l'avenir les honneurs destinez à sa famille , forme les premiers traits de celui du fils. C'est par le soin qu'a eu Monsieur le Premier Président, de s'approprier ses vertus,
» qu'on nous le fait voir " parvenu
» à éxercer , avec un aplaudissement
» universel, les Charges les plus diffi-
» ciles de la Magistrature , dans un
» âge , où l'on compte pour un mé-
» rite aux hommes ordinaires , *de*
» *songer seulement à s'entendre ca-*
» *pables* ».

Mais , au milieu d'une infinité de connoissances tristes , fatiguantes, & en même tems nécessaires pour l'ad-

miniſtration de la Juſtice ; un eſprit cultivé & perfectionné par les éxercices littéraires, une éloquence noble & majeſtueuſe, ne ſont pas les ſeuls endroits, dont Monſieur de Valincour faſſe honneur aux Lettres Humaines, dans la perſonne de M. le Premier Préſident. « Ces graces « attachées à toutes vos paroles », lui dit-il, « cette affabilité compatiſ- « ſante, avec laquelle vous écoûtez « tant de malheureux, qui, ſans vous, « ſeroient les victimes de la chicane, « & de la violence..... Vous n'en « êtes pas ſeulement redevable à vo- « tre heureux génie, & à la bonté de « votre cœur ; mais encore à l'étude « de ces Lettres que nous appellons « Humaines ; parce qu'en effet, en « donnant de l'agrément & des lu- « miéres à ceux qui les cultivent, « elles leur inſpirent encore de la dou- « ceur & de l'humanité. Que ſi après « cela », continuë Monſieur de Valicour, « vous avez déſiré d'occu- « per parmi nous une place, dans la- « quelle vous n'avez plus rien à ac- « quérir, ça été à l'exemple de tant « d'hommes illuſtres, qui ont crû «

» qu'il manqueroit quelque chose à » leur gloire, si leur nom n'étoit inscrit dans les Annales de l'Académie : comme on crut autrefois à » Rome ajoûter quelque chose à la » gloire de Germanicus, déjà célebre » par tant de batailles & par tant de » triomphes, en le mettant, même » après sa mort, au rang des fameux » Ecrivains de son siécle ». La citation est belle & l'application heureuse. Le génie Romain & le génie François, y sont également bien caractérisez. Mais une si loüable émulation n'est pas universellement répanduë; & deux sortes de personnes trouvent ici leur condamnation : les unes qui méprisent les Lettres, comme inutiles dans les grands emplois : les autres qui s'y livrent sans mesure, parce qu'elles en ignorent le véritable usage. Monsieur de Valincour plaint les premiers, gens ennemis » d'eux-mêmes, « qui se privent d'un » secours, que rien ne peut remplacer, & qui devroit faire la douceur » de leur vie, & le délassement de » leurs travaux ». Il se jouë agréablement aux dépens des autres, qu'il

» dépeint “ enfermez dans l'obſcu-
» rité d'un Cabinet, où ils ſe fati-
» guent vainement ſur des recher-
» ches qu'ils appellent curieuſes, &
» qui ſouvent ne ſont que pénibles.
Tout leur but », ſelon lui, “ eſt de
» ſçavoir quelque choſe, que les au-
» tres hommes ne ſçachent pas ; &
» ils ſe croyent heureux, lorſqu'ils
» ont amaſſé un grand nombre de
» ces connoiſſances, rares & ſingu-
» liéres à la vérité, mais qui ne ſont
» pas plus utiles, ni aux autres, ni à
» eux-mêmes, que s'ils étoient par-
» venus, à ſçavoir, combien il y a
» de feüilles ſur un arbre, ou de grains
» de ſable ſur le rivage de la Mer ».
Pour apprendre ce que c'eſt que le véritable travail, il leur propoſe tant d'Académiciens recommandables par le rang qu'ils tiennent dans l'Etat,
“ que l'amour des Lettres n'empêche
» pas de ſe donner tout entiers aux
» pénibles & glorieuſes fonctions de
» leurs emplois ; & que ces mêmes
» fonctions n'empêchent pas de ve-
» nir quelquefois dans les Aſſemblées
» de l'Académie, prendre part à des
» exercices plus tranquilles ». Il leur

met ſous les yeux l'éxemple d'un Scipion & d'un Lelius, véritables Auteurs de ce que nous admirons le plus dans le Poëte qu'ils inſpiroient, lorſque, venans reſpirer ſur le rivage de la Mer, ils n'y étoient en apparence occupez, qu'à compter les vagues, & à amaſſer des coquilles. La réputation de Terence n'en a point ſouffert. Hé! qui ſçait de nos jours, ſi celle de pluſieurs Ecrivains ne s'eſt point accrûë par ces honorables communications? Qui connoît là-deſſus tout le ſecret des Ouvrages de Littérature? Du moins vit-on, il y a plus d'un ſiécle, de graves & ſçavans Magiſtrats, ne dédaigner pas de travailler de concert avec Rapin, Paſſerat, & autres beaux eſprits du tems de la Ligue, à qui l'on attribuë communément le fameux Catholicon: « Satire ingénieuſe, » dit Monſieur de Valincour «, qui, couvrant d'un ridicule amer & judicieux la folie & l'inſolence des Liqueurs, retint tant de bons François dans les ſentimens de reſpect & de fidélité, qu'ils devoient à leur Prince légitime ». C'eſt prendre le Catholicon par ſon

bel endroit. Le défaut d'éxactitude & de réserve en présente un autre, qui rabat beaucoup du mérite de l'Ouvrage.

Monsieur de Valincour conclut, que les Lettres sont toûjours utiles à ceux qui les sçavent employer. « Mais bien des gens », continuë-t'il «, trompez par la réputation de » grands Personnages qui ont eu de » l'amour pour les Lettres, s'imagi- » nent mal-à-propos, qu'il suffit d'ai- » mer les Lettres pour devenir de » grands Personnages ». Il fait sentir le danger de ce préjugé, qui infecte les jeunes gens encore sans expérience; en leur persuadant que cette étude est la seule propre à les distinguer dans le monde, à leur attirer l'admiration du Public, & sur tout la faveur des Grands «. Souvent », » dit-il «, il n'en faut pas davanta- » ge pour les dégoûter de toutes les » professions solides & sérieuses, dont » les commencemens sont toûjouss » difficiles & laborieux.......... Plus » appliquez à plaire aux hommes, » qu'à leur être utiles; si le talent » qu'ils croyent avoir pour écrire, ne

» leur ſuffit pas, ils y joignent la
» malignité & la licence contre les
» mœurs, & ſouvent même contre la
» Religion. Par-là, ils ſe font un pe-
» tit peuple d'admirateurs, parmi
» l'eſpece ſi commune en notre ſié-
» cle, de ces gens, qui voulant avoir
» de l'eſprit, en dépit de la nature
» qui leur en a refuſé, & juger de
» tout, malgré la profonde ignoran-
» ce où ils ſont de toutes choſes, ſe
» flattent d'en être venus à bout,
» lorſqu'au milieu du vin & de la dé-
» bauche, ils décident avec hauteur
» ſur des choſes, qu'ils ne ſont pas
» même capables d'entendre, & qu'ils
» font profeſſion publique de douter
» des véritez les plus certaines, & de
» ſoûtenir les opinions les plus bizar-
» res & les plus inſoûtenables.

Ces expreſſions animées & énergiques, nous font révérer, dans Monſieur de Valincour, un Zélateur ardent de l'honneur des Lettres, pénétré & outré du déſordre, contre lequel il s'éleve. Ne pouvant arrêter une inondation d'Ecrits, qui, à ſon avis, ne contiennent preſque jamais que des choſes, ou que perſonne

n'ignore , ou que tout le monde devroit ignorer , il proteste au moins, il réclame , il s'empresse à susciter par tout des ames fortes , qui vengent avec lui les vrais Sçavans , de l'injure qu'on leur fait. Son invective est comme le cri de la probité & de la pudeur, contre ces Sujets dénaturez de l'Empire des Sciences : « Citoyens inutiles à leur patrie, à leurs » amis, à eux-mêmes ; sans industrie, » sans profession réglée , sans occupation , ou se faisans des occupations pires que l'oisiveté ; courans » sans cesse après une gloire qui les » fuit ; attendans toûjours des recompenses qui n'arrivent jamais ; ils » passent leur vie à maudire l'ingratitude du siécle , le mauvais goût » des Lecteurs , & parviennent enfin » à une vieillesse indigente , qui est » la honte & la peine de leur inutilité » .

Ce n'est pas que Monsieur de Valincour condamne généralement une profession de vie , qui exclurroit tout autre emploi que l'application aux belles Lettres ; mais il n'en parle que comme d'une exception à la Loi

commune, autoriſée en faveur de certains hommes extraordinaires, qui naiſſent avec des talens ſi ſinguliers pour y réüſſir, qu'on diroit que la nature les ait uniquement deſtinez à en être les maîtres & les modéles. « Qu'ils ſoient », dit-il «, l'orne- » ment de leur païs & de leur ſiécle: » que leurs aimables & ſolides Écrits » ſoient l'entretien & l'admiration » de la Poſterité. Mais que leur gloi- » re ſoit la confuſion de ces Écrivains » licentieux, qui, n'ayans jamais rien » fait que des Ouvrages également » contraires au bon ſens & aux bon- » nes mœurs, ont encore employé » les reſtes d'une vieilleſſe inſenſée à » donner au Public les recueils toû- » jours frivoles, ſouvent ſcandaleux » des excès de leur jeuneſſe; & qui » n'ont pas craint de faire voir aux » hommes, qu'avec un ſang déja gla- » cé dans leurs veines, ils conſer- » voient encore de la complaiſance » pour des choſes, dont ils auroient » dû rougir en les écrivant, & que la » fougue de l'âge, l'emportement des » paſſions, n'ont jamais pû rendre » excuſables ».

On connoit assez les derniers. Sont-ils seuls coupables néanmoins? Et cette partie du Public, qui, sans penser comme eux, à encore la foiblesse de les lire, & peut-être de les goûter, ne doit-elle pas sentir le contre-coup du reproche? M. de Valincour s'en explique suffisamment.

A de si noires peintures, il oppose un tableau, qui ne laisse en récompense à l'esprit, que des impressions douces & gracieuses: c'est l'exemple de M. l'Abbé de Choisy. Ce qu'il en rapporte, rapproché de l'éloge que M. le Premier Président en avoit déjà fait, offre toûjours le même fond de politesse, de candeur, de vertu; mais avec des différences circonstanciées, & si ingénieusement ménagées, que la comparaison même ajoûte beaucoup au plaisir, que donne séparément la lecture des deux éloges.

ARTICLE LXIII.

ORATIONES P. JOSEPHI Ignatii Chiaberge S. J. & Carmen Genethliacum ejuſdem authoris Taurini 1724. ex Tipographia Joannis Francisci Maireſſe ſub ſigno Sanctæ Thereſiæ. *C'eſt-à-dire, Harangues du Pere Joſeph Ignace Chiaberge J. avec un Poëme du même Auteur ſur la naiſſance du Prince de Piedmont.* A Turin 1724. chez Jean-François Maireſſe à l'Image de Sainte Thereſe. *In* 4°. 236. *pages.*

LE Pere Chiaberge eſt connu depuis long-tems en Italie pour un bel eſprit, & pour un Orateur conſommé. Son éloquence tant Latine qu'Italienne s'eſt fait extrêmement goûter dans les principales Chaires, ſoit profanes ſoit ſacrées, & le Carême qu'il prêcha en 1724. à Turin ſa patrie avec un ſuccès extraordinaire, lui attira tous les ſuffrages de la Cour de Savoye. Ce fut, ſur tout, le ſuccès de l'Oraiſon Funebre de Madame Roya-

le, prononcée le 24. de Mai de la même année, qui détermina les amis de l'Auteur, non ſeulement à faire imprimer ce diſcours en particulier, mais encore à recuëillir quelques autres Panegyriques de la même main, pour les raſſembler en un corps, & en faire honneur à leur Païs. Le peu qu'on en a imprimé doit faire ſouhaiter le reſte de ſes Œuvres, qu'on dit être en grand nombre, & qui ſont apparemment d'un goût auſſi ſain & auſſi ingenieux que celles-ci. Le Recuëil dont nous parlons contient, outre un Poëme Latin, cinq Harangues Latines, y compris l'Eloge Funebre de Madame Royale en Italien d'un côté, tel qu'il a été prononcé, de l'autre traduit en Latin. Nous dirons un mot de chacune de ces piéces, & nous tâcherons de donner une idée du génie & de la maniere de l'Orateur.

Le premier des Panegyriques eſt celui de Clement XI, l'Auteur le prononça en 1703. au College Romain des Jeſuites, où ce Pape avoit fait ſes premieres études. L'éxorde qui n'eſt pas le moindre morceau, roule ſur la modeſtie de Clement, élevé malgré

lui au ſouverain Pontificat, Modeſtie que l'Orateur releve habilement, pour juſtifier ſes délais à rendre à ce Pontife le tribut de loüanges que lui devoient les Muſes. Il paſſe delà à ſa diviſion, & montre que Clement parut grand dans le refus de la Papauté, plus grand en l'acceptant, très-grand dans l'adminiſtration des affaires où l'engagea cette ſuprême Dignité. L'attrait de la gloire, & ſur tout d'une gloire auſſi brillante que celle qui eſt attachée au Thrône de Saint Pierre, a quelque choſe de ſi flatteur, que par cela même on ne ſçauroit trop priſer la generoſité & la conſtance d'une ame aſſez forte pour refuſer cet honneur: mais d'un autre côté tel eſt le fardeau de ce haut rang, qui n'eſt autre que celui de tout le monde Chrétien; que quand on le conſidere dans toute ſon étenduë, comme fit Clement XI, ſans égard aux honneurs dont il eſt accompagné, & qui ſont eux-mêmes un nouveau poids pour un cœur tel qu'étoit le ſien, il faut une ame de ſa trempe pour s'y ſoumettre; c'eſt-à-dire, autant de fermeté pour s'en charger,

que d'humilité pour le dédaigner : & c'eſt ce qui fait dire ingenieuſement au Pere Chiaberge, *animum, renuendo, viceras; eumdem iterum jam ſui victorem, ſe ipſo majorem, admittendo, atque impoſiti oneris triplicem quaſi molem tribus gentilitii ſtemmatis montibus adumbratam juſtinendo vicisti.* Quant à ce qui touche le Gouvernement, c'eſt être grand au ſouverain degré, que de ſçavoir ſoûtenir dignement le rang ſuprême & de Prince & de Pontife. Cette partie beaucoup plus étenduë que les deux autres, eſt remplie de détails ſi ſinguliers & traitée avec tant d'art, qu'en achevant le portrait du Pape Clement, elle laiſſe dans l'eſprit du Lecteur une impreſſion très-vive & de veneration envers le Heros du Panegyrique, & d'eſtime pour le Panegyriſte.

La ſeconde Piéce eſt un diſcours Funebre ſur Innocent XII. où l'on fait voir que ce Pape raſſembloit en quelque maniere dans ſa perſonne les trois qualitez de la Divine Providence, l'une de ne tirer pour ſoi ni fruit, ni dommage de ſes ſoins, ce qui eſt le caractere de l'infinité de Dieu, l'autre

qui naît de son immensité, de veiller au bien general, comme si on étoit dégagé du soin des détails, & d'entrer toutefois dans ces détails, comme si on n'étoit pas chargé des soins generaux: la troisiéme, de perpétuer le bonheur public par une espece de rapport à l'Eternité Divine. Innocent XII. ne tira nulle utilité de son élevation à la Thiare. Personne ne porta plus loin la frugalité, la simplicité, le mépris de soi-même. Ses revenus particuliers lui suffisoient; le Patrimoine de Saint Pierre étoit entierement reservé au bien public. Toûjours appliqué au travail & aux affaires, il se privoit de toutes les commoditez de la vie: à l'égard des honneurs, il avoit appris à les fouler aux pieds par la pensée de la mort que lui rappelloit sans cesse son tombeau qu'il avoit fait construire dès le commencement de son regne. *Documento est sepulcralis urna quàm vel ab ipsis imperii sui incunabulis sibi extrui jussit, ut exuvias non tam peritura mortalitatis post funera conderet, quàm perempta cupiditatis multò ante funera tumularet.* Mais, ce qui est plus rare, Innocent n'enri-

chit point les ſiens. Sa moderation le rendit-elle plus pauvre? Non, répond l'Orateur; il en fut au contraire plus riche, plus heureux, plus honoré, témoin ces larmes ſinceres que fit verſer à tout Rome un accident qui lui arriva, & qui lui fit dire ces belles paroles. *Helas! qu'ai-je fait en faveur des peuples pour meriter ces pleurs?* Ses parens même ne ſouffrirent pas de ſon deſintereſſement. François Pignatelli reçût de Clement le Chapeau de Cardinal qu'il meritoit, & qu'Innocent n'auroit pû ſe diſpenſer de lui donner s'il n'eût crû devoir refuſer au ſang qui les uniſſoit, ce qu'exigeoit le merite de ce Prélat. Les deux autres parties ouvrent un champ plus vaſte à l'Eloquence du P. Chiaberge, & développent tellement les héroïques vertus d'Innocent XII, toûjours ſous la même idée de la Providence Divine, qu'il ſemble qu'en effet un rayon de cet attribut Divin ſoit paſſé dans la perſonne de ce vertueux Pape.

L'Eloge Anniverſaire de Gregoire XIII. qui ſuit ſous ce tître *Gregorius XIII. ſæculorum felicitas*, n'a pas

moins de grandeur & de dignité. Il fut fait & recité en l'année séculaire 1700; & c'est de cette conjoncture que l'Orateur prend occasion de donner à Gregoire un tître plus juste & plus étendu que celui dont la crainte où la flatterie des anciens Romains honoroit la vanité de leurs Empereurs, c'étoit simplement *sæculi felicitas*. Aussi le Pape Gregoire parut-il embrasser le bonheur de tous les tems, soit qu'on regarde ce bonheur du côté civil & du profane, soit qu'on le considere par rapport au divin & au sacré. La paix, l'opulence, & les beaux Arts rétablis, appartiennent au premier rapport, & c'est en quoi ce souverain Pontife se rendit recommendable non seulement à toute l'Europe qu'il trouva divisée par des guerres, & qu'il pacifia; mais encore plus à l'Italie où il fit regner l'abondance par ses profusions, & par sa frugalité; *Reipublicæ a te consultum est beneficentiâ vel parsimoniâ. Altera opes mortalium auxit, altera cupiditates compressit, utraque divites fecit.* A la paix, & à l'abondance, il ajoûta la culture des beaux Arts; mais avec quelle

magnificence! Le ſeul College Romain, monument éternel de ſes largeſſes & de notre reconnoiſſance en eſt une preuve éclatante. C'étoit peu pour ſon grand cœur : tant d'Imprimeries, tant d'Académies, tant de Seminaires fondez dans tout le monde Chrétien, ſur tout à Rome, verifient cette penſée de l'Orateur ; ſçavoir, que ce Pape dans la Capitale de l'Univers à procuré à chaque Nation, non ſeulement des Maîtres, mais mêmes des Peres, des Maiſons, une Patrie. *Veſtram hîc patriam germani habitis, & ungari, veſtram Angli, veſtram Græci, maronitæ veſtram.* Mais ce bonheur tout conſiderable, tout éternel qu'il eſt, n'étoit dans les vûës du Pape Gregoire que le commencement d'une autre felicité plus parfaite qu'il aſſûra à la poſterité par ſes immenſes travaux, à ſçavoir, le culte de la Religion & des veritables vertus. Voilà le point de vûë d'où le P. Chiaberge fait enviſager par degrez cette longue ſuite d'exploits Chrétiens qui ſignalerent le regne d'un des plus grands Papes qui ayent monté ſur la Chaire de Saint Pierre.

Juillet 1725.

Cet éloge est suivi de celui d'un des plus grands Rois du monde ; c'est Loüis XIV. Les Orateurs de toutes les Cours lui ont payé le même tribut. Mais peut-être y en a-t'il peu qui l'ayent fait avec autant de majesté que le fit notre Orateur à Saint Jean de Latran l'an 1716. sur ce texte ; * *Fuit magnus secundum nomen suum.* Grand par le cœur, le Gouvernement, & le Christianisme, Loüis, dit-il, remplit toute l'étenduë de ce surnom comme Heros, comme Roi, & comme défenseur de la Religion. Cette triple maniére de regarder ce Prince l'expose tout entier aux yeux des Lecteurs. Dans la bonne & la mauvaise fortune, dans la paix & la guerre, dans lui-même & ses enfans, dans le public & le particulier, dans la santé & la maladie, dans ses sentimens & ses actions, dans ses exploits & son Gouvernement, dans les projets & l'execution ; & par tout on voit des traits de grandeur si marquez & si précis, que l'Orateur paroît avoir employé tout son Art plûtôt à les recueïllir & à les indiquer, ce qui

* *Eccles.* 48.

 suffi-

suffisoit, qu'à les développer chacun dans leur étenduë, ce qui auroit demandé plusieurs harangues.

Au sujet de Madame Royale, (cinquiéme Discours,) il dit suivant ce passage de Saint Jean, *Qui croit en moi, vivra même après sa mort*, que cette Princesse vivra dans la memoire des hommes par l'impression durable de ses vertus Royales, dans le Roi son fils, & sa posterité. Enfin dans les œuvres de son immortelle pié-té. Ses vertus se tirent toutes naturellement de l'alliance que fait l'Orateur de la Majesté de cette Princesse avec sa popularité, alliance si feconde, qu'il en resulte un très-grand nombre de qualitez, qui ne mourront point dans le souvenir de toute l'Europe. La seconde partie est un Eloge du Roi de Sardaigne, & de sa famille Royale; éloge toûjous relatif à celui de la Princesse qui fait le sujet de la Harangue. Il n'est pas aisé de donner en peu de mots une juste idée de ce morceau non plus que du troisiéme point; tant l'un & l'autre devient fertile entre les mains du P. C. Il suffit de dire que ce Discours quoi

qu'originairement fait en langue vulgaire & par consequent d'un goût un peu different des autres peut passer pour le chef-d'œuvre de cet Orateur.

Le caractere general de son éloquence est une grande habileté dans l'ordonnance de ses desseins, une maniére neuve de les proposer, de la justesse dans le rapport des parties, de l'adresse à les lier & à les developper, & une certaine gradation qui fait que l'effet qu'il prétend va toûjours croissant jusqu'au bout du discours. Pour la maniére de traiter les sujets, elle paroît conforme au vrai goût des panegyriques, c'est-à-dire, ingenieuse & brillante, sans pourtant avoir rien de cette affectation & de ce fard qu'on reproche quelquefois à l'Italie. Le stile se rapporte à sa façon de penser, toûjours sain, spirituel, varié, & formé sur les bons modéles, sans trop leur ressembler, & sans trop se ressembler à soi-même.

Ce Recuëil est terminé par une piéce de Poësie faite en 1699. sur la naissance de Philippe Joseph Prince

de Piedmont, mort en 1715. Cet Ouvrage plein de traits vifs & brillans, fait voir que le Pere Chiaberge n'est pas moins bon Poëte que bon Orateur.

ARTICLE LXIV.

EXPLICATION DU PROBLEme d'Optique, proposé dans les Mémoires de Trevoux, Janvier 1725. Art. 4. p. 54.

POur expliquer ce Probléme, je suppose que les murailles, des Bâtimens qui environnent le jardin, sont blanches ; & que la Pyramide est d'un marbre poli. —— Sur cette supposition je dis que la lumiere du Soleil, qui tombe sur la muraille du bâtiment, se reflechit de haut en bas sur la face opposée de la Pyramide; c'est-à-dire, sur la face qui est cachée au Soleil : & cette surface reflechissant de nouveau les rayons qu'elle a reçûs de la muraille blanche, les renvoye aussi de haut en bas sur la surface de l'eau qui est dans le bassin; ce qui fait que l'ombre de la Pyra-

mide paroit blanche. Par la même raiſon, ſi la muraille étoit rouge ou bleuë, ou d'une autre couleur, l'ombre de la Pyramide paroitroit de la même couleur.

A l'égard des taches de plâtre, qui paroiſſent noires dans l'ombre, quoiqu'elles ſoient blanches, cela vient ſans doute, de ce que, ou la blancheur de ces taches, ou l'inégalité de leur ſurface, empêche la réflexion directe des rayons de lumiere, qu'elles reçoivent de la muraille, leſquels ſe diſſipant en divers points, ne tombent pas ſur la ſurface de l'eau; & par ce moyen ces taches y ſont repreſentées noires, parce qu'elles font un vuide dans les rayons qui ſont reflechis directement par les autres parties de la face de la Pyramide.

Au contraire, ſi la Pyramide étoit blanche, & qu'elle eut des taches noires, il pourroit peut-être arriver que les taches paroitroient blanches dans l'eau, & que l'ombre de la Pyramide paroîtroit noire, ou moins blanche qu'elle ne paroit quand la Pyramide eſt noire.

Delà, il faut conclurre, que c'eſt

moins l'ombre de la Pyramide que l'on voit dans l'eau, que la couleur de la muraille opposée, qui s'y peint.

Il s'ensuit que, pour produire ce Phénomene, il faut quatre conditions principales.

La premiere, qu'il y ait une muraille, ou quelque corps semblable, propre à reflechir la lumiere du Soleil, qui tombe d'en haut.

La seconde, que la muraille ne soit pas fort éloignée de la Pyramide.

La troisiéme, qu'elle soit blanche.

La quatriéme, il faut enfin qu'elle soit plus haute que la Pyramide, afin que les rayons reflechis de la muraille sur la pyramide, retombent ensuite sur la surface de l'eau, suivant l'angle que forme la ligne d'incidence, avec la ligne de réflexion.

Cette explication est de Monsieur Brossette l'Avocat, qui est de l'Academie de Lyon, & est déjà connu par plus d'un Ouvrage.

Article LXV.

NOUVELLES LITTERAIRES.

D'ALLEMAGNE.

DE GOTHA.

LE Livre de feu Monſieur Schlegelius, Secretaire & Antiquaire du Sereniſſime Duc de Saxe-Gotha, ſur des Medailles des Abbez d'Hersfeld, trouvées à Rehſteden, à une lieuë de cette Ville, apprend diverſes choſes, touchant les anciens Abbez d'Hersfeld. Des Païſans foüillans en terre pour les fondemens d'un nouveau Bâtiment, trouverent un Tombeau de pierre, dans lequel il y avoit un crane, des os, des cendres & une Urne de terre pleine de Medailles recourvertes d'argent, dont ayant fait entr'eux la diſtribution, il en eſt venu quantité à ſon Alteſſe Sereniſſime Monſeigneur le Duc de Saxe-Gotha, qui les communiqua à Monſieur Schlegelius. Les ayant examinées, il trouva que c'étoient des Monnoyes

de ces Abbez : aussi-tôt on voulut sçavoir de qui ils avoient eu le pouvoir de faire battre Monnoye ; les uns rapportoient cela à Charlemagne, les autres à Pepin. Monsieur Schlegelius aime mieux l'attribuer à quelqu'un des Othons, il a raison. Cette conjecture est plus flateuse pour les Ducs ses Maîtres. Les plus anciennes de ces Medailles ne remontent pas plus haut que l'an 1162. Le premier Abbé marqué sur ces Medailles, c'est l'Abbé Herman, qui fût ensuite Abbé de Fulde. Entre 1165. & 1200. on ne trouve de Medaille que de l'Abbé Sifroi Sigfridus, entre 1200. & 1215, que de l'Abbé Jean, nommé sur quelques-unes de ces Medailles Jehanneies, ou Jehannens. Il tient sur une Medaille un Livre, grand sujet de curiosité pour notre Auteur. On voit sur la même Medaille la figure d'un Saint ; & Monsieur Schlegelius ne doute pas que ce ne soit Saint Wigbert. Une autrefois on vous en dira davantage, sur les Fondateurs de cette Abbaye, & sur d'autres choses importantes qui la regardent.

DE HAMBOURG.

Monsieur Thura (Albert) a fait imprimer ici, un Livre qu'il a nommé *Idea Historiæ Litterariæ Danorum.* C'est un assez gros *in* 8°, imprimé chez Fulginer, il n'y dit pas un mot des Historiens de Dannemarck, il renvoye à Monsieur Sibbern. pour les Livres sur la Langue Danoise, sur les Academies, les Bibliotheques & les Imprimeries. Il traite de tout cela en sa premiere Partie ; dans la deuxiéme, qui est plus ample, il s'étend sur la Theologie, la Jurisprudence, la Philosophie, les Mathematiques, la Rhetorique & la Poëtique : & sur les Danois qui ont traitê de ces Sciences.

D'ITALIE. DE FERRARE.

L'Histoire des Écrivains Florentins, écrite par le P. Julio Negri, est très-instructive & très-impartiale, elle merite bien que vous en fassiez un ample extrait. L'Auteur n'a pas eu la consolation de la voir impri-

mée ; mais le merite de l'Ouvrage a tiré après ſa mort des loüanges de la bouche des envieux mêmes de ſon Ordre.

D'ANGLETERRE. D'OXFORD.

L'Hiſtoire de Glaſton, écrite par un Auteur qui a voulu demeurer Anonyme, eſt dûë aux ſoins & au zele de Monſieur Thomas Hearne, qui n'a pas crû devoir rien changer au texte de l'Auteur ; mais il a inſeré dans la Préface, ou renvoyé à *l'Appendix*, ce qui lui a paru être bon à ajoûter.

DE LONDRES.

L'éloge de Thomas Stanley, par le celebre Guillaume Votton, n'eſt point un de ces éloges ſuperficiels qui n'apprennent rien. Stanley, étoit Philoſophe & fort inſtruit de l'Hiſtoire de la Philoſophie ; il faloit un ami & un ami ſçavant pour le bien faire connoître. On vous invite à lui rendre juſtice dans vos Mémoires.

DE HOLLANDE.
DE LA HAYE.

Neaulme a déja imprimé les deux premiers Tomes d'un Recuëil *in fol.* 4. Tom. intitulé ; Negociations Secretes, touchant la Paix de Munster & Osnabrug, contenant les Préliminaires, Instructions, Lettres, & Mémoires de ces Négociations, commencées en 1642, jusqu'à la conclusion de la Paix, en 1648. & diverses autres pieces, &c.

Le Libraire propose de livrer actuellement les deux premiers Volumes qui sont achevez ; à condition; 1°. Qu'en recevant les deux premiers Volumes, on payera pour le papier ordinaire dix-huit Florins argent de Hollande; sçavoir, quatorze pour les deux premiers Volumes, & quatre par avance pour les suivans, que l'on recevra à la fin de cette année 1725. en payant les dix Florins pour achever les vingt-huit Florins que coûtera l'Ouvrage, qui en grand papier coûtera cinquante Florins. Si l'Ouvrage contenoit plus de 560. Feüil-

les, il en coutera un ſol par feüille pour le ſurplus, & auſſi un ſol moins par feüille, s'il contient moins de 560. feüilles, on pourra s'adreſſer à Paris, chez Montalant, Quay des Auguſtins & Vilette fils, ruë Saint Jacques.

DE SUISSE. DE FRIBOURG.

Monſeigneur l'Evêque de Lauzanne a fait imprimer une Hiſtoire Latine de ſon Evêché, dédiée au Pape Benoît XIII. Il y refute l'Hiſtoire Eccleſiaſtique du Païs de Vaud, d'Abraham Ruchat, Regent d'Humanité en l'Academie de Lauzanne.

Ce Profeſſeur promet beaucoup d'Ouvrages, concernant l'Hiſtoire de Lauzanne, & même de la Suiſſe en general. La ſuite inſtruira le public de la verité de ſes promeſſes.

Le Traité des Loix Civiles & Eccleſiaſtiques contre les Heretiques, tranduit de l'Anglois, eſt ſous preſſe, il fit autrefois, quand il parut, beaucoup de bruit en Angleterre.

DE FRANCE.
DE PARIS.

On attend au plûtôt le Quintilien de Monsieur Caperonier.

Les quatre premiers Tomes de l'Histoire Romaine du P. Catrou, paroissent & remplissent l'attente du Public.

Vincent a imprimé l'Anatomie d'Heister, avec des essais de Physique, &c. Par J. B. de la Faculté de Montpellier.

La veuve Maziere a imprimé des *Mémoires* pour servir à l'Histoire universelle de l'Europe, depuis 1600. jusqu'à 1716, avec des Reflexions & Remarques Critiques, quatre volumes *in* 12. Quoique ce Livre ne touche que des sujets usez, il se fait pourtant lire, & attache par les circonstances curieuses, par l'exactitude des dates, & par les Réflexions judicieuses.

Nyon sur le Quay des Augustins a imprimé un Livre, qui contient l'éloge de la Chasse, adressé au Roi, par M. le Chevalier de Mailly.

TABLE

Des Mémoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts.
Mois de Juillet 1725.

ART. LVI. PRælectiones Theologicæ de Gratiâ Christi, &c. C'est-à-dire, *Traité Theologique sur la Grace de Jesus-Christ, &c.* Page 1157

ART. LVII. *Histoire de l'Academie Royale des Sciences, &c.* p. 1200

ART. LVIII. *Histoire de la Philophie Payenne, ou Sentimens des Philosophes, &c.* p. 1223

ART. LIX. Prælectiones Theologicæ de Gratiâ Christi, &c. C'est à-dire, *Suite du Traité de la Grace, &c.* p. 1230

ART. LX. *Extrait d'une Lettre écrite de Brest, par Monsieur Deslandes, &c.* p. 1276

ART. LXI. *Sermons sur les Reliques & les Miracles de Saint Etienne, &c.* p. 1288

ART. LXII. *Discours prononcez dans l'Academie Françoise, &c.* p. 1292

ART. LXIII. Orationes P. Josephi

Ignatii Chiaberge S. J. &c. *C'est à-dire ; Harangues du Pere Joseph Ignace Chiaberge J. &c.* p. 1312

ART. LXIV. *Explication d'un Problême d'Optique, proposé dans les Mémoires de Trevoux, &c.* p. 1325

ART. LXV. *Nouvelles Litteraires.*

D'Allemagne. De Gotha. p. 1326

De Hambourg. p. 1328

D'Italie. De Ferrare. ibid.

D'Angleterre. d'Oxford. p. 1329

De Londres. ibid.

De Hollande. De la Haye. p. 1330

De Suisse. De Fribourg. p. 1331

De France. De Paris. p. 1332

Fin de la Table.

LETTRE ECRITE AU R. P. Castel Jesuite, par Monsieur Vairinge Mathématicien de son Altesse Royale Monseigneur le Duc de Lorraine.

MON REVEREND PERE,

Étant à Vienne en Autriche par les ordres de Son Altesse Royale Monseigneur le Duc de Lorraine mon Maître, j'entendis parler d'une experience singuliere que faisoient les Jesuites de Prague; qui disoit-on, avoient le secret de mettre le feu aux corps avec des Miroirs ardens, jusqu'à trente-deux pieds de distance; & cela sans Soleil, & par le moyen d'un charbon de feu ordinaire. Naturellement amateur des belles choses, & frappé de la singularité d'une experience si nouvelle, j'étois sur le point de prendre la poste pour aller à Prague, voir & apprendre même, s'il étoit possible, un si rare secret. Mais Monsieur le Baron de Fichner, mon Protecteur auprès de Sa Ma-

jesté Imperiale, me dit qu'il en écriroit à vos Peres de Prague, qui en effet ne firent aucun mystere de la chose ; de sorte que je l'ai executée avec tout le succès & toute la satisfaction possible. Il faut deux Miroirs semblables : on les met, l'un vis-à-vis de l'autre : le feu se met au foyer de l'un ; & la chose combustible au foyer de l'autre. Or ces Miroirs sont concaves ; en voici la description. Tirèz deux lignes qui se croisent à angles droits. Sur l'une déterminez de côté & d'autre du point d'intersection votre foyer, qui sera de 4. 5. 6. 7. 8. 9. ou 10. pouces de distance tout au plus. Divisez cette distance en plusieurs parties égales, le plus qu'il se pourra ; tirez par ces points de division autant de paralleles à votre seconde ligne perpendiculaire, ouvrez le compas de la distance du foyer, & puis augmentez successivement cette ouverture de la distance d'une parallele à l'autre ; & à chaque ouverture mettez un pied du compas au foyer, & portez l'autre sur la parallele, dont vous avez pris la distance ; & marquez le point où

le compas l'atteint ; votre courbe passera par tous les points ainsi marquez. C'est la courbure de vos Miroirs. Je suis votre très, &c. Vairinge.

LETTRE DU PERE CASTEL Jesuite, à Monsieur Vairinge Mathematicien de S.A.R.M. le Duc de Lorraine.

MONSIEUR,

Je suis très-sensible à la maniere obligeante dont vous m'avez communiqué l'experience de Prague : j'avois toûjours été surpris que le feu ordinaire ne fut point employé pour les experiences des Miroirs ardens ; mais un certain préjugé pour le feu du Soleil, m'auroit peut-être toûjours empêché de mettre ce feu vulgaire en œuvre ; enfin, je suis charmé que d'autres l'ayent tenté avec succès ; & cette experience ouvre une vaste carriere à bien d'autres experiences & à d'utiles reflexions pour la Physique. La Courbe au reste,

dont vous m'avez donné la deſcription, eſt évidemment une Parabole, & peut par conſequent être décrite par un mouvement continu, ce qui eſt plus exact. Or voici la Démonſtration de ce Paraboliſme. J'appelle f la diſtance du foyer; & x la diſtance des paralleles; & enfin y ces paralleles qui ſervent d'ordonnées. Par la proprieté du triangle Rectangle vous aurez toûjours ſelon votre deſcription cette Equation réduite $4fx = yy$ qui eſt la propre Equation à la Parabole ordinaire, dont le Parametre eſt $4f$. C'eſt-à-dire, comme on le ſçait d'ailleurs, quatre fois la diſtance du foyer. Cette experience peut être fort perfectionnée; on peut la faire avec un ſeul miroir Elliptique, car l'Ellipſe a deux foyers. J'avouë pourtant que la Parabole vaut mieux, parce que dans l'Ellipſe les Rayons iroient ſe réünir au ſecond foyer, ſous un angle trop aigu. Mais une experience qui paſſe toutes les autres, c'eſt celle de la ſarbacane hyperbolique; vous m'entendez à demi mot, & cela ſuffit; j'attends avec impatience que vous

en ayez fait l'experience, & si la chose réüssit comme je m'en flate, vous pourrez vous vanter d'avoir plus fait que n'a fait Archimede. Je suis, &c. CASTEL Jesuite. A Paris ce vingt-cinquiéme Avril 1725.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Août 1725.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts,

Recueillis par l'Ordre de Son Alteſſe Sereniſſime Monſeigneur Prince Souverain de Dombes.

Août 1725.

De l'Imprimerie de S. A. S.

A TREVOUX,

& ſe vendent à Lyon,

Chez les FRERES BRUYSET, Libraires ruë Merciere, au Soleil.

M.DCCXXV.

Avec Approbation & Privilege.

CES MEMOIRES ONT COMMENCÉ au mois de Janvier 1701. & se vendent 15 s. le mois en blanc; & brochez, 16. s.

Année	1701.	9. vol.
——	1702.	12. v.
——	1703.	12. v.
——	1704.	13. v.
——	1705.	12. v.
——	1706.	12. v.
——	1707.	12. v.
——	1708.	12. v.
——	1709.	12. v.
——	1710.	12. v.
——	1711.	12. v.
——	1712.	12. v.
——	1713.	12. v.
——	1714.	12. v.
——	1715.	12. v.
——	1716.	12. v.
——	1717.	12. v.
——	1718.	12. v.
——	1719.	12. v.
——	1720.	5. v.
——	1721.	12. v.
——	1722.	12. v.
——	1723	12. v.
——	1724.	12. v.
——	1725.	7. v.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.
Août 1725.

ARTICLE LXVI.

*LA VERITABLE GRANDEUR d'Ame, ou Reflexions importantes aux personnes distinguées par leur naissance, ou par leurs dignitez, pour se rendre grandes devant Dieu, & devant les hommes, avec un Traité du vrai & du faux point d'honneur, & des Maximes Chrétiennes qui conviennent plus particulierement aux personnes de qualité. Par Monsieur le Marquis de *** vol. in 16. dédié au Roi; pp. 260. outre l'Avertissement. A Paris, chez de Lusseux ruë Saint Etien-*

ne d'Egrès à l'image Saint Augustin 1725.

SI les gens de qualité trouvent dans leur abondance, dans leur vie molle, dans la flatterie, & les delices de grands obstacles à la vertu, on peut dire qu'ils ont aussi plus de secours que les autres par le soin qu'on prend de les instruire de leurs devoirs. Car c'est sur tout à eux que s'adressent les Traitez de Morale, les instructions, les réflexions, les Sermons mêmes. Ils sont plus en état que les autres de recompenser le zele de ceux qui leur rendent cette sorte de service; ils en ont aussi en effet plus besoin que les autres, & d'ailleurs, leurs vices & leurs vertus sont d'une conséquence infinie pour toutes les autres conditions. Mais que de leçons & de travaux perdus! Sur tout dans la jeunesse qui est le tems de l'instruction. Le soin de former le corps l'emporte sur celui de perfectionner le cœur & l'esprit, & un maître d'Académie est beaucoup plus écouté qu'un maître de Morale.

Cependant comme il n'est point de

terre ſi ingrate ou une ſemence jettée par une main habile ne produiſe tôt ou tard quelque fruit, loin de blâmer, il faut plûtôt exciter le zele de ceux qui ſans ſe rebuter d'un travail ſi ſterile, s'appliquent à inſtruire les perſonnes que leur rang ou leur naiſſance éleve au-deſſus des autres hommes, & ſur tout à leur inſpirer cette veritable grandeur d'ame qui doit faire le caractere propre des Dieux de la terre. Car ils ne ſont effectivement grands, que lorſqu'ils le ſont par la Nobleſſe de leurs ſentimens autant que par la grandeur de leur naiſſance.

Mais on ne ſçauroit aſſez loüer ce zéle dans un homme de qualité tel que l'Auteur Anonîme dont nous annonçons ici l'Ouvrage ſans déceler ſon nom, puiſque ſa modeſtie veut le dérober au Public. Sa naiſſance l'a mis à portée de connoître les défauts des perſonnes de ſon rang, & ſert auſſi à rendre ſes leçons plus reſpectables. Son eſprit, ſes lectures & l'étude qu'il a faite des devoirs de l'humanité, étude aidée & éclairée par une piété ſolide & beaucoup de Religion,

l'ont mis en état de donner des préceptes. Son stile noble, aisé & concis est tout propre à faire gouter ses maximes. On peut même ajoûter que la petitesse du Volume dans une matiere si vaste est un appas pour des gens de qualité que de longues lectures ont coûtume de rebuter.

Son dessein, dit-il, dans l'Epître dédicatoire, « est de dépeindre la » magnanimité par des traits capa» bles de la faire aimer & respec» ter, d'insinuer les moyens de l'ac» querir & de la perfectionner, d'ins» pirer de l'aversion pour les défauts » qui lui sont opposez & qui pour» roient en ternir l'éclat, de faire voir » quelle est cette noblesse d'ame & de » sentimens, qui ayant de tout tems » fait le caractere propre des Héros, » rendit Loüis le Grand autant admi» rable que formidable à toute la ter» re, & forma dans le cœur d'un Au» guste Prince que la France a long» tems regretté cet assemblage de ra» res qualitez qui en auroient fait un » Monarque accompli, si nous ne l'a» vions perdu lorsqu'il étoit le plus » prêt de combler nos esperances ».

Août 1725.

On peut déja juger par ce début qu'on ne doit pas craindre de ne trouver dans cet Ouvrage que la peinture d'une magnanimité purement ſtoïque. Mais l'Auteur s'en explique plus ouvertement dans l'Avertiſſement qui eſt à la tête de l'Ouvrage. Il n'a pas voulu ſéparer les vertus Morales d'avec les vertus Chrétiennes, parce que le Chriſtianiſme étant la perfection de la raiſon, il faut neceſſairement que le magnanime lequel doit en toutes choſes ſuivre la droite raiſon, ſuive auſſi les Loix les plus eſſentielles du Chriſtianiſme. Ainſi il déclare à ceux qui par le déreglement de leurs mœurs ou le libertinage de leur eſprit ont perdu le goût de la Morale Chrétienne, qu'ils ſeront peu ſatisfaits de ſes maximes. Il avertit auſſi les Lecteurs qu'il a quelquefois profité des réflexions de quelques Auteurs comme Monſieur l'Abbé de Bellegarde & ſur tout le Pere Croiſet; mais afin que la réputation de l'Auteur ne ſouffre point d'un aveu ſi modeſte, nous croyons auſſi devoir avertir qu'il a ſçû ſi bien s'approprier les réflexions qu'il a puiſées

dans les ſources étrangeres par le tour nouveau qu'il leur a donné, qu'elles ſont, pour ainſi dire, devenuës ſon bien en devenant plus belles & plus lumineuſes.

L'Auteur donne pour fondement à la magnanimité dans le cœur de l'homme la connoiſſance de Dieu & celle de ſoi-même. La raiſon fait la gloire ou la honte de l'homme ſelon le bon ou le mauvais uſage qu'il en fait. Le bon uſage de la raiſon conſiſte à connoître Dieu. L'Homme élevé à la connoiſſance des grandeurs divines retombe neceſſairement ſur la conſideration de ſa baſſeſſe. Delà naiſſent dans l'homme la crainte, l'humilité, l'amour de la verité & de la juſtice qui diſpoſent le cœur de l'homme à acquerir les grandes vertus, & forme ainſi dans lui cette grandeur heroïque qu'on appelle *magnanimité*

Car qu'eſt-ce que la magnanimité? C'eſt, dit l'Auteur, « une élevation » de connoiſſances dans l'eſprit & une » nobleſſe de ſentimens dans le cœur » qui font que l'on ſe porte aux gran» des choſes ſuivant les regles de la rai-

ſon. Dans les uns il ſemble que ce «
ſoit un don de la nature dont on ne «
peut trouver l'origine que dans «
Dieu, qui ſelon les deſſeins de ſa «
ſageſſe diſpoſe tellement les orga- «
nes du corps & les puiſſances de l'a- «
me de ceux dont il veut ſe ſervir «
pour l'accompliſſement de ſes deſ- «
ſeins, qu'il les rend plus ou moins «
capables des grandes choſes... Dans «
les autres, cette grandeur d'ame «
eſt une recompenſe acquiſe par «
leurs ſoins & par leurs efforts ſoute- «
nus d'une puiſſante grace que Dieu «
accorde à leurs ſaints deſirs..... «
Deux ſortes de perſonnes abuſent «
de leurs heureux talens & des puiſ- «
ſans moyens qu'ils ont d'acquerir la «
magnanimité. Les premiers enflez «
de leur proſperité ou des avantages «
de leur naiſſance ne font conſiſter «
leur grandeur que dans le ſouvenir «
de celle de leurs Ancêtres, dans la «
magnificence de leur train, dans «
un luxe outré, dans une prodigali- «
té affectée, quelquefois dans une «
ſotte vanité & un mépris extrava- «
gant pour tout le reſte des hommes, «
s'imaginant que tout leur eſt dû, «

» & qu'ils ne doivent rien aux autres.
» Les ſeconds pouſſent l'extravagan-
» ce encore plus loin, ne mettant leur
» grandeur qu'à ſurpaſſer tous les au-
» tres en arrogance, en impieté, en
» temerité, faiſant les braves à contre-
» tems, attaquant ſans raiſon avec
» une eſpece de brutalité.

» Le magnanime a l'air noble &
» grave ſans fierté; le regard gra-
» cieux mais aſſûré, le ton de voix fer-
» me & un peu haut; l'humeur éga-
» le ſans aucune bizarrerie, la con-
» tenance hardie ſans orgueïl. Il eſt
» liberal ſans oſtentation, magnifi-
» que ſans vanité, bien-faiſant ſans
» interêt, ſplendide pour les autres &
» non pour ſoi, civil & poli ſans baſ-
» ſeſſe, prudent & ſage ſans affecta-
» tion, brave ſans arrogance, hardi
» ſans temerité, intrepide dans le dan-
» ger ſans être inſenſible ».

Tels ſont quelques-uns des traits que l'Auteur employe pour peindre le magnanime; car les bornes d'un Extrait ne nous permettent pas de les rapporter tous. Il n'eſt pas moins heureux dans le portrait qu'il fait des vices opposez à la magnanimité, & ſur tout de l'arrogance & de la puſillanimité.

“ L'arrogant eſt fier, audacieux, “ temeraire : liberal par oſtentation, “ genereux par interêt, magnifique “ par vanité, ſomptueux par orgueil, “ hardi par préſomption, entrepre- “ nant par legereté, brave par fureur, “ intrepide par ferocité, indiſcret, “ imprudent, envieux, diſſimulé, ar- “ tificieux, cenſeur impitoyable des “ actions d'autrui, n'aimant que ſoi, “ ne loüant, n'approuvant que ce qui “ vient de lui, n'ayant pour l'ordi- “ naire que très-peu de bon ſens & “ encore moins de jugement. Ce n'eſt “ qu'un fantôme de grandeur, d'au- “ tant plus digne de mépris, qu'il ſe “ croit plus digne des honneurs qu'il “ exige..... “

Il eſt des puſillanimes vicieux, il “ en eſt de vertueux. Le puſillanime “ vicieux n'ayant rien qui le raſſûre “ tant au-dedans de lui-même, que “ du côté de Dieu, s'abandonne ordi- “ nairement à ſa timidité naturelle. Il “ n'oſe rien hazarder, il s'effraye aiſé- “ ment, il ſe décourage, il ſe rebu- “ te par les moindres difficultez, il “ craint les plus petits accidens, il “ tremble dans tout ce qui lui paroît “

» peril non seulement par l'apprehen-
» sion de la mort, mais même par
» celle de la plus legere douleur. C'est
» ce qui le rend lâche, flatteur, traî-
» tre, perfide . . . . . Le pusillanime
» vertueux est à la verité timide par
» un défaut naturel. Mais comme
» il a en soi les vertus, & qu'il craint
» plus les perils de l'honneur que ceux
» de la vie, il est aisé de l'animer
» & de l'encourager à entreprendre
» les grandes choses... L'arrogant a
» l'exterieur du magnanime & non
» pas l'interieur. Le pusillanime ver-
» tueux a l'interieur du magnanime
» & non l'exterieur . . . . . ».

Les autres défauts opposez à la magnanimité, sont selon l'Auteur le ridicule, la sotte vanité, la flatterie, l'interêt, l'avarice, la prodigalité, la prévention, l'impolitesse, l'impertinence, l'abus des divertissmens, l'abus du jeu, la critique maligne, & d'autres vices semblables qui font le sujet d'autant de Chapitres & qui sont traitez, ainsi que les Maximes Chrétiennes qui sont à la fin, d'une maniere qui repond à tout le reste de l'Ouvrage.

Août 1725.

ARTICLE LXVII.

HISTOIRE DE L'ACADEMIE des Sciences pour l'année 1721. *A Paris de l'Imprimerie Royale.* 1723.

APrès l'Extrait que nous avons déja donné de ce Volume, il nous reste à parler des Memoires qui regardent l'Anatomie, la Chymie, la Botanique, l'Astronomie & la Geographie.

ANATOMIE.

Observations Anatomiques sur la Membrane interne des intestins grêles appellée Membrane veloutée, sur leur Membrane nerveuse, & sur la musculeuse ou charnuë, par Mr Helvetius.

Jusqu'ici tous les Anatomistes ont regardé la membrane interne des intestins comme veloutée ou herissée de petits poils qu'ils ont crû être les extrémitez de certains vaisseaux. Mr Helvetius ayant laissé tremper quel-

que tems dans l'eau cette membrane, le velouté disparut, & le Microscope même n'en put plus découvrir aucun vestige. Ce qui ayant engagé Monsieur Helvetius à observer la chose de plus près, il a découvert que tous ces prétendus poils n'étoient que des mammelons spongieux; de sorte qu'au lieu de *membrane veloutée* il l'appelle *membrane papillaire*. On voit dans cette découverte les progrès lents, mais naturels de toute sorte de découvertes: car d'abord cette membrane étoit simplement *veloutée*; Monsieur Ruysch au velouté a associé les mammelons, & l'appelloit *papillo-veloutée*: enfin, selon Monsieur Helvetius elle est purement papillaire. C'est la marche ordinaire des Sciences, & de toutes choses; on n'arrive pas de la nuit parfaite au plein midi sans passer par le crepuscule, l'aurore, & tous les degrez intermediaires. Monsieur Helvetius conjecture que les mammelons font la communication des intestins grêles avec les veines lactées.

Observations sur la Mecanique des Muscles obliques de l'œil, sur l'Iris, & sur la perosité de la cornée transparente, &c. par Mr Winslow.

Parmi ces observations il y en a beaucoup de fort nouvelles, & qui meritent beaucoup d'attention; par exemple, on croit communément que la prunelle est au milieu de l'iris; Mr Winslow a observé qu'elle est excentrique & plus près de la circonference de l'iris du côté du nez que du côté des tempes. Mr Winslow ne croit pas qu'après ses observations & celles de quelques autres Anatomistes, faites sur des yeux congelez, on puisse douter que la chambre posterieure de l'iris ne soit beaucoup plus petite que l'anterieure: mais Mr de Woolhouze, celebre Oculiste, ne croit pas ces observations sur des yeux glacez fort saines, & il se prepare à en donner de plus naturelles, qui semblent établir precisément tout le contraire. C'est au Public de decider entre un si habile Anatomiste & un Oculiste si experimenté.

Août 1725.

CHIMIE.

Quatriéme Memoire sur les Analyses ordinaires des plantes & des animaux, par Mr l'Emery.

Il y a long-tems qu'on soupçonne les prétenduës Analyses Chimeriques d'être de veritables compositions, & des combinaisons toutes nouvelles des élemens primitifs des corps. Mr Lemery remarque que les feüilles d'oseille contiennent un acide fort abondant qui se manifeste au goût, dans le suc aigre qu'on en exprime, & sur tout dans les crystaux aigres qu'on retire de ce suc, & que cependant dans la distillation cette plante donne beaucoup moins d'acides que beaucoup d'autres plantes qui n'en manifestent point d'ailleurs. Cet Auteur attribuë ce dernier effet aux sels volatiles qui absorbent ces acides dans la distillation : mais c'est cela même qui prouve que l'Analyse Chimerique n'est qu'une synthese & une composition qui nous déguise les élémens, bien loin de les developer. Et du ref-

te les differentes Analyses de la même oseille se ressemblent si peu, qu'on les prendroit pour les Analyses de diverses plantes ; suivant l'expression même de Mr Lemery, ce qui prouve toûjours que les Analyses chimeriques ne sont rien moins que des *Analyses*, c'est-à-dire, des *résolutions*, des *décompositions* : or ceci n'est point particulier à l'oseille; la laictuë, par exemple, donne très-peu de marques d'acides; elle en fournit néanmoins beaucoup dans la distillation; il est vrai que le citron donne beaucoup de marques d'acides, & en fournit aussi beaucoup dans la distillation : mais tout cela va au même but, d'établir que les élemens chimeriques ne sont rien moins que des élemens; mais des corps très-composez, & des combinaisons d'élemens. Ces noms mêmes *d'acides* & *d'alkalis* qui semblent indiquer des élemens simples & primitifs paroissent fort équivoques : les animaux ont dit-on beaucoup d'alkalis, les vegetaux ont beaucoup d'acides; peut-être parleroit-on plus juste en se rendant moins esclave d'un terme, & en disant que les animaux à raison de

leur plus grande chaleur, de leur circulation plus rapide & de leur tissu plus rare & plus lâche ont des partiesqui se détachent plus facilement les unes des autres, & qui sous un égal volume ont moins de densité, ce qui seul les rend & volatiles & alkalines. A force de s'attacher aux noms des choses, on en perd souvent de vûë le sens & l'idée. Monsieur Lemery conjecture qu'il y a autant d'acides dans les animaux que dans les vegetaux, parceque les animaux vivent de vegetaux : cette raison ne paroit pas tout à fait concluante; il faudroit qu'il fût établi que les acides sont des élemens primitifs & immuables. Enfin, la derniere observation par laquelle le Sçavant Académicien termine son Memoire, du *Solanum furiosum*, & du *Brassica capitata*, dont l'un est un poison, & l'autre un aliment, & dont les Analyses ont absolument le même résultat, cette observation fait bien voir que non seulement la Chimie ne va pas jusqu'aux parties primitives des corps, mais qu'elle est même fort éloignée de saisir leurs parties immediates & specifiques.

Obſervations ſur les Huiles eſſentielles, & ſur differentes manieres de les extraire & de les rectifier; par M. Geoffroy le Cadet.

Plus on obſerve la nature, plus on developpe le ſiſtême de circulation qui regne dans toutes ſes parties, c'eſt-à-dire, dans tous les corps naturels comme ſont les animaux, & même les vegetaux, pris dans leur matrice naturelle, & comme parties integrantes du grand corps de la Terre, dont la circulation generale ſe repand dans toutes ſes parties, dans les terres, dans les pierres, dans les metaux; comme celle de nos corps ſe repand dans les chairs & dans les os, tandis qu'ils en ſont les parties integrantes: or de même que les corps des animaux ſont pleins de reſervoirs & même de veſicules où ſe ramaſſent les humeurs, les graiſſes, les huiles, & les diverſes lymphes, de même, la Terrre a ſes reſervoirs, ſes mers, ſes lacs, ſes ſouterrains, ſes diverſes mines, ſes diverſes matrices; & de même auſſi, le celebre Mr Malpighi

a découvert des reſervoirs dans les feüilles de certaines plantes ; & dans ces reſervoirs une liqueur reſineuſe, à laquelle il donne le nom general de *Terebentine*. Sur les nouvelles obſervations de Mr Geofroi on peut juger que ces reſervoirs ſont auſſi multipliez dans les vegetaux que dans les animaux : le but de ces obſervations a été depuis long-tems de découvrir les veſicules qui renferment ce qu'on appelle les *huiles eſſentielles*, ou les *eſſences* des vegetaux. On tire trois ſortes d'huiles des vegetaux ; les huiles ordinaires qui ſe tirent par expreſſion des olives, des noix, du lin, des amandes ; les huiles eſſentielles, volatiles & ætherées qui ſe tirent par diſtillation avec l'intermede de l'eau ; & les huiles fetides qui ſe tirent par la violence d'un feu de reverbere. Les huiles eſſentielles, dont il eſt ſur tout queſtion ici, ſont des ſoufres exaltez & volatils, qui ſont le vrai principe des odeurs des corps. Or tous les corps ne ſont pas également odorans ; & ceux mêmes qui le ſont le plus ; ne le ſont pas également dans toutes leurs parties, parce qu'en ef-

fet les veſicules ou reſervoirs qui contiennent l'huile eſſentielle ne ſont pas également répandus dans tout le corps, & dans toutes les parties de la plante, ou même de l'animal. Mr Geoffroi donne des manieres nouvelles & plus parfaites de tirer ces eſſences des corps: l'eſſence de citron par exemple qui reſide dans les veſicules qu'on voit facilement à ſa ſurface, il apprend à la tirer, ſans en rien perdre, en la frotant legerement contre la ſurface d'un pain de ſucre; ce frottement fait crever les veſicules, & le ſucre s'imbibe de l'eſſence qui y eſt contenuë. L'inconvenient de la plûpart de ces eſſences eſt, qu'elles ſe gâtent; mais Mr Geoffroi communique ici une methode, ſelon laquelle, les eſſences qu'on tire ſe conſervent toûjours, ou très long-tems & pendant pluſieurs années dans leur premiere bonté. Il fait macerer la choſe dont on veut avoir l'eſſence, dans de l'eſprit de vin, qu'il diſtille enſuite au bain marie, & l'eſprit monte chargé de l'huile qui y ſurnage, & qu'il en tire avec un ſyphon de ſon invention. Enfin, tout ce Me-

moire eſt plein d'obſervations utiles & curieuſes, & celle qui le termine n'eſt pas la moins digne d'attention; ſçavoir, qu'à force de diſtiller les huiles graſſes, les bitumineuſes, & même les fœtides ſur de la chaux vive qu'on renouvelle à chaque diſtillation; ces huiles, par exemple l'huile d'olive, deviennent eſſentielles & etherées.

BOTANIQUE.

Suite de l'établiſſement de nouveaux caracteres de plantes à fleurs, compoſées par Mr Vaillant. Et *Etabliſſement d'un nouveau genre de plante par Mr Danty d'Iſnard.*

Ceux qui ſont curieux de ces ſortes de deſcriptions, ne ſe contenteroient pas d'un extrait; les autres s'en paſſent facilement.

ASTRONOMIE.

Obſervation de l'Eclipſe de Venus par la Lune, faite en plein jour le 31. Decembre de l'année 1720. par Mr Caſſini.

Ce qui paroit résulter de cette observation de plus important pour la Physique, c'est que la Lune n'a point d'athmosphere, parce que l'immersion & l'émersion de la Planete ont été instantanées sans aucune gradation ni dégradation de lumiere, & sans changement de couleur ; ce qui prouve bien au moins que l'atmosphere lunaire a une épaisseur peu sensible, par rapport au corps de cet astre, ou peut-être que cette athmosphere est assez dense pour intercepter tous ou presque tous les rayons qui y tombent fort obliquement, ou qui en traversent une grande épaisseur, choses d'ailleurs assez vraisemblables, & plus vraisemblables pour le moins que la parfaite nudité du Globe Lunaire.

De la Libration apparente de la Lune, par Mr Cassini.

Le mouvement de la Lune sur elle-même n'a été établi jusqu'ici que par analogie comme son athmosphere: cette raison n'a pas laissé cependant d'être suffisante pour en convaincre tout ce qu'il y a eu jusqu'ici de vrais Philosophes. Un Phenomene connu

depuis long-tems, & auquel Mr Caſſini vient de faire une certaine attention, eut pû mettre ce mouvement lunaire hors de toute conteſtation; c'eſt le double mouvement de libration de la Lune en latitude & en longitude. On a cherché des cauſes de cette libration, & les hypotheſes ſe ſont multipliées à cet égard; il etoit bien naturel de reconnoître, que ces librations étoient cauſées par la revolution de la Planete autour de ſon Axe, mais le plus naturel n'eſt pas toûjours le fruit des premieres recherches. Enfin, Mr Caſſini s'en eſt heureuſement apperçu, & il ne depend que des Philoſophes de s'en mettre en poſſeſſion.

Sur l'obliquité de l'Ecliptique par Mr le Chevalier de Louville.

Le ſçavant Academicien ayant conjecturé en 1716. que l'obliquité de l'Ecliptique decroiſſoit regulierement d'une minute en 100. ans, a cru cinq ans après trouver dans ſes nouvelles obſervations du ſolſtice d'été, des preuves de ſa conjecture: quelle pre-

cision, quelle finesse d'instrumens & d'observations ne faut-il pas pour s'assurer d'un decroissement, qui n'est que la vingtiéme partie d'une minute! C'est avoir porté l'Astronomie à une grande exactitude, que de l'avoir mise en état de prétendre à celle-là, & de s'en flater.

Nous ne disons rien du Livre de Mr Cassini, intitulé, *de la Grandeur & de la Figure de la Terre*, dont l'Histoire de l'Academie rend compte ici au Public; nous en avons déja donné l'extrait dans nos Memoires des années précedentes.

GEOGRAPHIE.

Determination Geographique de la situation & de l'étendue des Païs traversez par le jeune Cyrus dans son expedition contre son frere Artaxerxès, & par les dix mille Grecs dans leur retraite, par Mr DeLisle l'aîné.

Xenophon, Auteur de l'Histoire de cette expedition & de cette retraite, & qui fut même un des Comman-

dans de l'armée dans la retraite, a marqué en ſtades les diſtances des lieux par où l'armée paſſa. On ne doute pas de l'exactitude de Xenophon, qui étoit auſſi exact Philoſophe que vaillant homme de guerre: mais il s'agit de concilier ſes déterminations Geographiques avec celles qui ont été faites en dernier lieu par Mr Chazelles de l'Academie, par le P. Feüillée ſon correſpondant, & par le P. de Beze Jeſuite, auſſi-bien qu'avec la meſure de la terre, faite par l'Academie, cette conciliation n'eſt pas aiſée, & Mr de Liſle y a trouvé bien des difficultez; il falloit un auſſi habile homme que lui pour les ſurmonter. Il trouve d'abord que le degré celeſte vaudroit plus de 1100. ſtades de Xenophon; ce qui lui fait conjecturer, avec beaucoup de vraiſemblance, que les ſtades du tems de Xenophon étoient à peu près la moitié plus petits qu'ils ne l'ont été dans des tems poſterieurs. La meſure de la Terre, telle que la donne Ariſtote d'après les Mathematiciens de ſon tems, ſemble appuyer cette conjecture; car ce Philoſophe donne 400000

ſtades à la circonference de la Terre, ce qui auroit été le double de ſa grandeur, en prenant les ſtades comme on les a priſes dans les tems poſterieurs, & indique aſſez ouvertement que dans ces tems les ſtades avoient doublé ceux des tems anterieurs d'Ariſtote & de Xenophon. On ſouhaiteroit bien que Monſieur de Liſle & les autres Sçavans vouluſſent un peu verifier ce point; il ſeroit tout-à-fait curieux de ſçavoir, ſi du tems d'Ariſtote on avoit meſuré la Terre à peu près auſſi juſte que de nos jours. Il y a dans le Memoire de Monſieur de Liſle beaucoup de traits d'une belle érudition, & il merite d'être lû non ſeulement des Geographes & des Aſtronomes, mais encore de toute ſorte de Sçavans.

Remarques ſur la Carte de la Mer Caſpienne par Monſieur de Liſle l'aîné.

Il faut que les Cartes des autres Mers ſoient bien imparfaites, puiſque celle de la Mer Caſpienne l'a été ſi fort juſqu'ici, quoi qu'elle ſoit des

plus resserrées, & qu'on en puisse plus facilement faire le tour que d'aucune autre. Enfin, Sa Majesté Czarienne ayant eu le pouvoir & le goût de faire faire de ces sortes de recherches si utiles pour le progrès des Arts & des Sciences; nous avons desormais la description Geographique complete de cette Mer. Monsieur de Lisle fait là-dessus des reflexions aussi curieuses pour les Geographes qu'elles sont sçavantes & justes.

ELOGES DES ACADEMICIENS.

Eloge de Mr d'Argenson.

Marc René de Voyer de Paulmy d'Argenson naquit le 4. de Novembre 1652. à Venise, où son Pere étoit en qualité d'Ambassadeur auprès de la Republique. La maison de Voyer remonte par des tîtres & des filiations bien prouvées jusqu'à Etienne de Voyer, Sire de Paulmy, qui accompagna Saint Loüis dans ses deux voyages d'Outremer. On la fait même remonter jusqu'à Charles le Chauve; sur quoi l'Historien de l'Academie

remarque, que *s'il y a du fabuleux dans l'origine des grandes Noblesses; du moins il y a une sorte de fabuleux qui n'appartient qu'à elles, & qui devient lui-même un titre.*

Après une éducation digne de sa naissance, le merite de Mr d'Argenson ayant été quelque tems comme renfermé dans une des premieres Magistratures de Province, l'éclat en rejaillit bien-tôt jusques sur la Capitale, ou Mr de Pontchartrain, alors Contrôlleur General, *pour s'assurer de ce qu'il valoit, n'eut besoin ni d'employer toute la finesse de sa penetration, ni de le faire passer par beaucoup d'essais sur des affaires de Finances, dont il lui confioit le soin. Desorte qu'on l'obligea à se faire Maître des Requêtes sur la foi de son merite, & au bout de trois ans il fut Lieutenant General de Police de la ville de Paris en* 1697. Mr d'Argenson porta cette importante charge à son plus haut point de perfection; *aussi le feu Roi se reposoit-il entierement de Paris sur ses soins.* On peut dire, qu'il donnoit, & ce qui est encore plus difficile, qu'il temperoit à son gré le mouve-

ment & l'action d'une si grande ville, toûjours prête par la diversité des esprits qui l'animent, à degenerer en champ de bataille, & à éclater en tumultes & en seditions : jamais on n'en vit moins que sous son administration, & jamais elles ne furent plus efficacement reprimées. » Un jour » assiegé dans une maison, où une » troupe nombreuse vouloit mettre » le feu, il en fit ouvrir la porte, se » presenta, parla, & appaisa tout. Il » sçavoit, ajoûte l'Historien de l'A- » cademie, le pouvoir d'un Magis- » trat sans armes; mais on a beau le » sçavoir, il faut un grand courage » pour s'y fier; cette action fut recom- » pensée ou suivie de la dignité de » Conseiller d'Etat ». Sur quelques autres preuves d'un grand courage le Panegyriste remarque, *que Mr d'Argenson étoit fait pour être Romain, & pour passer du Senat à la tête d'une armée.*

Le Roi connoissoit trop le merite de Mr d'Argenson pour borner son ministere à la Police, même d'une si grande ville; il le consultoit sur les affaires les plus importantes & les

plus delicates. Feu Mr le Regent du Royaume en uſa de même, & le fît bien-tôt Garde des Sceaux & Preſident du Conſeil des Finances. Les grands ſervices qu'il rendit, ceux mêmes qu'il s'efforça de rendre dans ce double poſte paſſent les bornes d'un Extrait; il faut lire l'Eloge même qu'en a fait Mr de Fontenelle, c'eſt un morceau achevé dans ce genre. Mr d'Argenſon mourut le 8. de Mai 1721. l'Academie le comptoit au rang de ſes honoraires: c'étoit un genie élevé, également né pour les affaires, pour les Sciences, pour la vie civile même, & pour la converſation la plus familiere & la plus populaire; ſa probité étoit exacte, ſa Religion pure, & ſa mort fut toute chrétienne.

ART. LXVIII.

ΠΕΡῚ ΚΑΘΗΚΌΝΤΩΝ ΒΊΒΛΟΣ ΞΥΓΓΡΑΦΕῖΣΑ ΠΑΡᾺ ΤΟΥ ΕΥ̓ΣΕΒΕΣΤΆΤΟΥ, ὙΨΗΛΟΤΆΤΟΥ ΚΑῚ ΣΟΦΟΤΆΤΟΥ, ΑΥ̓ΘΈΝΤΟΥ ΚΑῚ ἩΓΕΜΌΝΟΣ ΠΆΣΗΣ ΟΥ̓ΓΓΡΟΒΛΑΧΊΑΣ ΚΥΡΊΟΥ, ΚΥΡΊΟΥ ἸΩΆΝΝΟΥ ΝΙΚΟΛΆΟΥ ἈΛΕΞΆΝΔΡΟΥ ΜΑΥΡΟΚΟΡΔΆΤΟΥ ΒΟΕΒΌΔΑ.

LIBER DE OFFICIIS CONScriptus à Piissimo, Celsissimo atque Sapientissimo Principe ac Duce totius Ungro Valachiæ, Domino, Domino Joanne Nicolao Alexandri Maurocordato Voivoda. Editione hâc secundâ Latinè conversus. Lipsiæ ex Officinâ Thomæ Fritschii 1722.

LA matiere des devoirs a été traitée avec tant de succès par Ciceron & Saint Ambroise, qu'ils sembloient n'avoir rien laissé à desirer sur ce sujet. L'Auteur dont nous donnons l'extrait, reconnoît le merite de ces deux Ecrivains; quoi qu'il se persuade que les Offices de Ciceron ne sont

pas venus juſqu'à nous dans leur entier, il convient cependant qu'on ne ſçauroit trop en eſtimer les précieux reſtes. Il rend auſſi la même juſtice à l'Ouvrage de Saint Ambroiſe, qu'il trouve plein de l'eſprit de Dieu. Cependant il croit pouvoir ſe frayer une route nouvelle, en traitant cette partie de la Morale. L'un n'en dit pas aſſez pour former un Chrétien. L'autre veut conduire à une perfection à laquelle tout le monde ne ſçauroit prétendre. Il reſte un milieu, & l'Auteur ſe l'eſt propoſé. Il diviſe ſon Traité en dix-neufs Chapitres, dont le premier ſert de Préface. Dans le ſecond, il donne une idée generale de ce qu'on appelle devoir. Dans tous les autres, il entre dans un détail exact & intereſſant des devoirs d'un Chrétien engagé dans le commerce du monde. On ne peut lui refuſer la gloire d'écrire avec beaucoup de netteté & d'élegance. Ses préceptes ſont pour la plûpart d'un ſens exquis, & d'un grand uſage dans le commerce de la vie. Il a ſoin de les appuyer de l'autorité de l'Ecriture, & des Peres Grecs & Latins dont il paroît avoir acquis

une connoiſſance profonde. il ne néglige pas les Auteurs profanes dont il ſçait ſe ſervir à propos. Le tour naturel & ingenieux qu'il donne à tout ce qu'il écrit met ſes préceptes dans un jour agréable. Je ne ſçai cependant ſi les Chimiſtes pourront bien digerer la déclamation qu'il fait contre leur Art. Ceux-là ſont injuſtes, dit-il, qui avides d'or & d'argent font violence à la nature qu'ils mettent par les opérations de la Chimie à la torture. Ce ſont des importuns qui ſe trompent eux-mêmes, & qui par une malice affectée en impoſent aux autres. C'eſt aſſûrément pouſſer l'invective un peu loin. Il eſt vrai que l'Auteur eſt partout ailleurs plus moderé & plus équitable. Chriſtophe Colombe lui paroît digne des plus beaux éloges, auſſi-bien que ceux qui ont inventé où perfectionné les Arts. Il n'y a que les Chimiſtes auſquels il refuſe de faire grace. A cela près, je me perſuade que ceux qui liront cet Ouvrage en ſeront très-ſatisfaits. On s'appercevra aiſément qu'une bonne partie de ſon dixiéme Chapitre n'eſt qu'une traduction litterale d'un endroit du premier Livre des Offices de Ciceron.

Article LXIX.

Problêmes Historiques.

En faits d'Histoire, il n'y en a guéres sur lesquels on paroisse plus incertain que sur ceux de l'Ordre de Chevalerie des Ducs d'Orléans : le nom, le tems de l'institution, & de l'extinction de l'Ordre ; l'habillement des Chevaliers, tout en est douteux dans nos meilleurs Auteurs. Il paroit qu'ils se sont copiés, & suivis les uns les autres sans chercher à la source, qui est, sans doute, le trésor de la Chambre des Comptes à Blois, où sont conservez les Titres, Chartres, & Enseignemens de la Maison d'Orléans depuis 1391. jusqu'en 1498. qu'elle parvint à la Couronne : C'est sur ce qu'on a trouvé en ce trésor, & sur les Inscriptions & Figures qui restent à Blois, qu'on a cru faire plaisir aux Sçavans de proposer les Problemes suivans.

I. PROBLÊME.

L'Ordre de Chevalerie de la Maison d'Orléans, s'appelloit uniquement l'Ordre du Camail.

PREUVES.

LE Pere Honoré de Sainte Marie, Carme Dechaussé, dans son Histoire des Ordres Religieux, a bien intitulé cet Ordre du Porc-Epic, ou du Camail, & en la page 319. il prétend se fonder sur les Lettres de Chevalerie de Cottereau de 1498.

Par ces Lettres Loüis XII. donne l'Ordre du Camail, qui est l'Ordre ancien de nos Prédecesseurs Ducs d'Orléans : ces termes justifient cette premiere proposition, ce premier Problême ; & pour prouver, comme le dit cet Auteur, que cet Ordre est du Porc-Epic, ou du Camail, il falloit qu'il rapportât aussi des Lettres, ou autres Piéces justificatives, comme les Ducs d'Orléans appelloient quelquefois leur Ordre du Porc-Epic.

En quatre cent six Lettres ou Bré-

vets de Chevalerie, que nous trouvons enregistrées au Trésor, le Duc ne se servoit que de ces mots :

„ Notre Amé & Féal Chancelier, „ nous avons octroyé, & donné con- „ gé & licence aux personnes dont les „ noms s'ensuivent, de porter notre „ Ordre de Camail.

Enfin de celles du 5. Avril 1437, pour Piebon du Bos, & de Antoine de Saiement, il est écrit.

„ Ont été envoyées à Monsieur de „ Besiers, lequel les a renvoyées, di- „ sant qu'ils ne sont pas dignes de por- „ ter le Camail.

De toutes les Lettres de Chevalerie je n'en trouve que deux des penultieme May 1441. & 14. Octobre 1443. où il soit parlé du Porc-Pic, mais en cette maniere.

„ A donné congé de porter son Or- „ dre de Camail ouquel pend le Porc- „ Espy.

D'où l'on peut seulement conclurre la maniere dont se portoit cet Ordre; mais non qu'il s'appellât autrement que du Camail.

II. PROBLÊME.

C'est le Duc Charles d'Orléans qui a institué l'Ordre du Camail vers 1430.

PREUVES.

IL est vrai que Loüis & Scevole de Sainte Marthe, la Collombiere, Favin, & le Pere de Sainte Marie attribuent l'institution de cet Ordre à Loüis, Duc d'Orléans, pere du Duc Charles ; mais sur qu'elles preuves Historiques ? Nulles que la foy d'un Héraut d'Armes, & la convenance de la Devise, & de l'Emblême de cet Ordre qui paroissent convenir beaucoup mieux à Charles qu'à son pere Loüis, Duc d'Orléans.

Ce fut en 1393. & non en 1394. comme le dit le Pere de Sainte Marie, que le Prince Charles vint au monde: On fit à sa naissance des réjoüissances, & toute la Maison de la Duchesse Valentine de Milan sa mere, eut Livrées, & fut habillée à neuf, comme le porte le compte des Gesines, ou couches de cette Princesse : sans doute, si

l'Ordre du Camail eut été institué à cette Solemnité, les dépenses indispensables pour un tel établissement y eussent été pareillement employées : Il est aisé de juger ce que l'on doit juger de ne les y pas trouver.

On ne trouve au Trésor de la Chambre des Comptes à Blois, aucune trace de cet Ordre du vivant de Loüis Duc d'Orléans.

La jalousie que le Duc de Bourgogne eût de l'autorité de ce Duc d'Orléans, put lui faire assassiner ce Prince en 1407. mais non pas donner lieu à la naissance de cet Ordre.

La situation, l'éloignement, la prison du Duc Charles son fils, après l'établissement d'un Ordre de Chevalerie, creé par son ennemi, sont des convenances qui frappent bien plus.

Chacun sçait qu'après la tragique mort de Loüis Duc d'Orléans, Valentine de Milan sa veuve, se retira à Blois avec ses Princes abandonnez de tous ses parens & amis.

Ce ne fut qu'en 1412. que ces infortunez Princes, pour lors en état de porter les armes, firent Ligue à Gergeau dans l'Hôtel de Guillaume Gue-

ret leur favori; Ligue si connuë sous le nom des Armagnacs, & si maltraitée à la Bataille d'Azincourt, où les Ducs d'Orléans & de Bourbon, les Comtes de Vendôme & de Richemont, & 1400. Gentilshommes furent faits prisonniers.

Pendant la prison du Duc Charles qui dura 25. ans, le Duc de Bourgogne institua son Ordre de la Toison le 10. Février 1429. & s'attacha une infinité de personnes par cet établissément.

N'est-il pas naturel & très-probable que Charles son rival fit de son côté quelque chose d'éclat, & qui le mit en état de se soutenir contre un tel ennemi.

Il institua, sans doute, alors l'Ordre du Camail, & pour faire voir que tout éloigné, tout prisonnier qu'il étoit, il sçauroit se défendre; il fit prendre au Camail de ses Chevaliers pour Emblême un Porc-Epic, & afin que tout fut significatif, il prit la Dévise, *de Cominus & Eminus.*

Aussi n'est-ce que depuis ce tems que nous trouvons au Trésor les Lettres & Brévets de cette Chevalerie,

dont la premiére est du 26. Mars 1435. avant Pâques, donnée à Wingfeldt en Angleterre.

Pour être instruit du tems précis de son institution, puisque les Auteurs François sont peu d'accord sur cela : on estime qu'il sembleroit nécessaire d'avoir recours en Angleterre dans les lieux où résidoit le Duc Charles pendant sa prison ; qui sont, selon la dâte de ses Patentes, Wingfeldt, Londres, & Stroton.

Pierre de Belloy n'est pas le seul qui ait écrit que Charles, Duc d'Orléans, étoit l'Instituteur de l'Ordre du Camail. L'Auteur des Délices des Chevaliers, & des Ordres Militaires, imprimé en 1673. celui des Etats, Empires, & Principautez, imprimé en 1644. & plusieurs autres ont eu le même sentiment.

III. PROBLÊME.

L'Ordre de Chevalerie des Ducs d'Orléans, tire l'étimologie de son nom du Camail, ou Cap de Maille des Chevaliers; & non d'un Camaieu qu'ils portoient au doigt : & leur habillement, ornement, ou marque de distinction des Chevaliers de cet Ordre, étoit un Camail doré, d'où pendoit un Porc-Epic, aussi en Camail, sur une terrasse émaillée, & non des chaisnons d'or comme plusieurs l'ont avancé.

PREUVES.

SUr quel fondement le Pere de S^te^. Marie a-t-il pû avancer, aussi-bien que Monsieur de Sainte Marthe, que les Chevaliers recevoient un Camaieu avec l'Ordre des 406. Chevaliers, dont on a les Lettres au Trésor, on ne voit pas qu'ils peuvent demander à ceux qui les faisoient Chevaliers de par le Duc Charles, autre chose que de porter le Camail où pendoit le Porc-Epic.

Août 1725.

D'ailleurs, quelle étimologie, quand ils auroient porté chacun un Camaieu! prétenderoient-ils qu'on dit alors des Camails au plurier? En ce cas on auroit donc dit l'Ordre des Camails, & non pas du Camail, comme le portent toutes les Lettres. Pourquoi chercher une étimologie forcée, tandis qu'on en peut trouver de naturelles à l'inspection même de tout ce qui nous reste en sculpture de cet Ordre.

Le Camail étoit un ornement, un habillement ancien des Chevaliers, ainsi, dit Monsieur du Cange, on voit dans l'Histoire, des Chevaliers bien armez de Camails qui répondoient à peu près aux Haussecols de nos Officiers.

C'étoit une espece de petit manteau, appellé autrefois Cap, qui étoit maillé comme le reste des Armûres des Chevaliers, qui se boucloit par derriere: ainsi Camail est formé de mots de Cap-Mailles, & il y a beaucoup d'apparence que les Camails des Prélats tirent aussi leur étimologie de ces ornemens des Chevaliers.

Sans doute, le Camail d'où pendoit

le Porc-Epic faisoit le principal ornement des Chevaliers du Duc Charles, puisque par ses Lettres il leur attribuë congie & licence de le porter : On peut même avancer que c'est la seule marque de Chevalerie, qu'ils faisoient graver avec l'Ecusson de leurs Armoiries, en obmettant même le Porc-Epic, qui semble ne servir que de dévise & d'Emblême à cet Ordre.

Charles Duc d'Orléans, Instituteur de cet Ordre, est répresenté dans le grand Sceau de ses Patentes, en Prince à cheval, armé de toutes piéces ; & dans le fond, à côté de la figure de ce Prince, on y voit un Camail figuré : On n'en trouve point dans les Sceaux du Duc Loüis son pere, nouvelle preuve que l'Ordre du Camail n'étoit pas du tems de Loüis.

Sur la face du Château de Blois, du côté du Septentrion, construite du tems du Roi François I. on voit en sculpture tous les Ordres de Chevalerie qu'avoient jusque-là porté les Princes qui l'avoient habité, celui du Camail n'y est distingué que par un Camail, soutenant l'Ecusson des Armes de la Maison d'Orléans.

M^re^. Robert de Saveuſe, Chambellan du Duc Charles, fait Chevalier de cet Ordre le 14. Juillet 1439. avoit un Hôtel ſur le bord de la Loire, qu'il a donné depuis aux Maire & Échevins, pour leur ſervir d'Hôtel de Ville : il y fit graver ſes Armes ſur la cheminée d'une chambre, & ſous la face donnant dans la ruë de la Foulerie, du côté du Septentrion, & il ne fit mettre au-deſſous qu'un Camail pour marque de Chevalerie.

L'on ſçait que par don & conceſſion du Roi Loüis XII. les Armes de la Ville ſont d'azur à une fleur de Lis d'or, l'Ecu ſoutenu par un Porc-Epic & par un Loup.

Ces Armoiries ſe trouvent gravées & ſculptées, entr'autres endroits, ſur une cheminée de l'Hôtel de Ville, à la Porte Chartraine, à droit en entrant en Ville, & au-deſſus de la grande Fontaine des Arcis, près de l'Egliſe de Bourgmoyen ; mais avec cette particularité, ſans doute, pour perpetuer le ſouvenir de l'Ordre de Chevalerie de ſes Princes, c'eſt que le Camail doré eſt ſous chaque Ecuſſon de ſes Armes & au cou du Porc-Epic, qui ſert

de ſupport, tandis que le Loup à un collier d'or.

On ſeroit preſque tenté d'avancer qu'au-deſſus du Porc-Epic, entre le Camail & cet animal, il y avoit une Couronne de Prince, au travers de laquelle paſſoient ſes ſoies ou dards; & cela ſur la quantité de figures de cet animal ainſi couronné que l'on trouve à Blois; comme au Château, au-deſſus des portes des eſcaliers des appartemens du côté d'Orient; de celui de la maiſon de M. Pelloquin, Conſeiller au Préſidial, Docteur en Médecine, ruë Porte-Côté.

Au-deſſus des portes d'entrée des maiſons de Mr. Belot, au Puychâtel; de Mr. de Jaſſaud, près la Fontaine des Eleus; de Mr. le Boux, ruë Haute.

Dès qu'on reflèchit qu'on n'y voit aucun Camail; que tous ces bâtimens ſont du tems du Roi Loüis XII. qu'à côté de la plûpart de ſes Porcs-Epics couronnés, on y a gravé L. & A. Hiéroglifes de Loüis & d'Anne de Bretagne; & qu'on n'en trouve point de couronnez du tems de Charles, Inſtituteur de l'Ordre du Camail.

On ſe détermine à penſer que cette

couronne n'étoit point de l'ornement des Chevaliers, mais ſeulement la Déviſe que prit Loüis XII. avant de parvenir à la Couronne, dont chacun décoroit les nouveaux Édifices pour faire leur cour à ce Prince.

On ne voit pas ſur qu'elles preuves ſolides on a pû avancer, que cet Ordre n'étoit que de 25. Chevaliers dont le Prince étoit le Chef.

L'on trouve au contraire, par les Lettres de Chevalerie, que le nombre en étoit indéterminé. A la tête du Réglement du Garde des Sceaux, il eſt écrit qu'il y en a 36. les Lettres du 5. Avril 1437. ſont pour 27. celles du 8. Juillet 1438. pour 31. celles du 8. Mars pour 25. & une infinité d'autres de nombres inegaux.

Les dernieres Lettres de Chevalerie de l'Ordre des Ducs d'Orléans, dont il ſoit fait mention au Tréſor, au moins qu'on ait pû trouver juſqu'à préſent, ſont du 8. Juillet 1444. cependant le Pere de Sainte Marie nous en rapporte une de 1498. pour les Cottereau, en ſorte qu'il paroit que cet Ordre ſubſiſtoit encore: de ſçavoir le tems de ſon extinction? c'eſt ſur

quoi on prie les Sçavans de donner les mémoires, ainsi que sur celui de son Institution, & sur l'habillement des Chevaliers, la Liste qui en suit, pourra, peut-être, en faciliter les découvertes, & faire plaisir aux Curieux.

LISTE DES CHEVALIERS Du Camail les plus distinguez. Du 26. Mars 1435. avant Pâques, de Wingfeldt. 12. Chevaliers, dont

Jehan Gasselin S^r. des Haies,
Jehan de la Boissiere,
M^re. Jehan Devignay,
Messire Antoine Demur Vieilly,
Sire de Montpezat,
M^re. Anthoine des Essards.

Du 26. Avril 1436. 7. Chevaliers, dont

Messire Charles de Chatillon Ch.
Charlot de Mornay,
Tiercelet Desehielles.

Du 5. Avril 1437. 27. Chevaliers, dont

Jacques de Clermont,

François de Beaumont,
Eustache de Rochebaron,
Emart de Puiseaux,
Antoine de Cleres,
Charlot de Morney,
Messire Eustache de la Houssaye,
Merignon de Châtillon,
Guillaume le Jay.

Du 26. May 1438. 7. *Chevaliers, dont*

Morice de Tournemine.

Du 10. *Juillet* 1438. 18. *Chevaliers, dont*

Trois S^rs^. du Barry,
Pierre Gareau,
L'Oys de Montigny,
Jehan de Rochechoart,
Villant de Rochechoart,
Regnart de Marveil,
Le Seigneur de Montmor,
Robert de Bressay,
Jehan de Rosny,
Aimart de Puisieux.

Du 8. *Juillet* 1438. 31. *Chevaliers, dont*

S^r. de Monbazon,
Loys de Monfelour,
Jehan de Saint Martin,
M^re. Brangonnet d'Arpajon,
Guillaume Courault Sieur de la Roche-Chevreüil,
Jehan de Goulart,
Richart Heleuf, Neveu de l'Archevêque de Tours.

Du 15. *Mars* 1438. 10. *Chevaliers, dont*

Jacques de Maillie,
Pierre de Maillie,
Jehan Gaignon,
Jean de Montaigny,
Antoine de Hyrisbien, neveu de l'Archevêque de.....

Du 8. *Mars* 1438. 25. *Chevaliers & Chevalieres, dont*

Mademoiselle du Murat,
La femme de Poton de Saintrailles,

Gilbert du Puy S^{r}. de Vatan,
Guillaume de la Salle,
Michelet de Beauvillier,
Les deux neveux de l'Evêque de Beziers, Raoulet de Villiers.

Du 23. *Octobre* 1438. 20. *Chevaliers, dont*

Giraut de la Pallie,
Emery de Rochouart,
Le Seigneur des Landes,
Guillaume de Lyon,
Le Seigneur de Cousinot.

Dudit jour 23. *Octobre* 1438. 26. *Chevaliers, dont*

Foucault de Rochecouart, fils du Vicomte de Rochecouart,
A François & Guichart de Montbejon freres, enfans du Vicomte d'Aunay,
Emart de Brezay,
Germain de Vivonne,
Pierre d'Augy, Capitaine des Gens d'Armes,
A Loys Chauvel, Ch.
A Jehan Demont Tournoir, Ch:

Jehan de la Roche S. de S. Margent;
Henri & Foucaut de Polignac,
Jehan de Vivonne,
Jehan de Ruzez.

Du 2. Juillet 1439. 31. Chevaliers, dont

M. Jehan de Châteauneuf,
Mre. Antoine de Chauveron,
Pierre Chasteignier,
Mre. Jean de la Roche,
Mre. Roger Deherlande,
Raoullet de Viviers.

Du 23. Avril 1437.

Mre. Gharles de Chatillon, Ch.
Charlot de Mornay.

Du 30. Juin 1439. 16. Chevaliers, dont

Le Sr. Saint Julien,
Le Seigneur de Valon,
Mre. Guillaume Deleschat, Ch.
Mre. Guillaume Deluschat, Ch.
Jacques de Crassay,
Le Seigneur de Montul.

Du 23. Octobre 1439. 10. Chevaliers, dont

Le Seigneur de Casseignes,
Jehan d'Aubusson,
Mahiet de Condé.

Du 2. Août 1439.

Le Marquis de Channy,
Jehan d'Argouges,
Jehan de la Mothe.

Du 25 Juin 1439. 8. Chevaliers.

Messire Loys Chaumer, & Jehan Chaumerson, fils,
M^re^. Jehan de Montoumoys,
Jehan & Jacques ses enfans,
Imbert Millon.

Du 7. Juillet 1439.

Le Sire Darce, Baron de Daulphine.

Du 8. Septembre 1441.

Messire François de Baumont, Sei-

gneur de la Terre de Buny à cause de Damoiselle Marie de Viezpont.

Du 13. *Octobre* 1443.

Theodore, Marquis de Seris.

Cet Écrit nous a été communiqué par Monsieur Guéret, Doyen Président de la Chambre des Comptes de Blois. C'est le fruit de ses sçavantes recherches, qu'il est en état de pousser beaucoup plus loin, après le bel ordre qu'il vient de mettre dans le Trésor des Chartres de la Chambre où il Préside, une des mieux fournies du Royaume en monumens curieux. Nous n'avons que du loisir à lui souhaiter, pour en voir coûler avec profusion les richesses sur le Public. Son goût, ses connoissances, son zéle pour la Patrie, & pour les Lettres, nous répondent du reste.

ARTICLE LXX.

HISTOIRE DE L'EXIL DE Ciceron. Par Monsieur Morabin. A Paris chez Lambert Coffin Imprimeur-Libraire Juré & ancien Professeur en l'Université de Paris : rûë Saint Jean de Beauvais. 1725. *in* 12 *pag.* 468, *y compris les preuves, sans la Préface qui est de* 29 *pages.*

LES Œuvres de Ciceron, dit Mr Morabin dans sa Préface, sont entre les mains de tout le monde. C'est le Livre de tous les âges, peu s'en faut que je ne dise, le Livre de toutes les conditions. S'il tient, ajoûte-t'il un peu après, le premier rang parmi ceux qui sont destinez à l'instruction de la jeunesse, c'est qu'en effet il n'y a point de lecture plus profitable en tous sens.

Ce petit éloge de Ciceron en tant qu'Auteur est suivi de celui du même Ciceron consideré comme Citoyen : & c'est à cette occasion que Mr Morabin s'étonne du peu de soin que l'on-

a eu juſqu'ici de nous faire connoître la perſonne & les actions d'un homme qui n'eſt pas moins recommandable par les ſervices qu'il rendit à ſa Patrie que par ceux qu'il a rendus depuis à la poſterité.

J'ai donc penſé, continuë-t'il, qu'une Hiſtoire qui comprendroit tous les événemens qui ont rapport à cet excellent homme pourroit être très-favorablement reçûë de ceux mêmes qui n'ignorent pas les principales circonſtances de ſa vie. Voici le plan qu'il en donne.

Il ſe propoſe premierement de le repreſenter ſous les differens caracteres d'homme privé, d'Orateur, de Magiſtrat, & de politique.

Secondement, de rapporter dans leur ordre tous les faits qui le concernent répandus dans ſes Ecrits ou ailleurs, & de les aſſortir de façon que l'on ſente la liaiſon qu'ils ont entr'eux.

Troiſiémement, de ſatisfaire par des explications préciſes à la neceſſité où il ſera d'éclaircir une infinité de choſes étrangeres à nos mœurs & à nos coûtumes.

Quatriémement & en dernier lieu, d'embrasser dans son recit plusieurs particularitez relatives à ceux des parens & des amis de Ciceron, avec lesquels celui-ci fût en liaison d'affaires ou d'interêt. Et sur toutes choses Monsieur Morabin s'engage à nous dévoiler l'homme : car par exemple, dit-il, qu'importe à la plûpart des Auteurs de sçavoir en gros que Ciceron a plaidé dans les plus importantes Causes, s'ils ne sont instruits en même tems des motifs qui les lui firent entreprendre ? Comment jugeront-ils des vûës qu'il eût en épousant un parti plûtôt qu'un autre, en favorisant un établissement, ou en défendant une Loi, s'ils ne démêlent dans sa conduite les mêmes ressorts qui détermineroient les mouvemens de la leur ? Si nous prétendions nous-mêmes rapporter tout ce qu'à fait Ciceron à l'amour de l'ordre de la liberté ou de la Patrie, autant vaudroit lui attribuer toutes les qualitez que Platon exige d'un Citoyen formé pour sa Republique ; ou, pour mieux dire, autant vaudroit faire un Panegyrique ou un Roman que de défigurer l'Hif-

toire par un merveilleux si éloigné de la vraisemblance.

Il ne faut point de meilleure preuve à Monsieur Morabin du peu de disposition qu'il a à se laisser aller à cet excès, que le choix du morceau qu'il donne au Public pour échantillon de l'Histoire entiere de l'Orateur Romain. L'exil de celui-ci n'est assûrément pas le bel endroit de sa vie, si par bel endroit il faut entendre une fermeté d'ame à toute épreuve, un courage préparé aux accidens les plus fâcheux, une constance dans le malheur qui éleve l'homme au-dessus de l'humanité même: il y auroit trop à rabattre de ces idées pour quiconque les apporteroit à la lecture de cet Ouvrage. Mais outre qu'il n'y a qu'à gagner pour la verité à montrer les grands hommes par leurs foibles, on peut dire même qu'il n'y a rien à perdre pour eux, puisque enfin il n'en est point, pour grand qu'il soit, ou l'on ne découvre quelque mélange de petitesses.

D'ailleurs l'événement dont il s'agit, observe Monsieur Morabin, sous quelque face qu'on le regarde, est un

des plus considerables de l'Histoire de Ciceron ; c'est le seul que l'on en puisse détacher sans être obligé d'entamer d'autres recits & sans tomber dans l'inconvenient des redites ; c'est aussi celui dont notre Orateur a pris le plus de soin de rappeller le souvenir, & de décrire les circonstances. Je ne suis presqu'ici, dit Monsieur Morabin, que son Traducteur ; & dans cette partie, comme dans toutes les autres ou j'aurai le même avantage, je ne m'aviserai point d'avoir recours à d'autres Memoires.

C'est donc principalement d'après Ciceron lui-même que l'Histoire de son exil à été écrite : & quel garent plus sûr pouvoit-on avoir de la verité des choses qu'on rapporte ? Plutarque & Dion Cassius, qui seuls ont parlé le plus au long de la disgrace de cet illustre malheureux, ont adopté toutes les fables qui se debitoient de leur tems ; avec cette difference, que le premier des deux les a renduës telles qu'il les avoit reçûës, & que le second les a empoisonnées des traits de la médisance la plus noire. Aussi ne les cite-t'on presque jamais que

pour faire voir les négligences de l'un & la malignité de l'autre ; & Ciceron, dont on leur oppose le témoignage, est d'autant moins suspect, qu'il est souvent & presque toûjours le premier à faire appercevoir les Lecteurs de ses fautes.

Monsieur Morabin commence par nous representer la sécurité dans laquelle étoit Ciceron, lorsque Clodius entrant sans le sçavoir dans les vûës de Cesar & plein de son propre ressentiment s'assûroit des moyens necessaires pour perdre cet Orateur.

» Depuis environ trois ans que Ci-
» ceron étoit sorti du Consulat, il
» commençoit à joüir de ce repos ho-
» norable que dès l'entrée de sa car-
» riere il s'étoit proposé comme la
» plus précieuse des recompenses.

» La Republique se ressentoit en-
» core de la sage œconomie avec la-
» quelle il l'avoit administrée ; & si
» entre les parties qui la composoient
» on ne remarquoit plus une corres-
» pondance aussi parfaite, si elle souf-
» froit par intervalle quelques altera-
» tions dans sa Constitution, cette
» Constitution n'étoit pourtant point

» encore aſſez vicieuſe pour ne ſe pas
» ſoutenir par un bon régime : en un
» mot, c'étoit encore le tems ou les
» membres du corps politique ſe prê-
» toient des ſecours mutuels & où la
» mauvaiſe habitude de l'un n'étoit
» point la maladie de tous les au-
» tres.

» Il ne s'agiſſoit plus pour Ciceron
» ni de reſiſter aux entrepriſes d'un
» Tribun ambitieux prêt à diviſer le
» Peuple d'avec ſes Chefs ſous ombre
» d'une diſtribution gratuite de ter-
» res, ni de faire ceder à l'interêt pu-
» blic les prétentions particulieres
» d'une multitude proſcrite, ni d'ar-
» rêter les progrès du plus dange-
» reux Conſpirateur dont la Repu-
» blique eût été menacée.

» De tous ces ennemis heureſe-
» ment terraſſez pendant ſon Conſu-
» lat, il ne reſtoit plus que le ſouve-
» nir de leur défaite : & comme après
» les titres éclattans de Conſervateur
» de la liberté & de Pere de la Patrie,
» il n'avoit plus rien à déſirer, il ſem-
» bloit auſſi n'avoir plus rien à crain-
» dre.

» Mais ſa tranquillité, trop étroi-

» tement attachée à celle de tout
» l'Etat, n'avoit en effet de ſtabilité
» qu'autant qu'il pourroit tenir la
» balance égale entre les deux Partis
» qui depuis environ cinquante ans ſe
» diſputoient la Souveraineté, qu'au-
» tant que le Senat conſerveroit de
» vigueur, qu'autant que les Loix
» retiendroient de force : & déja les
» Loix & le Senat n'oppoſoient aux
» volontez de Ceſar que de foibles
» barrieres, incapables de le conte-
» nir, & par conſequent uniquement
» propres à manifeſter ſa puiſſance.
» Il n'étoit cependant encore que
» Conſul déſigné : mais ſon union
» avec Pompée & avec Craſſus, ſes
» intelligences tant au dehors qu'au
» dedans de Rome, l'amitié du Peu-
» ple, l'affection des Troupes, les
» préjugez de ſa fortune fondez ſur
» plus d'un Oracle, & en particulier
» ſur la connoiſſance que l'on avoit
» de la ſupériorité de ſon genie lui
» avoient ſoumis tous les Ordres de la
» Republique avant même qu'il eût
» de caractere pour s'en faire obéïr.
» Dès-lors tout ſe diſpoſoit à une
» révolution dont les ſuites ne pour-

» roient être que funestes à notre Ora-
» teur : il ne l'ignoroit pas lui-même ;
» & les moyens de s'en garantir ne
» lui auroient pas manqué, si trop
» content des services qu'il avoit ren-
» dus à sa Patrie & présumant trop de
» la reconnoissance qu'en auroient ses
» Citoyens, il n'eût pas mieux aimé
» leur en rafraîchir la memoire & se
» reposer du reste sur eux que de pour-
» voir à sa sûreté par les voix qui lui
» étoient ouvertes.
» Comme si, dans la situation pre-
» sente, Cesar qui étoit moins le Chef
» que l'ame du Parti populaire & le
» fleau du Senat, lui eût dû tenir comp-
» te d'avoir découvert les trames se-
» crettes des Conjurez, parmi lesquels
» il avoit été nommé lui-même, ou
» d'avoir fait exécuter à mort les prin-
» cipaux d'entr'eux contre son avis ».

Monsieur Morabin fait voir ensuite que cette conjuration n'avoit point été tellement étouffée qu'elle ne respirât encore ; non pas seulement dans cette vile populace qui avoit prêté des bras à Catilina, mais dans les plus nobles maisons de Rome ou il avoit trouvé des complices.

Il dit ensuite que le plus envenimé & le moins traitable de tous étoit Publius Clodius Pulcher dont il fait le Portrait. Il passe de là au recit des raisons particulieres qu'avoit ce dernier d'en vouloir à Ciceron, & des mouvemens qu'il s'étoit donnez pour se faire aggreger dans l'Ordre des Plebéïens par l'adrogation sans laquelle il ne pouvoit non plus prétendre au Tribunat, qu'esperer de satisfaire son ressentiment sans cette Magistrature.

Monsieur Morabin entre dans un détail aussi curieux que recherché des conditions requises pour la validité de ces sortes d'adoptions, & il en compte jusqu'à cinq qui devoient régulierement traverser celle de Clodius.

Mais Ciceron, pour son malheur, ayant parlé dans un discours public avec trop de liberté de l'état present des affaires, Cesar se crut attaqué par cet Orateur; & dès cet instant-là même ce grand politique se détermina à faire autoriser par le Peuple l'adoption de Clodius, & à signaler son autorité aux dépens de toutes les

Loix qui pourroient y faire obſtacle.

Tout ceci ſe paſſa dans les derniers mois de l'année 693. de Rome.

Le Conſulat de Ceſar ne fut qu'un enchaînement continuel de pareilles entrepriſes. Ce premier attentat ſervit de prélude à pluſieurs autres, que le Senat & les Partiſans de cette compagnie purent prévoir dès-lors, mais qu'il n'étoit déja plus dans leur pouvoir d'empêcher.

Clodius ne fut pourtant pas Tribun cette même année. Ceſar, à qui il étoit entierement dévoüé, le reſervoit pour la ſuivante : il ſe ſuffiſoit à lui-même pour celui-ci. Il ne s'y paſſa par conſequent rien de bien conſiderable contre Ciceron.

Mais comme l'Auteur s'eſt propoſé d'embraſſer tous les événemens qui ont quelque rapport à ſon ſujet ; pour ne point laiſſer de vuide dans cet intervalle, après avoir informé ſes Lecteurs des ménagemens apparens que Ceſar avoit pour Ciceron, & raconté auſſi ſommairement qu'il étoit poſſible, avec quelle hauteur celui-là fit recevoir la Loi, concernant le partage des Terres de la Campanie,

(à l'occaſion de quoi Bibulus fut expulſé) il ſuit Ciceron à la campagne, & il nous le repreſente dans une ſituation d'eſprit, qui, quand elle ne ſeroit pas tiré ſur le vrai, & copiée ſur Ciceron même, imite ſi parfaitement la nature, qu'il ſeroit impoſſible de ne l'y pas reconnoître. Ce n'eſt plus ce Conſulaire tout brillant de gloire, & ſe ſoutenant par ſon propre poids; c'eſt un homme preſqu'entierement effacé, qui ſe derobe en fuyant ou à la crainte de ſe perdre, ou à la honte de ſe dementir; car quand au commencement de cette année Ceſar avoit promis de ne rien faire que par ſes conſeils, il lui avoit fait dire en même tems, qu'il comptoit abſolument ſur lui pour l'execution du projet qu'il avoit formé de diſtraire du Domaine de la Republique les Terres en queſtion pour en gratifier vingt mille de ſes Creatures: ce qui, ſelon notre Auteur, n'étoit autre choſe que demander à Ciceron l'exemple d'une ſoumiſſion, qui l'auroit rendu également odieux & mepriſable à tout le monde. Auſſi, dit Mr Morabin, Ceſar prit-il en bonne part ſa

retraite ? Il y gagnoit trop pour ne s'en pas contenter, & il n'étoit pas assez injuste pour s'en plaindre.

Mais pour ne s'être point prêté à ce demembrement , Ciceron n'en étoit pas moins déchu de tout credit auprès du même Cesar ; & quelque nom que l'on pût donner à l'absence du premier, c'étoit toûjours une marque certaine de l'ascendant fatal de celui qui la causoit.

Ciceron s'apperçut bien-tôt de ce que son éloignement lui faisoit perdre. On consent difficilement à se laisser oublier, & il est rare que l'on passe sans inquiétude & sans regret de l'agitation des affaires à un état plus tranquile, quand on se croit sur tout si près de l'anéantissement.

Ciceron forme differens projets : pour comble de disgrace on ne l'écoute pas , quel moyen de s'en consoler ? Il a recours à ses Livres ; il entreprend d'écrire sur la Geographie ; il menace de faire l'Histoire Anecdote de son tems; il trouve l'un trop difficile,& il s'en rebute ; l'autre n'a probablement pas plus de suite , il se renferme à de simples lectures, à compter

les flots de la Mer, à ne rien faire.

Cependant il ſe répand à Rome differens bruits de la meſintelligence d'entre Ceſar & Clodius & des mécontentemens de Pompée. Ciceron s'en repaît, il s'en felicite juſqu'à plaindre le premier, juſqu'à accabler le ſecond de ſes invectives dans les Lettres qu'il écrit à Atticus.

Après la peinture que l'on nous fait de Pompée rien ne nous doit plus étonner que la confiance aveugle que Ciceron eut dans ſes promeſſes, ſur tout, depuis que Pompée étant devenu gendre de Ceſar, ne pouvoit plus, quand même il l'auroit voulu, s'écarter des vûës de ſon Beau-pere, dont Ciceron s'étoit toûjours défié.

Ciceron revient à Rome, & Ceſar lui fait differentes offres qu'il élude, entre autres celles de lui donner la qualité de ſon Lieutenant, & de l'emmener avec lui dans les Gaules, ſon nouveau Gouvernement, où il devoit ſe rendre à l'iſſuë de ſon Conſulat. Ciceron s'en repentit bientôt après, quand il fut averti des menaces de Clodius, qui ſe tenant aſſuré d'être Tribun du Peuple pour l'année ſui-

vante 695. ne daignoit pas même dissimuler la vengeance qu'il méditoit contre lui.

On ne sçauroit voir, sans indignation, de quels artifices usa Pompée pour rassurer Ciceron de la crainte que lui donnoit cet ennemi. Malheureusement pour lui, Atticus étoit absent, & c'étoit le seul homme par les yeux de qui il pût voir clair dans toute cette intrigue. Il l'appelle enfin à son secours; mais la cabale de Cesar, de Pompée & de Crassus avoit déja pris sur lui l'avantage de cette fausse confiance, qui l'empêcha de songer à sa sûreté. Il ne put se persuader que Pompée fût un fourbe, & il se relâcha sur les précautions qu'il auroit dû prendre, il se relâcha, dis-je, dans l'esperance que Varron & Hortensius (avec lesquels il venoit de contracter amitié) rebattroient les coups par le credit qu'ils avoient sur l'esprit du Beau-pere & du Gendre.

Cette année finit par une avanture, qui, plus qu'aucune autre, fait voir combien il étoit dangereux d'avoir Cesar pour ennemi. C'est la prétenduë conjuration de Vectius, dont il

paroît qu'il fut lui-même l'inventeur, afin d'avoir des prétextes tout prêts pour se défaire au besoin des principaux personnages de la Republique.

Dans l'année suivante 695, la Scéne s'ouvre par la promulgation de quatre Loix presque également contraires au bien public, que Clodius, nouveau Tribun, ne proposoit que pour en faire passer avec moins de difficulté une cinquiéme contre ceux qui feroient mourir un Citoyen Romain avant qu'il eût été condamné par le Peuple.

Mr Morabin donne sur ces Loix tous les éclaircissemens que les Lecteurs pourroient desirer pour en comprendre & les consequences & le rapport general qu'elles avoient avec les desseins de Clodius. Il remarque, qu'un autre Tribun, ami de Ciceron, nommé Ninnius, ayant formé son opposition aux quatre premieres de ces Loix, celui-là eut la foiblesse de l'en faire desister. Premiere faute qui fut suivie d'une seconde encore plus grande; c'est que Clodius n'eut pas plûtôt presenté cette cinquiéme Loi, que Ciceron (quoiqu'il n'y fût pas

même nommé & qu'elle ne pût avoir d'effet retroactif) se tenant pour condamné, prit le deüil à la maniere des Accusez de crimes capitaux. L'Auteur rappelle une autre faute plus ancienne, c'est à sçavoir, le refus que Ciceron avoit fait de la Lieutenance de Cesar ; à l'occasion de quoi il fait des reflexions très-sensées sur les illusions ausquelles cet Orateur s'étoit laissé aller.

Cesar ne laissa pas de lui réïterer la même offre, mail il avoit chargé Pompée de la lui rendre suspecte : car Pompée sembloit toûjours vouloir être son ami ; & comme alors il l'étoit en effet de Cesar, de Clodius & de Gabinius, l'un des Consuls, Ciceron comptant trop legerement de se concilier ceux-ci par la mediation de celui-là, il crut, qu'il se tireroit d'affaires sans cette Lieutenance, dont il remercia Cesar pour la derniere fois.

» Il se mit ensuite à solliciter le « Peuple, pour empêcher que la der- « niere proposition de Clodiusne fût « reçûë ; & dèslors il put tirer des con- « jectures certaines de son malheur : «

„ car que n'eut-il pas à essuyer de la „ part de ce furieux ! Il le rencontroit „ par tout, accompagné d'une trou- „ pe de scelerats qui lui servoit ordi- „ nairement d'escorte, lesquels se „ mocquoient de ses supplications, & „ lui faisoient toute sorte d'insultes, „ jusqu'à lui jetter de la boüe & des „ pierres.

„ C'étoit le même assemblage, que „ durant la conjuration; Catilina avoit „ formé de gens, qui n'ayant rien à „ perdre, ni du côté des biens, ni du „ côté de l'honneur, étoient prêts à „ tout faire sous la conduite de ce „ nouveau Chef, qui ne respiroit „ non plus que l'autre que desordre „ & que pillage.

„ Plus de vingt mille jeunes gens, „ ayant à leur tête le fils de Crassus, „ ne laisserent pas de solliciter en fa- „ veur de Ciceron; & la plûpart des „ Chevaliers Romains en firent au- „ tant. Ces derniers en particulier „ s'assemblerent au Capitole pour de- „ puter au Senat & aux Consuls; „ non seulement les plus apparens de „ leur corps, mais encore deux Sena- „ teurs de distinction, qui furent,

l'Orateur Hortensius, & Curion le "
Pere, qui avoit été Censeur dix- "
huit ans auparavant ".

Le Senat tenoit la séance au Tem- "
ple de la Concorde le jour que les "
Députez des Chevaliers furent ad- "
mis à son audience ; la demande, "
dont ils étoient chargez, interres- "
soit presque autant cette compagnie "
que Ciceron lui-même, puisqu'il "
n'étoit recherché que pour avoir "
executé ses ordres. Aussi s'étoit-elle "
d'abord déclarée pour lui, sans at- "
tendre d'en être priée ; & elle avoit "
eu recours aux Consuls, comme "
c'étoit l'ordre, pour les inviter à "
s'opposer à Clodius.

Ce récit est suivi des portraits de Gabinius & de Pison, & des conditions du Traité qu'ils firent avec Clodius, par lequel ils s'obligeoient à lui abandonner Ciceron, à la charge que ce Tribun leur feroit donner par le Peuple les Gouvernemens qu'ils souhaitoient, ce qui fut executé de part & d'autre.

Les Députez des Chevaliers se presentent au Senat & sont rebutez par Gabinius. Ninnius exhorte le Peuple

à prendre le deüil, & le Senat le prend auſſi.

Aſſemblée du Peuple, où Gabinius interrogé ſur ce qu'il penſe de la derniere Loi, concernant la défenſe de punir de mort un Citoyen Romain, repond (conformement à l'application qu'on en veut faire à Ciceron) que la cruauté ne lui plaît pas, & ajoûte, que le tems eſt venu de venger ceux qui avoient couru riſque ſous le Conſulat de celui-ci. Il relegue enſuite à deux cens milles de Rome un Chevalier, pour s'être montré trop ardent à ſolliciter pour cet illuſtre Conſulaire. Hortenſius, Curion & les autres Députez ſont repouſſez de vive force de la même Aſſemblée.

Piſon ſurvient, & ſur l'interpellation qui lui eſt faite de dire ſon avis ſur la même Loi; il repond, qu'il a toûjours été trop clément pour approuver des actions auſſi inhumaines que celles qu'elle condamne.

Nouvelle convocation du Peuple hors la ville, où Ceſar requis d'opiner à ſon tour, blame l'exécution des complices de Catilina, comme faite contre les regles, mais déclare

en même tems qu'il n'approuve pas pour cela, que l'on faſſe aucune recherche de ceux qui y avoient eu part.

La plûpart des amis de Ciceron ſont intimidez. Craſſus garde une eſpece de neutralité, & Pompée ne donne que des paroles : ce dernier ſe retire à ſa maiſon de campagne, où il ſe tient malgré la honte qu'on lui en fait.

Piſon déclare nettement qu'il ſoutiendra Clodius, qui de ſon côté ſe vante en Public de ne rien faire que de concert avec lui & avec ceux que l'on vient de nommer. Aucun d'eux ne l'en deſavoüe; enſorte, que joignant les effets aux paroles, ce Tribun enrolle les Eſclaves; fait les levées dans tous les quartiers de Rome, amaſſe des armes au Temple de Caſtor, & garde les avenuës, fait fermer les boutiques, & ne neglige rien de ce qui peut jetter l'allarme dans les eſprits.

Gabinius d'autre part ordonne au Senat de quitter le deüil. Déclaration des villes de l'Italie en faveur de Ciceron. Le gendre de ce dernier va trou-

ver Pompée pour implorer ſa protection : Ciceron y va lui-même, & Pompée évite ſa preſence.

Il a recours au Conſul Piſon, qui pour colorer ſes mauviſes intentions de quelque prétexte, lui dit naturellement & ſans détour, „ que Gabinius ſon Collegue eſt ruiné de fond „ en comble, & qu'il eſt prêt à faire „ banqueroute à ſes Creanciers, s'il „ n'a quelque bon gouvernement qui „ lui donne les moyens de retablir ſes „ affaires, que le même Gabinius n'a „ rien de ſemblable à eſperer du Se- „ nat, & que Clodius lui en fera don- „ ner un par le Peuple, à condition „ ſeulement qu'on ne le traverſera „ pas : que dans de telles circonſtan- „ ces ; il ſe croit obligé à qnelque con- „ deſcendence pour ſon Collegue, & „ que lui, Ciceron, en avoit bien eu „ d'autres pour le ſien, qu'il n'avoit „ pas voulu impliquer dans la con- „ juration de Catilina, quoiqu'il ſçut „ à n'en pouvoir douter qu'il en étoit „ complice ; qu'ainſi il étoit inutile „ qu'il s'adreſſât à lui non plus qu'à „ Gabinius, que chacun ſongeoit à ſoi „ & à ſes interêts, & qu'il lui conſeilloit

» enfin de s'éloigner pour éviter la ſe-
» dition qui paroiſſoit ne pouvoir
» manquer d'arriver, s'il vouloit ſe
» mettre en état de défenſe.

Gabinius au contraire, conſeille à Ciceron de demeurer à Rome. Conjectures ſur cette contrarieté. Incertitude des amis de Ciceron ſur le parti qu'il avoit à prendre. Raiſons qu'il eut de ſe déterminer à la retraite. Sentimens où il devoit être, oppoſez à ceux que Dion lui attribuë. Deſeſpoir de Ciceron, qui le porte à ſe vouloir donner la mort. Atticus l'en empêche, & lui prête une ſomme d'argent. Ciceron ſort de Rome: ſa Famille ſe diſperſe.

[illegible] le Peuple, & ſoutenus des ſéditieux qui l'accompagnent par tout, il chaſſe, à coup de pierres, de bâtons, & d'épés, tout ce qui ſe préſente ſur la place de Citoyens bien intentionnez, & fait enſuite diſtribuer de l'argent aux autres.

Seconde Loi contre Ciceron propoſée, en ces termes: « Attendu que Ci-
» ceron a fait mourir des Citoyens
» Romains, ſans l'ordre du Peuple,

» & ſans aucune forme de Juſtice, & » qu'à cet effet il a rapporté de faux » Senatuſconſultes, qu'il vous plai- » ſe ordonner que l'uſage du feu & de » l'eau lui ſoit interdit; qu'il ne ſoit » permis à perſonne de lui donner re- » traite; que ſi quelqu'un le fait, & » lui, & celui chez lequel il ſera trou- » vé puiſſent être tuez impunément; » que perſonne ne propoſe au Sénat » de le rappeller; que ſi quelqu'un » contrevient à cette défenſe, aucun » de la compagnie n'opine, ni de vive » voix, ni autrement ſur la propoſi- » tion qui en ſera faite, ni ne ſouſcri- » ve à quoique ce ſoit qu'on puiſſe ré- » ſoudre en ſa faveur, ſi ce n'eſt quand » ceux qu'il a fait [illegible] » nus de l'autre monde.

Obſervations ſur l'irrégularité de cette Loi. Uſage de la même Loi, encore plus irrégulier que les moyens que l'on employe à la faire paſſer.

Maiſons de Ciceron livrées au pillage en préſence des Conſuls qui en partagent le butin, & qui font bruler ce qu'il n'en peuvent emporter. Violences exercées contre la femme & les enfans de notre Orateur.

Août 1725.

Troisiéme proposition, faite au Peuple par Clodius, à ce qu'une partie de l'emplacement de la principale de ces maisons soit venduë, & que l'autre soit conservée. Iniquité de cette proposition, malgré laquelle elle est acceptée, & exécutée; & par le ministére de qui?

Ciceron arrive à Vibon dans la Calabre ulterieure. Il invite Atticus à le venir trouver. Caractere de cet Ami. C. Virgilius interdit à Ciceron l'entrée de la Sicile, où il avoit eu dessein de se réfugier.

Quatriéme réquisition contre Ciceron, pour régler la distance de son exil. Il gagne Brindes à travers mille dangers ausquels l'expose le voisinage d'Autranius, & d'un grand nombre d'autres complices de la conjuration de Catilina relégués aux environs de la Côte de Brindes.

Aigreur de quelques Lettres de Ciceron à Atticus. Etat malheureux où se trouve cet Orateur, qui arrive à Brindes, où il reçoit des Lettres de son Ami, par lesquelles il apprend que Caton avoit été éloigné de Rome, sous prétexte de l'expédition de Chy-

pre. Détail de cette expédition. Le tort que se fait Caton en s'en chargeant. Avantages que Clodius en retire. Rapines de celui-ci, trafic qu'il fait de toutes les dignitez, & en particulier de la Sacrificature de Pessinuntium.

Lettre de Ciceron à sa femme Terentia, écrite du jour qu'il s'embarqua pour la Macédoine. Il aborde à Dyrrachium, où il reçoit des nouvelles de son frere Quintus, qui revenoit alors de son Gouvernement d'Asie. En consequence de ces nouvelles, il lui écrit de prendre son chemin par la Macédoine.

Cependant Clodius enleve à Pompée le Prince d'Arménie, que ce Général avoit fait prisonnier dans une Guerre précédente. Pompée dissimule cet outrage; mais prend dès lors la résolution de travailler sérieusement à faire revenir Ciceron que son impatience découragea, & qui dans la crainte que son frere Quintus ne soit enveloppé dans ses malheurs, lui dépêche des nouveaux Couriers pour l'avertir de se rendre au plûtôt à Rome.

Digreſſion ſur Hortenſius, que Ciceron ſoupçonne de trahiſon. Lettre de Ciceron à ſon frere Quintus. Arrivée de ce dernier à Rome, dans le tems que Pompée s'étoit déclaré ouvertement pour l'Orateur.

Le Tribun Ninnius propoſe ſon retour. Un autre Tribun s'y oppoſe ; mais le Sénat n'en eſt pas moins bien intentionné. Les Conſuls ſeuls mettent obſtacle à ſon rappel.

Plaintes de Ciceron contre Atticus. Examen de ces plaintes, dont M. Morabin rejette l'injuſtice ſur Ciceron même, contre le ſentiment de l'Abbé de S. Réal, qui a prétendu que quand on aime veritablement quelqu'un, on ne doit jamais prendre le tems de ſon affliction pour le reprendre de ſes fautes. M. Morabin, après avoir fait voir que Saint Réal s'eſt trompé dans le fait, explique par une diſtinction ce qu'il y a de vrai & de faux, dans cette maniere. « Quant à » la maniere, dit-il, de répondre à » des plaintes telles que celles dont les » Lettres de Ciceron ſont remplies, » je croirois avec plus de fondement, » ce ſemble, qu'il faudroit établir

» pour principe, que lorſque l'abbat-
» tement de nos amis excede telle-
» ment la meſure de leurs malheurs,
» qu'elle eſt moins l'effet de l'impreſ-
» ſion naturelle qu'ils en reçoivent,
» que la marque d'une ſenſibilité de-
» raiſonnable, ou d'une impatience à
» contretems, on peut ſe diſpenſer de
» les ſuivre, ou de les entretenir dans
» leurs foibleſſes, & ne leur pas diſſi-
» muler le tort qu'ils ſe font par leur
» découragement, par des gemiſſe-
» mens continuels, & par des larmes
» qui les ravalent au-deſſous d'eux-
» mêmes, qui les expoſent à la riſée
» des gens indifferens, & les décou-
» vrent à tous les traits de leurs enne-
» mis.

» La conſternation de Ciceron n'é-
» toit un ſecret pour perſonne. Ses
» premiéres démarches, ce deüil pré-
» cipité, ſa fuite, tout ce qui s'en
» étoit ſuivi l'avoient annoncé d'a-
» vance, & il en revenoit à Rome tous
» les jours, & de toutes parts de nou-
» veaux témoignages: Enfin perſon-
» ne n'ignoroit que Ciceron étoit
» dans un accablement ſi extraordi-
» naire qu'il en étoit méconnoiſſable.

» Atticus qui ſentoit mieux que tout
» autre de quelle conſequence étoient
» ces bruits pour ſon ami, ne pouvoit
» s'empêcher de lui en dire ſon ſenti-
» ment, & c'eſt ce que Ciceron appel-
» loit reproches; & ſur quoi M. de St
» Réal, trop prévenu pour notre Ora-
» teur, lui donna aſſez mal à propos,
» du moins ſelon moi, gain de cauſe
» contre Atticus.

» Car quoique je convienne avec
» lui qu'on ne ſçauroit choyer avec
» trop de précaution un eſprit mala-
» de, ce n'eſt pourtant point à ces mol-
» les condeſcendances, qu'il faut at-
» tribuer les devoirs de l'amitié: autre-
» ment, & par la même raiſon, il fau-
» droit ſe relâcher du veritable régime
» & donner à l'appetit dereglé d'un
» moribond, tout ce qu'il nous de-
» manderoit de plus contraire au ré-
» tabliſſement de ſa ſanté; par la mê-
» me raiſon encore, il auroit auſſi fal-
» lu taxer Atticus de perfidie, pour ne
» s'être pas laiſſé perſuader d'aller
» trouver Ciceron toutes les fois que
» celui-ci l'en prioit. Atticus, dis-je,
» qui ne lui pouvoit donner de plus
» ſolides marques de ſon attachement,

» qu'en demeurant à Rome pour y sol-
» liciter son retour, & pour veiller à
» ses autres affaires.

» La personne d'un ami malheu-
» reux, & injustement persecuté, de-
» mande dès lors plus de ménagemens,
» plus de douceur, & plus de complai-
» sances, qui en doute? Mais aussi
» quelle témerité n'y auroit-il pas à
» accuser Atticus d'avoir manqué, à
» ces égards, ou même de s'en être re-
» lâché dans les instans où ses soins
» avoient un objet plus réel que des
» chagrins imaginaires.

» Je vais plus loin, & je tiens que
» vû les liaisons où étoit ce Chevalier
» Romain, avec les personnes de Ro-
» me les plus distinguées, personnes,
» que les récits qu'on leur faisoit,
» comme à lui, de l'abattement de Ci-
» ceron, ne frappoient pas de la mê-
» me façon, il faloit que son amitié
» pour notre Orateur fût d'une bien
» autre trempe que ne le sont les ami-
» tiés ordinaires, pour la conserver
» aussi pure, aussi entiere, & aussi ac-
» tive qu'il est moralement certain
» qu'il la lui conserva. Nous avons
» peu d'amis qui se soutiennent jus-

que à la disgrace : s'ils la partagent «
avec nous, c'est un effort ; mais si la «
disgrace nous fait tomber dans le «
ridicule, je ne feins pas de dire que «
l'amitié qui n'échoüe pas à cet écueïl «
tient du prodige ».

Lentulus Spinther & Metellus Nepos Consuls désignez. Ce que Ciceron pouvoit en attendre, ainsi que des Tribuns aussi designez, & entr'autres de Sextius. Il reçoit en même tems quatre Lettres d'Atticus ausquelles il répond, & d'où il prend occasion de se rendre justice à lui-même sur ses fautes passées, mais en se plaignant toûjours de son ami, quoiqu'avec plus de moderation.

Un Esclave surpris avec un poignard, confesse que c'étoit pour tuer Pompée, lequel en effet est assiegé dans sa maison par les Satellites de Clodius, & se retire à sa campagne pendant tout le reste de cette année.

Sextius qui étoit en Gaule de la part de Pompée en rapporte le consentement de Cesar pour le rappel de Ciceron, moyennant certaines conditions que ni Pompée ni Crassus n'osent outrepasser.

Les Tribuns de cette année avant que de ſortir de Charge propoſent de nouveau le rappel de Ciceron, & comment? Raiſon qu'eut ce dernier de croire qu'il avoit été trahi.

Ciceron, après ſix mois de ſéjour a Theſſalonique, revient à Dyrrachium, & pourquoi? Dérangement de ſes affaires domeſtiques. Il reçoit trois Lettres d'Atticus, & le renvoye par ſa reponſe au Juriſconſulte F. Viſellius pour dreſſer la propoſition de ſon retour: « mais, dit-il à » cet ami, il n'y a rien à eſperer, je » vous prie & je vous conjure d'aï- » mer toûjours mon frere dont mes » malheurs ont entraîné la ruïne; & » en empêchant les effets de ſon de- » ſeſpoir de le conſerver au fils de vo- » tre ſœur; d'embraſſer, tant que vous » le pourrez faire, la défenſe de mon » fils, à qui je ne laiſſe pour tout hé- » ritage que l'envie & la honte atta- » chée à mon nom; & enfin d'accor- » der vos bons offices à Terentia la » plus malheureuſe & la plus à plain- » dre de toutes les femmes ».

On pourvoit aux départemens des Conſuls déſignez. Mécontentement

de Ciceron contre ceux qui ont consenti à cette nouveauté & en particulier contre Atticus, qui vient à Dyrrachium pour s'en justifier.

Gabinius sollicité par Pompée abandonne le parti de Clodius, qui pour s'en venger consacre à Cerès les biens de ce Consul. Ninnius consacre de même ceux de Clodius, & Clodius outré de ne pouvoir user de représailles se porte aux derniers excès, jusque à proposer au Senat de casser tout ce que Cesar avoit fait pendant l'année precedente, moyennant quoi il seroit le premier à rapporter Ciceron à Rome sur ses épaules.

Le premier jour de Janvier 696 étant arrivé, le Consul Lentulus propose au Senat de rappeller Ciceron, & le fait avec toute la force & toute la gravité convenables à une affaire de cette importance. Metellus son Collegue paroissant vouloir sacrifier son interêt particulier à la cause commune, acquiesce à la même proposition. Cotta oncle de Cesar opine magnifiquement. Pompée donne ensuite son avis, & ajoûte à celui de Cotta quelques précautions qu'il croit necessai-

res pour aſſûrer l'effet de la bonne volonté de la Compagnie. Des huit Préteurs, il n'y a que le ſeul Appius frere de Clodius qui ne ſoit pas du même ſentiment. On alloit rédiger le Senatuſconſulte, lorſqu'un Tribun s'y oppoſe. On le conjure envain de ſe déſiſter. Il demande vingt-quatre heures qu'il employe à ſe faire doubler la recompenſe qui lui avoit été promiſe pour former cette oppoſition dans laquelle il perſiſte.

Nouvelles déliberations du Senat ſur l'affaire de Ciceron qui ne ſont ſuivies d'aucun ſuccès. Emotion publique ſuſcitée par Clodius, d'où le frere de Ciceron ne ſe ſauve qu'en ſe tenant caché parmi les morts. Le Tribun Sextius y eſt bleſſé en plus de vingt endroits. L'opinion de ſa mort donne lieu à un ſtratagême ſingulier dont un autre Tribun court riſque d'être la victime. Milon fait arrêter les Miniſtres de toutes ces violences. Clodius l'aſſiege dans ſa maiſon : celui-là l'accuſe dans les formes; mais le Conſul Metellus arrête ſes pourſuites, ce qui détermine Milon & Sextius à ſe mettre en état de repouſ-

ser la force par la force. Le Senat & le reste des Magistrats interrompent leurs fonctions, & le Peuple même cesse de s'assembler pendant près de cinq mois que dura cette confusion tumultueuse causée par l'animosité reciproque des deux Partis.

» Enfin Lentulus craignant que les
» Consuls de l'anné suivante, dont l'é-
» lection alloit se faire incessamment,
» ne lui enlevassent s'ils étoient favo-
» rables à Ciceron l'honneur du réta-
» blissement de cet Orateur, ou que
» s'ils étoient contraires ils ne lui at-
» tirassent les reproches de l'avoir sa-
» crifié à sa politique, il reprit ses der-
» niers erremens; & pour ne pas man-
» quer son coup comme l'autre fois, il
» commença par faire un Senatus-
» consulte portant que les Consuls
» écriroient dans toute l'Italie pour
» convier tout ce qu'il y auroit de Ci-
» toyens bien intentionnez pour la
» Republique & qui s'interessoient à
» son salut, de se rendre à Rome.
» Ceux de Capoüe se déclarerent
» les premiers, excitez à le faire par la
» même reconnaissance qui leur avoit
» autrefois fait élever une statuë d'or

» à Ciceron, & par-dessus cela solli-
» citez par Pompée qui y étoit Duum-
» vir, & avec lequel on peut croi-
» re que le Senatusconsulte avoit été
» concerté. Les autres Peuples de l'I-
» talie suivirent leur exemple, & se
» rendirent en foule à Rome pour
» favoriser le rappel de cet illustre
» exilé.

» Fortifié d'un appui si considera-
» ble, Lentulus assembla le Senat au
» Capitole le 14e jour de Juillet. Il
» s'y trouva quatre cent dix Sena-
» teurs, outre les autres Magistrats
» qui n'étoient pas du Corps.

» Sur la proposition que ce Consul
» y fit du rappel de Ciceron, Pom-
» pée, qui parla le premier, lut son
» avis qu'il avoit mis par écrit pour
» plus grande autorité, & qui fut
» unanimement applaudi par toute
» la Compagnie.

» Le Consul Metellus lui-même
» fut si touché des exhortations que
» lui fit un vieux Senateur de ses pa-
» rens nommé Publius Servilius de
» ne pas dégenerer de la vertu des
» grands personnages de sa maison
» leurs communs ayeux dans une oc-

» casion si éclatante, qu'il ne put re-
» tenir ses larmes & qu'il parut se re-
» pentir de l'appui qu'il avoit donné
» à Clodius dans ses derniers excès.
» Depuis que les deux Consuls se
» furent montrez si bien disposez pour
» Ciceron, on affecta en parlant de
» lui, de se servir du terme, *faire re-*
» *venir* & non pas de ceux, *rappeller*
» *d'exil*, pour faire entendre qu'on le
» regardoit, non pas sur le pié d'un
» exilé, mais d'un Citoyen éloigné
» de sa Patrie par la seule violence &
» contre toute sorte de justice.
» Le lendemain 15^e de Juillet Len-
» tulus harangua devant le Peuple
» avec tant d'affection d'éloquence &
» de dignité en faveur de Ciceron,
» qu'il imposa silence à la multitude
» la plus dévoüée à Clodius.
» Il obligea ensuite les plus consi-
» derables d'entre les Senateurs de re-
» dire à l'Assemblée les opinions dont
» ils avoient été la veille au Capito-
» le. Pompée se distingua entre tous
» les autres; & au lieu de reciter sim-
» plement son avis comme il avoit fait
» le jour precedent, il l'appuya par un
» discours suivi où il montra que Ci-

» ceron ayant par la ſageſſe de ſes
» Conſeils garanti la Republique
» d'une ruïne prochaine & inévitable, ſon ſalut devoit être inſeparable de cette même Republique.
» Il exhorta enſuite le Peuple à défendre l'autorité du Senat engagé ſi avant dans cette affaire, & à ſoutenir avec vigueur la gloire & la tranquillité de tout l'Etat intereſſées dans le rétabliſſement d'un Conſulaire qui avoit mieux merité qu'aucun autre, de tous ſes Citoyens. Il finit en repreſentant que le Senat les Chevaliers Romains & toute l'Italie faiſoient cette demande par ſa bouche, & qu'il la faiſoit en ſon particulier avec plus d'inſtance que perſonne.

» Servilius confirma, par ſon témoignage, ce que Pompée venoit de dire, & L. Gellius, ancien Conſulaire, y ajoûta, que ſi Ciceron n'avoit pas été cruel dans le tems qu'il l'avoit été; la République auroit été ruïnée de fond en comble.
» Au ſortir de là, le Sénat s'étant aſſemblé de nouveau auſſi nombreux que le jour précedent, ſur un avis

» qui fut donné par les Principaux du
» Peuple, on fit un second Senatus-
» consulte, par lequel il fut défendu
» d'observer le Ciel, ni de mettre au-
» tre empêchement à ce qu'on devoit
» proposer en faveur de Ciceron. Il
» fut déclaré en même-tems, que si
» quelqu'un contrevenoit à cette dé-
» fense, il seroit reputé ennemi, &
» perturbateur de la République, &
» denoncé au Senat qui en feroit faire
» justice sur le champ; que si malgré ces
» précautions, il arrivoit pourtant que
» cette affaire ne pût être terminée
» dans les premiers cinq jours, pen-
» dant lesquels il seroit permis de l'a-
» giter, elle seroit censée finie sans au-
» tre formalité, & que Ciceron pour-
» roit revenir sans être obligé d'atten-
» dre d'avantage pour être retabli
» dans tous ses honneurs.

» Le Sénat arrêta encore en même
» tems, que l'on remercieroit tous
» ceux qui étoient venus à Rome de
» toute l'Italie, pour concourir au
» rappel de Ciceron, & que l'on prioit
» ceux d'entre eux qui pour quelque
» raison particuliere seroient obligez
» de s'en retourner, de se tenir prêts

» à revenir au premier ſignal.

» Le bruit du Senatuſconſulte s'é-
» tant d'abord repandu au Theatre,
» où Lentulus donnoit des jeux ce
» même jour-là, le Peuple applaudit
» tout d'une voix à celui qui l'avoit
» propoſé, & à la compagnie qui l'a-
» voit fait. Un moment après la plû-
» part des Senateurs y étant venus au
» ſortir de la Séance avec Lentulus,
» tout le monde ſe leva pleurant de
» joye, & tendit les mains au même
» Lentulus en ſigne de reconnoiſ-
» ſance.

» Clodius fut aſſez imprudent pour
» y venir auſſi : mais il y fut reçû avec
» des huées, des imprécations, & des
» geſtes d'animoſité, qui lui annon-
» cerent la fin de cette Royauté po-
» pulaire, qui l'avoit rendu juſque-là
» ſi inſolent. Les Acteurs lui firent en-
» core moins de grace que la multitu-
» de.

» On repreſentâ une Comedie
» d'Afranius, intitulée *le diſſimulé*,
» dont l'ancien Brutus qui avoit chaſſé
» les Rois, étoit le Héros. Il n'y eut
» point d'endroit dans la Piece dont
» le ſens pût convenir à Ciceron, qu'ils

ne marquaſſent par leur jeu, avec «
une affectation toute viſible & qui «
alla juſque à mettre le nom de Tul- «
lius en la place de celui de Brutus «
dans un Vers où il étoit dit que ce «
genereux Adverſaire de la tyrannie «
avoit établi la liberté, & le Peu- «
ple fit repeter pluſieurs fois ce Vers. «
Ce fut bien pis dans l'*Androma-* «
que d'Accius qu'on repreſenta auſſi «
le même jour. Le fameux Eſopus y «
joüoit le rolle de Telamon: & com- «
me les malheurs de ce Prince éxilé «
avoient quelque rapport avec ceux «
de Ciceron, cet Acteur merveilleux «
ménagea ſon jeu avec tant d'art «
qu'il fit preſque oublier Telamon «
dans tous les endroits de ſon rolle «
qui pouvoit s'appliquer à notre «
Orateur, & c'étoient les plus bril- «
lans. Sa voix charmante quoiqu'en- «
trecoupée de gémiſſemens, ſes «
pleurs & toute ſon action n'atten- «
drirent pas moins les Spectateurs «
qu'il étoit attendri lui-même; & la «
compaſſion qu'il excita pour les «
malheurs de ſon ami abſent éclat- «
ta dans toute l'Aſſemblée avec «
d'autant plus de liberté, qu'elle «

„ étoit autoriſée par la juſtice qu'on „ venoit de lui rendre.

„ Enfin l'intervalle requis entre la „ promulgation & la propoſition d'u- „ ne loi étant expiré, le Peuple fut „ aſſemblé le quatriéme d'Août au „ Champ de Mars en la plus genera- „ le & la plus ſolemnelle maniere „ qu'il ſe pouvoit être (que l'on ap- „ pelloit *Comices par Centuries*) & la „ loi pour le retour de Ciceron y ayant „ été propoſée, elle fut acceptée avec „ un applaudiſſement univerſel par „ tous les ſuffrages de l'Aſſemblée la „ plus nombreuſe que l'on eût jamais „ vûë.

„ Il n'y eut que les deux freres Clo- „ dius & Appius & les deux Tribuns „ de leur cabale qui n'y donnerent „ pas leur voix. Clodius harangua „ même encore pour diſſuader la Loi; „ mais ce fut inutilement.

„ Il eſt ſeulement à remarquer que „ le Tribu Serranus ayant, ſuivant „ l'uſage des Republiques Grecques „ mais contre celui de Rome, de- „ mandé au Peuple s'il trouvoit bon „ que Ciceron revint, il lui fut ré- „ pondu *non* à demi-voix par quel-

ques Mercenaires apoſtez, qui ſe « trouverent être en ſi petit nombre « que ce dernier effort de leur part « ne ſervit qu'à les rendre plus mépri- « ſables ».

Ciceron ſort du Port de Dyrrachium le même jour 4^e^ d'Août *696* & débarque le lendemain à Brindes, ou ſa fille Tullia étoit venuë au-devant de lui. Il demeure deux jours dans cette Ville, après leſquels il ſe mit en chemin. « Sur toute la route « depuis Brindes juſque à Rome ce « n'eſt pour ainſi dire qu'un flux & « reflux perpetuel de Peuple qui ſort « en foule ou par députez de toutes « les Villes de l'Italie pour le voir & « pour le feliciter. Il n'étoit pas enco- « re arrivé à la porte *Capéne* qu'il avoit « déja reçu les complimens du Senat « & des autres Corps. Il n'y eut point « de Citoyen, point d'homme qui eût « eu tant ſoit peu de nom qui ne s'em- « preſſât à lui témoigner ſa joye, ſi l'on « en excepte ſeulement ceux de ſes en- « nemis les plus déclarez à qui la noto- « rieté publique ne laiſſoit pas la liber- « té de diſſimuler ou de nier que ce « retour ne leur fût très-deſagreable ».

„ En entrant dans la Ville il trouva „ les embrasures des Temples les rûës „ & les Places occupées par une po- „ pulace innombrable, dont les ac- „ clamations le conduisirent jusque „ au Capitole où il se rendit d'abord, „ & delà dans la maison de son frere.

„ Le lendemain 5^e de Septembre, „ Ciceron fit ses remercimens au Se- „ nat, devant qui il prononça le dis- „ cours que nous avons, qui n'est à „ proprement parler qu'un tissu de „ loüanges pour tous les membres de „ cette Compagnie qui avoient con- „ tribué à son retour ou à qui il vou- „ loit bien en faire honneur.

„ Ciceron, de qui nous tenons le „ recit de son entrée à Rome, l'a fait „ en plus d'une maniere & en plus „ d'une occasion. Il dit entr'autres „ choses qu'il y fut rapporté sur les „ épaules de toute l'Italie; que Rome „ sembla se mouvoir de sa place pour „ venir au-devant de son Conserva- „ teur; que ce jour lui fut autant que „ l'immortalité même; qu'il lui fut „ si glorieux, que s'il l'avoit pu pré- „ voir, bien loin de repousser les fu- „ reurs de Clodius il les auroit ache-

tées; qu'il trouve ce jour-là si beau, "
qu'il craint qu'on ne le soupçonne "
de s'être prêté lui-même à sa sortie "
de Rome pour s'y préparer un re- "
tour aussi éclatant : & dans tout "
cela Plutarque trouve que Ciceron "
ne dit rien de trop ».

La verité est que ce fut un vrai "
jour de triomphe pour lui ; triom- "
phe d'autant plus agreable, qu'il "
ne coûtoit point de sang à la Repu- "
blique, que tous les Ordres qui la "
composoient y étoient également "
interessez, & que si Clodius & ses "
Partisans en furent fâchez, c'étoit "
de cela même dont les Amateurs du "
bien public devoient se réjoüir, "
puisque la liberté n'étoit menacée "
que de leur part ».

La chereté de vivres, occasionnée par l'affluence de monde qui s'étoit rendu à Rome pour l'amour de Ciceron, fournit un nouveau prétexte à Clodius de soulever la populace qui se mutine en effet. Pompée en tire cet avantage que sur l'avis de Ciceron le Senat lui donne la commission de la fourniture des bleds. Ce Senatusconsulte est reçu avec de grands

applaudiſſemens de la part du Peuple, à qui Ciceron fait auſſi ſes remercimens. Pompée le nomma le premier des quinze Lieutenans qu'il avoit demandez. Reproches faits à Ciceron par Clodius qui lui impute d'avoir dans cette conjoncture ſacrifié le Senat au Peuple & tout l'Etat à l'ambition de Pompée. Obſervations ſur la ſituation de cet Orateur & ſur les ménagemens qu'il avoit à garder par rapport à la reſtitution de ſes fonds. Il plaide pour ſa maiſon devant les Pontifes le dernier jour de Septembre. Analyſe de ce plaidoyé, & quel en fut le ſuccès. Emportemens de Clodius. Arrêt définitif : oppoſition formée par le Tribun Serranus, de laquelle pourtant il ſe deſiſte. Modicité des dédomagemens accordez à Ciceron, & pourquoi: vûës qu'il avoit ſur la cenſure. Il fait rebâtir ſa maiſon de Rome & celle de Formies. Clodius l'en empêche à main armée, chaſſe les ouvriers, renverſe le portique de Catulus, fait aſſaillir la maiſon de ſon frere Quintus, y fait mettre le feu à la face de tout le monde, fond inopinément avec ſes Satellites ſur Ciceron lui-même, qui ſe ſauve à

grand peine de leur fureur. Attaque de la maiſon de Milon, d'où Clodius eſt repouſſé & mis en fuite. Avis de Marcellinus contre Clodius. Intrépidité de Milon. Aſſemblée du Senat ves la mi-Decembre, où l'on fait le rapport de tous les forfaits de Clodius, & ou Marcellinus inſiſte à ce que le Préteur tire au ſort les Juges qui doivent connoître de tous les attentats de cet ennemi public, & ce avant que de proceder à l'élection des Ediles. Ciceron & Clodius parlent dans cette ſéance qui eſt interrompuë & ceux qui la compoſent diſſipez par l'irruption des Emiſſaires du même Clodius.

„ Les ſuites de cette querelle, dit " Monſieur Morabin, (& c'eſt par-là " qu'il finit) nous rejetteroient trop " loin; puiſque Clodius par ſes bri- " gues ayant été fait Edile, ne pou- " voit être pourſuivi en Juſtice pen- " dant cette année, & que Ciceron ne fut veritablement vengé de ſes in- " ſultes que par la mort de ce perni- " cieux Citoyen, dont Milon ne pur- " gea la Republique que plus de qua- " tre ans après ce tems-ci.

ARTICLE LXXI.

J. CESARI IN METALLO MEZzano e piccolo raccolti nel Museo Farnesse Tomo nono ec. in Parma nella stamperia di S. A. S. 1724. *C'est-à-dire, le neuviéme Tome du Cabinet Farnese, imprimé à Parme à l'Imprimerie de Son Altesse Serenissime en 1724. in fol. avec des figures pagg. 260. sans la Préface, la Table & les Planches.*

CE neuviéme Tome qui paroît depuis plusieurs mois en Italie offre aux Curieux bien des objets dignes de leur attention. 1°. L'Histoire du Cabinet Farnese celebre par ses richesses anciennes, & par celles qui y sont entrées de nouveau. 2°. Plus de deux cent Medailles de l'Empereur Domitien, quelques-unes de l'Imperatrice Domitia son épouse, & quelques-unes aussi de sa niéce Julie Auguste fille de son frere l'Empereur Tite. 3°. Des éclaircissemens ajoûtez par le Pere Piovene digne successeur du Pere Pedruzzi, en tous les en-

droits qui ont paru en demander. 4°. Des vignettes au commencement & à la fin de chaque ſection de ce Tome ; toutes choiſies , toutes inſtructives. Parcourons ces quatre points ſans nous arrêter nulle part qu'autant qu'il eſt neceſſaire pour donner une juſte idée & du Livre & de l'Auteur.

Hiſtoire du Cabinet Farneſe.

Il fut commencé à Rome par le celebre Cardinal Alexandre Farneſe petit-fils de Paul III. ſous le Pontificat de ſon Ayeul, lorſqu'en qualité de Cardinal Patron il gouvernoit & l'Egliſe & l'Etat Eccleſiaſtique. Les Sçavans de ce tems-là dont la fortune dépendoit de lui , & qui le trouvoient en tout magnifique & intelligent n'épargnerent aucun ſoin pour découvrir ce qu'il y avoit de Medailles vrayes en Italie & dans les autres Païs d'où l'on eſperoit d'en pouvoir tirer , & le Cardinal ne plaignoit de ſon côté aucune dépenſe pour former le Cabinet le plus complet & le plus curieux qui fut alors au monde. La

grande application & de ces Sçavans & de leur illustre Patron étoit de rebuter ce qui étoit suspect; ce qui étoit *fruste*, à moins qu'il ne fût unique, & ce qui n'apprenoit rien. Il amassa enfin, car cette affection lui dura toute sa vie, un trésor de Medailles : trésor en effet & pour la multitude & pour le choix & pour la conservation. Voilà ce qui fait le fonds du Cabinet Farnese, que les Serenissimes Ducs de Parme ont hérité de lui. Ils s'en étoient contentez jusqu'à nôtre tems, & même si on ose le dire, ce trésor étoit demeuré comme enseveli dans leur Palais. Ce fut le Serenissime Ranuce II. pere du Duc regnant, qui le premier se fit un scrupule de posseder seul un si rare trésor. Il ordonna au Sçavant Pere Pedruzzi d'informer le Public des richesses qui se trouvoient réünies dans le Cabinet de Parme; & cet Ordre produisit le premier Tome que ce Pere publia sous le titre de *J. Cesari in oro, &c.* Son Altesse Serenissime François I. heureusement regnant héritier des nobles inclinations ds ses Ancêtres aussi bien que de leurs Etats a conti-

nué les mêmes ordres & nous leurs ſommes déja redevables de huit autres Tomes du Cabinet Farneſe.

Mais ayant reconnu par là. 1°. L'étenduë, la certitude, & l'excellence des connoiſſances que fournit la ſcience des Medailles, & combien elle pouvoit être utile, entr'autres à la jeune Nobleſſe, qu'il fait élever dans ſon Seminaire des Nobles à Parme; 2°. Que ſon Cabinet, quoique très-riche, manquoit pourtant encore de bien des choſes qui ſe trouvoient chez des ſimples particuliers, ce grand Prince fit deſſein d'acquerir le Cabinet de toute l'Europe le plus eſtimé, après ceux des Princes, je veux dire, celui de feu Monſieur Foucault, qui après avoir été long-tems Intendant en diverſes Provinces, fut admis par le feu Roi en ſon Conſeil, & eſt mort Conſeiller d'Etat. Il eſt à propos de dire ici de quoi ce fameux Cabinet étoit composé : par-là on ſçaura où ſe trouvent maintenant quantité de Medailles qui ont été citées par d'habiles Antiquaires. Monſieur Foucault avoit réuni; 1°. Ce qu'une curioſité intelligente lui avoit pû decouvrir dans tant

de lieux où il avoit eu autorité, ce qui étoit déja très-considerable. Mais il y ajoûta en second lieu, le Medailler de feu M. Colbert. Le nom seul de ce grand Ministre donne une haute idée de ce qui lui a appartenu, & elle augmente de beaucoup, quand on sçait la maniere dont il avoit été amassé. Monsieur Colbert envoyant d'habiles Antiquaires dans tous les endroits de l'Asie, de l'Afrique & de l'Europe, où l'on esperoit de trouver de quoi enrichir le trésor des Medailles du Roi: lorsqu'ils trouvoient deux Medailles semblables, ce qui arrivoit très-souvent, on en gardoit toûjours une pour le Ministre. Si l'on en trouvoit qui fussent déja dans le Cabinet du Roi, on les prenoit pour celui de Monsieur Colbert. Cela lui avoit formé un trésor qui devint encore plus riche par l'acquisition que fit le celebre Marquis de Seignelay son fils, d'un 3. Medailler des plus estimez de Rome, qui étoit celui que l'Abbé Bracesi, profitant de la faveur du Cardinal Antoine Barberin, avoit en plusieurs années assemblé, avec un soin & des dépenses incroiables pour un particulier. Le

quatriéme Médailler qui étoit entré en celui de M. Foucault, étoit celui du Comte de Lazzara à Padouë, originairement, du Sçavant Angeloni, qui en avoit fait l'usage que chacun sçait dans son Histoire Auguste. Le cinquiéme étoit des Medailles Grecques du fameux Antiquaire M. Charles Patin. Mais Le sixiéme avoit été amassé par M. l'Abbé Dron, Chanoine de S. Thomas du Louvre. Il n'étoit pas considerable par le nombre des Medailles d'or, d'argent ou de grand bronze. M. Dron connoissoit le vrai prix des choses, aussi-bien que leur usage, il s'étoit attaché au moyen bronze plus aisé à recouvrer ; mais il avoit en ce genre-là tout ce que l'on pouvoit souhaiter de plus rare & de plus curieux. Ce n'étoit pas une chose aisée que d'engager un Sçavant, ni pauvre, ni avare, ni ambitieux à se défaire d'un trésor dont la possession lui faisoit autant d'honneur que de plaisir. M. Foucault en vint cependant à bout, & son Cabinet grossi des dépoüilles de tant d'autres, est venu enfin se perdre heureusement, & noblement dans le Cabinet de Parme.

Août 1725.

On ne ſçauroit trop loüer la magnificence & l'amour pour les Lettres du Serenissime Duc Regnant, ni trop feliciter le Pere Piovene d'avoir, par ſon merite, attiré le choix qu'à fait de lui un ſi grand Prince, pour lui confier un auſſi grand tréſor, dont on ſent parfaitement les richeſſes, & anciennes & nouvelles, en parcourant le nouveau Tome qu'il vient de donner au Public.

Medailles, & leurs éclairciſſemens.

Nous ne nous arrêterons pas à toutes: il y en a plus de 200. & elles n'ont pas toutes quelque choſe d'aſſez remarquable pour avoir place dans un extrait.

Les deux premieres ſont aſſez ſemblables: d'un côté la tête de Domitien couronné de Laurier, avec la legende *Domitianus Cæſar.* Au revers, une couronne de Laurier, & ces deux lettres S. C. c'eſt-à-dire, *Senatuſconſulto*, par ordre du Senat, qui occupent le milieu.

Ceux qui aiment la ſimplicité, & qui admirent la Nobleſſe des anciennes

Medailles doivent être contens de celles-ci.

Du mot Cæſar, *& de la Couronne de Laurier ſur ces Medailles de Domitien.*

Le Sçavant Roſinus, & d'autres Antiquaires, aſſurent que le mot de *Cæſar* à ſignifié autrefois, celui que les Empereurs deſtinoient à être heritiers de l'Empire. Paſſe ſi l'on veut pour le bas Empire; mais que du tems de Veſpaſien, de Tite, & de Domitien, le mot de *Cæſar* eût cette ſignification, cela paroît difficile à accorder.

La premiere Medaille de la quatrieme planche de ce neuvieme Volume, ſemble s'oppoſer à l'idée de Roſinus, & de ces autres Antiquaires. Car on y voit au revers l'Empereur Tite avec un couronne *radial*, & cette legende, *Imperator Titus Cæſar Veſpaſianus Auguſtus*, &c. Ici Tite étoit déja Empereur, ainſi le mot de *Cæſar* ne veut point dire qu'il étoit deſtiné à l'Empire, d'ailleurs, il eſt mis après le *Prénom*, & ainſi, il paroît être le nom même de Famille que Tite portoit,

ce qui rend assez vraisemblable que le même nom, dans nos deux Medailles de Domitien, est aussi le nom de Famille.

Au revers, la couronne de Laurier avec le S. C. marque que ce n'est ni par l'ambition de Domitien, ni par la flatterie des Monetaires, mais par l'ordre du Senat, que ce jeune Prince, qui n'avoit encore aucune charge, ni aucun commandement, reçût cet honneur de porter sur sa Medaille une couronne de Laurier. Cette couronne marquoit, non pas une victoire, car Domitien ne commandoit pas; mais quelque belle action, par laquelle il avoit contribué à la Victoire que Vespasien & Tite avoient remporté sur les Juifs: aussi est-il remarqué qu'il accompagna leur triomphe, monté sur un cheval blanc.

Medaille curieuse de Vespasien, entrée depuis peu dans le Cabinet Farnese, & qui a rapport à Domitien.

Au devant, la tête de Vespasien & le gendre, *Imperator Cæsar Vespasianus Augus. Pontif Maxim. Tribun. Potes.*

tate Pater Patriæ Conſul Tertium. Il n'y a là rien que d'ordinaire; le revers ne l'eſt pas. On y voit deux figures viriles en pied, avec le *paludamentum*, [habit de guerre des Romains] chacune en ſa main droite une haſte [pique à la Romaine] & en la gauche le *parazonium* [bâton de Commandement] autour une legende, que le Sçavant Angeloni & le Pere Piovene liſent ainſi, *Cæſar Auguſti filius deſignatus Imperator : Auguſti filius Conſul deſignatus iterum :* Ils trouvent ainſi Tite deſigné Empereur, & Domitien deſigné Conſul pour la ſeconde fois. D'autres Antiquaires, Occon, M. Vaillant, & le Comte Mezzabarba n'y trouvent pas les mêmes choſes. Car voici comme ils la liſent. *Imperator Cæſar Auguſti filius Conſul deſignatus iteram : Cæſar Auguſti filius deſignatus.* Ici Tite eſt nommé nettement *Imperator.* Il l'étoit déja en effet, & deſigné Conſul pour la ſeconde fois, il étoit en effet Conſul, comme il paroit par une Medaille de la même année frappée plûtôt, où l'on voit au revers Tite Conſul, & Domitien ſeulement Préteur. Il eſt naturel que plus

avant dans la même année, Tite ait été designé Consul pour la seconde fois, & Domitien Consul pour la premiere fois. Il est vrai que le mot de *Consul*, omis dans la partie de la legende que les trois Antiquaires attribuent à Domitien semble suspendre le sens, & rendre incertain si c'est pour le Consulat, ou pour autre chose que Domitien avoit été nommé [*designatus*]. Mais ils répondent que ni la précision, ni l'élegance n'ont permis aux Monetaires de repeter si près un mot que personne ne pouvoit manquer de sous entendre. La vûë de la Medaille en question, que nous avons d'une conservation charmante dans le Medailler de ce College [de Loüis le Grand] & où les deux parties de la legende du revers sont très-nettement distinguées, & appliquées chacune autant qu'il se peut au côté, où se trouve le jeune Prince qu'elle regarde, entraineroit, si je ne me trompe, le R. P. Piovene dans le sentiment d'Occon, & du Comte Mezzabarba.

Un ſeul homme transformé en deux.

La Sixiéme Medaille qui preſente Domitien, Conſul pour la ſeconde fois, donne à notre Auteur un ſujet de reflexion ſur une Hiſtoire Eccleſiaſtique, où à l'an 73. de Jeſus-Chriſt, on marque pour Conſuls Veſpaſien la quatriéme fois, & Valerius Meſſalinus. Le quatriéme Conſulat de Veſpaſien fut l'an 72. de Jeſus-Chriſt, & il eut pour Collegue, non pas Meſſalinus, mais ſon propre fils Tite, qui étoit Conſul pour la ſeconde fois. Ce fut Domitien, qui l'an 73. de Jeſus-Chriſt fut Conſul, & eut Meſſalinus pour Collegue. A cette occaſion le Pere Piovene fait une remarque ingenieuſe ſur certains Faſtes qui ont mis, les uns Meſſalinus ſeul Conſul cette année, les autres M. Valerius, & Meſſalinus pour les deux Conſuls. Cela eſt arrivé, ſelon le Pere Piovene, parce qu'après la mort de Domitien, le Senat très-mécontent de cet Empereur, à cauſe de ſa cruauté tyrannique, fit effacer ſon nom des Faſtes, & des autres monumens publics, en ſorte

que des deux Conſuls de cette année, il n'y reſta le nom que de Meſſalinus. Quelques demi-Sçavans, qui trouvoient à toutes les autres années deux Conſuls, pour conſerver dans les Faſtes l'uniformité, ſeparerent en deux le ſeul Meſſalinus, qui ſe trouva ainſi être & Marcus Valerius, & en deux lieux Meſſalinus.

Deux Eclipſes en douze jours.

Le quatriéme Conſulat de Veſpaſien, que l'on avoit voulu rejetter à l'année 73. de Jeſus-Chriſt, & qui fut l'an 72. donne à notre Auteur occaſion de conformer par les manuſcrits de la Biblioteque du Sereniſſime Duc de Parme, une correction importante, qui ſe trouve dans la nouvelle Edition de Pline, que le Pere Piovene appelle *non mai baſtantemente lodata.* Il s'agit d'un paſſage de Pline, où dans les précédentes Éditions, il y avoit deux fautes groſſieres, l'une contre tous les principes de l'Aſtronomie, l'autre contre la Chronologie. Voici le paſſage de Pline, tel que preſque toutes les Éditions de Pline le repré-

ſentoient. *Nam ut duodecim diebus, utrumque ſidus quæreretur & noſtro ævo accidit Imperatoribus Veſpaſiano III. Filio iterum Conſulibus.* Il y a là d'abord une lourde faute, contre les Regles des Aſtronomes, deux Eclipſes en douze jours: Il faut au moins quinze jours afin que cela puiſſe arriver. Auſſi l'Éditeur fondé, & ſur de bons Manuſcrits, & ſur les maximes les plus conſtantes de l'Aſtronomie, a corrigé *Nam ut quindecim diebus.* Et en cela trois excellens Manuſcrits de la Bibliotheque de Son Alteſſe Sereniſſime de Parme l'autoriſerent. Pour l'erreur Chronologique, qui met ces deux Éclipſes durant le troiſiéme Conſulat de Veſpaſien, & le deuxiéme Conſulat de Tite, les Medailles qui joignent toûjours le quatriéme Conſulat du Pere, & le ſecond Conſulat du fils, ont donné à l'Éditeur le moyen de reformer cette erreur qui renverſoit les Faſtes & la veritable Chronologie, & de donner ce paſſage ainſi corrigé *Nam ut quindecim diebus utrumque ſidus quæreretur & noſtro ævo accidit Imperatoribus Veſpaſiano Patre quartùm, filio iterùm Conſulibus.*

Août 1725.

Ce que c'étoit que *Princeps Juventutis*.

Je passe avec regret bien de l'érudition que le Pere Piovene a placé à propos, selon que les Medailles suivantes sembloient le demander. La onziéme presente Dimitien encore Consul pour la seconde fois. Sur le revers, on voit un Cavalier, le bras haussé comme un homme en action de commander, la legende *Principi Juventutis*, & aux côtez de la figure S. C. c'est-à-dire *Senatus Consulto*. Comme ce Tître de *Princeps Juventutis*, est revenu souvent dans les Tomes précedens, & que le Pere Pedruzzi en a parlé plus d'une fois, son digne Successeur n'arrête pas beaucoup là-dessus, après avoir renvoyé aux explications qu'en a donné son Prédecesseur, il ajoûte seulement, que, selon Tacite, Auguste avoit déja donné le Tître à Cajus & Lucius ses petits-fils, étant bien-aise d'accoutumer le Peuple & la Noblesse à les voir de bonne heure avancez en autorité, & dans le commandement. Mais quelle autorité, & quel commandement leur donnoit ce Tître de

Princeps juventutis? C'eſt-ce que le P. Pedruzzi ni les Commentateurs de Tacite n'expliquent point.

Il y a un Sçavant, qui ſur ce que le mot de *Juventus* [je dis *Juventus* & non pas *adoleſcentia*] ſignifie proprement en Latin l'âge à porter les armes, c'eſt-à-dire, depuis vingt juſqu'à quarante ans, prétend, que *Princeps Juventutis* ſignifie celui qui avoit le commandement general ſur tous les gens de pied, comme à peu près en France le Colonel general de l'infanterie. On conçoit aiſement dans cette ſuppoſition, pourquoi Auguſte & Veſpaſien avoient revêtu de de cette charge leurs enfans, ou vrais ou adoptifs; quelle autorité elle leur donnoit, & comment cela accoutumoit & le Peuple & la Nobleſſe, qui paſſoient tous par le ſervice, à les voir dans le commandement.

Epoque celebre marquée ſur les Medailles de quatre Empereurs ſeulement.

Les quatre Empereurs ſont Veſpaſien, Tite, Domitien, & Nerva.

Cette époque commença avec Veſpaſien & finit avec Nerva. C'eſt l'époque ΕΤΟΥϹ ΝΕΟΥ ΙΕΡΟΥ. On demande deux choſes ſur cette époque; 1°, d'où eſt pris ſon nom. 2°, pourquoi elle ne dura que 27. ou 28. ans. Le mot ΙΕΡΟΥ par ſes diverſes ſignifications, a fondé les differentes opinions ſur l'origine du nom de cette époque. Car ΙΕΡΟΥ ſignifie ſacré, & il y a des lieux ſacrez [des Temples] des choſes ſacrées, des perſonnes ſacrées. Erizzo prétend, mais ſans aucune apparence, que cela regarde le Temple de Jeruſalem. Le mot ΝΕΟΥ le refute; Mr Seguin l'entend du Temple de Jupiter Capitolin rébâti par Veſpaſien dès la premiere année de ſon Empire; il touche en partie la verité. Le Cardinal Noris l'explique de la liberté [renduë au Peuple Romain] qui eſt, dit-il, une choſe ſacrée; on voit combien ce ſens eſt allegorique & forcé. Le Pere Hardoüin l'entend de la perſonne des *Auguſtes*, qui étant revêtus du pouvoir de Tribun, étoient ſuivant les Loix & les mœurs Romaines, ſacrez & inviolables. Voilà

 comme

comme les Auteurs, qui ont examiné cette question y ont repondu; ce qui ne contente pas trop le Pere Piovene. Pour la 2e il ne paroit pas qu'ils se la soient faite, quoique ce soit la principale. Notre sçavant Antiquaire repond à toutes les deux à la fois: voici sa pensée. Il croit que les Medailles marquées ΕΤΟΥС ΝΕΟΥ ΙΕΡΟΥ étoient le *tribut*, que les Juifs, après la prise de Jerusalem, furent obligez de payer au Temple de Jupiter Capitolin rebâti par Vespasien, pour avoir la liberté de vivre selon leurs Loix, & que ce ne fut que sous Nerva qu'ils en furent exemtez. Sa preuve est tirée de plusieurs faits qui réünis montrent la verité de cette pensée. 1°, Il est constant par le temoignage de Dion [que Xiphilin nous a conservé] que ceux des Juifs qui vouloient sous Vespasien & ses Successeurs avoir la liberté de garder leurs Loix, furent obligez de payer par tête une piece d'argent de deux drachmes, *didrachmum*, au Temple de Jupiter Capitolin: le sçavant Patin & le Mazzoni, trouvent dans ce tribut, payé par les Juifs, ce que les Auteurs an-

ciens & les Medailles appellent *Fiscus Judaicus*, le fisc Judaïque. 2°, Le P. Piovene ayant examiné plusieurs des Medailles en question les a trouvées de deux drachmes, & toutes d'argent. C'étoient donc des pieces d'argent de deux drachmes, qui se payoient au nouveau Temple de Jupiter Capitolin. On voit sur le revers un Aigle, ou la foudre, ou quelque autre simbole de Jupiter & cela avec la Legende ΝΕΟΥ ΙΕΡΟΥ le nouveau Temple. 3°, Ce n'étoit point à Rome qu'étoient battuës ces pieces, mais dans les villes Grecques, ou de Syrie, ou d'Asie, ou même de Grece, où les Juifs étoient repandus principalement depuis la ruine de Jerusalem. Autre preuve que c'étoient *pieces de tribut*. 4°, Les Juifs qui ne payoient pas ce tribut étoient exposez à mille sortes de chicanes & d'avanies, *Fisci Judaici calumnia*. 5°, Ce fut Nerva qui les delivra de ce tribut & de ces persecutions. Les Medailles de cet Empereur le temoignent, car on y voit cette legende, *Fisci Judaici calumnia sublata*. Ainsi il est aisé de comprendre, pourquoi

après Nerva on ne trouve plus cette legende ΕΥΟΥΣ ΝΕΟΥ ΙΕΡΟΥ. Le P. Piovene repond ensuite aux difficultez, & même aux chicanes qu'on lui peut faire. Voilà un sentiment nouveau, auquel notre sçavant Antiquaire a donné autant de vraisemblance qu'il a pû; c'est maintenant au Public à donner son jugement.

Bon Mot du Consul Fronton.

A l'occasion de la grace que Nerva fit aux Juifs on rapporte un bon mot, que Dion attribuë au Consul Fronton, que *c'étoit un grand malheur de vivre sous un Prince sous qui rien n'est permis ; mais que c'en étoit un plus grand, de vivre sous un Empereur, sous qui presque tout est permis.* La maxime paroit assez veritable : mais cet Idolatre aveugle la tournoit contre la seule chose qui ne devoit pas y être comprise, qui est la Religion du vrai Dieu ; car ils confondoient le Judaisme & le Christianisme.

Medaille de Vespasien & de Domitien ; qui paroit fausse & ne l'est pas.

Je passe à la vingt-troisiéme Medaille de la premiere planche, qui a quelquechose de singulier ou plûtôt de paradoxe, & quelques Antiquaires l'ont rebuté comme fausse & même chimerique ; car elle réünit le 7e Consulat de Domitien ave le 4e Consulat de l'Empereur Vespasien son Pere. On expose bien ici les difficultez ou les impossibilitez apparentes que presente cette réünion ; mais notre Auteur par une remarque judicieuse leve toute la difficulté, en disant que les quatre Consulats de Vespasien étoient tous Consulats ordinaires, & des sept de Domitien il n'y en avoit au plus que deux qui le fussent. Il me reste cependant sur cette Medaille un doute, c'est que Domitien y est appellé *Cæsar Divi Vespasiani Augusti filius*, pendant que Vespasien est vivant, & si bien vivant qu'il continua de vivre encore six ans. Or le P. Piovene reconnoit

qu'on ne donnoit le nom de *Divus* qu'aux Empereurs morts, & encore à ceux qui avoient été Consacrez. Je sçai que l'on peut dire que cette Medaille n'ayant point été frapée par l'ordre du Senat, car elle n'a point de S. C. peut passer plûtôt pour une marque, ou du respect, ou de la complaisance, ou même de la flatterie de Domitien pour l'Empereur son pere que pour quelque chose de serieux.

La 15^e de la deuxiéme planche fournit à notre Antiquaire une réflexion sur Eusebe qui appuyé de plus d'un ancien Auteur assûre que Domitien fut le premier qui commanda qu'on le nommât Seigneur & Dieu, quoique sur aucune Medaille de cet Empereur on ne trouve ces tîtres fastueux & impies. C'est une chose aisée à croire que le Senat Romain ne les lui aura pas données sur les Medailles qu'il a fait fraper : mais sur les Monnoyes battuës par l'ordre de ce Prince qui l'empêchoit de se contenter là-dessus, s'il en étoit si entêté ? Et comment si cet ordre de Domitien, disons, si son inclination seulement étoit connuë, comment tant de Villes Grecques qui

avoient traitez de Dieu ΘΕΟC plusieurs de leurs Rois quoique si peu de chose en comparaison de Domitien, n'ont-elles jamais battu de Monnoye où elles ayent flatté si agréablement l'ambition impie qu'Eusebe attribuë à ce Prince ? Peut-être y en a-t'il eu quelques-unes, quoique jusqu'à present aucun Curieux n'en ait pû découvrir.

A l'occasion de la 16^e, la 18^e, 19^e & 20^e Medaille de cette onziéme planche, l'Auteur débite une érudition choisie sur les Fêtes Sigillaires des anciens Romains, sur les presens que les particuliers se faisoient, sur ceux que les Empereurs faisoient alors à leurs amis, & aux Peuples. Tout cela merite d'être lû dans l'Auteur même dont le stile vif & naturel ne peut manquer de plaire.

Medailles frapées par l'ordre du Senat sur les soins que prit Domitien de prévenir la famine.

Le revers de la 16^e Medaille présente un panier plein d'épics : & signifie le soin qu'eut Domitien, tout ty-

ran qu'on le croit, de faire, partout où cela se pouvoit, rendre les terres propres à porter du bled; L'avarice des particuliers avoit fait changer la plûpart des terres labourables en vignobles, qui donnoient un revenu incomparablement plus gros. L'Edit que fit Domitien contre cet abus & qui fut irrémissiblement exécuté choqua bien des gens riches & puissans; mais comme c'étoit le bien public qu'il cherchoit, il se mit peu en peine du chagrin des interessez, dont pourtant il fut à la fin la victime. Ce n'est pas la tête de Domitien autour de laquelle se voit la legende *Imperator Domitianus August. German. Cons. XI.* c'est une tête de Domitia; & on croit que Cerès, Déesse du labourage & de l'abondance, étoit representée sous le visage de l'Imperatrice Domitia, Princesse que cet Empereur ennemi, dit-on, des Dieux & des hommes, considera toûjours extrêmement, même pendant le peu de tems qu'il se separa d'elle. Il est facheux pour la memoire d'un homme, d'avoir eu des ennemis puissans & acharnez qui lui survivent.

La 24^e^ Medaille de cette planche represente Domitien Consul pour la onziéme fois. Au revers une figure de femme qui tient en une de ses mains des épics, en l'autre un panier plein de fruits & de fleurs, la legende *Fidei publicæ.* Et aux côtez de la figure S. C. Voilà encore le Senat qui loüe sur une seconde Medaille Domitien de deux choses, l'une d'exactitude à garder la Foi publique, l'autre de soin de procurer l'abondance. Si c'étoit un impie, un ennemi du genre humain, il falloit qu'il eût d'ailleurs de bonnes maximes de gouvernement, & qu'il fût bien maître de lui-même pour les garder constamment.

Presque toutes les Medailles de la 3^e^ planche ont dans la legende *Censor perpetuus*, qualité qu'il est étonnant que le Senat ait bien voulu déferer à un Prince l'horreur du genre humain, tel que Juvenal nous le represente; ce qui montre quelle foi on doit ajoûter aux déclamations des Satyriques, soit en Vers ou en Prose. Il est pourtant vrai qu'un Censeur perpetuel aussi ferme & aussi peu flexible que l'on dit qu'étoit Domitien devoit faire

trembler tout le monde ſans diſtinction, & n'être aimé de perſonne.

Sur les Medailles dont la légende eſt Moneta Auguſti

La 5ᵉ, la 15ᵉ, & la 22ᵉ Medaille de cette troiſiéme planche ont au revers une figure de femme, une balance à la main droite, & une corne d'abondance à la gauche avec la legende *Moneta Auguſti* : & le S. C. aux côtez de la figure. On demande ce que veut dire cette legende. Eſt-ce que cette Fabrique de Monnoye appartenoit à l'Empereur en propre & que perſonne n'avoit rien à y voir? Le S. C. ſemble refuter cette penſée, à moins qu'il ne veüille dire que par l'ordre du Senat ces Fabriques avoient été abandonnées à l'*Auguſte* : ce qui ne s'accorderoit pas trop avec ce que l'on dit ordinairement que les Empereurs ou les Auguſtes s'étoient reſervez à eux ſeuls la Fabrique des Monnoyes d'or & d'argent. Nôtre Auteur entre ici dans les changemens arrivez à la Monnoye des Romains en differens tems : il prend pour gui-

de Pline , mais ſuivant la nouvelle édition qu'il trouve ordinairement conforme aux excellens Manuſcrits de la Bibliotheque des Sereniſſimes Ducs de Parme. Il eſt fort éloigné de vouloir ſouffrir qu'à la fantaiſie des Commentateurs ignorans on change le texte, & qu'on y fourre ce que cêt Auteur ſi inſtruit des affaires de Peuple Romain n'y avoit pas mis, s'en tenant donc au texte correct il explique nettement & intelligiblement ce que ceux qui en ont parlé avant ces derniers tems n'avoient pas entendu : cela eſt trop long pour être rapporté ici : on peut le voir dans l'Auteur.

En comparant la conduite des Magiſtrats Romains dans les tems les plus eſtimez de la Republique, avec ce qui s'eſt paſſé en France depuis trois ou quatre ſiécles, on n'y trouve guéres d'autre difference ſi ce n'eſt que les Romains qui avoient tous un eſprit Republicain prenoient en bonne part qu'on leur fît perdre cinq ſur ſix quand les Magiſtrats jugeoient cela neceſſaire pour pouvoir ſoûtenir la guerre, & tirer l'Etat de quelque fâcheuſe affaire; au lieu qu'en France

personne ne croit devoir rien ſacrifier pour le Public, & quoi qu'on obéïſſe, c'eſt ſouvent en murmurant.

Avant que de finir je remarquerai après nôtre Sçavant Antiquaire que les Monnoyes de Bronze s'étoient maintenuës pures & ſans mélange de Plomb juſqu'à l'Empire de Septime Severe qui le premier permit ce mélange dont le dommage fut ſi grand pour le Commerce, que l'Empereur Tacite fut obligé d'y mettre la main; & en effet il rétablit cette ſorte de Monnoye dans ſon antique pureté.

Imperator decimum quartum.

Dans la 21ᵉ Medaille de cette troiſiéme planche il y a à la legende, un mot qui étonnera les nouveaux Curieux, qui faute de connoître les Romains s'imaginent que les anciens Empereurs étoient Empereurs abſolus, à perpetuité comme le ſont nos Rois. On trouve donc ici Domitien *Imperator XIV. decimum quartum* Generaliſſime des armées pour la quatorziéme fois. Il vaut mieux laiſſer

faire à chacun ses réflexions là-dessus, & voir comment cela se peut accommoder avec les préjugez qu'il a sur le pouvoir absolu des Empereurs Romains.

La 24[e] Medaille presente dans la legende une espece d'énigme. Consul XIII. *designatus IX.* Consul la treiziéme fois & désigné la neuviéme fois. Étoit-on Consul avant que de l'avoir été désigné? Comment donc n'ayant été que neuf fois désigné Consul, avoit-il été treize fois Consul? On peut voir ce que nous avons dit sur une pareille difficulté à l'occasion de 23[e] Medaille de la premiere planche.

Jeux séculaires de Domitien, en quelle année.

La deuxiéme Medaille de la IV. planche marque les Jeux séculaires que Domitien fit celebrer à son quatriéme Consulat. C'est une dispute considerable parmi les Chronologistes si ce fut l'an 88. ou l'an 89. de Jesus-Christ. Les Medailles marquent pour époque de ces Jeux le quatorziéme Consulat, mais ce quatorziéme

Consulat est marqué à deux années, à l'an 88. qu'il l'administra effectivement, & à l'année 89. que n'ayant point reçû de nouveau cette Dignité parce qu'il étoit absent, on continua sur les Medailles à marquer son quatorziéme Consulat. Une chose est à remarquer, c'est qu'il avoit pour la huitiéme fois le pouvoir de Tribun: or il n'eût ce pouvoir que le 13. de Septembre 88. & comme les Jeux séculaires se celebroient en Juin au tems de la moisson, ou immediatement après, il est évident que le mois de Juin, durant qu'il avoit le pouvoir de Tribun la huitiéme fois ne pût être que l'an 89. de Jesus-Christ, & ainsi c'est en 89. que furent celebrez les Jeux séculaires. C'est la sçavante & judicieuse décision du Pere Piovene.

Les revers de plusieurs autres Medailles de la même planche représentent diverses fonctions de Domitien durant ces Jeux séculaires, divers sacrifices, des allocutions, &c. sur quoi on trouve de l'érudition repanduë, mais à propos & sans ennuyer.

Divers Jugemens du Sénat avantageux à Domitien.

On rencontre aussi dans cette même planche plusieurs Medailles frappées durant le quatorze & le quinziéme Consulat de Domitien, & au revers une figure de Mars, avec la legende *Virtuti Augusti*, d'autres avec la figure de la fortune, & la legende *Fortunæ Augusti*, d'autres avec la figure déja expliquée *Fidei publicæ*, toutes frappées par ordre du Senat, qui n'avoit pas encore trop mauvaise opinion de cet Empereur. On y voit enfin sur le revers de la vingt-quatriéme, deux bœufs qui labourent, & pour inscription *Colonia A. A. patrensis*, soit que les deux A. signifient *Aroë Augusta*, comme veut M. Vaillant, ou *Prima Augusta*, comme veulent d'autres. On faisoit sa cour à Domitien en cultivant les terres.

La cinquiéme Medaille de la cinquiéme Planche, présente dans son revers une figure de femme, la balance à la main droite, la gauche appuyée sur une pique tant soit peu cour-

bée, avec la legende *Æquitas Augusti*. Ce n'est pas une Justice roide, inflexible, severe, intraitable, qui ne sçait se moderer, pas même dans les occasions, où la charité, la raison, le bien public le demandent : c'est ici l'équité, toûjours juste, toûjours la balance en main; mais qui flechit lorsque la raison & une justice superieure l'exigent. Voilà encore un Jugement du Senat S. C. fort different de ce qu'on pense ordinairement de Domitien, d'où est venuë cette difference ?

Il y a plusieurs Medailles, où sans legende, *la félicité publique*, marqué par un Navire voguant à pleines voiles, *l'abondance procurée* par des secours venus des Provinces étrangeres, marquée par un Navire chargé à morte charge d'épics de bled, & d'autres marchandises, &c. toûjours avec le S. C. Plusieurs *Victoires* marquées par la couronne de Laurier, qui tient tout le revers avec le S. C. au milieu, montrent que Domitien s'occupoit à autres chose qu'à *prendre des mouches*, comme les ennemis de ce Prince ont voulu le faire croire à la posterité.

Je sçai comment on élude tous ces

témoignages si honorables rendus par le Senat à Domitien sur les Medailles. On attribue tout à la plus basse & la plus indigne flatterie que la crainte du Tyran, auroit, dit-on, arrachée à un Senat abâtardi. Juvenal dans sa quatriéme Satyre, n'a rien oublié pour établir ce sentiment; mais je sçais aussi la difference que l'on doit faire entre les Jugemens publics d'un Senat qui n'avoit nul interêt à se deshonorer par des faussetez, à la vûë de tout l'Univers; & les Satyres d'un Poëte affamé contre un Prince mort, qui ne l'a pas enrichi, sur tout quand il espere se pousser en décriant le mort devant ses Successeurs.

Epoque de Laodicée de Syrie.

La septiéme Medaille battuë à Laodicée de Syrie proche le Mont Liban. La legende du revers est ΙΟΥΛΙΕΩΝ ΤΩΝ ΚΑΙ ΛΑΟΔΙΚΕΩΝ, & à un des côtez ΠΛ, c'est-à-dire, πρὸς ΛΙΒΑΝΩ devant la tête de Domitien est marquée l'époque de cette Ville ΒΛΡ, c'est-à-dire 132. car elle fut délivrée des Parthes par Jules César, qui lui

donna le nom de *Julia Laodicea*, l'an de Rome 705, qui est la premiere de l'époque Julienne commune à cette Ville, & à quelques autres. Ici notre habile Antiquaire se trouve embarqué dans un procès avec M. Vaillant & le Cardinal Noris. Le premier met sans raison & sans preuve, le commencement de l'époque de Laodicée à l'an de Rome 707. au lieu que le Pere Piovene trouve que Laodicée, & d'autres Villes prirent en même-tems l'époque Julienne, c'est à sçavoir en l'an 705. de Rome, ce qui accorde toutes les differentes époques qui concourent avec celles de Laodicée & de ces Villes. Pour le Cardinal Noris, il prétend que cette Medaille n'est pas de Laodicée proche du Liban, & en Syrie mais d'un autre Laodicée située sur la Mer; Mais son nom *Julia* & les deux lettres ΠΛ marquent assez que c'est Laodicée de Syrie, & près du Liban. L'Auteur explique, & prouve cela: & pour l'autorité de la Chronique d'Eusebe, que le sçavant Cardinal allegue, on lui répond avec le Baron de Spanheim, Celebre Antiquaire, que cette Chronique qu'il cite n'est pas propre-

ment d'Eusebe, mais de quelques Compilateurs Grecs modernes, gens affamez, qui s'étoient devoüez aux sentimens de Joseph Scaliger : & qu'une pareille autorité, loin de servir, nuit à la cause pourquoi on la cite. Une Medaille qui suit donne lieu à éclaircir l'époque d'Ascalon, qui n'est pas moins curieuse que celle de Laodicée. Il faut voir cela dans le Livre même.

Medailles d'Herode, de Zenodore, des deux Rois Agrippa, &c. qui sont dans le Cabinet Farnese, & la Genealogie de ces Princes.

La Medaille du vieil Herode y est de toute antiquité, avec la marque distinctive du Lys Phaselitique, & la legende ΗΡΩΔΟΥ ΕΘΝΑΡΧΟΥ. Le reste sont des nouvelles acquisitions, les deux Medailles de Zenodore Tetrarque d'Iturée & de Galilée : toutes celles des Rois Agrippa. Il en rapporte cinq dans ce Tome neuviéme. La tête est toûjours de Domitien ; mais sur le revers on trouve le nom de ces Rois, & leurs qualitez. De toutes ces Medailles où il est fait mention des Hero-

des, &c. le Pere Piovene a tiré & conſtruit un arbre Genealogique de ces Princes, que je rapporterai en ſes propres termes. L'Italien en eſt très-aiſé à entendre.

Erode Etnarca
di Giudea

Archelao Re di Giudea
e della Samaria

Zenodoro Tetrarca
della Galilea
e della Iturea

Filippo Tetrarca
D'Iturea e della
Traconitide

Erode Tetrarca
prima della Galilea
e poi Rè.

Agrippa magno Rè della Galilea
Della Iturea e della Traconitide
Sotto cui fu preſa Geroſolima, il
Quale ebbe Sorella Berenice.

Agrippa Rè, il quale fu ancora
Prefetto della Milizia in luoguo de'
Ceſari in Paleſtina, e viſſe ſin quaſi
All' ultimo di Domiziano.

Cette Genealogie, conforme aux Medailles du Cabinet Farneſe, ne s'éloigne en rien du nouveau Teſtament. Il eſt vrai qu'elle ne ſuit pas l'Hiſtorien Joſeph; mais il y a long-tems que j'ai appris [dit notre ſçavant Antiquaire] du Cardinal Baronius, & du ſçavant Pere Salien, quel cas je dois fai-

re de ce Juif qui contredit ſans pudeur l'Ecriture Sainte, les Medailles, & lui-même.

Il reſte d'autres Medailles de Domitien ; celles de Domitia & celles de Julia, fille de l'Empereur Tite : tout cela fournit au Pere Piovene de belles choſes que nous laiſſons avec regret, mais il faut finir après avoir remarqué que les vignetes qui ſont à la tête de chaque Section repréſentent quelque édifice ſuperbe, le Palais Farneſe à Rome, l'Egliſe du Jeſus, le Château de Caprarole, tous monumens de la magnificence du Cardinal Aléxandre Farneſe, & les chefs-d'œuvre du celebre Vignole, outre cela les Palais des Sereniſſimes Ducs à Parme & à Plaiſance. Chaque Section eſt terminée par les Medailles, ou du Pape Paul III. ou du Cardinal Farneſe, ou de quelqu'un des Sereniſſimes Ducs, dont le ſeptiéme eſt le Sereniſſime Duc François I. qui regne aujourd'hui avec la ſolide gloire d'être aimé, & preſque adoré de ſes Sujets, que même au milieu des Guerres d'Italie, il a toûjours maintenu dans la paix & dans l'abondance.

ART. LXXIII.

NOUVEAU MEMOIRE Sur l'état présent de la Grande Russie, ou Moscovie, où l'on traite du Gouvernement Civile & Ecclesiastique de ce Païs ; des Troupes de Terre & de Mer du Czar, de ses Finances, de la maniere dont il les a reglées ; des divers moyens qu'il a employé pour Civiliser ses Peuples & aggrandir ses Etats, de ses Traitez avec differens Princes de l'Orient, & de tout ce qui s'est passé de plus remarquable dans sa Cour, sur tout par rapport au feu Prince Czarien, depuis l'année 1714. *jusqu'en* 1720. *par un Allemand, résident en cette Cour, avec la description de Petersbourg, & de Cronslot ; le Journal du voyage de Laurent Lange à la Chine, la description des mœurs & des usages des Ostiackes, & le Manifeste du Procès criminel du Czarenvits Alexis Petrowitz, avec une Carte generale des Etats du Czar, suivant les dernieres observations ..... A Paris chez Pissot, Libraire, Quai des*

Août 1725.

Auguſtins , à la Croix d'or.

LE voyage du feu Czar Pierre Alexeowits en France l'année 1717. & l'attention qu'on y paroît faire aux interêts de la Moſcovie, ont déterminé un François à nous donner en notre Langue de nouveaux Memoires ſur l'état preſent de ce Païs. Ils ſont l'ouvrage d'un Gentilhomme Allemand qui y a paſſé pluſieurs années en qualité de Réſident. La premiere page du Livre Picque la curioſité du Lecteur, parce qu'elle promet beaucoup. C'eſt déja un grand merite, & bien des gens n'en demandent pas davantage pour acheter & pour lire un livre. Si Virgile n'étoit pas connu, & qu'il propoſât ſon Poëme auſſi ſimplement qu'il le fait, je ne ſçai ſi en dépit d'Horace ſon Poëte Cyclique ne gagneroit pas la cauſe au jugement du Public : ajoûté qu'on eſt ſûr de ſon fait, quand on lui offre des choſes neuves ſur leſquelles il ne peut ſe récrier faute d'être inſtruit.

Et n'eſt-ce pas de là que nous ſont venuës tant de Relations ſouvent mal écrites, plus ſouvent fauſſes, & toû-

jours achetées? *Dicam insigne, recens, adhuc indictum ore alio,* dit-on de sens froid. On n'est point en état d'en juger, il faut bien croire les gens sur leur parole : & puis, qu'importe à un Lecteur qui cherche à s'amuser que ce qu'il lit soit vrai ou faux.

Ce n'est pas que je veüille dire que les faits avancez dans les Memoires soient contraires à la verité. L'Auteur parle comme les autres, en homme instruit, qui a été sur les lieux, & qui a vû tout par lui-même ; & ceux qui ont quelque connoissance du Païs, ou qui ont lû Perry, peuvent y apprendre quelque chose ; ce qui est plus difficile pour les autres. Car si le Frontispice est beau, les dedans sont bas, étroits, distribuez sans œconomie, & sans dessein. On ne sçait quel est le caractere des gens qui paroissent sur la scêne ; on ignore ou les commencemens, ou les suites d'une affaire ; tout est par lambaux, & sans ordre.

Il est surprenant que le Traducteur avance dans sa Préface « qu'à l'exception d'une vie du dernier Czar, imprimée en Allemand, nous n'avons

„ point d'autre Livre qui traite de la „ Moſcovie, que la Rélation du Ca- „ pitaine Perry ; car ſans parler de la Rélation du Sr Margeret, imprimée en 1607. à Paris, d'Olearuis, & de Jean Struys qui en parlent fort en detail dans leurs Voyages : nous avons la Rélation de M. Evert Iſband, Envoyé du Czar à l'Empereur de la Chine, & celle de M. de la Neuville, Envoyé extraordinaire du Roi de Pologne à la Cour du Czar, imprimées l'une en Hollande, l'autre à Paris, à la fin du dernier ſiecle.

Comme ces Mémoires ſont une eſpece de Journal qui n'a d'autre ſuite que celle des mois & des années, & comme on ne peut pas mettre tout un Livre dans un Extrait, nous en tirerons ce qui nous paroîtra de plus propre à faire connoître le genie & les mœurs des Moſcovites, les changemens que le dernier Czar a introduits parmi eux, & le caractere de ce grand Prince.

Les Moſcovites ſont les plus fiers & les plus orguëilleux de tous les hommes ; ils mépriſent & haïſſent les étrangers, dont ils ſe mocquent con-

tinuellement ; ils ne croient pas qu'il y ait de l'eſprit & du jugement hors de chez eux, & quelque choſe qu'ait fait le dernier Czar pour leur faire voir le ridicule de cette imagination, il n'a pas pû les défaire de leur préſomption. Ce Prince qui leur a fait changer leurs robes longues en des habits courts, avoit coûtume de les appeller un troupeau de bêtes fero- « ces qu'il avoit habillez en hommes, « & de dire, qu'il deſeſperoit de ja- « mais vaincre leur opiniatreté, & « d'arracher la méchanceté de leurs « cœurs» .

C'eſt cette perverſité qui eſt cauſe que la plûpart des jeunes Moſcovites ne retirent aucun avantage de leurs voyages : ils ramaſſent tout ce qu'il y a de mauvais dans les Païs qu'ils parcourent, & ils negligent ce qu'il y a de bon, en ſorte qu'à leur retour en Moſcovie, il ſe fait en eux un tel mélange des vices de leur Nation, qu'à peine ſe trouve-t-il jamais en eux une veritable vertu. Les erreurs & les vices paſſent des peres aux enfans, ſe multiplient, & ſe greffent les uns ſur les autres. Les étrangers qui ſont dans

le Païs, dit le Capitaine Perry, ont
» coûtume de se dire les uns aux au-
» tres, voulez-vous sçavoir si un Mos-
» covite est honnête-homme? Voyez
» s'il a du du poil au creux de la main,
» & s'il n'en à point, concluez qu'il
» ne l'est pas.

Quoiqu'il en soit de cette espece de proverbe qui n'est pas entierement conforme à la verité, l'attachement que les Moscovites ont pour les coûtumes de leur Païs, est tel, que la chose la plus impertinente devient sacrée dès qu'elle est marquée au Sceau de l'antiquité, & semblables à ce brutal Radbod, Roi des Frisons, qui sur le point d'être baptisé, répondit à ceux qui lui disoient que tous ses Ancêtres étoient dans les enfers, qu'il aimoit mieux se trouver en enfers avec eux que dans le Paradis avec les Chrétiens: il est à craindre qu'on ne puisse jamais les faire revenir des erreurs dans lesquelles ils ont été élevez, non seulement sur la Réligion, mais aussi sur les Arts, & que la plûpart des choses que le dernier Czar à pris tant de peine à reformer, ne revienne sur l'ancien pied, ce qui ne seroit pas appa-

cemment arrivé, si ce Prince avoit vû passer devant lui la plus grande partie des vieux Knées & Boyars, qui tiennent fort pour les anciennes coûtumes.

Il y a cependant quelques Seigneurs, & nous en connoissons de tels, que leur commerce avec les étrangers, & leur complaisance pour le Czar a cultivé, & a fait changer d'idées; mais ils sont encore rares, & à peine un contre mille. Les ignorans surpassent presque dans la même proportion les Sçavans. Ils se peuvent glorifier de leur multitude,

. . . . *illos*
Defendit nnmerus, junctæ que umbone phalanges. (a)

& insulter au petit nombre des autres. En un mot la science, les beaux Arts, & la politesse perdroient encore actuellement leur cause, si on les jugeoit en Moscovie à la pluralité des voix.

Les Dames de Petersbourg ont mieux profité du commerce des étrangers. Elles sont à présent habillées à la

(a) Iuven. sat. 2. v.

Françoiſe, & leurs préjugez ſe ſont tellement détruits, que l'Auteur aſſure qu'on trouve parmi elles autant de politeſſe qu'à Paris ou à Londres. Cependant, il dit dans un autre endroit, qu'on les reconnoît toûjours à leur ſimplicité & à leur groſſiereté naturelle qu'elles ne peuvent vaincre. Mais à Moſcou, & ailleurs où elles n'ont pas, comme à Peterſbourg, les ordonnances rigoureuſes du Czar, les anciennes habitudes prévalent toûjours. Elles ne peuvent ſe défaire de la coûtume de baiſſer la tête juſqu'à terre pour leurs reverences, & celles qui ont voyagé avec leurs maris ſont obligées de quitter les manieres étrangeres en arrivant à Moſcou, & de ſe conformer aux anciens uſages, crainte de donner matiere de rire aux autres.

Elles ſe fardent toutes à l'excès & la plus rouge leur paroît la plus belle. Les femmes d'une condition médiocre après s'être barboüillé le viſage, y mettent quantité de mouches. Cette extravagance alloit il y a quelque tems juſqu'à porter des mouches de toute ſorte de figures, qui repreſen-

toient même des arbres, des chevaux, des caroſſes, &c.

Les filles, & les femmes ſont fort retirées en Moſcovie, & elles ne ſortent jamais que pour aller à l'Egliſe, où pour voir leurs plus proches parens. Elles vivent dans un parfait eſclavage & leurs maris les traitent ordinairement ſi mal que pluſieurs filles conçoivent de l'averſion pour le mariage & ſe refugient dans un Convent : les femmes mêmes s'y retirent ſouvent, & dès qu'elles ont été une fois raſées, perſonne n'a droit de les en retirer. D'ailleurs quand il prend fantâiſie au mari de ſe faire Moine, le mariage eſt rompu par-là. Tout cela contribuë à peupler les Monaſteres. Les ſeuls Prêtres ſeculiers à qui il eſt permis, où plûtôt qui ſont obligez de ſe marier une fois, conformément à l'explication que l'Egliſe Moſcovite donne à ce paſſage de S. Paul : qu'*un Evêque doit être mari d'une ſeule femme* (1), ſont intereſſez à les traiter plus doucement, parce que, dit le Capitaine Perry, ſi la femme vient à mourir, il ne peut plus

(1) 1. *Timot. c.* 3.

éxercer la Prêtriſe qu'une année.

Parmi les nouveaux Reglemens que le Czar a faits, il s'en trouve d'avantageux au Dames qui peuvent paroître à preſent à la Cour, & chez les Seigneurs dans les Aſſemblées que ce Prince a établies en 1719. & qui doivent ſe tenir durant l'hyver trois fois la ſemaine, tantôt chez l'un, tantôt chez l'autre, toutes les perſonnes de qualité, hommes & femmes, ſont obligées d'y comparoître. La liberté doit y être entiere, perſonne n'y peut forcer les gens de boire ou de joüer ſous peine de vuider la grande aigle, qui eſt un grand gobelet plein de vin ou d'eau de vie : peine qu'on impoſe auſſi à tous ceux qui manquent contre les Loix, où les Reglemens de l'Aſſemblée. Mais y a beaucoup de Moſcovites qui profitent de cette occaſion pour ſe bien traiter, & pour ſe bien enyvrer aux dépens des autres, & qui regardent par-là ces Aſſemblées comme une des plus loüables inventions qu'on ait introduites dans le Païs.

C'eſt ici le lieu de parler de leurs feſtins, & de l'amour qu'ils ont pour

les liqueurs. Avant qu'on ſe mette à table, le Maître & la Maîtreſſe de la maiſon, ſans en excepter le Czar & la Czarine, preſentent aux Conviez un verre d'eau de vie. Lorſque chacun a pris ſa place on apporte le premier ſervice qui conſiſte en viandes froides accommodées avec de l'huile, de l'oignon, & de l'ail. Les ſoupes, le rôt, & les viandes chaudes compoſent le ſecond; le deſſert vient enſuite. On commence à boire les ſantez dès qu'on eſt à table dans de grands verres en forme de cloches, qui mettent bien-tôt par terre ceux qui n'y ſont pas accoûtumez. Le Reſident fut obligé à ſon premier repas chez l'Amiral Apraxin, d'avaler après maintes & maintes raſades de vin de Hongrie, une quarte entiere d'eau de vie que lui preſenta le Vice-Czar Romadonofski. Il perdit auſſi-tôt connoiſſance & fut reduit dans l'état où étoient déja preſque tous les Conviez.

Ce Vice-Czar où Gouverneur de Moſcou, homme d'une grande équité, & à l'épreuve de tout, étoit d'ailleurs d'une étrange humeur. Il forçoit ceux qui le venoient viſiter à

boire un grand verre d'eau de vie très-violente dans laquelle il jettoit du poivre, & qu'un grand Ours dreſſé à ce manege leur preſentoit avec la patte. Il l'avoit auſſi inſtruit à arracher le chapeau & les habits de ceux qui faiſoient quelques difficultez. Ainſi il falloit ſe réſoudre à en paſſer par-là, en danger d'oublier & ſon affaire & ſon chemin.

Une autre fois l'Auteur ayant ſuivi toute la Cour à *Peterskoff* maiſon de plaiſance du Czar, on but d'abord tant de vin de Tokay que quand il fallut ſe lever de table, à peine un ſeul pouvoit-il ſe ſoutenir. Cependant la Czarine preſenta à chacun un verre d'eau de vie d'une pinte que perſonne n'oſa refuſer. Après quelques heures de ſommeil, le Czar diſtribua des haches à tous les Seigneurs, & il ſe mit avec eux à abattre des arbres. Enſuite on les regala encore d'une ſi forte doſe de liqueur qu'elle les envoya coucher ſans ſentiment & dans l'eſpace de vingt-quatre heures le Reſident ſe trouva obligé de faire cinq debauches pareilles.

En general on peut dite que l'eau

de vie eſt le centre de la felicité des Moſcovites. Ils en reviennent toûjours-là : on ne peut faire plus d'honneur à ſes hôtes que de les bien enyvrer, & ſi nous croyons le Capitaine Perry il n'y a rien de plus commun que de voir les jours de Fête les Prêtres & le Peuple étendus yvres dans les rûës. Si on leur parle ils répondent : « que voulez-vous, Pere, « c'eſt aujourd'hui Fête, & je ſuis « ſaoul ». Plus la Fête eſt grande & plus l'yvreſſe leur paroît excuſable, ils ne croiroient pas, dit notre Auteur, avoir bien celebré la Fête de Pâques, s'ils ne s'étoient enyvrez au moins une douzaine de fois : les femmes même de diſtinction remercient ſouvent en pleine compagnie ceux chez qui elles ſe ſont trouvées de la civilité & de l'honnêteté qu'il leur ont témoigné en les bien ſaoulant.

Cependant, qui le croiroit ! Les Moſcovites ſont grands jeuneurs : leurs Carêmes ſont fort frequens, & ils en ſont rigides obſervateurs ; les maladies les plus conſiderables ne ſuffiſent pas ſouvent pour s'en exempter. Le dernier Czar voyant qu'ils

étoient pernicieux à un nombre infini de Soldats, de Matelots, & d'Ouvriers faisoit par son exemple, & par ses discours tout ce qu'il pouvoit pour lever là dessus leurs scrupules. Ils sont attachez opiniatrément aux ceremonies de la Religion les moins importantes, & ne s'embarassent nullement de ce qu'il faut faire, mais de ce qui s'est fait; *Pergentes*, comme dit Seneque, *non quà eundum est, sed quà itur.* (1) mettez les hors de leurs usages, ils prennent tout de travers, ils condamnent tout ce qui n'est pas conforme à leurs imaginations & à leurs préjugez. Ils ont une grande idée du signe de la croix qu'ils font seulement avec deux doigts, premierement de la tête à la poitrine, puis de l'épaule droite à la gauche: & ils ne pouvoient pas se persuader que l'Auteur qui n'observoit pas leur methode fut baptisé. Comme leurs Prêtres sont très-ignorans, & qu'il suffit pour eux de sçavoir chanter & lire distinctement l'Office, le Peuple est très mal instruit. Cependant le Czar a reglé depuis quelques années qu'on

(1) *Seneca de vita beata. c. 1.*

ne feroit aucun Prêtre qui ne pût donner des preuves de sa science, & il en a envoyé étudier en differens endroits.

Comme ce Prince avoit supprimé la dignité Patriarchale, & qu'il s'en étoit reservé les honneurs & les profits; il avoit coûtume de se rendre à l'Eglise à quatre heures du matin (1) le premier jour de l'an, suivant le vieux stile, qui est une des plus grandes Fetes des Moscovites; & y officioit lui-même, il commençoit par entonner, & il chantoit ensuite l'Epître devant l'Autel, l'après-diné S. M. accompagnée de toute la Noblesse commençoit la ceremonie du *Slawen*, espèce de Fête bisarre qui dure huit jours, pendant lesquels le Czar à la tête de tout le Clergé, & suivi d'un grand nombre de Knées & de Boyars tous assis sur des traîneaux, alloit de place en place visiter les principaux de la Cour. Dans chaque maison on chante en entrant le *Te Deum*: on souhaite ensuite la bonne année au maître de la maison qui faisoit un present en ar-

(1) *Les Moscovites comptent les heures depuis le lever du Soleil.*

gent au Czar comme au Chef du Clergé. Après quoi la compagnie se met à table, & boit & mange largement pendant deux heures; car elle ne peut pas demeurer plus long-tems dans le même endroit. Mais elle va aussi-tôt dans un autre, & fait ainsi par jour cinq où six visites qui étoient très-profitables au Clergé lorsque le Czar étoit avec lui, & qu'il trouvoit d'autant plus necessaire que ce Prince a reduit leur revenu environ au tiers de ce qu'ils avoient, & les a accablé d'impôts.

La Benediction de l'eau est aussi une Fête considerable chez les Moscovites. L'Auteur y assista le 17 Janvier 1715. Tandis qu'on chantoit le Service à l'Eglise, sept Bataillons des Gardes de Presbrazinski, ayant à leur tête le Czar en qualité de leur Colonel, s'avancerent sur la Neva qui étoit toute glacée. Le Prince Czarien parut dans les rangs pour y faire son employ de Sergent, on fit un trou dans la glace & l'on dressa autour une maison composée de plusieurs arcades. Tout le Clergé s'y rendit en Procession après le Service, & l'Ar-

chevêque benit l'eau. Cette ceremonie fut suivie d'une décharge de toute l'Artillerie, & d'une triple salve de mousqueterie. Les Moscovites sont religieusement attachez à cette Benedicton des Rivieres qu'ils ne manquent pas de faire tous les ans en reconnoissance des grands bien-faits qu'ils croyent recevoir de Dieu en se plongeant dedans.

Car ils regardent le bain comme un remede souverain contre toute sorte de maladies : ils les prennent de differentes manieres, les uns entrent tous nuds dans un batteau, & après s'être mis tout en sueur à force de ramer, ils se jettent dans la Riviere, d'autres sautent dedans tout froids, & se couchent ensuite les uns sur les autres autour d'un grand feu qu'ils allument au bord de l'eau : après quoi ils se frottent le corps d'huile où de graisse pour se rendre les membres souples. Il y a aussi des bains à Petersbourg auprès d'une petite Riviere pour les hommes & pour les femmes; lesquels bains appartiennent au Czar, & lui rapportent un revenu considerable : lorsqu'ils ont assez sué, & qu'ils

ſe ſont fait jetter de l'eau froide ſur le corps, ils vont ſe ſecher, & courent au grand air à la vûë de tout le monde ſans aucune pudeur.

Ils ont une autre eſpece de bain qui eſt leur plus puiſſant remede dans leurs grandes maladies. On chauffe un four à l'ordinaire, & quand la chaleur eſt un peu abattuë cinq ou ſix Moſcovites, plus ou moins, ſe gliſſent dans le four & s'y étendent tout de leur long : après quoi on ferme la porte ſur eux, de maniere qu'ils peuvent à peine reſpirer, lorſque la chaleur leur eſt devenuë inſupportable, ils ſortent pour prendre le frais, & rentrent enſuite : ils recommencent juſqu'à ce qu'ils ſoient preſque entierement rotis : ils en ſortent enfin rouges comme des écreviſſes, & ſe jettent dans la Riviere, où ce qu'ils aiment encore mieux, ils ſe couvrent entierement de neige, & demeurent ainſi enterrez plus ou moins de tems, ſelon la maladie.

Autrefois les plus grands Seigneurs ſe glorifioient d'être les eſclaves du Prince. Le dernier Czar a banni ce terme & il a voulu qu'ils ne ſe diſſent

que ses Sujets. Mais il n'y a que le terme de changé, & les Seigneurs comme les Païsans sont sujets a être frappez de Battocs, où de Knout. Les Battocs sont des verges de la grosseur du petit doigt dont deux hommes vigoureux déchargent en cadence des coups sur le patient qui a le ventre par terre. Tous ceux qui ont de l'autorité sur les autres ont droit d'infliger cette peine ; & ils le font sans autre forme de procès pour la moindre faute. La punition du Knout ne peut être ordonnée que par la Justice, c'est une courroye de cuir épaisse & dure, longue de trois ou quatre pieds, suspenduë par un anneau à un bâton. Le patient est élevé en l'air par une corde ou sur le dos d'un autre homme, & le bourreau lui en applique sur le dos autant de coups que porte sa sentence : ces punitions sont quelquefois exercées d'une maniere si dure qu'elles causent la mort ; mais ceux qui les ont souffertes ne sont notez d'aucune imfamie, & il est ordinaire de voir de pareilles gens admis dans la suite à des postes d'honneur & de confiance.

Août 1725.

La maniere de proceder en Moſcovie eſt courte : les Ecritures n'y ſont preſque pas en uſage ; le Juge entend lui-même les parties, & prononce la Sentence. Il y a quelques années que le Prince Menzicopf paſſant à travers un certain bourg fut attaqué par les Habitans ; il y eut pluſieurs perſonnes de ſa ſuite de tuées, & il courut lui-même grand danger de ſa vie ; il fit auſſi-tôt après pendre pêle-mêle tous lés Habitans juſqu'au dernier, ſans épargner même le Curé.

Quelque choſe qu'ait fait le dernier Czar pour reformer les deſordres qui ſe ſont gliſſez dans le Gouvernement, les Boyars pillent toûjours, & font des injuſtices criantes : le petit peuple eſt dans une ſi grande miſere que la vie lui eſt à charge : s'ils tombent malades, ils ſe couchent ſur le plancher, ſans s'embarraſſer s'ils gueriront, ou s'ils mourront ; & & ſans vouloir prendre aucun remede. Des Païſans repondirent un jour à un Miniſtre Lutherien, qui leur demandoit, s'ils ſçavoient ce qu'il falloit faire pour gagner le Ciel ; qu'il

étoit même fort incertain ſi le Ciel étoit fait pour eux, & qu'ils croyoient que la felicité éternelle étoit reſervée au Czar & à ſes grands Boyars.

Ce Prince a mieux réüſſi dans pluſieurs autres projets qu'il avoit faits pour la grandeur & la ſûreté de ſes Etats. Il a mis ſes armées ſur un bon pied; il avoit cent mille ſoldats, tous bien exercez, habillez & armez, ſans parler des Coſaques, des Tartares, & des Calmoucs ſes vaſſaux, &c. toutes ces troupes ſont bien diſciplinées & exactement recrutées. L'infanterie Moſcovite ne cede à aucune autre, la Cavalerie n'eſt compoſée que d'hommes forts & robuſtes, mais la Moſcovie ne produit point de bons chevaux, & les Moſcovites ne ſçavent ni ſoigner, ni manier les leurs.

Les Moſcovites ſont auſſi devenus Matelots par les ſoins que s'eſt donné le Czar pour leur apprendre lui-même la manœuvre, & pour la leur faire apprendre par les Etrangers. Il y a une centaine de Boyers à Petersbourg pour dreſſer à la navigation les Recruës de Matelots que l'on deſtine à ſervir ſur la flotte. Auſſi-tôt

qu'on a donné le ſignal de la forteresse, tous ces vaiſſeaux ſont obligez de mettre à la voile dans la riviere pour s'exercer, ſans quoi ils ſont condamnez à une amende. Cet exercice ſe fait toutes les fois que le vent eſt favorable, & le Czar s'y trouvoit ſouvent.

L'Auteur de ces Memoires vit lancer à l'eau en 1718. un magnifique vaiſſeau de 90. pieces de canon que ce Prince avoit conſtruit lui-même, aidé ſeulement des Moſcovites ſans le ſecours d'aucun ouvrier étranger. L'ouvrage en fut univerſellement admiré; il partit avec ſuccès au bruit des acclamations & des cris de joye de plus de vingt mille Spectateurs, le Czar ayant commencé le premier en donnant un ſignal avec ſon chapeau, après quoi on laiſſa entrer dans le vaiſſeau autant de perſonnes qu'il en pouvoit tenir. Le Czar alla lui-même à bord, & y fut très-favorablement reçû par le Vice-Czar Pierre Romadonofski. L'Amiral lui fit preſent de deux pots d'argent en conſideration de ſon habileté; & cet illuſtre conſtructeur de vaiſſeaux,

ayant remercié le Vice-Czar, il se mit à table avec huit Charpentiers Anglois, & il fut de fort belle humeur pendant le repas.

Ce Prince avoit été fait de Contre-Amiral Vice-Amiral l'an 1714. après la victoire qu'il remporta sur les Suedois à Gango sur la côte de la Finlande : car il a voulu passer par tous les degrez de la milice, & on ne l'appelloit sur la flotte que le Vice-Amiral *Pierre Michailoff*, selon l'ordre qu'il en avoit donné. C'est ainsi que pour former & pour s'attacher les nouvelles troupes, à qui il confia la garde de sa personne après les revoltes des Strelitzes, il voulut y servir lui-même en qualité de Tambour, de Sergent, de Caporal ; & il ne devint leur Colonel que par degrez.

Il fit ouvrir en 1716. à Petersbourg une Academie de marine, où toutes les familles Nobles de la Moscovie furent obligées d'envoyer un ou deux enfans, depuis l'âge de dix ans jusqu'à dix huit. Outre qu'on les y instruit de tout ce qui regarde la navigation, ils ont aussi des Maîtres pour

les Langues, pour les Armes, & les autres exercices du corps.

Enfin, l'idée qu'on s'est faite du merite de ce grand Prince, de l'étenduë de son genie, & de ses connoissances, est entierement conforme à la verité. Il étoit le Ministre le plus judicieux, le General, l'Officier, & le Soldat le plus experimenté de son Royaume; le plus sçavant Theologien, le meilleur Philosophe de toute la Moscovie, très-versé dans l'Histoire & dans les Méchaniques, habile Charpentier, & encore plus habile Matelot. Et quoique ses Sujets l'ayent peu secondé dans les projets qu'il avoit faits pour leur perfection; il a réüssi à établir des Academies pour toutes les Sciences, à regler ses Finances, à reformer les abus qui s'étoient glissez dans la Justice, à introduire dans son Royaume toutes sortes de Manufactures, à y faire fleurir les Arts, à retirer le Clergé de l'ignorance dont il faisoit profession, & dont il sembloit même qu'il fit gloire: rien ne lui est échappé.

Nous finirons cet Extrait par un petit divertissement que ce Prince

donna à sa Cour en 1710. On est fort curieux de Nains en Moscovie ; les les plus grands Seigneurs en ont à leur service, & on a grand soin d'en multiplier l'espece en les mariant ensemble. Le Czar voulut ajoûter aux ceremonies du mariage de la Princesse Anne sa Niece avec le feu Duc de Curlande Frederic Guillaume, le divertissement d'une nôce de Nains. La veille de la fête deux Nains d'une jolie figure & richement habillez allerent faire les invitations dans une petite chaise à trois roües, tirée par un cheval. Le lendemain le mariage se fit dans l'Eglise de la Forteresse, suivant le Rit Moscovite. Un très-petit Nain, portant un bâton orné de rubans, marchoit à la tête de la Procession, en qualité de maître des Ceremonies : il étoit suivi des mariez très-proprement habillez ; le Czar venoit ensuite accompagné des Knées, Boyars, &c. Tous les Nains de l'un & de l'autre sexe marchoient après au nombre de soixante & douze qu'on avoit ramassez de tous les endroits de la Moscovie : ils étoient rangez par étages suivant leur grandeur

comme des tuyaux d'orgues. Le Czar voulut tenir la Couronne ſur la tête de la mariée, ſuivant l'uſage de l'Egliſe Moſcovite. La Ceremonie finie, la compagnie ſe rendit chez le Prince Menzicoff, où on avoit preparé le diné. On plaça au milieu de la Salle pluſieurs petites tables pour les nouveaux mariez, qui furent ſervis par un Maréchal, & huit Députez ou Sous-Maréchaux, tous Nains : après diné les Nains commencerent à danſer à la Moſcovite. Il eſt aiſé de s'imaginer le plaiſir que le Czar & le reſte de la compagnie prenoit à voir les cabrioles comiques, les grimaces & les poſtures ridicules de ces pigmez dont la ſeule vûë faiſoit rire. L'un avoit une groſſe boſſe par derriere, & les jambes très-courtes ; l'autre ſe faiſoit remarquer par ſon ventre monſtrueux ; un troiſiéme marchoit en dandinant comme un blereau ſur une petite paire de jambes tortuës ; d'autres avoient la bouche de travers, & les oreilles longues, avec de petits yeux de cochon. La figure des autres étoit encore plus ridicule. Lorſque ces divertiſſemens furent finis,

on conduiſit les nouveaux mariez au Palais du Czar, où on les coucha dans ſa propre chambre.

Nous renvoyons à un autre Extrait la deſcription de Peterſbourg, les mœurs des Oſtiackes, le voyage de Laurent Lange à la Chine, & tout ce qui regarde le procès qui fut fait au Czarewitz en 1718.

ARTICLE LXXIV.

OSSERVAZIONI ANATOMICO-Fiſiche, &c. C'eſt-à-dire; *Obſervations Anatomico-Phyſiques, par Monſieur Pierre Simon Rouhault. Imprimées à Turin*, 1724. *in* 4°. *pages* 105.

C'eſt ici, dit l'Auteur, le fruit de plus de dix ans d'Obſervation & de meditation:

Ie Obſervation. *Sur le Placenta & les Membranes du Fœtus.*

Chaque *Fœtus* a ſon *Placenta*; cependant Mr Rouhault en a trouvé juſqu'à trois & quatre pour un ſeul

Fœtus : mais cela eſt extraordinaire. Le *Placenta* eſt revétu d'une membrane qu'on a priſe juſqu'ici pour une membrane ordinaire, mais Mr Rouhault a découvert, qu'elle eſt d'un tiſſu reticulaire ; ce qui n'empêche pas que quand on y introduit de l'air avec violence elle ne ſe gonfle ; parceque les trous reticulaires de la Membrane ſont pleins de petits vaiſſeaux capillaires, qui s'inſinuent de l'*Uterus* juſques dans le *Placenta*. Selon l'Auteur la ſubſtance du *Placenta* n'eſt qu'un aſſemblage des plus ſubtiles racines des vaiſſeaux *ombilicaux*, envelopées dans les *guaines* membraneuſes qui ſe forment des Membranes du *Fœtus*. Il y a deux ſortes de *guaines*, & chacune contient toûjours un petit rameau de veine, & un d'artere.

IIe Obſervation. *Sur le Cordon ombilical.*

L'Auteur ayant ſouvent examiné de près ce *cordon*, l'a trouvé compoſé d'un corps *ſpongieux*, dont les *veſicules* ſont pleines de *gelatine*, & de trois vaiſſeaux ſanguins, deux arte-

 res

res & une veine, appellez communément *vaiſſeaux ombilicaux*, le tout enveloppé d'une membrane. Ces vaiſſeaux courent le long du *cordon*, non en droite ligne, mais par contours ſerpentins ou ſpiraux, quelquefois reguliers, ſouvent irreguliers. Quelquefois l'artere ſe replie ſur elle même, & forme ce qu'on appelle des nœuds.

III^e Obſervation. *Sur la Nutrition du Fœtus.*

On ne convient pas parmi les Anatomiſtes de l'organe de la nutrition du *fœtus*. Les uns veulent que ce ſoit la bouche, d'autres le cordon ombilical, d'autres tous les deux : mais il y a des *Fœtus* ſans ouverture de bouche, qui ne laiſſent pas de ſe bien nourrir. Autre ſujet de diſpute : quelle eſt donc la nourriture du *Fœtus?* Les uns croyent, que c'eſt ſimplement le ſang maternel qui paſſe par les *vaiſſeaux ombilicaux* dans le fœtus; d'autres que c'eſt un *ſuc laiteux* qu'ils appellent *uterin*, parce qu'il eſt plus convenable, ſelon leur penſée,

que le fætus destiné à se nourrir de lait dans la suite, s'en nourrisse dès le ventre de la mere. Mr Rouhault refute fort bien ce suc laiteux, & veut que le fætus se nourrisse de la lymphe la plus subtile & la plus douce qu'il reçoit avec le sang maternel. Si sans être Anatomiste de profession, & avec la simple speculation de l'Anatomie on pouvoit hazarder quelque raisonnement sur cette matiere; je dirois, qu'en effet il n'est pas plus surprenant, que le fætus se nourrisse de lait après s'être nourri de sang qu'il l'est, qu'il se nourrisse de viandes solides après s'être nourri de lait, ou qu'il se nourrisse par la bouche après s'être nourri par le nombril. Oserai-je même ajoûter, que le sang tout pur me paroit la plus convenable nourriture du fætus, qui a son sang comme la mere, & qui sans doute n'auroit pas la force de le former de sorte qu'il a besoin de le recevoir tout fait. Le lait & même la lymphe seroient des nourritures trop indigestes pour le fætus; ne faudroit-il pas toûjours qu'il les digerat en sang, & en d'autres humeurs? Et d'ailleurs cette di-

gestion ne se feroit pas sans excremens, chose tout-à-fait peu convenable à la situation où il se trouve.

IV^e Observation. *Par quelle Loi de force le sang passe-t'il de la mere dans le fœtus?*

Les vaisseaux du fœtus sont mols & delicats ; il faut donc que le sang de la mere tempere sa course en arrivant dans le fœtus, autrement il detruiroit tous ces vaisseaux. Mr Rouhault croit qu'il y a entre la mere & le fœtus un principe de force qui proportionne celle du sang à celle du fœtus. Ce principe est, selon lui, l'artere qui bat sur la *veine ombilicale*, avec un effort temperé par le corps spongieux du *cordon ombilical.*

V^e Observation. *De la Circulation du sang par le cœur du fœtus.*

D'un côté Harvée veut que le sang passe de l'oreillette droite du cœur à la gauche par le trou ovale ; de l'autre, Monsieur Meri le fait passer de la gauche à la droite. Mr Rouhault

fortifie ce dernier sentiment de plusieurs raisonnemens solides, fondez sur ses nouvelles Observations.

VI^e & derniere Observation. *De la cause de l'accouchement.*

Ce n'est, selon l'Auteur, ni la trop grande dilatation de l'uterus, ni le besoin que le fætus a de respirer, ni sa pretenduë maturité. Il ne l'attribuë qu'aux contractions alternatives de l'uterus, causées par les tiraillemens que font les racines des vases ombilicaux pour sortir de leurs guaines.

ARTICLE LXXV.

NOUVELLES LITTERAIRES.

D'ALLEMAGNE.

DE HALL.

LE Docteur Joachim Langius a écrit contre les Athées. Un de ces malheureux prenant le nom d'Alethophile (nom qui ne lui convient point, & ne lui peut convenir, puisqu'un Athée ne peut jamais être ami de la verité, combattant & niant le Dieu de la Verité.) Le prétendu Alethopile, donc présenta il y a quelques années à Mr Langius un écrit rempli des mauvaises objections de ces sortes de gens contre la Réligion Chrétienne, le défiant d'y répondre. Le Docteur chargé alors d'autre travail, promit d'y répondre dans la suite, & se voyant pressé par le faux Alethophile, répondit à son écrit au bout d'un Ouvrage qu'il faisoit alors imprimer sur l'Histoire Ecclesiastique. Comme le défi & les instances de cet Anonyme

avoient fort l'air d'insulte, le Docteur Langius n'a pas crû qu'une réponse en passant suffit pour son honneur. Il entreprit de prouver contre le prétendu Alethophile, contre l'atheïsme & la fausse Philosophie, particulierement la Stoicienne, & celle de Spinosa. 1°. La Réligion Naturelle, c'est-à-dire, l'Existence, l'Essence, & la Providence de Dieu, & les devoirs que ces veritez connuës imposent à tous les esprits. C'est ce qu'il fait dans le Livre qu'il a imprimé à l'Imprimerie de l'Hôpital des Orphelins, & qu'il a intitulé, *Causa Dei & Religionis Naturalis adversus Atheismum & pseudo-Philosophiam præsertim Stoicam & Spinosianam, ex vera Philosophûm principiis demonstrativè asserta.* Il promet une deuxiéme partie, où contre les Naturalistes ou les Déistes, il prouvera la verité de la Revelation. Une troisiéme partie, où il prouvera la verité de la Réligion Chrétienne, contre les Juifs & les Turcs. Enfin une quatriéme où il la prouvera contre les Sociniens. Vous voyez que Mr Langius n'est pas de ces gens qui font consister la modestie & la politesse, à trembler

devant les impies, & à n'oser publier les avantages qu'a la Réligion en les attaquant. Ses preuves sont des démonstrations.

D'ITALIE. DE PADOUË.

On a imprimé ici un Livre qui étant traduit en François, seroit utile & feroit plaisir à bien des gens ; ce sont les Entretiens ou Exhortations familieres de S. Charles Borromée. Ce grand Archevêque avoit dans sa Ville Metropolitaine un Monastere nommé des *Angeliques*, nom qui convenoit très-bien à la pureté, la vertu, & la devotion de ces Réligieuses. S. Charles au milieu des occupations continuelles que son Diocese & sa Metropole lui fournissoient, n'oublioit jamais cette Maison, la plus illustre portion de son troupeau ; il les visitoit, les entretenoit, les exhortoit de cette maniere fervente, qui convenoit & à un Pasteur si zelé, & à des Vierges si sages & si pleines de l'amour de Dieu. Ce St Cardinal préparoit en peu de mots les sujets de ses Sermons, & de ses entretiens ; on en a 7. ou 8. Tomes dans

la Bibliotheque Ambrosienne à Milan. Ce que l'on a donné de ces Entretiens ou Exhortations aux *Angeliques*, n'a point été tiré delà, mais d'un manuscrit à une Réligieuse de ce Monastere, Madame Agathe Sfondrata, niece du Pape Gregoire XIV. & fille d'un grand esprit (dont on a une Histoire de son Monastere très-bien écrite) avoit recueilli pendant que le Saint Archevêque leur parloit, non seulement ses sentimens, mais encore ses expressions. Des discours qui ont sanctifié ce Monastere, en pourront sanctifier d'autres, & comme les vertus Chrétiennes qui faisoient le fonds des entretiens d'un si grand Saint, peuvent & doivent être pratiquées de toutes les personnes qui veulent servir Dieu, on voit combien ce Livre qui a fait beaucoup de bien en Italie, pourra en faire en France, s'il est bien traduit. C'est un *in* 4°. de près de 200. pag. Le tître est *Sermoni familiari di S. Carlo Borromeo.*

D'ANGLETERRE.

DE LONDRES.

Le dernier Livre du Docteur Jurin, Secretaire de la Societé Royale, est une *Relation fidelle & impartiale* du succès de l'Inoculation de la petite verole, pratiquée en Angleterre durant l'année 1724. avec une comparaison exacte des succès facheux de cette pratique, avec la mortalité causée par la petite verole naturelle. Brochure in 8° en Anglois 1725. M. Jurin n'est pas de ces gens empressez qui voudroient engager tout le monde dans une pratique qui leur a plû par quelque endroit que ce soit. Sa maxime qu'il marque dès la premiere page de son Livre; c'est qu'en choses pareilles, il ne faut être ni trop timide, ni temeraire. Il amasse donc avec soin des relations de tous les endroits de la Grande Bretagne où l'Inoculation se pratique, des rapports exacts faits autant que cela se peut par des personnes du metier, ou du moins par des personnes intelligentes qui ont examiné

& ſuivi le mal avec attention : & la comparaiſon qu'il a faite des effets de la petite verole naturelle, & de ceux de l'Inoculation ou petite verole artificielle, ne lui fait trouver depuis 3. ans qu'un mort de l'Inoculation contre 49. morts de la petite verole naturelle. Il faut voir les Tables exactes qu'il donne du nombre des malades, de leurs bonnes & mauvaiſes diſpoſitions des accidens durant la maladie, &c. Il ne croit pas avec cela que l'on ſe doive déterminer encore à rendre cette pratique commune en tous lieux, & à toutes ſortes de gens; mais on pourra dans la ſuite avoir tant & de ſi ſures experiences qu'il ſera pour lors aiſé de ſe déterminer. Son Livre merite d'être lû.

DE HOLLANDE.

DE LA HAYE.

Jean Swart & Pierre de Hondt, ont imprimé en 4. Volumes in 8° le Catalogue de la Bibliotheque de feu Son Eminence M. le Cardinal du Bois, dont la vente publique ſe fera ici le 27. *Août* 1725.

du mois d'Août de cette année. On ſçait que cette Biblioteque avoit été amaſſée par M. l'Abbé Bignon, & c'eſt aſſez dire. Elle ne lui étoit plus neceſſaire ayant la Surintendance de celle du Roi, elle convenoit au Cardinal, Miniſtre, qui n'a pourtant gueres eu le tems d'en joüir. . . . . Ce Catalogue eſt parfaitement bien rangé par matieres, & il y a beaucoup à apprendre pour les perſonnes qui veulent acquerir la connoiſſanae de toutes ſortes de Livres, & de differentes Editions. On le trouve à Paris chez Gabriel Martin, ruë Saint Jacques à l'Etoile.

On trouve encore ici chez les mêmes de Hondt & ſes Aſſociez un *Proſpectus* du Livre du Comte Marſigli ſur le Danube, *Aloyſii Ferdinandi Comitis Marſilii, Danubialis operis prodromus.* C'eſt une brochure *in octavo*, où il y a beaucoup à apprendre ſur le cours du Danube, & ſur ſes Iſles & Villes ſituées deſſus, & les Païs qui le bordent de part & d'autre. Cet Ouvrage contient 6. Volumes *in folio*, on le propoſe au public par voye de ſouſcription. En voici les conditions propoſées par les Libraires.

Condition de la Souscription.

L'Ouvrage que nous proposons, remplira exactement l'attente des Sçavans. Dans quelque genre de Science que leur gout les ait jettez, ils trouveront ici de quoi animer leur curiosité. Ce n'est point une description seche du cours du Danube, on y voit des Dissertations fort amples sur l'Histoire ancienne & modernes des Païs que ce Fleuve arrose; les Animaux de toutes les espéces, jusqu'aux insectes, les Mineraux, les Vegetaux, les Antiquitez Romaines y ont leur place; & les experiences phisiques & Anatomiques que l'Auteur a faites sur tous les sujets dont il traite, répondent parfaitement à la reputation qu'il s'est acquise. Tout le monde sçait que Mr le Comte Marsili est celebre dans la République des Lettres. Les Academies de Paris, de Londres, & de Montpellier l'ont associé à leurs travaux. Nous n'entrerons point dans un Panegyrique plus détaillé; son nom fait son éloge, & suffit pour faire espererer plus que nous ne pourrions promettre.

L'Empereur Leopold a fait faire cet Ouvrage, à ses depens, il en confia la

conduite à l'érudition du Comte Marſili, à qui il donna les plus habiles Maîtres, pour exécuter les deſſeins d'après nature. Il y en a près de quatre cens, dont nous avons les planches gravées par les plus renommez Ouvriers de l'Italie. Nous ſommes donc en état de tenir la parole que nous donnons ci-après pour les termes ſpecifiez.

On n'imprimera que ſix cens vingt-cinq exemplaires, dont vingt ſont pour l'Auteur. Chaque exemplaire ſera numéroté, & chargé des noms des Souſcripteurs. Et en cas que l'on trouve des numeros doubles, les Libraires s'engagent de payer 10000. florins d'amende, pour les Pauvres du lieu où ſe fera l'accuſation.

Et comme le nombre de ſix cens ſouſcriptions ſera bien-tôt rempli, on n'en acceptera pas une au delà ſous peine de l'amende ci-deſſus; de ſorte que le prix de cet Ouvrage augmentera conſiderablement : ainſi les Souſcripteurs ſont priez d'envoyer leurs ordres au plûtôt.

Par ce petit nombre d'exemplaires, notre vûë a été de rendre ſervice aux

Sçavans. Car enfin ils ne doivent pas craindre une seconde Édition, puisque sitôt que ledit nombre sera tiré, nous devons renvoyer les planches à Bologne, pour y être dorées, & servir d'ornement dans la Salle de l'Academie.

Il y aura six Volumes *in folio*. Nous en promettons deux trois mois après le terme échu de la Souscription; deux autres six mois après cette premiére livraison; & les deux restans, six mois ensuite. En sorte qu'en quinze mois, à compter du premier de Septembre prochain, nous satisferons le Public.

On preferera ceux qui auront envoyé les premiers leurs ordres pour la souscription; pour cet effet on aura égard à l'ancienneté des dâtes des Lettres, à compter du tems que les Couriers Ordinaires mettent à faire le voyage; afin d'éviter les Lettres antidâtées.

Le Prix de l'Ouvrage par souscription sera de cent cinquante florins monnoye de Hollande: dont on payera trente en souscrivant fl. 30

Quarante en recevant les deux premiers Volumes 40

Quarante à la ſeconde livraiſon 40
& quarante au dernier terme. 40

f. 150

Ceux qui n'auront pas ſouſcrit, payeront deux cens florins : ſuppoſé qu'il y ait des exemplaires de reſte.

Chaque Tome ſera orné de frontiſpiſces, de vignettes, & autres ornemens, qui ont rapport à la matiere dont il traite. Le tout gravé par les plus excellens Maîtres de l'Art.

Nous donnons une idée generale de ce qui eſt contenu dans l'Ouvrage; & nous envoyons aux Libraires ci-deſſous nommez des échantillons des planches. Ainſi le Public jugera par lui-même de l'importance de l'Ouvrage, avant que de ſe determiner à cette dépenſe.

Tout l'Ouvrage ſera imprimé ſur du papier de la même forme & pareil à celui de ces conditions.

On commencera à recevoir les ſouſcriptions le 1. d'Avril prochain : & on continuera juſqu'au premier de Septembre de la même année; lequel tems expiré on n'en recevra aucune.

Les Libraires, ſont, à Paris chez Jean Mariette.

A Lyon chez de Ville & Certe.
A Roüen chez Cailloüe.
A Lille chez Danel.
A Geneve chez de Tornes, Fabri & Barillot, Bousquet & Comp.

DE FRANCE.

DE PARIS.

Le Public a déja été informé que le R. P. Antoine Boucat, ancien Professeur en Theologie de l'Ordre des Minimes, donnoit une Theologie Scolastique, Positive, & Dogmatique en 5. Tomes *in folio* & 20. *in octavo*; que le premier contenoit, outre les Dissertations ordinaires 40. Questions de positive, avec des Chapitres curieux & sçavans, sur les opinions des deux Ecoles Catholiques, Congruistes & Thomistes; sur ce qui regarde la Science de Dieu, & la prédestination des Saints, que l'Auteur quoique Thomiste, rapportoit fidelement tout ce qui se peut dire de part & d'autre, afin d'être de quelqu'utilité à Messieurs les Licentiez, obligez par état de disputer dans les Thêses *in utram-*

que partem. L'on a encore prévenu le Public que pour ſatisfaire à ſes deſirs l'Auteur avoit ſuſpendu l'impreſſion des Traitez qui ſuivent, naturellement ſelon l'ordre ordinaire de l'École, pour donner celui des Sacremens, tant en general qu'en particulier, ce qu'il a executé avec toute l'exactitude poſſible. Il ſe vend maintenant à Paris chez Wite, ruë St Jacques à l'Ange Gardien, & à Roüen chez Jore, caractere d'Hollande, & bon papier, en 2. Tomes *in folio* & huit *in octavo*. L'on y traite à fond les queſtions Dogmatiques & poſitives, ſpecialement ſur l'Euchariſtie, la Penitence, & l'Ordre ; les Diſpoſitions, les Rites tirez des anciens manuſcrits, de la Bibliotequie du Roi & autres. L'on y traite même des cas de conſcience qui regardent chaque Sacrement, en ſorte qu'il n'a pas paru juſqu'ici de Traité ſur cette matiere ſi complet : il eſt hiſtorié à la tête de chaque Diſſertation, ſur les erreurs anciennes, & modernes qui y ſont réfutées par ordre dans differens Articles. En attendant qu'on faſſe un détail de ce vaſte Traité, on dira ici deux mots des Sacremens en general.

L'Auteur, outre les questions ordinaires, traite au long la Causalité des Sacremens, selon le sentiment des deux Écoles, comme aussi la question du Concile *in utramque partem* que Saint Augustin oppose aux Donatistes, l'intention interieure y est fortement établie, & l'on demontre en particulier que St Thomas à été de ce sentiment. La Controverse des Rébaptisans y est exposée dans toute son étenduë. Enfin l'on établit par toutes sortes d'argumens, tirez des Eglises Orientales & Occidentales, le nombre des sept Sacremens, sur tout que ni Saint Ambroise, ni Saint Bernard n'ont jamais mis dans ce nombre le lavement des pieds. Mais pour ne laisser aucun prétexte aux Protestans de rejetter ce nombre sacré, on fait voir que toutes les Eglises qu'ils occupent maintenant étoient d'accord avant leur prétenduë reforme avec l'Eglise Romaine sur le nombre des sept Sacremens. L'on en dira davantage dans les Journaux suivans.

Simart a imprimé en deux Tomes *in* 12. l'Ouvrage du P. Le Quien sur les Ordinations Anglicanes. Le Pere le Courayer n'a pas un petit Adversaire dans le P. Le Quien. Ce dernier attaque le Défenseur de ces Ordinations & sur le fait, & sur la forme, mais autant que le permet la cause qu'il a à défendre, il le traite poliment & charitablement. Le R. P. Le Quien est déja connu par d'autres Ouvrages estimez du Public. Nous donnerons au plûtôt un extrait de son nouvel Ouvrage.

L'Hermite sur le Quai des Augustins a imprimé la défense de l'Edit du Roi de 1719. sur les Benefices simples, possedez par des Religieux. L'Auteur est Mr le Grand Licentié de la Maison & Societé de Sorbonne, & Chanoine Regulier de S. Augustin. Ce Livre a picqué la curiosité du Public; nous en parlerons incessamment.

Cavelier fils a imprimé un Traité des vertus Medicinales de l'eau, qui merite l'attention du Public.

La Traduction du Livre de Mr Nieuventii sur l'existence de Dieu;

Ouvrage ſi eſtimé en Hollande & en Angleterre, paroit enfin : il merite bien qu'on en informe exactement le Public. C'eſt l'Anatomie, la Phyſique & l'Aſtronomie, employées à faire connoître le Createur. On le trouve chez Vincent ruë S. Severin.

FIN.

TABLE

Des Mémoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts.

Mois d'Août 1725.

ART. LXVI. *La veritable Grandeur d'Ame, ou Reflexions importantes aux personnes distinguées par leur naissance, &c.* Page 1349

ART. LXVII. *Histoire de l'Academie des Sciences pour l'année* 1721. p. 1359

ART. LXVIII. ΠΕΡῚ ΚΑΘΗΚΌΝΤΩΝ ΒΊΒΛΟΣ ΞΥΓΓΡΑΦΕΙ͂ΣΑ ΠΑΡᾺ ΤΟΥ ἘΥΣΕΒΕΣΤΆΤΟΥ, ὙΨΗΛΟΤΆΤΟΥ ΚΑῚ ΣΟΦΟΤΆΤΟΥ, ἈΥΘΈΝΤΟΥ ΚΑῚ ἩΓΕΜΌΝΟΣ ΠΆΣΗΣ ὈΥΓΓΡΟΒΑΛΑΧΊΑΣ ΚΥΡΊΟΥ, ΚΥΡΊΟΥ ἸΩΆΝΟΥ ΝΙΚΟΛΆΟΥ ἈΛΕΞΆΝΔΡΟΥΜΑΥΡΟΚΟΡΔΆΤΟΥ ΒΟΕΒΌΔΑ. p. 1378

ART. LXIX. *Problêmes Historiques.* p. 1381

ART. LXX. *Histoire de l'exil de Ciceron par Mr Morabin.* p. 1401

ART. LXXI. J. Cesari in Metallo Mezano e piccolo raccolti nel Museo Farnesse Tomo nono ed. *C'est-à-dire, le neuviéme Tome du Cabinet Farnese.* p. 1448

Histoire du Cabinet Farnese. p. 1449
Medailles, & leurs éclaircissemens. p. 1454
Du mot Cæsar, *& de la Couronne de Laurier sur ces Medailles de Domitien.* p. 1455
Medaille curieuse de Vespasien, entrée depuis peu dans le Cabinet Farnese, & qui a rapport à Domitien. p. 1456
Un seul homme transformé en deux. p. 1459
Deux Eclipses en douze jours. 1460
Ce que c'étoit que *Princeps Juventutis.* p. 1462
Epoque celebre marquée sur les Medailles de quatre Empereurs seulement. p. 1463
Bon Mot du Consul Fronton. 1467
Medaille de Vespasien & de Domitien, qui paroit fausse & ne l'est pas. p. 1468
Medailles frapées par l'ordre du Senat sur les soins que prit Domitien de prévenir la famine. p. 1470
Sur les Medailles dont la légende est Moneta Augusti. p. 1473
Imperator decimum quartum. 1475
Jeux séculaires de Domitien, en quelle année. p. 1476

Août 1725.

Divers Jugemens du Senat avantageux à Domitien. p. 1478

Epoque de Laodicée de Syrie. 1480

Medailles d'Herode, de Zenodore, des deux Rois Agrippa, &c. qui sont dans le Cabinet Farnese, & la Genealogie de ces Princes. p. 1482

ART. LXXIII. *Nouveau Memoire Sur l'état présent de la Grande Russie, ou Moscovie, où l'on traite du Gouvernement Civile & Ecclesiastique de ce Païs; des Troupes de Terre & de Mer du Czar, de ses Finances, de la maniere dont il les a reglées, des divers moyens qu'il a employé pour Civiliser ses Peuples & aggrandir ses Etats, de ses Traitez avec differens Princes de l'Orient, & de tout ce qui s'est passé de plus remarquable dans sa Cour, sur tout par rapport au feu Prince Czarien, depuis l'année* 1714. *jusqu'en* 1720. *par un Allemand, résident en cette Cour, &c.* p. 1485

ART. LXXIV. Osservazioni Anatomico-Fisiche, &c. C'est-à-dire, *Observations Anatomico-Physiques, par Monsieur Pierre-Simon Rouhault.* p. 1511

Août 1725.

ART. LXXV. *Nouvelles Litteraires.*
D'Allemagne. De Hall. p. 1517
D'Italie. De Padouë. p. 1519
D'Angleterre. De Londres. p. 1521
De Hollande. De la Haye. p. 1522
De France. De Paris. p. 1528

Fin de la Table.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Septembre 1725.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts,

Recueillis par l'Ordre de Son Altesse Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

Septembre 1725.

De l'Imprimerie de S. A. S.
A TREVOUX,
& se vendent à Lyon,
Chez les FRERES BRUYSET, Libraires ruë Merciere, au Soleil.

M. DCCXXV.
Avec Approbation & Privilege.

CES MEMOIRES ONT COMmencé au mois de Janvier 1701. & se vendent 15 s. le mois en blanc; & brochez, 16. s.

Année	1701.	9. vol.
———	1702.	12. v.
———	1703.	12. v.
———	1704.	13. v.
———	1705.	12. v.
———	1706.	12. v.
———	1707.	12. v.
———	1708.	12. v.
———	1709.	12. v.
———	1710.	12. v.
———	1711.	12. v.
———	1712.	12. v.
———	1713.	12. v.
———	1714.	12. v.
———	1715.	12. v.
———	1716.	12. v.
———	1717.	12. v.
———	1718.	12. v.
———	1719.	12. v.
———	1720.	5. v.
———	1721.	12. v.
———	1722.	12. v.
———	1723	12. v.
———	1724.	12. v.
———	1725.	9. v.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.

Septembre 1725.

ARTICLE LXXVI.

SUITE DES NOUVEAUX Memoires de Moscovie.

NOus avons déja donné le premier Tome de ces Memoires : celui-ci contient 1°. la description de Petersbourg. 2°. Le Journal du voyage de Laurent Langé à la Chine dont nous ne parlerons point, parceque nous n'y avons rien trouvé de nouveau qui soit fort intéressant. 3°. Les mœurs & les usages des Ostiackes, & la maniére dont ils furent convertis à la Religion

Chrétienne du Rit Grec. 4°. Le manifeste du Procès criminel du Czarewitz Alexis Petrowitz, jugé à Petersbourg par ordre de Sa Majesté Czarienne le 25. de Juin 1715. V.S.

Description de la ville de Petersbourg.

Cette ville peut être regardée comme une des merveilles du monde ; si l'on a égard au nombre prodigieux de ses maisons, & au peu de tems qu'on a mis à la bâtir. Elle est située à l'embouchûre de la Neva. Cette riviére sort du lac Ladoga, & se jette dans la Mer Baltique à la pointe Orientale du Golfe de Finlande. Le dessein du Czar n'étoit d'abord que de bâtir une Forteresse sur la Neva ; mais charmé de plus en plus des Contrées voisines, il résolut dans la suite d'en faire son principal chantier pour les gros vaisseaux de guerre : il donna des ordres pour rassembler une grande quantité de Païsans Moscovites, Tartares, Cosaques, Calmuques, Finlandois, & Ingriens pour bâtir la Forteresse On commença au

mois de Mai 1703. mais comme on n'avoit pas les provisions necessaires pour faire subsister ce prodigieux nombre d'ouvriers, il perit près de deux cens mille de ces malheureux.

Pendant qu'on avançoit la Forteresse, on travailloit aussi insensiblement à la ville. Un grand nombre de Seigneurs, de Marchands, & d'Artisans reçûrent ordre de venir s'y établir, & d'y bâtir des maisons. L'obéïssance fut prompte, & le succès répondit aux vœux du Czar.

La Citadelle, ou Forteresse est un exagone oblong & irregulier : elle n'étoit d'abord que de terre; mais en 1710. le Czar commença à y construire de fortes murailles, qui sont très-bien garnies de canon de fer & de fonte. Elle est entourée de la ville de Petersbourg qui est bâtie en partie sur plusieurs isles, & en partie sur la terre ferme. Elle est d'une si grande étenduë qu'elle ressemble plûtôt à un assemblage de plusieurs villages qu'à une ville : elle est divisée en quatre *Slabodes* ou Fauxbourgs qui tirent leurs noms de ceux qui les habitent.

La Slabode des Allemands ; deux Slabodes des Moſcovites , & une des Tartares.

La Slabode des Allemands ou l'iſle de l'Amirauté eſt remarquable par ſa grande cour , ou ſon parc, comme l'appellent les Moſcovites : c'eſt là qu'on conſtruit les grands vaiſſeaux de guerre , il y en a ordinairement ſept ou huit à la fois ſur les chantiers. En 1716. on l'entoura d'un foſſé & d'un rempart avec un parapet: enſorte que c'eſt une ſeconde Fortereſſe dans Petersbourg. On y voit auſſi un beau Quai , ſur lequel on a déjà élevé pluſieurs maiſons de pierre : il eſt garni d'un grand nombre de canons de fer deſtinez à armer les vaiſſeaux : ces canons ſe fondent à Alovictz à l'occident du Lac Onega , où ſe trouve le meilleur fer de Moſcovie : il ſeroit difficile , dit notre Auteur , d'en trouver ailleurs de plus beaux : ils ſont polis & ſi proprement travaillez qu'ils ne le cedent point aux canons de fonte ; ils durent autant ; ils ſont du même poids & du même calibre ; la forge de l'Amirauté a plus de trente fourneaux ; on y

trouve encore un grand *Ambare* ou Magazin, proche lequel on conſtruit tous les ans vingt ou trente galeres. Le feu Czar en avoit trois cens de pluſieurs rangs: les plus grandes portent trois cens hommes, & cinq canons; & celles du dernier rang ne ſont montées que de trois canons & de cent cinquante hommes : ainſi ſans le ſecours d'aucun vaiſſeau de guerre cette Flotte de galéres peut tranſporter partout trente mille hommes, & plus de mille canons.

Petersbourg égale pour le nombre des maiſons les plus grandes villes de l'Europe : on y en compte plus de ſoixante mille, mais comme il n'eſt pas encore commun en Moſcovie de bâtir avec de la pierre, elles ſont preſque toutes de bois. Le Czar & la Czarine eux-mêmes en ont de pareilles à Petersbourg & aux environs : une grande partie de ces maiſons ſont de pauvres cabanes, placées ſouvent ſans aucun ordre, fort reſſerrées, & plus ſemblables à des cages qu'à des maiſons. Les Moſcovites n'y font pas grande façon. Le Charpentier prend les ſapins comme ils ſont, ſans

être équarrez, & les range l'un ſur l'autre en forme de quarré, les attachant aux quatre coins par des eſpeces de dents & par des entailles. Quand le bâtiment eſt élevé à la hauteur qu'il lui veut donner, il entre dedans par le moyen d'une échelle, & il fait des ouvertures à coups de hache dans les endroits où doivent être la porte & les fenêtres. On couvre le toit de planches fort minces. Les portés de ces maiſons ont rarement trois pieds de haut : & comme le ſeüil eſt élevé de terre de deux pieds, on entre chez eux dans la poſture d'un Arlequin qui paroît ſur le theâtre. Tout ces bâtimens n'ont qu'une chambre, dans laquelle il y a un grand four, dont ils ſe ſervent pour apprêter leurs repas & pour dormir : ceux qui ne peuvent avoir place ni deſſus ni dedans ſe mettent ſur pluſieurs planches d'un pied de large ſuſpenduës au plancher, & ils y dorment auſſi tranquillement que ſur de bons lits.

Les maiſons des Boïares, des Knées, & des gens riches ſont mieux travaillées, & on en voit qui ont pluſieurs étages & pluſieurs appartemens. Mais

toutes ces maiſons grandes & petites ſont bientôt ruinées, ſi on ne les repare continuellement, vû le mauvais bois dont elles ſont conſtruites. Il n'y a dans tout le païs que des ſapins, des aunes, des pins, des bouleaux, des ormes, & des trembles; encore ſont-ils preſque tous petits, de travers, & pleins de nœuds; on n'y trouve ni hêtre, ni chêne; & il faut les faire venir du Royaume de Cazan qui eſt à trois cens lieuës de Petersbourg, pour les vaiſſeaux.

Des bâtimens de bois comme ceux-là ſont fort ſujets au feu, c'eſt ce qui a donné lieu à bien des réglemens, qui ſont obſervez avec tant d'ordre qu'il eſt rare de voir brûler plus de deux maiſons. On fait nuit & jour la garde dans tous les clochers: dès qu'on âpperçoit du feu, les cloches & les tambours ſonnent l'allarme dans tous les quartiers: on voit alors des milliers de garçons Charpentiers courir vers le feu, la hache à la main: tous les ſoldats ſont obligez de s'y tranſporter: le Czar lui-même avoit coûtume de s'y rendre des premiers, & de grimper, une hache en main,

ſur les toits les plus enflammez pour donner l'exemple : on abat les maiſons voiſines, & avec le ſecours des pompes l'incendie le plus violent eſt bien-tôt éteint.

On trouve dans Peterſbourg une Imprimerie : c'eſt un morceau très-précieux pour le Païs, où juſques ici on n'avoit preſque pas pû trouver un livre Moſcovite. Comme les anciens caracteres Ruſſiens étoient à peine connoiſſables, le Czar en a ſubſtitué d'autres plus clairs & plus liſibles ; & il a eu la ſatisfaction de voir imprimer la Bible & pluſieurs autres livres utiles.

La Chancellerie du Gouvernement eſt remarquable, moins par ſon bâtiment qui n'eſt que de bois, que par le grand nombre de Secretaires qui s'y trouvent : il n'y en a peut-être pas une où les dépêches s'expedient en tant de langues. Il y a ſeize Interpretes ou Secretaires pour ſeize Langues differentes ; pour le Moſcovite, le Polonois, le Latin, l'Allemand, l'Anglois, le Flamand, le Danois, le François, l'Italien, l'Eſpagnol, le Turc, le Chinois, & pour les Lan-

gues des Tartares, des Calmuques, & des Mongules.

La grande quantité d'eaux, de marais, de bois, & de deserts qui se trouvent autour de Petersbourg, rendent le terrain si froid que dans les années pluvieuses rien ne vient à maturité : ensorte que la ville, & toutes les Contrées voisines periroient infailliblement par la famine, sans les provisions de toute espece, sur tout de farines qu'on y transporte de *Nowogrod*, de *Pleskow*, de Moscou, & même du Royaume de Cazan. Cette mauvaise situation expose encore la ville à de frequentes inondations : elle en a déjà soufferres plusieurs qui ont fait perir une grande quantité d'hommes & de bestiaux. L'eau étoit si haute en 1715, qu'on alloit en bateau dans toutes les ruës, & qu'elle emporta la plus grande partie des Ponts & des fortifications. En 1721. elle monta encore dix pieds plus haut, & elle causa des pertes presque irreparables.

En finissant cette description nous dirons un mot du Château & de la ville de Cronslot : on donne ce nom à

toute l'Isle de *Rutzari*. Le Golfe de Finlande forme à l'orient de cette Isle une grande Baye, qui va jusques à l'embouchure de la Neva. Ce Fleuve est fort profond par tout, jusqu'à l'endroit où se forme cette Baye : car il commence là à faire de grands détours ; & à devenir plus bas. Le seul passage par où on peut arriver à Petersbourg est au midi, & il est très-étroit à cause des bancs de sable qui l'embarassent des deux côtez. Cette situation est très-commode pour la Flotte du Czar ; c'est ce qui l'a déterminé à y faire un Port spacieux & profond, où elle est en sûreté ; parcequ'elle ne peut y être attaquée que par ce passage dont nous venons de parler, & qui est aisé à défendre. Ainsi l'on peut regarder avec justice Cronslot, comme la clef de Petersbourg qui n'en est éloigné que de quatre milles d'Allemagne. Le Port est fortifié d'un bon Château appellé Cronslot, ou *Cron Schloss*, [Château couronné] il est au milieu de la mer, à une portée de canon de la ville & de l'Isle à qui il donne son nom.

II°. *Les mœurs & les usages des Ostiackes, & la maniére dont ils furent convertis en 1712. à la Religion Chrétienne.*

Personne ne nous avoit donné jusqu'à present une connoissance exacte des Ostiackes, ni même du Royaume de Siberie, dont ils sont partie; soit que la rigueur de leur climat, ou leur pauvreté ayent detourné les Etrangers de séjourner chez eux. Nous devons cette Relation à Monsieur Muller Capitaine de Dragons au service de la Suede, qui la composa pendant sa captivité en Siberie.

Le Royaume de Siberie est au Nord Nord-est, entre le cinquante-sept degré de latitude & la Zone froide septentrionale. Jean Basilowitz Grand Duc de Moscovie en fit la conquête dans le milieu du seiziéme siécle, & depuis ce tems-là il est toujours demeuré sous la domination des Moscovites. Le Païs des Ostiackes commence à trois journées de Tobal Capitale de Siberie. Ils habitent tout le long de l'Irtis jusqu'à l'endroit où il

ſe jette dans l'Oby, d'où ils s'étendent juſques au détroit de Wenſgatz ou de Naſſau.

L'Oby qui eſt un des plus grands fleuves de l'Europe, & que la plûpart des Géographes mettent pour bornes à ce te partie du monde du côté de l'Orient, eſt preſque couvert par tout d'épaiſſes forêts & de hautes montagnes, il forme en pluſieurs endroits des Iſles incultes & deſertes; il coule enſuite au travers d'une Baye que les Moſcovites appellent *Guba Taſſarskoja*, & qui eſt plus connuë ſous le nom de Golfe de Mongaſée. Enfin il va ſe jetter dans le détroit de Weygatz où ſon eau ſe gele auſſi-tôt. On decouvre de l'autre côté de ce détroit la nouvelle Zemle, c'eſt ce que les Hollandois ont appellé l'Iſle de Weygatz. Les Oſtiackes y vont à la chaſſe des Elans & des Rennes : mais il faut qu'ils ayent ſoin d'obſerver d'où vient le vent, car dès qu'il commence à ſouffler de ce côté il n'y a plus de ſûreté pour eux dans le plat-païs, & s'ils ont le malheur de ne pas trouver quelque caverne pour s'y mettre à l'abri, la violence du vent leur fait in-

failliblement perdre la vie. C'eſt ce qui fait qu'il en revient ſi peu de tous ceux qui riſquent d'aller à la nouvelle Zemle. Ce vent d'ailleurs eſt ſi froid & ſi ordinaire qu'à Tobol même, qui eſt au cinquante-ſeptiéme degré & quelques minutes de latitude, & à près de trois cens lieuës de la nouvelle Zemle, il n'y a point d'arbres fruitiers, & qu'au ſoixante degré la terre n'eſt plus propre à être cultivée & ne rapporte aucun grain.

Les Oſtiackes ne ſe ſont déterminez à s'établir dans un païs ſi affreux que par leur attachement à l'idolatrie. Monſieur Muller juge qu'ils habitoient autrefois la Province de Permia Weliki, ou de la grande Permie, dont ils ſont éloignez de cent lieuës à l'orient, & qu'ils ſe ſeparerent de leurs Compatriotes lorſque ceux-ci embraſſerent le Chriſtianiſme.

Ils ſont d'une taille médiocre, aſſez bien proportionnez ; mais leur habillement qui eſt très-pauvre & très-miſerable, & le peu de ſoin qu'ils prennent d'eux-mêmes les defigurent preſque entiérement. Ils ſont très-

ſouvent attaquez de maladies ſcorbutiques qui reſſemblent à la lépre, & on peut dire qu'ils pourriſſent tous vivans. Car ils ne ſçavent point d'autre remede contre ces maladies lorſqu'elles attaquent une partie de leurs corps, que de laiſſer la corruption ſe repandre dans tout le reſte & gagner juſques aux os, qui ſont bientôt pourris; ce qui finit leurs douleurs & leur vie : ils font même gloire de leur ignorance ſur cet article, & ils trouvent leur conſolation dans l'exemple de leurs Ancêtres, qui atteints des mêmes maladies les conſervoient précieuſement juſqu'à leur dernier ſoupir.

Les Oſtiackes n'élevent ni chevaux, ni bétail, ni volaille; les chiens & les Rennes ſont toutes leurs richeſſes. Ils attellent les uns & les autres à leurs traineaux, dans leſquels ils tranſportent d'un lieu à un autre leurs filets, leurs fleches, & leurs arcs. L'hyver ils ſe retirent dans les bois les plus épais, & ils s'y creuſent des trous à travers les neiges & les glaces pour ſe garantir des rigueurs du froid. L'été ils campent le long

des rivieres pour être à portée de la pêche. Tout leur habillement est composé de peaux de poisson cousuës ensemble. Ils ne se nourrissent que de poisson & de racines sauvages. Quand ils tuent quelque animal ils en boivent le sang tout chaud comme quelque chose de délicieux ; mais leur plus grand regal est de tremper un morceau de poisson sec dans de l'huile de Baleine , & d'en avaler même un grand coup. Un peu d'eau de vie suffit pour les renverser. Ils ne connoissent point l'usage de l'argent , & ils lui préferent le tabac, la laine, & les moindres bagatelles : ils sont sur tout curieux de *char* ou tabac de la Chine qu'ils ne fument pas comme les autres Nations. Car ils mettent d'abord un peu d'eau dans leur bouche, après quoi ils s'asseïent par terre,& avalent cette eau avec la fumée, dont ils sont bien-tôt entiérement étourdis ; mais cela ne dure pas , ils reviennent aussi-tôt , & crachent beaucoup , puis ils recommencent jusqu'à ce qu'ils n'ayent plus de char , ou qu'ils ayent quelque chose de mieux à faire , cela leur tient lieu de medecine.

Comme ils n'ont aucune connoisſance des Sciences, & des Arts, il eſt aiſé de s'imaginer que leur ſocieté n'eſt appuyée ſur aucuns principes de Morale, ni ſur aucunes loix civiles, & qu'ils n'ont que celles que l'uſage a établies parmi eux, ou que la nature leur inſpire. Si on en excepte les Wayvodes qui ſont les Officiers du Czar, il n'y a preſqu'aucune diſtinction entr'eux pour la qualité & pour le rang. Les Wayvodes, & les Prêtres des Idoles decident des affaires importantes; ſi le fait eſt conteſté, les Arbitres font prêter ſerment à l'une des deux parties de la maniére ſuivante. On conduit celui qui doit jurer devant l'Idole: on lui donne un couteau avec lequel il coupe un morceau du nez de l'Idole, & une hache dont il la frappe en prononçant ces paroles: Si je fais un faux ſerment, puiſſe ce couteau m'abattre le nez, & cette hache me mettre en pieces, puiſſe un ours me devorer dans les bois, & toutes ſortes de malheurs m'arriver.

Leur extrême miſere, les ulceres qui les rongent, rendent les hommes

& les femmes ſi horribles qu'on ne s'imagineroit pas qu'ils puſſent ſe rechercher. Cependant ils vivent dans un très-grand libertinage. Ils achetent leurs femmes de leurs parens dès l'âge de ſept ou huit ans, afin qu'elles s'accoutument de bonne heure à leur humeur. Ils ſe croyent libres de les retenir ou de les renvoyer quand ils en ont eu un enfant.

Lorſque quelqu'un meurt parmi eux d'une mort naturelle, les parens l'enterrent avec ſon arc, ſes fleches, ſa hache, s'il en avoit, car tous ne ſont pas aſſez riches pour en avoir, ſon couteau & ſes autres uſtencilles. Cet uſage eſt fondé ſur l'opinion qu'ils ont, que lorſqu'ils ſeront dans l'autre monde avec les Dieux, ils pourront en avoir beſoin pour ſe preparer à manger, s'il arrivoit que les Dieux ne les y invitaſſent pas. C'eſt à cela ſeul que ſe reduit toute la notion qu'ils ont de l'autre vie, dont ils mettent le bonheur dans les plaiſirs les plus honteux.

Il n'eſt pas ſurprenant qu'un peuple ſi groſſier donne dans les ſuperſtitions les plus abſurdes. Ils admet-

tent auſſi une autre vie pour les animaux. Quand ils ont tué un ours, ils lui ôtent la peau, & ils la pendent auprès d'une Idole à un arbre fort haut, après quoi ils lui rendent de grands honneurs, ils lui font leurs excuſes avec beaucoup de grimaces & des lamentations feintes de lui avoir donné la mort : ils lui repréſentent que dans le fond ils ne ſont pas ſi coupables, puiſqu'ils n'avoient pas forgé le fer qui l'a percé, que la plume qui a hâté la courſe de la fleche étoit d'un oiſeau étranger, & qu'ils n'ont fait autre choſe que de la laiſſer aller. Cette extravagance vient de ce qu'ils croyent que l'ame de cette bête errant dans les bois pourroit bien ſe venger ſur eux à la premiére occaſion, s'ils n'avoient ſoin de l'appaiſer.

Le nombre des Idoles qu'ils avoient avant qu'ils embraſſaſſent le Chriſtianiſme n'étoit pas reglé. Cependant il y en avoit de deux ſortes qu'on peut appeller les Dieux Domeſtiques, & les Dieux du païs. Les premiers étoient de leur façon, & chacun ſe faiſoit ſon Idole ; ce n'étoit qu'un morceau de bois qu'ils revêtoient de hail-

lons, & avec qui ils partageoient leur bonne ou leur mauvaise humeur, quelquefois ils les mettoient en pieces, & les jettoient au feu, puis ils s'en fabriquoient d'autres qu'ils esperoient leur devoir être plus favorables.

Ils estimoient & reveroient tous les Dieux du Païs, comme étant d'ancienne Date : c'étoit des figures d'airain assez bien travaillées qu'ils avoient eües des Chinois. Cependant elles n'étoient pas à couvert des mauvais traitemens, & le *Starik obsky* ou le vieux de l'Oby qui étoit le Dieu de la pêche, & le troisiéme en dignité, recevoit souvent la bastonnade & le foüet quand la pêche n'avoit pas été abondante. Les Ostiackes sacrifioient à ces Dieux les animaux qu'ils prenoient ; ils frottoient la bouche de l'Idole de la graisse de l'animal ; qu'ils mangeoient ensuite avec leur famille & leurs amis.

Tel a été l'état déplorable de cette Nation jusqu'à ces derniers tems. Le Pere Philothée Moine Moscovite tenta le premier avec quelque succès de l'amener au culte du vrai Dieu : il

avoit été élû Archevêque de Tobol: il demanda, & obtint la permission de se consacrer à la conversion des Ostiackes: il prit avec lui plusieurs Ecclesiastiques, & après de grands obstacles de la part de ce Peuple, il vint à bout de faire brûler le vieux de l'Oby, & quelques autres Idoles; & il baptiza dix ou onze personnes. Ce fut là tout le succès des Prédications des Missionnaires; & c'est-là que Monsieur Muller finit sa Relation, qui nous apprend cependant qu'en 1713, & 1714, on baptiza plus de cinq mille Ostiackes, & il remet à une autre occasion à nous instruire de quels moyens on se servit pour les gagner.

III. *Manifeste du procès criminel du Czarewitz Alexis Petrowitz jugé à Petersbourg, par ordre de S. M. Czarienne le 25. de Juin 1718. V. S.*

On trouve ici un recueil des pieces & des interrogatoires qui ont servi au procès de ce Prince, mais qui ne sont gueres la matiere d'un Extrait. Nous nous contenterons de

 mar-

marquer les principaux chefs des accusations pour faire plus de plaisir au public, & nous donnerons un abregé de la vie & de la mort de ce Prince.

Alexis Petrowitz naquit le 18 Février 1690. Il étoit fils du feu Czar Pierre, & de la Czarine Eudochia premiere femme du Czar, laquelle fut repudiée dans la suite. Le Czarewitz, ou fils du Czar, n'avoit aucune de ces qualitez propres du rang sublime, où sa naissance l'avoit placé: il étoit d'un caractere sombre, timide, emporté, ennemi de toutes les affaires, & de toutes les bienséances qui le gênoient; jaloux de la gloire de son Pere: en public il se declaroit contre tous les changemens qu'il avoit introduit dans le Gouvernement; & dans le particulier il ne negligeoit rien pour faire des mécontens. Car nous ne pouvons pas soupçonner sans témerité que le Manifeste de son Procès publié par l'ordre du Czar, ait outré les loüanges du Pere, & exaggeré les défauts du fils, ou nous ait donné de celui-ci un portrait plus conforme à l'intérêt du

Prince qui gouvernoit, qu'à la verité. Une éducation molle avoit achevé de corrompre Alexis, & avoit ouvert une libre carriére à tous ces vices. De ſorte qu'on n'eſt point ſurpris de le voir dans la ſuite en butte aux plus cruels revers de la fortune, & perir enfin par une mort violente qui termine ſes malheurs.

Le Czar ſon pere tenta en vain tous les moyens de former ſon eſprit aux affaires du Gouvernement, & de lui donner des connoiſſances de l'Art militaire : ce Prince intraitable ſe roidiſſoit contre tous les obſtacles qu'on mettoit à ſes plaiſirs ; également inſenſible aux menaces, & aux plus tendres reproches, il ſembloit faire ſon unique occupation de mécontenter un pere qui l'aimoit ; mais qui n'étoit pas aveugle ſur ſes défauts. Le Czar en conçût un jour un reſſentiment ſi vif, qu'il le menaça de le faire razer & enfermer dans un Couvent, s'il ne lui donnoit au plûtôt des marques de changement. Cette menace n'eut pas d'abord plus d'effet, que celles qui avoient précédé : mais les favoris du jeune Prin-

ce, qui connoiſſoient la fermeté du Czar, virent le danger où il étoit, & ils ne manquerent pas de le lui faire remarquer : ils le preſſerent de chercher une Epouſe dans quelque puiſſante Maiſon d'Allemagne qui pût lui aſſûrer la ſucceſſion au Trône, & engager ſon pere à le traiter avec plus de bonté : ils ſçavoient bien qu'il ne pouvoit pas faire une démarche plus agréable au Czar : il y avoit déja long-tems qu'il avoit declaré ſes intentions ſur ce ſujet, étant perſuadé que rien n'étoit plus propre à retirer ſon fils de l'état où il vivoit, que de l'aſſocier avec une Princeſſe vertueuſe & bien élevée ; & c'étoit par cette raiſon que le Czarewitz éludoit cette alliance. Cependant comme il n'agiſſoit que par l'impreſſion de ſes favoris, il ceda à leurs remonſtrances ; il alla ſe jetter aux pieds de ſon pere, lui donna toutes les marques exterieures d'un vrai repentir, & partit bien-tôt après avec ſon congé pour la Cour de Saxe, où il épouſa en 1711. Charlotte Chriſtine-Sophie, fille du Duc Loüis Rodolphe de Brunſwick Wolfembutel, & ſœur

de l'Imperatrice regnante; Princeſſe que ſes vertus rendoient digne d'un meilleur époux ! Comme la ſeule néceſſité avoit déterminé le Czarewitz à ce mariage, il fut à peine de retour en Moſcovie qu'il s'abandonna de nouveau à la débauche. Il n'eut plus aucun égard pour la Princeſſe, jamais il ne lui diſoit un mot en public, il évitoit avec ſoin ſa compagnie, & ſi on ne lui avoit fait regarder la naiſſance d'un héritier comme un appui pour lui, il l'auroit entiérement abandonnée; il lui refuſoit les choſes les plus néceſſaires, juſques-là qu'elle étoit expoſée aux injures de l'air dans ſon Palais & dans ſa propre Chambre, ſans qu'il en fût touché, ou qu'il y mît ordre: les reproches que lui en faiſoit le Czar ne ſervoient qu'à aigrir ſon eſprit; & il la traitoit alors de la maniere la plus indigne, comme ſi ç'eût été elle qui ſe fût plainte.

La Princeſſe de ſon côté ſupportoit ſon malheur avec une réſignation & une conſtance heroïque. Toûjours baignée de ſes pleurs, lorſqu'elle étoit ſeule, elle diſſimuloit en public

les mauvais traitemens du Prince ; elle se refusoit jusques à la triste consolation de s'en plaindre aux personnes qui l'approchoient le plus ; elle faisoit tous les jours de nouveaux efforts pour gagner son cœur. Le cruel Epoux bien loin d'y être sensible, lui fit bien-tôt le dernier de tous les outrages : il prit dans son Palais une prisonniere Finlandoise, dont il ne se separoit jamais ; & c'est ainsi qu'il se comporta jusques à la mort de la Princesse qui arriva le premier jour de Novembre 1715, quelques jours après qu'elle eut donné la naissance au Prince Pierre Alexeowitz. Elle n'étoit alors que dans sa vingt-uniéme année.

Le Czar qui avoit dissimulé jusques-là, peut-être dans la crainte d'augmenter les chagrins de cette illustre Princesse, se rendit le jour de ses funerailles chez le Czarewitz, & il lui mit entre les mains un écrit, où après lui avoir reproché son incapacité volontaire, son opiniatreté, & son mauvais cœur, il lui declaroit qu'il le priveroit de sa succession, s'il ne changeoit au plûtôt de conduite:

& il ajoûtoit " : Ne vous imaginez "
pas que parce que je n'ai point d'au- "
tre enfant que vous, je ne cherche "
qu'à vous faire peur. Je l'executerai "
assurément s'il plaît à Dieu. Car "
puisque je n'épargne pas ma propre "
vie pour ma patrie, & le salut de mes "
peuples, comment vous épargne- "
rois-je, vous qui en êtes indigne »
..... Le Czarewitz fit une réponse à cette Declaration, dans laquelle il marquoit son indifference pour la succession, vû la foiblesse de sa santé, & de son esprit ; & il ne demandoit à son pére que dequoi s'entretenir le reste de ses jours. Le Czar choqué de cette réponse, lui envoya un second écrit, où il lui dit " : je re- "
marque que vous ne parlez que de "
la succession, comme si j'avois be- "
soin de votre consentement pour "
faire ce qui dépend de mon absoluë "
volonté : mais pourquoi ne dites- "
vous rien de cette incapacité où "
vous vous mettez volontairement, "
de l'aversion que vous avez pour "
les affaires, & des mécontetemens "
que vous me donnez depuis tant "
d'années? Vous passez tout cela sous "

ſilence.... Je ne puis me réſoudre "
à vous laiſſer vivre à votre volonté, "
comme ſi vous êtiez un Amphibie, "
ni chair, ni poiſſon : changez donc "
de conduite, & travaillez à vous "
rendre digne de la ſucceſſion ; ou "
faites-vous Moine, &c. La réponſe "
du Czarewitz fut : Très-Clement "
Seigneur & Pere, j'ai reçû hier ma- "
tin votre Lettre du 19 ; je veux em- "
braſſer l'état Monaſtique, & je "
vous demande pour cela votre gra- "
cieux conſentement,, ...

Comme le Czar étoit ſur point de partir pour les Païs étrangers, le Czarewitz contrefit le malade juſqu'à ſon depart, & il reçût dans ſon lit l'adieu que ſon Pere lui vint faire. Dans cette entrevûë il s'engagea par ſerment à renoncer à la ſucceſſion, & à ſe faire Moine : le Czar tâcha doucement de l'en détourner, & de lui faire prendre des ſentimens plus dignes de lui ; & plus conformes à ſa naiſſance : il lui donna ſix mois pour ſe déterminer, & il partit. Les ſix mois ſe paſſerent ſans que le Prince s'expliquât ſur le choix qu'il avoit fait : le Czar lui écrivit alors de Co-

penhague, qu'il se pressât, ou de se faire Moine, ou de le venir trouver. Le Czarewitz reduit à cette extrémité ne balança point : il ne vouloit pas se faire Moine, ce n'étoit qu'une défaite qu'il avoit donnée au Czar ; il n'osoit aller se présenter à un Pere qu'il n'aimoit pas, & qu'il avoit irrité. Cependant il falloit se déterminer, & le Czar ne vouloit plus de remise. Il prit donc le seul parti qui lui restoit, il renvoya le Courier, en l'assûrant qu'il le suivroit bien-tôt, & profitant, sous ce pretexte des moyens qu'on lui fournissoit de sortir de Petersbourg, il prit le chemin de l'Allemagne ; & il se rendit à Vienne sans se découvrir : il y fit demander à l'Empereur sa protection, & il l'obtint ; mais comme il convenoit qu'il fût caché, on le conduisit au Château de Naples, où il fut gardé comme un prisonnier. Ces précautions n'empêcherent pas qu'il n'y reçût une Lettre de son Pere, qui lui promettoit le pardon de son évasion, s'il revenoit auprès de lui. Le Prince s'ennuyoit dans le Château Saint Elme : il voyoit bien que l'Empereur

ne le garderoit pas long-tems sur ses terres ; & il pouvoit craindre d'être livré à son Pere. Ces reflexions le déterminérent à partir sans autre sûreté que la lettre qu'il venoit de recevoir : & il arriva le troisiéme jour de Février 1718. à Moscow. Il fut reçû du Czar avec bien des marques de bonté : il lui declara que non seulement il lui accordoit le pardon de son évasion ; mais qu'il lui accorderoit même une amnistie generale pour tout ce qu'il avoit commis ; pourvû qu'il fît un aveu sincere de tout, & qu'il découvrit sans reserve tous ses Complices, sans quoi il annulloit le pardon.

Le Czarewitz promit tout ce qu'on voulut : il fit par écrit plusieurs Confessions ; mais il ne découvrit qu'une partie de ses fautes, & pour paroître moins criminel, & pour épargner sa Mere, & ses amis, à qui il avoit donné la connoissance de ses desseins. Cependant le Czar avoit établi une Chambre de Justice qui faisoit le procès à ceux que le Prince avoit declarez, & à ceux qu'on soupçonnoit. On lui fit prêter à lui-même plusieurs

interrogatoires, dans lesquels il se coupa toûjours; on lui confronta plusieurs témoins; il nioit tout ce qu'ils avançoient de contraire à ses Confessions; puis il avoüoit à mesure que les choses étoient prouvées, & qu'il ne les pouvoit plus nier. Enfin, il fut convaincu d'avoir celé dans ses Confessions un grand nombre de personnes, de papiers, & de faits; d'avoir eu dessein de se joindre à une armée qui s'étoit revoltée dans le Meklembourg, & d'avoir fait plusieurs intrigues pour se procurer la Couronne avant la mort de son Pere.

La derniere Audiance étant finie, le Prince fut réconduit dans la Forteresse où il étoit gardé; & le Czar fit produire deux Ordonnances adressées, l'une aux Archevêques & aux Evêques, par laquelle il leur commandoit de lui donner leurs avis par écrit & signez sur la punition que meritoit la conduite de son fils, selon les Loix Divines, & les Saintes Ecritures; l'autre aux Ministres, Senateurs, à l'Etat Militaire, & au Civil, qui leur ordonnoit de juger son Fils sur les preuves contenuës dans la sui-

te du procès criminel, « sans me « flatter, dit le Czar, ni apprehender « qu'en cas qu'il ne merite qu'une « legere punition, & que vous le « jugiez ainsi, cela me soit desagréa- « ble; car je vous jure par le Grand « Dieu, & par ses Jugemens, que « vous n'avez absolument rien à « craindre...... rendez Justice, & ne « perdez pas vos ames & la mienne ».

Les Evêques donnerent l'instruction qu'on leur demandoit; où après bien des citations de Loix & d'exemples de l'Ancien & du Nouveau Testament; ils concluoient que le Czar avoit devant les yeux des exemples de justice & de misericorde.

Sur la Commission que reçût le lendemain la Chambre, de faire le procès dans les formes, & d'examiner le Czarewitz, s'il étoit necessaire, ce Prince fut encore mandé & interrogé plusieurs fois par ce Tribunal: & enfin sur les preuves, & l'aveu de ses crimes, les Juges au nombre de 128. conclurent tous à la mort, prononcerent & signerent la Sentence. On tint une nouvelle séance le sixiéme de Juillet; le Czarewitz fut

amené de la Forteresse à la Chambre, sous la garde de quatre Officiers subalternes : on l'obligea à réïtérer la Confession de ses crimes, & à entendre sa Sentence; après quoi on le réconduisit en prison. Dès le lendemain on vint avertir le Czar que le trouble & l'agitation que causoit au Prince la crainte de la mort l'avoient fait tomber dans un accès d'Apoplexie, & qu'il étoit entierement desesperé ; mais qu'il souhaitoit ardemment de le voir : le Czar suivi des principaux Seigneurs l'alla trouver; le Czarewitz ne pût retenir ses pleurs à la vûë de son pere, qui les larmes aux yeux lui accorda son pardon, & lui donna sa benediction : ce malheureux Prince expira quelques heures après dans la vingt-huitiéme année de son âge.

La Chambre de Justice proceda contre tous les Complices du Czarewitz, selon la rigueur des Loix : une partie avoit déja été executée le 26. de Mars : ceux qui restoient le furent le vingtiéme Decembre : le Boïare Etienne Gleboff fut empalé vif ; le Boïare Lopuchin, frere de la Czari-

ne répudiée, & Jacques Pustinoï Confesseur du Czarewitz eurent la tête tranchée; d'Ossissei Evêque de Roston fut rompu avec plusieurs Officiers & Domestiques du Prince: sa propre Mere, la Princesse Marie sa tante, le Prince Dolgoruki Lieutenant General, son frere le Senateur, & plusieurs autres furent disgraciez & exilez: le Lieutenant Colonel Lopuchin, la Princesse Galitzin, la Princesse Trecurva, le Prince Czerbatoff furent battus de Battogs & de Knout; & plusieurs autres Complices de moindre consideration furent envoyez aux Galeres.

Article LXXVII.

RECUEIL DES MEMOIRES, Factums, & Harangues, par Monsieur de Sacy, Avocat au Conseil l'un des Quarante de l'Academie Françoise. A Paris, chez Pierre Huet, sur le second Perron de la Sainte Chapelle, au Soleil levant 1725. avec Approbation & Privilege. Deux Volumes in 4°. *un Vol. 722. pages, sans l'Epître Dédicatoire & la Préface qui en contiennent 26. deux Volumes 692. pages.*

VOici le premier Recuëil de pieces de cette nature qu'on ait donné au Public ; car quoiqu'on ait imprimé il y a quelques années, comme Monsieur de Sacy le remarque dans sa Préface, un Recuëil des Factums, ce n'étoit qu'un assemblage de pieces de toutes sortes d'Auteurs recüeillies au gré d'un Compilateur inconnu ; au lieu que celles qu'on donne ici sont toutes d'un même Auteur.

On peut donc regarder cet Ouvra-

ge comme étant d'un genre nouveau. Nous avions des Recuëils de plaidoyers, mais nous n'avions point de Recuëils de Factums d'une même plume. Ce ſont deux ſortes de pieces d'un caractere fort different, & qu'il ne faut point confondre. Monſieur de Sacy en ſpecifie très-habilement la difference dans la premiere page de ſa Préface. Il y fait obſerver que les Plaidoyers ſont faits pour être prononcez devant un grand nombre d'Auditeurs de toutes eſpeces, & que les Factums au contraire ſont faits pour être lûs dans le Cabinet & ſolitairement par chaque Lecteur : Que les premiers demandent un appareil qui reponde au concours des Auditeurs ; & que les ſeconds ne ſemblent demander qu'une noble ſimplicité ; Que dans ceux-là où il s'agit d'entraîner une multitude aſſemblée, il faut de l'élevation, du feu, de la force, quelquefois même du déſordre, & ſouvent de la véhémence ; au lieu que dans ceux-ci où il n'eſt queſtion que de perſuader un homme ſeul, maître de ſes réflexions, & à qui rien de ce qui l'environne n'impoſe, il

faut de la justesse, de la précision, de la varieté, de la méthode, & une sagesse qui se soûtienne toûjours.

Un nom aussi illustre dans l'Academie & dans le Barreau, que celui de Monsieur de Sacy, qui est regardé avec raison comme un des plus polis Ecrivains de notre siecle, prévient bien favorablement un Lecteur en faveur de tout ce qui est marqué à ce Sceau. Il n'est sorti nulle production de la plume de ce célebre Ecrivain, qui n'ait fait une sensation très-particuliere dans le Public; mais quelque éclat qu'ayent eu ses autres Ouvrages, il semble donner lui-même la préférence au Recuëil present. *Les autres*, dit-il, dans son Epître Dédicatoire, *n'ont été que mon delassement; ceux-ci ont fait l'étude & l'occupation continuelle de toute ma vie.* Monsieur de Sacy ne pouvoit guéres s'exprimer plus modestement sur le merite des Ouvrages qui composent ce Recuëil, ni en même-tems en donner une plus haute idée; car de quel prix ne doivent pas être dans l'estime publique, des Ouvrages qui ont fait l'étude & l'occupation continuel-

le d'un Auteur, dont les amusemens mêmes ont été autant goûtez que ceux de M. de Sacy.

Toutes les piéces qui entrent dans ce Recueïl ont déja paru dans leur tems, mais on ne les avoit point encore vû ramassées ensemble, ainsi qu'elles le sont ici; & comme ces sortes de piéces sont passageres & n'ont qu'un tems, tel qui s'est trouvé à portée de voir les unes, n'aura pas vû les autres; de sorte que par rapport à la plûpart du Monde, non seulement le Recueïl total de toutes ces piéces est nouveau; mais une bonne partie des piéces mêmes est nouvelle.

Quoique l'Auteur ait ajusté son style à la qualité des matieres differentes qu'il a eu à traiter, & qu'il ait même pris soin de varier sa maniere dans les causes de même espece; cependant on le trouvera toûjours également dans toutes par le caractere d'un style coulant, noble & orné; & l'on peut dire de la ressemblance qui se trouve de ce côté-là entre toutes ces piéces, ce qu'Ovide disoit de la

reſſemblance qu'il y avoit entre pluſieurs Sœurs.

> *Facies non omnibus una,*
> *Nec diverſa tamen, qualem decet*
> *eſſe ſororum.*

Le ſtyle n'en eſt, ni toûjours le même, ni aſſez different pour qu'on n'y reconnoiſſe pas toûjours ſon Auteur.

La méthode qu'il a ſuivie en rangeant toutes ces piéces ſelon l'ordre des tems, dans leſquelles elles ont paru, met le Lecteur en état de comparer l'Auteur à lui-même, ſur tout dans les Factums qui roulent ſur une même eſpece, & de reconnoître les améliorations que le tems, l'étude & l'experience produiſent, & pour le fond & pour le tour, dans un même eſprit, quand il ſçait reflêchir.

La Candeur de Monſieur de Sacy ne lui a pas permis de ſuivre le conſeil de quelques perſonnes éclairées qui étoient d'avis qu'il ne fit paroître que les Factums qui avoient été ſuivis d'un heureux ſuccès, il a crû devoir donner également les uns & les

autres, & apprendre même au Public à la fin de chaque piece quel avoit été l'évenement du procès, soit qu'il eût eu l'avantage, ou qu'il eût succombé ; car, comme il dit fort bien lui-même, la honte n'est pas à succomber dans des causes que l'on n'a défenduës, que parce qu'on les croyoit justes ; mais à soûtenir, & à défendre comme justes, les causes qu'on sçait en honneur & en conscience ne l'être pas. Quand j'ai écrit, dit-il, pour la défense d'une cause, je n'ai jamais prétendu que soûtenir ce qui me paroissoit juste, & non ce que je sçavois l'être indubitablement. L'évenement, ajoûte t'il, plus bas, ne regarde que le Client & les Juges ; la gloire de l'Orateur, quand il a fait son devoir, en est indépendante : cela est si vrai qu'il y a même eu une cause où Monsieur de Sacy a plus acquis de gloire en succombant, qu'il n'auroit fait en gagnant. C'est celle qui fait le sujet de son premier Factum. Il s'agissoit de faire casser au Conseil un Arrêt du Parlement de Normandie, qui avoit admis au privilege de lever la Fierte, un meur-

trier qui n'étoit pas du reſſort de ce Parlement. Monſieur de Sacy prétendoit que ceux qui n'en ſont point juſticiables ne pouvoient joüir de ce Privilege. L'affaire ayant été renvoyée au Grand Conſeil pour juger ſi le crime étoit fiertable, & le Grand Conſeil l'ayant jugé ainſi, Monſieur de Sacy fut debouté de ſa demande en caſſation ; mais quelques années après, le feu Roi fit publier un Edit qui reduiſit le Privilege aux ſeuls Juſticiables du Parlement de Roüen : ce qui étoit préciſément ce que Monſieur de Sacy avoit demandé dans ſon Factum, qu'il finit par ces termes. *Enfin il* [le Conſeil] *reſſerrera ce Privilege dans les bornes que les Loix & la raiſon lui ont preſcrites, en ne permettant pas que le Chapitre* [de Roüen] *l'applique à des gens du crime de qui le Parlement ne peut juger.*

Monſieur de Sacy dans ſa Préface paroît ne pas approuver la methode moderne qui commence à s'introduire dans bien des Factums, où après avoir expoſé le fait, on propoſe enſuite d'une maniere ſeche & pure-

ment Didactique chaque moyen, sous son titre de premier Moyen, second Moyen, &c. avec les objections & les réponses, comme dans des Cahiers de Philosophie. Pareils Ouvrages, dit-il, ne peuvent être regardez que comme des Squelettes, qui denuez de chairs, de sang, de nerfs, de coloris & d'embonpoint, sont plus propres à inspirer l'éloignement & le degoût, qu'à s'attirer & soûtenir l'attention. Aussi croit-il que tant qu'il restera en France quelque goût de l'éloquence, on renvoyera ces sortes d'extraits aux affaires de procedure & de chicane, & qu'on les laissera en partage aux purs Praticiens, aussi-bien que cette barbarie de langage qu'ils affectent, & où ils croyent parler la langue des Loix & des Jurisconsultes, quand ils ne parlent que celle des Protocolles & des Sergens.

Il y a dans tout cela un milieu à garder, & Monsieur de Sacy nous en marque les veritables bornes dans le caractere qu'il fait du style que l'Orateur doit se proposer ". Jamais », dit-il, on ne le verra cou- «

» rir après des mots à la mode ou
» affectez : mais aussi ne se permet-
» tra-t'il jamais des expressions bas-
» ses ou hors d'usage. Il ne chargera
» point son style d'ornemens recher-
» chez ; mais il ne rejettera point des
» graces, dont la nature semblera
» embellir son sujet. Il ne prendra
» point le transport d'une imagina-
» tion échauffée, pour l'essor d'un ge-
» nie sublime. Le sublime même le
» plus brillant s'offrira vainement à
» lui, quand il ne lui faut que du
» simple. Enfin, il ne se croira point
» concis & naturel, quand il ne sera
» que sec & negligé ».

Mais entre les défauts de l'Orateur, il n'y en a point que Monsieur de Sacy attaque plus vivement, que ceux qui le font dégénerer en Trivelin, lorsqu'on le voit courir sans cesse après les occasions de faire rire & de divertir dans ses Factums “. Une
» femme qui se plaint & qui souffre,
» *dit-il*, ne sera point plaisante, ni
» sa douleur enjoüée, &c. ». Tout ce qu'il dit en cet endroit sur cette sorte d'indécence, a tant de rapport avec ce qu'on lit au commencement

d'un de ses Factums, où il accuse sa Partie adverse d'avoir cherché à mettre les rieurs de son côté, qu'on a bien de la peine à ne pas soupçonner, que ce qui est spécifié dans le Factum, n'ait donné lieu à ce qui n'est dit qu'en général dans la Préface.

Quoiqu'il en soit, on ne peut disconvenir que Monsieur de Sacy ne donne dans sa Préface des régles très-utiles pour ce genre d'écrire & qu'il n'en fournisse d'excellens modéles dans les deux Volumes de Factums & de Mémoires, dont l'édition a donné lieu à la Préface. On en trouvera plusieurs qui roulent sur certaines grandes matiéres, dont la discussion ne sçauroit être que très-instructive; & à l'égard de ceux qui ne tombent que sur certains points particuliers, & plus bornez, les choses y sont tournées de maniere à flatter du moins la curiosité du Lecteur.

Ce Recueïl-ci est d'autant plus à priser qu'il est rare, qu'un même Avocat produise autant de piéces excellentes que Monsieur de Sacy nous en donne ici; & l'on ne soupçonneroit

pas aiſément qu'un homme qui a tant travaillé pour le Barreau ; eût encore trouvé du loiſir pour nous donner des Ouvrages d'une autre eſpece, & auſſi eſtimez que l'ont été ceux qui ſont ſortis de la plume de cet Auteur. Peut-être y a-t'il gens de ſa profeſſion qui ont écrit autant ou plus que lui en fait d'affaires; mais on croit qu'il y en a peu qui ayent autant travaillé leurs Ouvrages. On veut bien ſe gêner à polir & limer un écrit dans une affaire d'éclat, & qui peut exciter l'attention & la curioſité publique; mais pour une piece de cette ſorte qu'on a travaillée avec ſoin, combien d'autres qu'on n'a traitées qu'en courant, & où la négligence & l'indolence ſe fait ſentir au Lecteur le moins Critique ? Il paroît au contraire que Monſieur de Sacy n'a jamais rien negligé dans les affaires dont il s'eſt chargé, & qu'il s'eſt fait un devoir, & en même tems une heureuſe habitude de donner en ce genre à ſes écrits toute la perfection dont il étoit capable.

Mais s'il eſt difficile de raſſembler autant de pieces d'un même Auteur,

 que

que Monsieur de Sacy nous en donne dans les deux Volumes, dont nous rendons compte, du moins en pourroit-on ramasser de differents Auteurs qu'on joindroit ensemble. Il y a d'excellents Factums qui perissent, & dont à peine se trouve-t'il aujourd'hui un exemplaire dans quelque coin de Cabinet. Il seroit à souhaiter que quelque Curieux voulût se donner la peine d'en faire la recherche, & de donner au Public un choix de ce qui se trouveroit de meilleur en ce genre. Il n'y a qu'une espece de Factums que l'humanité & la bienséance sembleroit demander qu'on laissât dans l'obscurité : ce sont ceux qui ne roulent que sur des faits & des avantures personnelles, dans lesquels des personnes, ou même des familles considerables peuvent se trouver interessées. Ce sont presque les seuls qu'on devroit laisser perir ; & il arrive ordinairement par un effet de la malignité du cœur humain, que ce sont ceux dont on est le plus curieux, & qu'on conserve avec le plus de soin.

ARTICLE LXXVIII.

ΚΑΣΣΙΟΥ ΔΙΩΝΟΣ ΡΩΜΑΙΚΗΣ ΙΣΤΟΡΙΑΣ ΤΑ ΤΕΛΕΥΤΑΙΑ ΒΙΒΛΙΑ ΤΡΙΑ. C'est-à-dire, *les trois derniers livres de l'Histoire de Dion, découverts & traduits par Monsieur l'Abbé Falcone.* A Rome, chez Chracas, l'an 1724. *vol. in 4°. pag.* 186. *sans compter la Preface, & les Notes.*

ON annonce ici à la Republique des Lettres un de ces grands événemens qui meritent d'être placez dans ses Fastes. C'est l'heureuse découverte des trois derniers livres de l'Histoire de Dion Cassius que le tems alloit nous ravir, si les sçavantes recherches de M. l'Abbé Falcone Protonotaire Apostolique ne leur eussent assûré l'immortalité. Aussi ne doute-t'il pas que tous ceux à qui il reste encore quelque *religion* envers les Anciens n'applaudissent à une si belle découverte. Pour lui il s'est hâté d'en faire la Fête, & il a offert *non pas*, dit-il, *un holocauste à Jupiter, mais une Messe au vrai Dieu.*

Sa reconnoiſſance ne ſurprendra point les Sçavans qui liront dans ſa Préface l'expoſition qu'il y fait des differens ſentimens de ſurpriſe, d'admiration, & de joye qui s'éleverent ſucceſſivement dans ſon ame à la vûë d'un ſi précieux monument ; & ceux qui ſçavent ce que vaut un ancien Manuſcrit partageront ces ſentimens avec lui. *Bon Dieu !* s'écrie-t'il, ravi hors de lui-même au ſeul ſouvenir de la découverte qu'il fit à la Bibliotheque du Vatican, *Quelle antiquité, qu'elle Majeſté, quel éclat dans ce Manuſcrit ! Quelle fineſſe dans le parchemin ! Quelle délicateſſe dans l'écriture ! Elle eſt en lettres majuſcules, nul point, nul accent, nulle virgule, nulle obſervation. Ces caracteres raviſſans & ſi conformes à ceux des inſcriptions du troiſiéme ſiecle nous tranſportent dans l'antiquité la plus réculée. Non ce n'eſt pas un Manuſcrit : c'eſt un marbre gravé en caracteres immortels dans l'âge même de Saturne.* Que les demi-Sçavans & les *Apaideutes*, comme Monſieur Huet les appelle, gens accoutumez à ſe réjoüir aux depens des *Erudits*, raillent tant qu'ils vou-

dront de cet enthousiasme ; ceux qui sont initiez aux mysteres Litteraires, & qui sçavent quel *culte* l'on doit à un Manuscrit du cinquiéme siecle rendront plus de justice à l'Auteur.

Mais quelque precieux que fût ce diamant, quand il est tombé entre les mains de l'Abbé Falcone, il étoit cependant brute & informe. Douze cens ans, c'est à peu-près l'âge du Manuscrit, en avoient terni l'éclat. Il a fallu le polir pour le mettre en état de faire un des plus beaux ornemens de l'Histoire Romaine. Tout respectable qu'il étoit par sa vieillesse même, pour le mettre en état de plaire, il a fallu le rajeunir. Que de Lacunes à remplir ! Que de textes à restituer ! Que d'obscuritez à dissiper ! Sans parler du travail de la traduction, travail dur, ingrat, perilleux, où il faut dépoüiller l'antiquité du voile dont elle se couvre, hazarder des conjectures incertaines, quelquefois évoquer l'ame de son Auteur, l'interroger & la forcer à developper sa pensée. Voilà l'idée que l'on doit se former du travail de Monsieur l'Abbé Falcone.

Septembre 1725.

Il nous détaille d'abord les differentes avantures de l'Hiſtoire de Dion, & remontant de ſiécle en ſiécle, il nous apprend quelles alterations elle a ſouffertes avant que d'arriver juſques à nous. Dion Caſſius Cocceius ou Cocceianus qui partagea deux fois avec l'Empereur Severe l'honneur du Conſulat, étoit de Nicée. Il écrivoit en quatre-vingts livres l'Hiſtoire Romaine depuis l'arrivée d'Enée en Italie juſqu'à l'an 962. de la fondation de Rome, & on ſent bien à la nobleſſe de ſon ſtile, & à cette heureuſe maniére de s'énoncer que les gens de Lettres envient aux hommes de Cour, on s'apperçoit, dis-je, que c'eſt un Conſul Romain qui écrit l'Hiſtoire Romaine. Imitateur, ou même rival de Thucydide, il en a la ſimplicité & l'élevation ſans la chercher en Rheteur dans un Laconiſme affecté.

Trop de richeſſes ſont difficiles à conſerver. Les grands Hiſtoriens ont toujours été la proye des Abbreviateurs. Mais Dion eſt peut-être celui qu'ils ont le plus maltraité. C'étoit une eſpece d'acharnement à s'empa-

rer de quelque lambeau de ſon Hiſtoire. L'Empereur Conſtantin Porphyrogenete ſembla ſonner le tocſin par un extrait qu'il en fit. Il fut bien-tôt ſuivi du Patriarche Xiphilin, d'un certain Theodoſe, ſans parler de Zonaras & de Cedrenus qui voulurent avoir leur part de ces riches depoüilles. L'ignorance du treiziéme & du quatorziéme ſiécle donna tant de prix à ces abregez, qu'ils firent évanoüir preſque toute l'Hiſtoire. Il n'en reſta plus que vingt-cinq livres depuis le trente-cinquiéme juſqu'au ſoixantiéme : reſtes précieux par l'exactitude avec laquelle ils expoſent tous les grands événemens qui ſe paſſerent depuis la guerre de Lucullus contre Mithridate juſqu'à la mort de Tibere, & dont la beauté nous fait regretter infiniment la perte du reſte de l'Ouvrage.

Ceux qui travaillerent avec tant de gloire dans les deux derniers ſiécles au rétabliſſement des lettres, n'oubliérent rien pour arracher à ces raviſſeurs ce qu'ils avoient enlevé à Dion, & réüniſſant dans un ſeul corps

ſes membres épars, ils tenterent de ranimer ſon Hiſtoire. Fulvius Urſinus ſe ſignala dans cette entrepriſe. Il rendit à Dion l'extrait qu'en avoit tiré Theodoſe, lequel s'étend depuis l'an 296. de Rome juſqu'à l'an 669. Il fit plus: il publia quelques fragmens des livres ſeptante-huitiéme & ſeptante-neuviéme. Leunclavius les mit en œuvre dans la belle Edition qu'il donna de nôtre Auteur, & retranchant pluſieurs pages de l'abregé de Xiphilin, il leur ſubſtitua ces fragmens. Les Sçavans applaudirent au coup qu'on portoit à l'abbreviateur, & conçûrent l'eſperance de voir bientôt Dion tout entier. Cette eſperance commençoit cependant à s'affoiblir quand l'illuſtre Monſieur de Peyreſc qui dans le fond de ſa Province travailloit avec tant de ſuccès à perfectionner les beaux Arts, ſçut la ranimer par la découverte qu'il fit de tout ce que l'Empereur Conſtantin Porphyrogenete avoit pris à Dion. Il en fit part à Monſieur de Valois qui en enrichit l'édition qu'il donna de nôtre Auteur.

Nôtre ſiécle n'aura rien à envier

aux precedens dans un travail si glorieux. A la suite de ces grands hommes paroît Monsieur l'Abbé Falcone qui nous donne ce que l'on doit le plus priser dans Dion, l'Histoire des tems & des événemens dont il a été temoin oculaire. Son Manuscrit commence à la seconde guerre de Caracalla contre les Parthes.

Dion y fait sentir le peu de fond qu'on doit faire sur une impetueuse ferocité ; & ce que c'est qu'un Prince qui n'a pour vertu qu'une valeur aveugle. On n'est point surpris de voir échoüer Caracalla. L'Auteur excelle dans l'Art de préparer les événemens ; & par les portraits qu'il fait des personnages qu'il introduit sur la scene, il donne au Lecteur le plaisir d'en deviner le denoüement. Il sçait sur tout saisir ces traits singuliers qui caracterisent. Caracalla est representé environné de Scythes & de Celtes qui tiennent auprès de lui la place que les Tribuns & les Senateurs occupoient auprès de ses predecesseurs. Nous aimons nos passions, même dans les autres : Caracalla trouvoit dans ces Barbares sa cruauté ; c'en

étoit assez pour leur prodiguer ses graces ; il ne les appelloit que ses chers lions : étrange expression pour témoigner de la tendresse, mais qui n'étoit point deplacée dans la bouche de Caracalla. Il trouvoit en effet dans les lions des charmes qui le ravissoient ; il en faisoit élever un grand nombre, & son delassement le plus agreable étoit de joüer avec eux. On lit après cela sans surprise les proscriptions nombreuses qu'il fait dans le Senat. Sylla & Auguste les accorderent à leur vengeance & à leur ambition. Caracalla ne fait que suivre son naturel & son humeur sanguinaire. Le sang des Senateurs ne suffit pas pour l'assouvir, il soupiroit après le sac de Rome ; & pour s'en procurer le barbare plaisir, il conseilloit lui-même aux ennemis de l'Empire de l'aller assiéger. Il employoit une grande partie de ses revênus à chercher les plus subtils poisons.

Le successeur d'un tel Prince ne pouvoit pas attendre long-tems. Il se trouva dans l'Empire un homme aussi barbare que Caracalla qui ne craignit point d'attenter à la vie de ce Prince.

Macrin Maure de Cesarée homme de la plus basse naissance lui succeda; comme si les Romains avoient voulu faire voir que Caracalla avoit avili l'Empire, & qu'il n'y avoit personne qui ne pût y aspirer après lui. Cet Empereur que sa bonne fortune avoit conduit rapidement par tous les postes subalternes, surpris lui-même de sa nouvelle dignité, ne pensa qu'à l'affermir & à la rendre héréditaire à ses descendans. Il créa Cesar son fils Diadumenien à l'age de cinq ans; & croyant la paix necessaire pour assûrer son autorité, il l'acheta des Parthes à des conditions fletrissantes pour le nom Romain. Mais il ne fut pas long-tems à s'appercevoir qu'il est plus facile à une personne obscure de monter à un haut degré d'élevation, que de s'y maintenir. Il devint méprisable à ses troupes, dont il ne sçût ni reprimer la licence ni rassasier l'avarice. Accablé sous le poids de l'Empire du monde, il n'en goûta aucune douceur. Il succomba enfin à une conspiration que ses soldats animez par Heliogabale formerent contre lui; &, s'il est permis d'envisager par un côté

favorable une mort si funeste, on peut dire qu'elle vint assez tôt pour le faire regretter, & pour ne lui pas donner le tems d'exposer tous ses vices au grand jour du thrône.

Heliogabale qui lui succeda voyant que le crime l'avoit conduit à l'Empire, se flatta d'arriver à la felicité par la même voye. Il ne la chercha que dans ses passions : & il crut que le plus doux fruit de l'Autorité Souveraine étoit de pouvoir les satisfaire impunément. Sa vie nous apprend dans quels excès ces pernicieuses maximes peuvent précipiter un Prince. L'Univers fut surpris de trouver dans un seul homme plus de ferocité que dans Caracalla, plus de barbarie que dans Neron, plus d'emportement pour les voluptez que dans Tibere. Pour ne rien omettre de tout ce qui peut rendre le nom d'un Prince odieux, il fit d'étranges innovations dans la Religion établie. Il détrôna Jupiter, & le chassa de son Temple pour lui substituer la divinité étrangere dont il portoit le nom. Ensevelissons, s'il se peut, dans un éternel oubli le détail des infamies qu'il com-

mit à l'occaſion de l'hymen de ſon Dieu avec la Déeſſe Uranie qu'il fit apporter de Carthage ; & que les Lecteurs partagent avec nous l'avantage qu'il y a de n'écrire que l'extrait d'une vie ſi abominable. Heliogabale apprit enfin que le crime n'eſt jamais long-tems heureux. Il fut maſſacré par ſes propres ſoldats.

Dion rapporte auſſi pluſieurs Oracles qui annoncerent la pluſpart de ces événemens ; & pour un Courtiſan il paroit trop ſuperſtitieux. Il entreprend de défendre ces faiſeurs d'oracles contre le reproche qu'on leur faiſoit d'ignorer la poëſie ; & il fait voir par quelques applications de l'Iliade qu'ils ſçavoient du moins citer à propos les Poëtes. Au reſte il eſt extrêmement exact à marquer preciſément la date des faits, & à l'aide de ce Manuſcrit on remarque bien des fautes dans Pagi, Tillemont, Spanheim & les autres Critiques qui ont le plus travaillé à la Chronologie de ce ſiécle-là, & qui ſe ſont égarez dans ce labyrinthe faute du fil précieux que Dion nous offre aujourdhui pour en ſortir. Mais comme Monſieur Fal-

cone s'eſt contenté d'appercevoir les fautes de ces grands hommes ſans les relever, nous imiterons ſa moderation.

Le croira-t'on cependant, qu'un Manuſcrit qui va répandre un ſi grand jour ſur l'Hiſtoire Romaine ait à eſſuyer de la part des Sçavans de grandes contradictions, & qu'il ſe trouve à Rome, peut-être auſſi à Paris, des incredules qui peu ſatisfaits de le décrier, en prennent occaſion d'invectiver contre Dion même? Quel fond, diſent-ils, doit-on faire ſur un Auteur qui eſt continuellement démenti par Lampride, Spartien, Capitolin, par les autres Latins qui ont écrit l'Hiſtoire des Empereurs: qui ne cite aucun Auteur Latin, & qu'aucun Auteur Latin n'a cité, ni peut-être connu; qui nous eſt enfin venu par le canal des Grecs, ſource très-ſuſpecte? A quoi bon, ajoûtent-ils, déterrer encore ce Manuſcrit, que Fulvius Urſinus qui le connoiſſoit n'a pas oſé donner au Public, & qu'il a condamné aux ténebres! Manuſcrit informe par les Lacunes qu'on y laiſſe, & par celles

qu'on remplit de paſſages de Xiphilin, de Conſtantin, de Cedrenus, pour faire du même livre un alliage bizarre d'Auteurs differens?

Quelques ſpecieuſes que ſoient ces objections, Monſieur l'Abbé Falcone n'en eſt point étonné. familiariſé avec les Auteurs des premiers ſiécles, il a reconnu dans Dion ce ſçeau de l'Antiquité auquel les Sçavans ne ſe méprendront jamais, & qu'on ne ſçauroit contrefaire. Si l'on demande des témoins qui connoiſſent Dion & qui déposent en ſa faveur. Monſieur Falcone produit les Abbreviateurs qui ont travaillé ſur ſon Ouvrage en differens ſiécles. Ce ſont là des témoignages qu'on n'accuſera pas d'être concertez. Si l'on veut un témoignage encore plus ancien & plus illuſtre, il le trouve dans la Bibliotheque de Photius. Ce ſçavant Critique dont l'autorité ſeule ſuffit pour décider la queſtion, a connu, a lû, a eſtimé toute l'Hiſtoire de Dion; & tout avare qu'il eſt de loüanges, il en a été prodigue en ſa faveur. N'en eſt-ce pas aſſez pour qu'on ne puiſſe pas ſe prévaloir du ſilence des Auteurs La-

tins. On s'apperçoit qu'ils n'ont pas cité Dion ; mais à quoi l'apperçoit-on principalement ? C'eſt à leurs fautes, & ils n'auroient pas mis leurs Editeurs à la torture, comme la plûpart s'en plaignent, s'ils avoient été auſſi exacts & auſſi bien d'accord avec les médailles que l'eſt Dion. Mais, dira-t'on, ce Manuſcrit eſt ſuſpect, puiſque Urſinus qui le connoiſſoit n'a pas oſé le publier. Fauſſe conſéquence qui tend à décrier tous les Manuſcrits qui n'ont pas encore vû le jour, & à les retenir dans une captivité éternelle. Urſinus a probablement redouté le peril où l'on s'expoſe, & les difficultez où l'on s'engage en travaillant ſur un Manuſcrit ſi défectueux. Epouvanté par le grand nombre de Lacunes qui s'y trouvent, il a mieux aimé abandonner ou même décrier le Manuſcrit, que d'entreprendre de le rétablir.

Quoiqu'il en ſoit, car après tout il ne nous appartient pas de décider cette queſtion, Monſieur l'Abbé Falcone après avoir établi l'authenticité du Manuſcrit, expoſe auſſi la maniére dont il s'eſt pris pour en retablir

les Lacunes, & ceux qui entreprendront dans la ſuite un ſemblable travail pourront le prendre pour modele. Les Lacunes qu'il laiſſe ſont une preuve de ſa ſincerité, & celles qu'il a remplies ſont autant de témoignages de ſon érudition.

ARTICLE LXXIX.

ORTOGRAPHIA MODERNA Italiana, con qualche altra coſa di lingua. Per uſo del Seminario di Padova. Editione ſecunda migliorata. Padova, in Seminario appreſſo Gio. Manfré 1723. con licenza e Privilegio. C'eſt-à-dire, *Maniére Moderne de bien écrire en Italien, avec quelques autres ſecours par rapport à cette Langue. A l'uſage du Seminaire de Padouë. Seconde Edition, augmentée.* A Padouë dans le Seminaire, chez Jean Manfré, 1723. avec permiſſion & Privilege. *In 4°. contenant en tout 562 pages.*

ON ne peut faire mieux connoître le merite de cet Ouvrage

qu'en rendant compte des parties differentes qui le composent & qui sont :

1°. Une Table des Auteurs de la langue Italienne, telle qu'elle est dans le Dictionnaire de la Crusca, d'où on l'a tirée, en y joignant quelques Additions & quelques observations. On n'a pas pretendu, en faisant ces Additions à la Table des Auteurs, s'écarter en rien du Dictionnaire de l'Academie de la Crusca, ni s'appuyer sur des Ecrivains dont elle n'ait pas avoüé l'Autorité, au contraire on n'y en a compris aucun qui ne soit cité dans le corps du Dictionnaire de la Crusca, quoiqu'il n'en soit point fait mention dans la Table. Au reste ces Additions ont été mises à part & immédiatement après la Table prise du Dictionnaire de la Crusca, dans laquelle on n'a rien voulu alterer.

2°. Tous les mots du Dictionnaire de la Crusca, & une augmentation de deux mille autres tirez des Auteurs citez dans la Table, avec la Traduction Latine au bout de chaque mot, & une marque à côté de ceux dont

l'uſage eſt moins ordinaire : c'eſt ce qui fait proprement le corps de tout l'Ouvrage en qualité de Dictionnaire.

3°. Quelques preceptes & obſervations de Grammaire pour la maniére de conjuguer quelques verbes des plus difficiles, qu'on a rangez par ordre Alphabetique.

4°. Quelques lettres de Franceſco Redi, non encore imprimées, & qui contiennent des remarques par rapport à la Langue & au Dictionnaire de la Cruſca.

Il eſt aiſé de voir par l'expoſé que nous venons de faire de ce que contient cet Ouvrage, que c'eſt proprement un abregé du Dictionnaire de la Cruſca, quoiqu'a certain égard il ſoit plus ample que ce celebre Dictionnaire; c'eſt ce qu'il faut expliquer. Le Dictionnaire preſent eſt un abregé de celui de la Cruſca, en ce qu'il ne fait que donner le mot Italien avec la ſignification Latine, ſans y joindre ni exemple, ni citation d'Auteurs, comme on le fait dans celui de la Cruſca, & comme il convenoit de le faire dans un Dictionnaire qui de-

voit porter ſes preuves avec lui & ſervir de regle pour la Langue Italienne; mais d'un autre côté ce petit Dictionnaire abregé eſt plus riche que celui de la Cruſca pour le nombre de mots, puiſqu'il en contient deux mille, qui ne ſe trouvent point dans l'autre.

Comme tout le monde n'eſt pas à portée d'avoir un Dictionnaire composé de pluſieurs volumes tel que celui de la Druſca qui en contient quatre *in folio*, & qui en contiendra ſix dans la nouvelle Edition à laquelle on travaille actuellement, on a imaginé de le reduire à un *in* 4°. mediocre, pour l'uſage du Seminaire de Padouë; & le Public trouvera ſon utilité dans ce qui n'a été fait qu'en faveur de ce Seminaire. Il n'eſt pas neceſſaire pour tout le monde d'avoir toûjours en main la preuve de la bonté du mot dont on ſe ſert, & ſans ſçavoir qu'il a été employé par tel ou tel bon Auteur, il ſuffit qu'on ſoit aſſûré que le mot eſt bon; or on en eſt ſûr pour tous les mots de ce petit Dictionnaire, puiſqu'il n'eſt composé que de ceux qu'on a tirez du Dictionnaire

de la Crusca, & que les deux mille qu'on y a ajoûtez, & qu'on doit ajoûter, comme on nous l'annonce, dans la nouvelle Edition qu'on prepare du Dictionnaire de la Crusca, sont tous pris d'Ecrivains dont l'autorité est, pour ainsi dire, déja consacrée dans ce celebre Dictionnaire.

On peut se dispenser dans tout Dictionnaire de faire mention aussibien de certains mots peu usitez & même surrannez, que de ceux qui sont universellement reçûs & avoüez dans la Langue. Il suffit que quelques bons Auteurs les ayent employez pour qu'on soit obligé d'en donner la signification, afin que le Lecteur qui lira ces Auteurs, ne se trouve pas court, même avec son Dictionnaire. Mais parceque la place qu'on donne à ces mots dans un Dictionnaire pourroit jetter dans l'erreur ceux qui apprennent la Langue, si on n'y mettoit quelque distinctif, on a eu soin de mettre une étoile * à ceux dont l'usage n'est pas ordinaire : en quoi on a suivi la methode du Dictionnaire même de la Crusca, qui ne manque pas d'avertir des mots qui sont ou

ſurannez, ou trop Poëtiques, ou trop approchans de la Langue Latine.

On a mis au bout de cet Ouvrage dix-huit lettres de Franceſco Redi. Ces lettres contiennent des éclairciſſemens que donne cet Auteur par rapport à certains mots ſur leſquels on l'avoit conſulté, & ſes déciſions ſont d'un poids d'autant plus grand, qu'il a paſſé dans ſon tems pour un des plus habiles Grammairiens dans la Langue Italienne, & qu'il a eu grande part à la derniére Edition du Dictionnaire de la Cruſca. On ſe contentera de rendre compte ici de la premiére lettre.

Un de ſes amis qui dans une Satyre s'étoit ſervi du mot de *Pirucca*, au lieu de celui de *Parrucca*, pour dire Perruque, lui écrivit pour ſçavoir ce qu'il penſoit ſur ce mot. Redi lui répond nettement qu'il n'a jamais lû ce mot de *Pirucca* dans aucun bon Auteur, & qu'il n'a jamais vû qu'en Toſcane ni les gens de condition, ni le peuple même uſaſſent de ce mot; que l'uſage conſtant eſt pour *Parrucca*, ou *Parrucca.* Il avoüe que quel-

ques jeunes gens qui se picquent de délicatesse, & à qui tout ce qui ne vient pas de la France, ou qui n'a pas l'air François paroît insipide, commencent à introduire le mot de *Perruca* au lieu de celui de *Parruca*, comme ayant plus de rapport au mot François *Perruque*; & il ajoûte qu'à cause de la facilité qu'il y a à changer l'*a* en *é*, il commence à se douter que le mot *Perruca* fera bien-tôt tomber l'ancien mot Toscan *Parruca*. Que ce mot soit ancien dans la Langue Toscane, non pas, à la verité, pour signifier une *Perruque*, coëffure qui n'étoit pas encore en usage, mais pour exprimer la chevelure naturelle, c'est ce qu'il prouve par un vers de Bernard Bellincioni Poëte Florentin dont les Poësies furent imprimées en 1493, ou il est dit que la chevelure d'Absalon fut cause de sa mort.

Perché Absalon mori per la Parrucca.

Il en apporte encore une autorité plus ancienne tirée des Sermons du Frere Gordiano qui florissoit en Ita-

lie vers l'an 1300. & mourut à Parme en 1311. Ce Prédicateur dans un endroit parle des perſonnes qui pour faire croître leur chevelure employoient & le peigne & les eſſences, *Perche piu lunga poſſa creſcere ſa Parrucca*; & dans un autre, pour dire d'une perſonne qu'elle s'étoit coupé les cheveux pour en faire un ſacrifice à Dieu, il ſe ſert du même terme de *Parrucca. Si riciſe la parrucca, & ſi ne fece ſacrificio à Dio.*

Il ſeroit à ſouhaiter que quelqu'un de nos Libraires de Paris fit venir nombre d'exemplaires de ce petit Dictionnaire; il eſt hors de doute qu'il en trouveroit aiſément le debit dans une ville où une infinité de gens étudient la Langue Italienne, & où le Dictionnaire de la Cruſca eſt très-rare.

Article LXXX.

DEUX DISSERTATIONS Medécinales & Chirurgicales. Par Monsieur Deidier Chevalier de l'Ordre de Saint Michel, Professeur Royal en Chymie de Montpellier, de la Societé Royale de Londres. A Paris, chez d'Houry 1725. *In* 12. *pages* 329.

LA seule Histoire abregée de cet Ouvrage en fait connoître le merite. Monsieur Deidier connu depuis long tems par des Ouvrages dont nos Memoires ont rendu compte au Public a merité par les services qu'il rendit à la ville de Marseille pendant la derniére peste, que le Roi l'annoblit en le faisant Chevalier, & lui accordant une gratification avec une pension viagere de deux mille livres. Les deux Dissertations dont nous parlons ici, lui ont attiré de nouveaux honneurs qui ne sont pas une moindre preuve de son merite singulier. Ces deux Piéces avoient déjà été imprimées séparément plusieurs fois à

 Mont-

Montpellier, & dans les Païs étrangers. Dans toutes ces Editions l'Auteur y suivoit le systême Chimique de la fermentation du sang, & celui des esprits animaux. Mais detrompé de ces idées, ou resolu de se borner sagement aux observations, il refondit ces Ouvrages, & par le conseil & la mediation du celebre Monsieur de Woolhouze, il les envoya en Angleterre, où ils enleverent tous les suffrages d'une Nation, où l'on sçait que la Medecine a été portée au plus haut point de perfection, aussi bien que la Géometrie. L'applaudissement fut tel que la Societé Royale assemblée à Londres reçût tout d'une voix Monsieur Deidier au nombre de ses Academiciens, & donna ordre aussi-tôt à son Imprimeur d'imprimer l'Ouvrage. C'est sur cette Edition faite à Londres en 1723. que Monsieur Devaux celebre Chirurgien de Paris en donne aujourdhui la Traduction en François. On doit cette justice à Monsieur Devaux de reconnoître que son stile est pur & en general convenable à cette sorte d'Ouvrage. On ne doit pas moins

applaudir au zele qui l'a porté à mettre en langue populaire un Ouvrage si utile au bien public, & à la modestie qui lui a fait supprimer son nom à la tête du livre, aussi bien que dans l'Epître dédicatoire, où il ne fait jamais paroître que celui de Monsieur Deidier.

La premiére Dissertation roule sur cette terrible maladie à laquelle peut-être seroit-il mieux d'abandonner ceux qui en sont atteints, s'il n'y en avoit d'atteints que ceux qui l'ont méritée par leurs désordres. Mais elle est contagieuse, & bien des enfans la contractent dans le sein de leur mere, ou la succent avec le lait de leurs nourrices. Souvent même un pere & une mere sages & vertueux en sont exemts, & ne laissent pas de la transmettre à leurs enfans avec le sang d'un Grand-pere ou d'un autre Ayeul débauché qui en avoit été infecté.

Quand cette maladie ne se declare pas par ses propres symptomes, elle degenere souvent en d'autres maladies qui ne sont peut-être pas moins terribles ni moins honteuses; telles que sont la lépre, l'élephantie, les

écroüelles. Auſſi dans les païs où regne ce mal on voit peu de lépreux ou d'ecroüelleux, & dans ceux où regnent la lépre & les écroüelles, le mal qu'ils remplacent eſt fort rare; de ſorte qu'on peut conjecturer que depuis le fameux ſiége de Naples, d'où la maladie dont nous parlons ſe répandit dans toute l'Europe, la lépre y eſt devenuë beaucoup plus rare à cauſe de la frequence de cette autre maladie Antagoniſte, laquelle diſparoîtra peut-être auſſi tout-à fait à ſon tour & fera place à la lépre; car Monſieur Deidier remarque qu'en effet le mal devient plus traitable de jour en jour, ſoit parceque la curation s'en perfectionne par les ſoins des Medecins habiles tels que cet Auteur, ſoit que ce mal ſoit une plante deplacée qui degenere peu-à-peu dans un ſol étranger.

La deſcription que fait M. Deidier de cette maladie merite d'être rapportée pour le bien public. « Il part, dit-il, de cette ſource empoiſonnée « une Iliade de maux qui attaquent « les parties du corps tant intérieu- « res qu'exterieures, qui saliſſent la «

» la peau, défigurent la face, ren-
» dent la voix rauque, affoibliſſent
» les ſenſations. Les parties molles
» en ſont ulcerées & corrompuës,
» les parties dures amollies & con-
» ſumées par la carie : les malades
» ſont tourmentez de plus cruelles
» douleurs, ſur tout pendant la nuit:
» le plus bel homme deviént laid,
» mal propre & d'une puanteur in-
ſupportable : c'eſt-là », ajoûte l'Au-
» teur «, le vrai fleau, & la légitime
» croix d'une infame lubricité : que
» les jeunes gens ſe tiennent donc ſur
» leurs gardes, le plaiſir qu'on ache-
» te par la douleur, a peu d'agré-
» ment ».

Monſieur Deidier propoſe un nouveau ſyſtême ſur la maladie qu'il entreprend de guerir, il penſe qu'elle conſiſte dans des vers d'une nature particuliere, & ſon ſentiment paroît le plus vraiſemblable pour deux raiſons; la premiere, que la plûpart & peut-être tous les maux contagieux paroiſſent ne devoir leur propagation ou leur contagion qu'à des inſectes animées qui ont la vertu de ſe propager & de ſe multiplier; la ſe-

conde, qui eſt celle de l'Auteur, eſt, que le Mercure qui eſt le grand antidote des vers, eſt le remede ſpécifique de cette maladie. Une choſe confirme bien cette opinion, c'eſt que la lépre des Anciens paroît avoir été toute vermineuſe. Monſieur Deidier remarque même fort bien que les inſectes, comme les Plantes degenerant hors de leur climat naturel, il n'eſt pas ſurprenant que le mal en queſtion dégénere peu à peu en Europe où il eſt étranger.

Après ces préliminaires ſur la nature du mal, l'Auteur traite en habile Phyſicien de la nature du Mercure qui lui ſert de remede; il enſeigne à le purifier, à l'amalgamer, à le ſublimer, à le précipiter, en un mot, à le préparer de toutes les manieres convenables que la Chymie a pû inventer pour l'uſage de la Medecine: c'eſt cet uſage, tel que le donne l'Auteur, qui merite le plus d'attention de la part des Medecins & des Chirurgiens; tous les gens experts dans ces matieres conviennent à Londres & à Paris, & une longue experience a verifié, ſur tout à Montpellier que

la Methode & la pratique de Monſieur Deidier à cet égard eſt la plus ſûre, la plus abrégée & la plus douce. Nous n'en dirons pas davantage ſur cette premiere Diſſertation que les perſonnes du métier pourront conſulter.

La ſeconde Diſſertation roule ſur les *Tumeurs*. On appelle *tumeur* tout ce qui s'éleve au-deſſus de la ſurface du corps humain ; & il s'agit ici de tout ce qui s'y éleve d'une maniere peu naturelle, & par un dérangement de partie ou plûtôt d'humeurs : car c'eſt uniquement des *tumeurs humorales* que traite cette Diſſertation.

Il ne ſe fait point de Tumeur dans une partie à moins qu'elle ne ſoit affoiblie : quand les humeurs pêchent en quantité, ou lorſqu'étant viciées elles circulent difficilement, les vaiſſeaux tendus occaſionnent des tumeurs. Les parties extérieures ſont viciées par des coups, par des chutes, par des ſituations violentes longtems continuées, par des entorſes, des compreſſions, &c.

Après avoir traité des Tumeurs

en general dans le premier Chapitre, l'Auteur dans les ſuivants traite des Tumeurs en particulier. Le Chapitre ſecond, eſt ſur le *Phlegmon*, le troiſiéme ſur l'*Ereſipele* ; & les ſuivans ſur l'*Ademe*, le *Schirre*, le *Cancer*, les *Ecroüelles*, le *Charbon*, la *Cangrene* & le *Sphacele*, le *Panaris*, la *Galle*, les *Dartres*, &c. & le dernier Chapitre traite de la *petite verole*. Dans tous ces Chapitres l'Auteur definit d'abord le mal dont il traite ; il en donne enſuite les Symptomes diagnoſtics & pronoſtics, & enfin la curation & les remedes, le tout avec beaucoup de methode, de clarté, d'experience, & de ſageſſe. Deux choſes ſe font encore admirer dans tout cet Ouvrage : on n'y trouve point de ces remedes, de ces curations prétenduës ſyſtematiques, c'eſt-à-dire, fort temerairement hazardées qui aſſûrent bien plus au Medecin le titre de bel eſprit, qu'aux malades la guериſon de leurs maux ; l'Auteur paroit plus ſenſible au titre de bon Medecin qu'à tout autre. Auſſi ne cherche-t'il pas à s'élever au-deſſus de ſes Confreres par ces éloquen-

tes invectives, dont sont pleins la plûpart des Livres de Medecine de nos jours au grand scandale du Public, ou peut-être pour sa grande consolation ; car il n'est pas mal de connoître ceux à qui l'on confie ce qu'on a de plus cher, sa vie & sa santé.

ARTICLE LXXXI.

L'ARITHMETIQUE RENDUE facile à la pouvoir apprendre sans Maître. A Paris, chez Cavelier, Jombert, Maillet & Aubert 1725. in 12. *pp.* 237.

Rien n'est plus interessant pour une infinité de gens de commerce, de finance, de pratique, qu'un Livre d'Arithmetique renduë assez facile, pour qu'on puisse l'apprendre sans le secours d'un Maître. Tous ceux qui ont besoin d'apprendre l'Arithmetique ne sont pas en état d'avoir un Maître ; on peut même dire en general que les Maîtres en ce genre plus qu'en tout autre pensent plus à multiplier & à faire durer leurs

leçons qu'à les abreger. L'Arithmetique n'eſt pas une choſe qui demande un ſi long-tems pour être appriſe un peu à fonds : enfin on peut bien répondre qu'il n'y faudra déſormais pour ceux qui auront ce Livre, que le tems de le lire avec quelque attention ; car le titre n'en eſt point imposteur : tout y eſt expoſé, deduit, prouvé avec beaucoup de netteté, de méthode & de briéveté. Il n'y a que quelques regles miſes en vers qui y ſont de trop, & qui pourroient rebuter les Commençants, ſi on ne les avertiſſoit que l'Auteur eſt meilleur Arithmeticien qu'il n'eſt Poëte.

Les nouvelles tables qu'il a miſes pour faciliter l'intelligence & le ſouvenir des Regles ſont plus utiles, & marquent dans l'Auteur un genie induſtrieux. Il y a du neuf dans pluſieurs manieres, dont il execute ces Regles, entr'autres celles de mêlange & d'alliage. Son procédé pour la Regle de Diviſion eſt fort net & fort intelligible. Il y a du bon auſſi dans la maniere dont il enſeigne à faire les preuves de la Multiplication & de la Diviſion en même tems qu'on fait

une Multiplication ou une Diviſion, & cela ſans porter un ſeul chifre, & ſans riſquer cependant de ſe tromper. Son traité des fractions eſt auſſi fort debaraſſé & fort clair. Enfin cet Ouvrage eſt complet pour les gens d'affaires & de pratique. Regle de Compagnie, Regles du cent & du millier, Regles de profits & pertes, Regle de Taro, de Troc, d'Interêt, de Payement, de Change, d'Excompte, du fin de l'or & de l'argent; rien n'y eſt oublié, & les procedez en ſont toûjours dans le point de vûë le plus facile où le Maître le plus exercé & le plus fidéle pourroit les faire enviſager pour mettre ſon Ecolier en état de ſe paſſer bien-tôt de ſon ſecours.

ARTICLE LXXXII.

NOUVELLE MANIERE d'éteindre les Incendies avec plusieurs autres inventions utiles à la Ville de Paris, dédiée à Monseigneur le Duc de Gesvres Gouverneur de Paris. Par Moitrel d'Element Ingenieur. Brochure in 8°. 12. *sols. A Paris, chez L. Thiboust, Place de Cambray, à la Renommée. Jean Pepingué, Quay des Augustins au Saint Esprit. Alex. Xav. R. Mesnier, Grande Salle du Palais au Soleil d'Or* 1725.

UN peu d'incredulité sur les nouvelles inventions est toûjours bien placée ; mais la défiance n'est plus pardonnable dès qu'elle va jusqu'à negliger d'en faire l'épreuve ; sur tout si l'épreuve est aisée, la dépense modique, & l'interêt qu'on a de s'en assûrer essentiel. C'est le cas où se trouve le Sieur Moitrel d'Element dans ce qu'il propose au sujet des Incendies. L'épreuve qui se fit devant l'Hôtel des Invalides le dixié-

me Decembre 1723. lui en a donné l'occasion ; mais en même-tems qu'il en montre l'inutilité pour les Incendies ordinaires, son zele & son attention à procurer le bien public lui en fait suggerer une autre, sur laquelle il n'y a personne qui à peu de frais ne puisse s'ériger en Machiniste, & connoître par lui-même ce qu'on doit avoir de créance en la capacité de l'Auteur. Son secret consiste en de nouvelles Pompes qu'il nomme portatives ; Instrument simple & commode pour éteindre beaucoup de feu avec peu d'eau. C'est, dit-il, « une
» espece de double seringue à deux
» ajutages ; l'un est gros pour que
» l'eau y entre promptement ; & l'au-
» tre est menu pour que l'eau en sor-
» te violemment, & puisse se porter
» fort loin. Il y a deux Soupapes en
» bascule qui couvrent les deux aju-
» tages alternativement en dedans
» & qui font bien leur devoir. Le
» piston n'est point composé de fi-
» lasse qui seroit trop sujette au des-
» seichement ou à la pourriture. Mais
» un piston solide enveloppé d'une
» bande de cuir de vache déchiqueté

» en biais est toûjours en état de ser-
» vir, sans perdre l'eau, quelque
» long-tems qu'on puisse la garder,
» pourvû qu'il n'en reste pas dans la
» Pompe. La queuë du piston est de
» fer: le couvercle de la Pompe a une
» ouverture, au milieu de laquelle
» passe la queuë du piston; cette ou-
» verture porte un petit excédent au
» dedans en forme de virolle; pour
» retenir le peu d'eau qui pourroit
» être resté dans la Pompe, & pour
» qu'elle puisse retomber sur le pis-
» ton, lorsqu'on pompe l'eau pour
» empêcher l'air d'y passer, & par ce
» moyen que la Pompe puisse s'em-
» plir entierement à chaque fois ».

Le Sieur Moitrel ne croit pas qu'on puisse douter de l'avantage de ces Pompes après les experiences qui en ont été faites. Il s'autorise particulierement du témoignage de Monsieur Dupuy, Maître des Requêtes qui s'en est fort bien trouvé dans un Incendie à la Campagne. N'y en eût-il que deux avec quatre sceaux d'eau en toute une maison où le feu avoit pris dans un appartement, deux personnes selon lui suffiroient pour y

remedier. Comme ce ſont ordinairement les poutres & les ſolives qui cauſent le plus de difficulté, il n'eſt pas aiſé d'y atteindre par le ſeul ſecours des ſceaux de Ville ; au lieu qu'un homme armé de ſa Pompe portative, eſt toûjours maître de faire aller l'eau à quelque élevation que ce ſoit, avance & expedie promptement les choſes. Voilà au moins pour les incendies, où l'on peut approcher du centre de l'embrazement ; mais lorſqu'il eſt devenu inacceſſible, & qu'il s'agit moins de ſauver une maiſon incendiée que d'empêcher le feu de ſe communiquer aux autres, telle eſt la reſſource que l'Auteur nous indique. Il conſeille d'avoir un canon fort court, qu'on placeroit dans la porte d'une allée, c'eſt-à-dire, entre deux chaines de pierre, ou dans une fenêtre. Dans ce canon il entreroit tout au plus une charge ordinaire de poudre legerement bourrée avec du linge ou du foin, & au lieu de boulet une buche ronde ; dont la groſſeur empliroit le calibre du canon. On ſcieroit le bout de la buche, enſorte que la buche & le ca-

non occuperoient entierement la largeur de la porte. Auſſi-tôt, continuë-t'il, qu'on y auroit mis le feu; un des jambages de la porte cederoit à la violence de la poudre, & peut-être tous les deux enſemble; mais quand il n'y en auroit qu'un; cela ſuffiroit; en moins d'une minute, tout le corps de la maiſon tomberoit en ruine. Il y a quelques particularitez à obſerver, par rapport à la grandeur & à la diſpoſition des maiſons: l'Auteur les explique. Il donne enſuite quelques moyens d'éteindre le feu des cheminées; & entr'autres celui de deux fuſées, ſemblables aux gerbes qu'on tire aux feux d'artifice; ſi ce n'eſt qu'au lieu de limaille d'acier qui fait un feu luiſant, on y mette des Scories de Regul Martial, qui exhalent une fumée très-contraire au feu; ou de l'antimoine crû, dont l'effet n'eſt cependant pas ſi aſſûré.

Le Sieur Moitrel, Artificier fort entendu, prend ici occaſion de guerir les eſprits d'une terreur panique, à la décharge des perſonnes de ſa profeſſion. Elle paſſe communément pour être ſujette à beaucoup de riſ-

ques, & ceux qui l'exercent pour de très-mauvais voiſins. Il l'avouë à l'égard de la poudre ; mais il traite d'abus & d'ignorance de croire que les fuſées & autres pieces d'artifice qu'on employe aux Feux de Joye: [car il en excepte l'artifice de guerre] puiſſent jamais cauſer de grands déſordres. Ce n'eſt qu'un feu qui ſerpente, qui eſt de peu de durée, & dont il juge très-facile d'arrêter le progrès. Une de ſes plus fortes preuves, c'eſt que la Ruë aux Ours, où depuis 1418. il ſe fait un feu tous les ans, & les ruës qui y repondent, toutes aſſez reſſerrées, ſont encore ſur pied ; & que la Gréve, ſon port, & ſes environs, quoique remplis ordinairement de matieres fort combuſticles, n'en ont pas ſouffert plus de dommage. A cette petite digreſſion il en joint une autre ſur la maniere de diverſifier l'artifice ; c'eſt une annonce pour les tems de rejoüiſſance publique, & une invitation aux honnêtes gens, qui connoîtront par-là ce qu'ils doivent attendre de ſon goût & de ſon experience, s'ils agréent ſes ſervices.

Septembre 1725.

Il n'avoit pas beaucoup à dire ſur l'épreuve de la Cabanne dreſſée aux Invalides vers la fin de 1723. après l'explication que Meſſieurs de l'Academie des Sciences en ont donné. On s'y aperçût ſans peine que tout y étoit diſpoſé pour former un embrazement vif & éclatant ; mais de matieres legeres, plus propres à recevoir le feu avec rapidité, & à le laiſſer couler & ſe déployer en flammes ondoyantes, qu'à nourrir ſon activité & à le conſerver long-tems. Cela pouvoit faciliter l'explication d'une invention curieuſe, mais inutile dans un vrai beſoin : les Sçavans y trouvoient dequoi raiſonner, le Public n'y gagnoit rien. Le ſecret étoit une boëte de fer blanc, chargée de deux livres, ou environ de poudre, miſe au milieu d'un tonneau plein d'eau, & emmanchée d'un long col qui la ſoûtenoit par le moyen d'une plaque attachée à un des fonds, & qui ſervoit encore à contenir une compoſition d'artifice aſſez lente pour durer autant de tems qu'on en ſouhaitoit donner à l'Incendie. La poudre prenant feu, on conçoit que le ton-

neau devoit crever, & l'eau jaillir de tous côtez en forme de pluye, mais si menuë qu'elle ne serviroit qu'à augmenter la violence de l'embrazement, dans toute autre circonstance que celle d'une Incendie de paille, de fagots, & semblables matieres. Le Sieur Moitrel accumule raison sur raison & expérience sur expérience; pour rendre sensible le peu de cas qu'on doit faire de cette épreuve, trop honorée par la présence d'un Premier Ministre; & qui ne meritoit pas qu'on derobât au Gouvernement de l'Etat des momens si précieux.

Ce qu'il a lui-même imaginé pour garantir les Lanternes des inconveniens de la pluye, de la neige, & des grands vents, & pour prévenir les accidens du feu causée par les Chandelles, est d'un usage plus solide. Il finit par une liste de plusieurs autres inventions, dont il a très à cœur que le Public soit instruit, esperant bien que ceux qui ont quelque zele pour les Arts & pour la Patrie seconderont ses vûës, & qu'ils ne confondront point des talens reconnus & des offres

réels avec les idées ſubtiles & les promeſſes fanfaronnes des Chimeriques. Voici en quel ordre il les propoſe.

1°. Un moyen facile pour razer la montagne qui borne la vûë des Thuilleries, & y former un beau Canal. 2°. un autre moyen pour former une riviére à peu de frais autour de Paris. 3°. un expédient très-ſimple pour entretenir la propreté dans Paris. 4°. Un autre expedient tendant au même but. 5°. une forme de Puiſarts pour empêcher que les eaux qu'on boit à Paris ne ſoient mal propres & ſouvent nuiſibles à la ſanté. 6°. un projet pour joindre l'Iſle Nôtre-Dame à l'Iſle du Palais, & pour faciliter celui qu'on a eu autrefois de former un beau Quay, depuis le Pont-Neuf, juſqu'à la pointe de l'Iſle Nôtre-Dame vers l'Iſle Louvier. 7°. une maniere d'écrire & de parler, qui leve une infinité de difficultez dans l'étude des Langues. 8°. un Cadran d'horloge, par lequel on connoîtroit les heures de quatre fois plus loin qu'à l'ordinaire. 9°. une methode pour regler le ſon des Cloches ſans incommoder le Public; juſqu'à faire enten-

dre le nom de la Fête, la qualité des Morts, & les autres sujets pour lesquels on a coûtume de sonner. 10°. un moyen sûr pour délivrer le Royaume de tous Mandians & libertins. 11°. une nouvelle construction de bornes, où les essieux des Carrosses ne puissent ni briser ni accrocher.

Comme ces articles en renferment de très-importans, & que la seule pensée des difficultez, pourroit revolter contre l'Auteur; il declare qu'il ne fait ici mention que des choses dont il tient le succès pour indubitable : il offre de plus d'en venir *gratis* à l'éxécution pour celles qui ne sont d'aucune dépense; & à l'égard des autres, il sera toûjours prêt à entrer en lice pour soûtenir la verité, par quelque sorte d'assûrance qu'on voudra exiger de lui; conferences & mémoires, il ne refuse rien; il met au pis ceux qui ne lui feroient pas l'honneur de l'en croire sur sa parole.

ARTICLE LXXXIII.

APOLOGIE D'ARNOUL Evêque de Lizieux, inserée dans une Requête presentée au Roi par Monsieur de Brancas Evêque de Lizieux & imprimée à Paris chez la veuve Saugrin & Pierre Prault; Quai de Gêvres, au Paradis, 1725.

MOnsieur de Brancas Evêque de Lizieux est en contestation au Conseil des Depêches avec les Abbé & Religieux Benedictins Reformez de Bernay, ville de son Diocese, au sujet de plusieurs points que Monsieur de Lizieux pretend être préjudiciables aux droits de l'Episcopat, & de la Jurisdiction Ecclesiastique : mais ce n'est point là notre objet. Nous ne touchons de ce démêlé que le fait historique qui concerne un des plus celebres Predecesseurs de Monsieur de Lizieux : c'est Arnoul, premiérement Archidiacre de Séez, puis Evêque en 1141. connu par ses Ecrits, & distingué pendant sa vie par les grandes affaires

où il eſt entré, & par la faveur de Henri II. Roi d'Angleterre. Monſieur de Lizieux avoit allegué ſon témoignage dans le cours du Procès, en rapportant les plaintes adreſſées au Pape Alexandre III. contre quelques Moines Diocéſains d'Arnoul; qui les dépeint d'une maniére fort picquante, & à qui il reproche certains excès dont le ſouvenir odieux bleſſe bien moins les Benedictins du douziéme ſiécle, que leurs Confreres du dix-huitiéme, Parties de Monſieur de Lizieux, & pour leſquels ſeuls ce Prelat a fait tous les frais de la citation. Le plus court de leur côté étoit ſans doute de laiſſer les Morts pour ce qu'ils ont été. Que ces plaintes fuſſent bien ou mal fondées; ils pouvoient ſe borner à en écarter l'application, la propagation des vices ni des vertus ne ſe perpetuë pas dans les Monaſteres, comme la ſucceſſion des biens. Mais ils ont cru qu'il étoit plus ſûr d'aller à la ſource même de l'accuſation, d'attaquer Arnoul & le depoüiller de l'autorité qu'on lui donne. « Si ce *celebre* Arnoul a declamé » contre les Moines », ont ils dit

avec ironie dans une reponſe imprimée “ il n'en a peut-être pas eu plus „ de raiſon ; que de prendre parti „ contre Saint Thomas de Cantorbery, pour faire ſa cour à Henri Roi „ d'Angleterre. Jean de Saliſburi, „ continuent-ils, le fidéle compagnon „ des travaux & des ſouffrances de „ ce Saint Martyr, qui a été un des „ plus grands Evêques qu'ait eu le „ Diocéſe de Chartres, écrivant au „ Pape Alexandre III. appelle ce *ce-* „ *lebre* Arnoul, *Malleus iniquitatis* „ *ad conterendam Eccleſiam Dei* ..... „ *Mendoſus ille & mendax dicere au-* „ *ſus eſt ; &c* „.

Voilà des titres de recuſation bien hardiment & bien nettement avancez contre le témoignage d'Arnoul. Les Benedictins de Bernay les ont produits à la face de la Juſtice ſans les avoir vraiſemblablement aſſez examinez : ni preſſenti même combien ils s'expoſoient à entendre crier contr'eux à la calomnie. C'eſt ce que fait l'Auteur de l'Apologie. Son plan eſt de montrer, que non-ſeulement Arnoul n'a point pris parti contre Saint Thomas de Cantorbery, mais

qu'il a été son protecteur ; & ce qu'on ne persuaderoit pas, si l'on n'en voyoit la preuve exactement citée & cottée ; il soûtient que les Benedictins empoisonnent & tournent au desavantage d'Arnoul une circonstance extérieure, qui est en soi une des marques d'amitié les plus solides qu'il pût donner au Saint Archevêque, & qui a principalement servi au succés de sa reconciliation avec le Roi d'Angleterre. Cette circonstance est expliquée par une lettre d'Arnoul écrite au même Saint Thomas, dans le tems de sa disgrace. Il y marque les précautions & les temperamens qu'il falloit prendre pour menager la delicatesse du Prince (1). Je vous suis veritablement devoüé, " lui dit-il, » & aussi prêt à m'employer tout entier pour votre réconciliation, que » je desire avec ardeur voir cette affaire heureusement terminée. Car » Dieu m'est témoin que je compatis à vos peines, & que j'embrasse » dans toute l'étenduë d'une charité sincere

(1) *Lett. & vie de S, Thomas, par le P. Lupus Brux.* 1672.

» ſincere les interêts de votre perſon-
» ne & ceux de la cauſe que vous dé-
» fendez..... mais en cela je dois
» proceder avec prudence. Vous pro-
» teger ouvertement, ce ſeroit vou-
» loir perdre toute créance auprès
» du Roi, & me fermer même tout
» accès à ſa Cour. Il convient donc,
» que pour vaincre les premieres dif-
» cultez, je me déclare en apparence
» contre vous, &c. » Une pareille lettre eſt l'ouvrage d'un fourbe achevé; où il faut dire que les Benedictins en ont crû précipitamment un premier coup d'œil, ſans ſe donner le loiſir de faire la ſimple conſtruction d'un texte ſi plauſible pour la juſtification d'Arnoul.

Il n'eſt pas le ſeul au reſte, qui parle à ſa décharge. Meſſieurs de Sainte Marthe diſent expreſſément qu'Arnoul paſſa de Normandie en Angleterre pour la réconciliation du Roi Henry II, & de Saint Thomas de Cantorbery. L'endroit qui le regarde contient outre cela des éloges de ſa fidelité & de ſon zéle, qui ſont une leçon toute faite pour les Peres Benedictins, qui ont entrepris la réé-

dition du *Gallia Christiana*. Le Pere Labbe ne s'exprime pas moins favorablement dans ses Dissertations sur les *Ecrivains Ecclesiastiques* de Bellarmin : *Egregie tutatus est Sanctum Thomam*, dit-il. La même chose est rapportée dans le Pere Bessin, Benedictin de Roüen, preuve domestique contre les Peres Benedictins de Bernay. On lit dans son recueïl des Conciles de Normandie imprimé en 1717. qu'Arnoul " a illustré son Episcopat par quantité de belles actions, & qu'il a beaucoup travaillé pour remettre Saint Thomas dans les bonnes graces de Henry " &c. *multum insudavit*.

Mais comment accorder ces autoritez avec Jean de Salisbury, Ecrivain Contemporain ? Ses termes sont formels & presentent une idée bien differente. Ici l'Apologiste traite hautement de mauvaise foi & de noirceur, ce qui peut après tout ne passer que pour un petit artifice & une pure subtilité de stile. Les Benedictins ont placé si adroitement le passage de Salisbury après ce qu'ils ont dit de la partialité d'Arnoul, déclaré selon

eux contre Saint Thomas, qu'ils donnent presque à entendre que le texte cité en est une confirmation. Il y a cependant entre l'un & l'autre une ponctuation qui les met à couvert du reproche de duplicité. En effet, il ne s'agit point de Saint Thomas dans la lettre de Salisbury au Pape. Il étoit Archidiacre de l'Eglise de Cantorbery, quand il l'écrivit. Arnoul qui vouloit le bien & avoit du crédit, ayant trouvé quelque chose à blâmer dans sa conduite, en fit part au Roi. Peut-être cette demarche n'étoit-elle pas dans les régles, & peut-être Arnoul n'en previt-il pas toutes les suites, mais elles furent si fâcheuses pour Salisbury, qu'il fit éclatter son ressentiment par les termes les plus amers. Surquoi l'Apologiste remarque sagement, que l'occasion seule où Salisbury se repandoit en invectives, montre assez qu'elles n'avoient d'autre fondement que son dépit. Fâché d'être tombé dans la disgrace du Roi, on voit, dit-il, qu'il parloit ici dans sa propre cause, & sur un sujet purement personnel. Ce ne furent même, comme il le conjecture, que des

ſentimens momentanez, qui s'évanoüirent avec ſon chagrin : puiſqu'il eſt certain que Jean de Saliſbury a du moins reconnu depuis, le merite diſtingué d'Arnoul, & contribué principalement à la conſervation de ſes Écrits. Il a été vérifié que Meſſieurs de Sainte-Marthe & le Pere Labbe ont emprunté de lui les traits les plus glorieux à la mémoire d'Arnoul. On peut conſulter Baronius à l'année 1161. n. 21. Arnoul mourut en 1182. retiré à l'Abbaye de Saint Victor de Paris. Ses Ouvrages ſont fort variez. On y trouve des Diſſertations Theologiques & Hiſtoriques, des Lettres, des Sermons, de la Poëſie. Un homme ſi univerſel meritoit bien qu'on n'abandonnât point ſa réputation au jugement déſavantageux d'une Congregation offenſée ; qu'on s'apperçoit bien ne l'avoir décrié que par récrimination, & parce qu'il lui a paru beau de confondre ſes interêts avec ceux d'un grand Saint. Monſieur l'Evêque de Lizieux demande là-deſſus une réparation, pour laquelle il ſe rapporte à Sa Majeſté dans les concluſions de ſa Requête. Il ne ſeroit pas

impoſſible néanmoins que les Peres Benedictins ne fiſſent de cet incident un point de controverſe qui de part & d'autre auroit ſes autoritez. Cette contradiction apparente & cette oppoſition feinte au bon droit de Saint Thomas de Cantorbery, dont ils ſe ſont prévalu contre Arnoul, étoit un perſonnage délicat à ſoûtenir & tout à fait propre à lui mettre ſur les bras quelque chaud Partiſan de l'Archevêque perſécuté qui n'auroit pas pénétré ou approuvé le ſecret d'une pareille conduite. C'en ſeroit aſſez qu'un Ecrivain de ce caractere, ſi l'on en déterroit quelque paſſage, du ſtile de Saliſbury, pour répandre un nouveau nuage ſur l'innocence d'Arnoul, & autoriſer le refus de reparation. Mais il faudroit en ce cas que le paſſage fût bien choiſi & bien déciſif. (1) l'Apologiſte d'Arnoul nous paroît homme à foudroyer une preuve qui auroit quelque foible, & à devoir intimider quiconque ſe hazarderoit à l'avancer. On le dit intéreſſé par ſa naiſſance

(1) *Monſieur Jumelin. Avocat au Conſeil.*

ce à seconder les vûës de Monsieur l'Evêque de Lizieux ; & à soutenir les demandes de la ville même de Bernay pour laquelle il tient ferme ; contre les pretentions des Benedictins ; *tanquam prò aris & focis.*

ARTICLE LXXXIV.

BIBLIOTHECA RETHORUM. C'est-àdire, *Bibliotheque des Rheteurs qui contient les preceptes de de l'Art Oratoire & de la Poësie, avec des exemples ; pour l'utilité des Disciples & des Maîtres. Par le R. P. Gabriel François le Jay de la Compagnie de Jesus. 2. vol. in 4°. Tom. I. pag. 804. Tom. II. pag. 898. A Paris ; chez Gregoire Dupuis, ruë Saint Jacques, à la Couronne d'or*, 1725.

APrès avoir rempli pendant dixneuf ans au Collége de Loüis le Grand la Chaire d'Eloquence ; l'Auteur perpetuë ses leçons ; & se rend utile par les monumens de ses travaux passez aux Rheteurs ou Rhetoriciens futurs : soit que le prenant pour gui-

de unique, les disciples bornent leurs études à suivre avec ordre les preceptes & les modéles qu'il leur presente en cet Ouvrage; soit que les Maîtres particuliers ou les Professeurs publics, conduisent leurs éleves pas-à-pas sur les traces qui leur sont ici marquées.

L'Art de persuader, de toucher, & de plaire par la parole ne s'exerce ni moins souvent ni moins heureusement en Vers qu'en Prose : ces deux genres d'écrire doivent donc partager entr'eux & l'application du Rheteur & l'Ouvrage du P. le Jay. Le premier Tome contient en effet ce qui regarde l'Art Oratoire ; & le second ce qui concerne la Poësie.

Au premier volume, la piéce fondamentale est une Rhetorique complete, distribuée en cinq livres. Le Lecteur y est conduit de preceptes en preceptes depuis les élemens jusqu'à la perfection. L'intelligence & l'execution de chaque regle est aussi-tôt facilitée par deux exemples; le premier, comme si l'on n'avoit en vûë de former que des Cicerons, est toûjours tiré des Œuvres du Prince des Orateurs; &

parceque ce premier exemple pouvoit être trop fort pour des commençans, il est tout-à-coup retracé dans un second qui est de l'invention & de la façon du Maître, lequel sçait se proportionner. Mais ce second morceau d'éloquence est auparavant proposé en cannevas au disciple, afin qu'il essaye de l'executer conformement au precepte : ces plans, n'étant encore que Manuscrits, avoient déja beaucoup de cours dans les Colleges, & de reputation parmi les Maîtres. En effet les sujets en sont en grand nombre, variez, choisis, presentez dans le bon tour, & merveilleusement ajustez aux préceptes ausquels on les applique.

Cette Rhetorique est suivie, dans ce même volume, de diverses compositions du Pere le Jay. Il consacre à tous les genres d'Eloquence un grand nombre de discours dont une partie, qui ont vû le jour avec honneur, sont de bons garans des autres. Il consacre à l'Eloquence de la Chaire vingt Sermons Latins sur les principaux Misteres de la Religion, & sur les points de moralité les plus importans pour

la jeunesse ; à l'Eloquence Academique, dix Oraisons qu'il a recitées pour l'ouverture solemnelle des exercices du College, & dont la plûpart sont des Panegyriques ; & à l'Eloquence du Barreau, des essais de plaidoyers, les uns Latins, les autres François. Comme l'Eloquence ne s'éleve pas toûjours de toutes ses forces & à tire-d'aîles, mais que quelquefois elle ne fait que voleter & se joüer en des pieces fugitives, & d'un travail plus leger, on a dû fournir ici, & on fournit en effet des modéles, & de cette Eloquence de la pure raison dans une grande quantité de fables également ingenuës & ingenieuses ; & de cette autre Eloquence de sentimens soit dans des Epîtres familiéres pour toutes sortes de sujets & d'occasions, soit en des harangues plus libres, quoique d'Apparat, tantôt pour des Oüvertures de Theses, tantôt pour des receptions de ceux qui entrent en Charge. Et afin qu'un si riche repertoire soit utile dans le moment du besoin, une Table très-methodiquement distribuée annonce selon l'ordre de l'Alphabet les sujets de chacun de ces

Ouvrages. Ainſi finit le premier volume.

A la tête du ſecond Tome, une *Poëtique* entiére paroît tout-à-fait dans ſa place. On y traite de toutes les ſortes de Poëſies pour en donner des régles ; de toutes les ſortes de Vers, pour en montrer la perfection ; du merite & des défauts de quantité d'Auteurs de reputation Anciens & Modernes pour précautionner les imitateurs. Un *livre dramatique* offre enſuite un bon nombre de piéces de Théatre ; les premiéres ſont des Tragedies, une deſquelles eſt traduite en vers François par ſon Auteur. Les autres Drames ſoit qu'ils ſoient Latins ou François, verſifiez ou non, ne ſont pas moins inſtructifs. On voit dans ce livre qu'il a été donné au Pere le Jay de manier avec diſtinction le vers Iambes. Ces Drames ont été ſoutenus dans la repreſentation par des *intermedes* François qui ne ſont pas ici oubliez. *Un Traité* exact des *Ballets* ; de cette marche allegorique, & cette danſe hiſtoriée dont ſi peu de gens poſſedent la perfection, precede les deſcriptions de huit de ces Bal-

lets qui donnent tant d'éclat aux Tragedies que repreſentent tous les ans les Ecoliers du College de Loüis le Grand pour la diſtribution generale des prix dont le Roi très-Chrétien s'eſt fait à perpetuité le fondateur. *Le Livre* qui vient après celui des Ballets, raſſemble une infinité de piéces de vers hexametres courtes & détachées, ſur autant de ſujets choiſis & diviſez en quatre claſſes : les premiers appartiennent à l'Hiſtoire Sacrée; les ſeconds à l'Hiſtoire Grecque; les troiſiémes à l'Hiſtoire Romaine; les quatriémes ont été ſuggerez par l'occaſion ou les évenemens du tems, ou par l'imagination & le caprice. Le Pere le Jay donne enſuite ſous le titre de *Livre mélangé* un Recuëil de ſes Odes & de ſes Elegies, puis un *Livre de Fables* en vers; & un autre d'*Epigrammes*. Les *Deviſes* & les *Enigmes* meritoient bien des traitez ſéparez, qui en expliquaſſent l'Art ſi peu connu; le Pere le Jay n'a pas manqué d'en tracer la methode par des traitez exprès & d'en donner des modéles de ſa façon. C'eſt dans le *Liber Miſcellaneus* qu'à l'occaſion d'une

Ode qu'il adresse à Monsieur le Cardinal de Polignac, il donne un plan suivi & détaillé du Poëme que cette Eminence a composé en neuf livres contre celui de Lucrece. Dédier son Ouvrage à un Connoisseur si distingué, comme a fait le Pere le Jay, c'est déclarer combien on le sent digne de soi & du Public. Nous ne loüerons ni le travail ni l'Auteur. Nous trouvons l'Eloge de l'un & de l'autre scellé de la plus respectable autorité dans le Privilege où le Roi dit: " A ces Causes, voulant marquer au Pere le Jay l'estime particuliére que meritent son sçavoir, ses vertus, & son érudition, & procurer au Public l'avantage qu'il doit trouver dens un Ouvrage qui est le fruit des veilles & des études du Pere le Jay, Nous, &c.

ARTICLE LXXXV.

MEMOIRE DU PERE E. Souciet de la Compagnie de JESUS, *sur deux medailles du Cabinet du R. P. Chamillart de la même Compagnie.*

C'Eſt une choſe fort extraordinaire qu'il ne ſe trouve pas deux médailles entiérement ſemblables. Il ne l'eſt gueres moins qu'il ne s'en trouve point de ramas, que l'on n'en renvoye point de pacquet des païs étrangers quel qu'il ſoit qu'on n'y en rencontre quelqu'une que l'on n'avoit jamais vûë. Depuis bien des années que j'ai vû beaucoup de Cabinets & qu'il m'a paſſé par les mains une infinité de pacquets de médailles envoyées de differentes Provinces de France auſſi bien que d'Eſpagne, d'Afrique, d'Egypte, de Syrie, de de Grece, &c. Il ne me ſouvient pas d'en avoir vû un ſeul, quelque petit qu'il fût, où je n'aye rencontré au moins une médaille que je n'avois jamais vûë ni dans les Cabinets ni dans

les Livres. Ceci vient de m'arriver tout recemment encore en deux occasions differentes. Il y a quelquetems qu'on fit présent au R. P. Chamillart d'un petit pacquet de médailles parmi lesquelles s'est trouvé un Gallien très-singulier d'un côté IMP. C. P LI. GALLIENVS. AV. La tête de Gallien couronnée d'un diadême à rayons. Au revers FELICIT. DEORVM. Une figure de femme qui tient d'une main une corne d'abondance, & de l'autre s'appuye sur un long Caducée. Heureusement le R. P. Chamillart avoit déjà un pareil revers dans Mariniana. Je ne sçache de Cabinet au monde que le sien où ces deux médailles se trouvent. Peu de tems après on tira de terre un trésor de médailles près d'Auxerre. Quelques-unes se dissiperent, on en ramassa une vingtaine & on les envoya au R. P. Chamillart. Il y trouva IMP. C. POSTVMVS PF. AVG. La tête de Postume le Pere avec un diademe rayonnant. Au revers C. C. A. A. COS. IIII. Une figure de femme qui tient de la main droite une balance, de la gauche une

corne d'abondance. C'est encore une médaille qui n'est point dans nos Recueils de médailles ni dans aucun Cabinet que j'aye vû.

Ces deux médailles sont estimables non-seulement par leur rareté & leur singularité, mais encore par leurs inscriptions. On trouve bien sur les médailles *felicitas Augusti* & *Augustorum*, *felicitas temporum*, *felicitas sæculi*, *felicitas Reipub.* *felicitas Romanorum*, mais pour *felicitas Deorum* on ne le voit que sur le Gallien & la Mariniana du R. P. Chamillart. D'ailleurs que signifie ce mot? A t'il un sens actif? Est-ce au sens passif qu'il le faut prendre? C'est-à-dire, est-ce une félicité que les Dieux donnent? Ou bien est-ce une felicité dont les Dieux joüissent? Pour moi je suis persuadé que c'est au dernier sens qu'il le faut prendre. Car 1°. *felicitas* est toûjours pris en ce sens sur les médailles *felicitas Aug.* *felicitas temporum*, *&c.* 2°. Je trouve encore sur les médailles de Gallien de quoi justifier ce sens. Chez les Romains, comme chez les autres peuples Payens, les hommes non-seulement faisoient les Dieux,

mais faisoient encore la felicité des Dieux. Car, à proprement parler, toute la felicité, ou une grande partie de la felicité des Dieux consistoit dans les honneurs & le culte que leur rendoient les hommes. De là vient qu'ils habitoient les lieux où on les honoroit, & qu'ils se transportoient en ceux où on leur rendoit quelque culte pour en goûter la douceur.

Ζεὺς γὰρ ἐπ' Ὠκέανον μετ' ἀμύμονας Αἰθυοπῆας
χθιζὸς ἔβη μετὰ δαῖτα. θεοὶ δ' ἅμα πάντες ἕποντο.

Homere. Illiad. I.

Or jamais Empereur, jamais Rome ne rendit tant d'hommages aux Dieux que fit Gallien. Le plus grand nombre de ses médailles est chargé des vœux, des priéres qu'il faisoit à toutes les differentes divinitez, & de ce que j'appelle les Devotions de Gallien. Jamais par conséquent les Dieux ne furent plus heureux, & jamais il n'y eut plus de raison de faire graver sur le bronze. *Felicitas Deorum.*

Septembre 1725.

Quant à la médaille de Postume, après chacune des quatre premiéres lettres du revers il y a un point, comme je le marque ici; C. C. A. A. preuve que chaque lettre est un mot. Voici comme je les explique : *Colonia Claudia Augusta Agrippinensis. Consuli quartum.* Je prouve cette explication par deux autres monumens de la même ville. Le premier est une médaille rapportée par le Pere Bandouri, *T.* 1. *p.* 311. & qui a la même tête que celle-ci, & au revers le même type, & pour inscription COL. CL. AGRIP. COS. IIII. Ce qui manifestement signifie *Colonia Claudia Agrippinensis. Consuli quartùm.*

L'autre est une Inscription rapportée par Gruter CCCCXXXVI. 7. dans laquelle on lit COL. CLAVD. AVG. AGRIPPINENSIVM. C'est ce que dit nôtre médaille plus en abregé & seulement par les premiéres lettres de chaque mot C. C. A. A. Ainsi la médaille confirme l'inscription. Elle est meilleure que la médaille rapportée par le P. Bandouri, en ce qu'elle donne aussi bien que l'inscription le titre d'AVGVSTA à la Colonie *Clau-*

dia Agrippinensis; c'est une particularité de consequence, parcequ'elle demontre que d'autres Colonies que celles qui avoient été fondées par Auguste prenoient le titre d'AVGVSTA. En voici une fondée par Neron CLAVDIA, & par Agrippine, AGRIPPINENSIS, qui est aussi AVGVSTA. Enfin cette médaille s'accorde avec l'Histoire, c'est à-dire, avec ce que dit Corneille Tacite de la fondation & de la dénomination de cette Colonie, ou plûtôt, l'Histoire explique ce qu'il y a d'extraordinaire dans le titre *Agrippinensis.* * *Agrippina quò vim suam sociis quoque nationibus ostentaret, in oppidum Ubiorum, in quo genita erat, veteranos Coloniamque impetrat; cui nomen impositum est ex vocabulo ipsius.*

Il étoit inoüi qu'on donnât à une Colonie le nom d'une femme. Agrippine pour faire sentir sa puissance jusques chez les Nations alliées, obtint que l'on conduiroit une Colonie de Veterans dans la ville des Ubiens où elle étoit née, & on lui donna le nom de cette Princesse; non pas qu'el-

* *Tacite, Annal. l. XII. c. 27.*

le ne portât que le nom d'Agrippine ; elle avoit en premier lieu les noms de Néron sous l'Empire & par l'autorité duquel elle fut établie *Claudia Augusta*, mais au nom de l'Empereur on ajoûta celui d'Agrippine sa mere. COLONIA CLAVDIA AVGVSTA AGRIPPINENSIS.

La figure de femme qui se voit au revers est sans doute la figure de la Monnoye. Elle en a la forme, l'attitude & les attributs, & c'est precisément le même type que celui des médailles qui ont pour inscription MONETA AVG. & en particulier de celles de Postume qui la portent. Ainsi l'on ne peut gueres douter ; ou plûtôt on peut assûrer sur cette médaille que Postume avoit établi à Cologne un Hôtel des Monnoyes & que c'est là qu'ont été frappées les médailles de cet Empereur. P. S.

Depuis ce Memoire fait, le R. P. Chamillart m'a averti qu'un Chanoine d'Orleans avoit trouvé l'an passé une médaille de Postume toute semblable à celle-ci, & qu'il en avoit expliqué les lettres comme moi, & imprimé son explication dans le Mer-

cure. Quoique je ne sçûsse rien de sa Dissertation, & que de ma vie je n'aye lû un seul Mercure, que par conséquent je ne doive point ma découverte à cet Antiquaire que je ne connois pas même de nom ; à Dieu ne plaise que je veüille lui ravir la gloire d'être le premier Auteur de cette explication. Je reconnois volontiers qu'il la donnée avant moi, comme on vient de me l'apprendre.

A Paris ce 4e Juillet, 1725.

Article LXXXVI.

CLOVIS, POEME DEDIE' au Roi. A Paris, chez Pissot, Quai des Augustins, à la Croix d'or, 1725. *Vol. in 8°. pages* 172. *sans compter la Préface.*

LEs François n'auront plus rien à envier aux Grecs & aux Romains lorsqu'ils auront enfin produit un Poëme Epique qu'ils puissent opposer à ceux d'Homere & de Virgile, comme ils ont produit tant d'Ouvrages en tous les genres, qui égalent &

ſurpaſſent même quelquefois ceux de l'Antiquité. Pluſieurs de nos Poëtes ont eu aſſez de courage ou de préſomption pour entreprendre de donner à la Nation ce dernier dégré de gloire. Leurs Ouvrages ont été quelquefois annoncez avec beaucoup de faſte, & toûjours attendus avec une extrême impatience. Mais perſonne n'ignore quel a été leur ſort. Les uns, comme le Pere le Moine avec beaucoup de feu & d'imagination n'ont donné qu'un tiſſu de vers ampoullez, enflez d'épithetes, & vuides de ſens. Les autres, comme Chapelain & Deſmarets, avec de l'ordre & de l'invention & un ſujet heureux n'ont fait qu'un Ouvraye ennuyeux, inſipide, froid & rampant, quelquefois ridicule par la dureté affreuſe des vers & la licence des tours & des expreſſions. Un autre brille par des traits vifs & ingenieux par une verſification aiſée, noble & ſoûtenuë, mais il échouë dans le choix & la conduite de ſon ſujet.

A qui doit-on s'en prendre? Seroit-ce que nôtre Langue trop timide, trop foible ou trop ſterile ne peut ni

ſoutenir la hardieſſe neceſſaire de l'élocution, ni donn.r aſſez de force, de nobleſſe ou d'agrément aux images? Seroit-ce que la cadence de nos vers toûjours la même, ſans aucune varieté, dans ſon repos, ni dans ſa fin, avec une repetition éternelle de rimes maſculines & feminines diſpoſées avec une eſpece de ſymmétrie, ennuye, fatigue & dégoûte les Lecteurs? Seroit-ce plûtôt que la nature n'auroit encore réüni dans aucun de nos Poëtes tous les talens neceſſaires pour executer avec ſuccès cette ſorte d'Ouvrage qui eſt veritablement un chef-d'œuvre de l'eſprit humain, autant par ſa difficulté que par ſa beauté. Accuſer ſur cela nôtre Langue ſeule & nôtre verſification, c'eſt ſans doute faire trop de grace aux Poëtes; mais accuſer les ſeuls Poëtes, c'eſt peut-être auſſi trop préſumer de la Poëſie Françoiſe.

Quoiqu'il en ſoit, il ſemble, ſelon la penſée de l'Auteur du nouveau Poëme, qu'après le malheureux ſuccès de tant de Poëtes, on ne peut plus, ſans paroître préſomptueux, tenter une entrepriſe ſi difficile. Mais,

ajoûte-t'il, le goût qu'il s'est toûjours senti pour ce genre d'écrire l'ayant porté à le preferer à tout autre, il ne s'est pas laissé décourager par la chûte de ceux qui l'ont devancé, ni par la consideration d'un sujet déja mis en œuvre, & dont le malheureux sort sembloit lui présager une pareille destinée. Il a même la generosité de justifier par avance la langue & la Poësie Françoise, en cas que son Poëme n'eût pas un accueïl favorable; & en effet son Poëme même est la preuve de ce qu'il dit, puisque la versification & l'élocution y est toûjours noble, majestueuse & heroïque, & ne paroît même quelquefois que trop pompeuse & trop riche; mais c'est là un défaut que les François ne pardonnent aujourd'hui que trop aisément. Il ajoûte que dans l'incertitude où il est du succès de son travail, il a voulu essayer le goût des Lecteurs, avant que de se donner la peine de l'achever. C'est pour cela qu'il ne donne ici que les huit premiers Chants de son Poëme, se reservant à donner le reste, lorsqu'il se sera assûré du suffrage du Public.

Quant au dessein du Poëme, voici comme nous l'avons conçû. Mais comme nous ne faisons ici ni un éloge ni une critique, nous nous contenterons d'une exposition simple des choses telles qu'elles se presentent dans l'Ouvrage.

La fin du Poëme Epique, ainsi que de la plûpart des Ouvrages d'esprit est d'instruire. Ainsi le Poëte doit commencer par choisir un point de Morale qui serve d'instruction aux Lecteurs, & qui soit comme le fondement de son Poëme. C'est ce qu'Homere a fait admirablement dans son Iliade, où il fait voir d'une maniére si sensible les funestes effets de la haine & de la dissention entre les Chefs d'une Republique. L'Auteur du nouveau Clovis suivant cette régle reçûë de tous les Sçavans, choisit pour le point fondamental de son Poëme cette maxime morale : *que les grands changemens n'arrivent dans les Monarchies que par l'ordre de Dieu dont les desseins les plus importans sont d'amener les Rois & les Peuples à la connoissance de la vraye Religion.* Cette maxime est la conclusion instructive que le Lecteur tire

de tout le Poëme, & l'Auteur l'insinuë, comme il doit, dès le commencement.

Je chante le Guerrier qui des bords
de la Seine
Par de nobles travaux chassa l'Aigle
Romaine :
Du Ciel qui le guidoit il embrassa les
Loix ;
De lui viennent nos Lys & le Sang
de nos Rois.

Pour persuader une maxime il faut la prouver. C'est ce que le Poëte fait par le recit d'une action qui est proprement, comme dit Aristote, l'ame du Poëme & qu'on appelle la Fable. Cette Fable dans un Poëme Heroïque doit être grave, importante, *Res gestæ Regumque, Ducumque*, dit Horace, & toûjours vraisemblable. Or ces qualitez se trouvent bien réünies dans la Fable du nouveau Poëme. La voici. *Des peuples belliqueux avoient plusieurs fois tenté de s'emparer d'un païs riche & fertile dont leurs ancêtres étoient sortis, & que d'autres peuples avoient subjugué : motif qui rend le-*

gitime le desir qu'ils ont d'y porter leurs armes, & qui leur donnera un juste droit de le posseder. Ils ont à leur tête un jeune Roi avide de gloire qui les menent sur les bords où ils souhaitent d'aller s'établir. Ce Roi victorieux trouve encore quelque résistance; la Politique veut que pour se soûtenir dans sa nouvelle Conquête il recherche l'alliance d'un Prince voisin qui lui donne en mariage une Princesse d'une autre Religion que la sienne: elle le porte à embrasser cette Religion. En effet dans une bataille qu'il est sur le point de perdre, il invoque le Dieu de cette Princesse: ce Dieu l'exauce & le fait triompher de ses ennemis.

Il est aisé de voir que ce qu'on appelle ici la Fable n'est qu'une action en general ou en idée. Ce n'est pas encore un fait particulier & determiné. Il faut donc que le Poëte après avoir ainsi choisi sa Morale & sa Fable, réalise celle-ci & l'applique à une action unique & déterminée. C'est dans l'Iliade Achilles qui se vange d'Agamemnon; c'est dans l'Eneïde Enée qui fonde un nouvel Empire. C'est ici Clovis qui fait la con-

quête des Gaules : action importante, heroïque, intéressante qui convient parfaitement au dessein de la Morale & de la Fable : action susceptible du merveilleux, & qui par l'éloignement des tems & l'obscurité de l'histoire permet au Poëte d'y mêler à son gré des épisodes de pure fiction.

Il faut avoüer que les Anciens avoient pour la composition du Poëme Epique un grand avantage sur nous. C'est que les fausses Divinitez de leur Religion ausquelles ils avoient la liberté de donner des passions, des interêts & tous les mouvemens qu'il leur plaisoit, par un usage reçû, & qui ne choquoit point la bienséance. Ces fausses Divinitez, dis-je, leur étoient d'un grand secours pour animer l'action du Poëme, & pour y repandre ce merveilleux qui charme, qui étonne, qui intéresse, qui suspend agréablement l'esprit des Lecteurs ; au lieu qu'un Poëte Chrétien reduit à l'exacte verité & à la plus rigoureuse bienséance ne peut sans crime se permettre sur cela la moindre liberté.

Pour s'affranchir de cette gêne l'Auteur du nouveau Poëme a eu l'adresse de prendre son Heros lorsqu'encore Idolâtre, il est sur le point de passer du Paganisme au Christianisme cette situation lui donne la liberté de suivre d'un côté la verité du Christianisme, & de l'autre de mettre en œuvre tout le systême du Paganisme, employant les fausses Divinitez non pas comme des Dieux, mais comme des Démons sous le nom des Divinitez Payennes ; ce qu'il fait avec d'autant plus de raison que ces Divinitez n'étoient en effet que les Démons qui se faisoient adorer par les hommes sous divers noms. Ainsi on trouve dans son Poëme, d'un côté Dieu & l'Eglise, & de l'autte Mars, Junon, Mercure, Venus, avec les Genies & les autres Divinitez ou Esprits subalternes & tout ce qu'on appelle *Machines* dans un Poëme Epique. Il réprésente ainsi l'Eglise Romaine.

Cette auguste Cité dont la superbe voix
Du haut du Capitole interrogeoit les Rois,

*Dont le bras toûjours prêt à s'armer de
la foudre
Ne se faisoit qu'un jeu des Trônes mis
en poudre,
Et qui sous son pouvoir rangeant les
Nations,
En adoptoit le luxe & les Religions,
La Mere des Cesars, la Maitresse du
monde,
Rome long-tems plongée en une nuit
profonde
Sur son culte coupable ouvrit enfin les
yeux;
Abjura ses erreurs & brisant ses faux
Dieux,
Du fils de l'Eternel à son pere sembla-
ble
Arbora sur ses murs l'étendart adora-
ble.
Déjà de l'Homme-Dieu les Autels en-
censez
Y recevoient les vœux des Mortels em-
pressez:
Sur un Trône affermi son Epouse sacrée
L'Eglise en ce saint Lieu se voyoit ré-
vérée.
C'est-là qu'elle choisit son éternel sé-
jour*

Quelle établit ſon culte & raſſembla ſa Cour :
Qu'éclairant les Eſprits de ſa flamme immortelle
Elle animoit les cœurs d'une force nouvelle :
Ses yeux d'un ſeul regard méſurent l'Univers,
Et ſur nous ſon amour les tient toûjours ouverts.

On a ſur tout applaudi aux vers ſuivans où Dieu eſt répréſenté avec beaucoup de majeſté.

Au deſſus des Cieux même eſt un Trône terrible
Que la foudre environne & rend inacceſſible :
Les Eſprits les plus purs de ſa gloire étonnez
De leurs aîles couverts y tremblent proſternez.
Il eſt avant le tems, les Cieux & la lumiére :
Les Aſtres auprès de lui ne ſont qu'ombre & pouſſiere ;
Et ce Trône s'éleve encore plus ſur ces feux

Que les Enfers profonds ne s'abaissent sous eux.
Sur ce Trône éclatant regne l'Etre suprême :
Son fils Verbe fait homme aussi grand que lui-même,
Est assis à sa droite & Vainqueur de la mort
Tient à ses pieds le tems, la nature & le sort.
De leurs perfections naît leur amour immense,
Esprit vivifiant, même feu, même essence :
Ces trois divins Soleils unissans leur clarté
Forment de l'Eternel l'ineffable unité.

Les fausses Divinitez y paroissent à leur tour.

Ces Esprits orgueilleux qui sous des noms divers
Ont trompé si long-tems le credule Univers
Voyoient d'un œil jaloux malgré leur résistance
Tomber de jour en jour leur culte & leur puissance.

Ils accourent en foule, & marchant à grand bruit
Ils redoublent l'horreur de l'éternelle nuit
Tels des hiboux sortant de leurs retraites sombres
Troublent par des longs cris le silence des ombres;
Et tels on voit les Ours de hurlemens affreux
Faire gemir au loin leurs antres ténébreux.
Ces Dieux quoique déchûs de leur gloire premiere
Forment en ce lieu sombre une assemblée altiére:
Sous les faux attributs de leur Divinité
Ils conservent encore leur antique fierté.
Ce sont ces mêmes Dieux que consacra la fable:
Les uns se laissoient voir sous une forme aimable,
Les autres imprimoient par un sévere aspect,
Dans le cœur des Mortels la crainte & le respect

Sept. 1725.

Le Démon qui de ſang aime à rougir la terre
Couvert d'un triple acier eſt le Dieu de la guerre:
De la Mere d'Amour la Molleſſe a le nom;
Et l'eſprit de ſuperbe eſt la fiére Junon
Le Dieu qui dans le ſein d'une jeune Prêtreſſe
Souffloit des mouvemens de fureur & d'yvreſſe,
Le trompeur Apollon voit ſon regne paſſé
Ses Oracles muets, ſon trepied renverſé.
Et celui qui traînant les Bacchantes troublées
Les faiſoit ſur des monts hurler échevelées,
Aſſis le Thyrſe en main prend le nom de Bacchus.
Mercure, Iris, Saturne & tout l'amas confus
De ces Dieux Séducteurs, de ces vaines Déeſſes
En qui l'homme coupable adora ſes foibleſſes:
Ces noms que leur orgueil aime encore à porter.

Au fort de leur malheur servent à les flatter.

Une narration trop long-tems continuée deviendroit ennuyeuse si elle n'étoit quelquefois interrompuë par des incidens étrangers que l'adresse du Poëte doit preparer & faire naître de son sujet même. C'est ce qui fait que les Episodes sont une partie nécessaire du Poëme Epique. L'Histoire des tems où vivoit Clovis en fournit un fort heureux dans une Princesse fugitive qui vient demander du secours contre ses Sujets rebelles.

Enfin le Poëte n'a négligé aucun des ornemens nécessaires pour embellir sa narration & son action. On trouve dans son Poëme des caractères heroïques, soûtenus & variez, des descriptions brillantes & vives, des comparaisons fortes & naturelles, des Sentences judicieuses, peut-être un peu trop de dialogues & de descriptions qui semblent faire languir quelquefois la narration, des transitions trop brusques & trop peu de faits. Car voilà, ce semble, tout

ce que la Critique pourroit trouver à redire dans cet Ouvrage, & une Critique ſi bornée tourne à la gloire de l'Auteur. Ainſi après avoir dit que nous ne voulions faire ni l'éloge ni la critique du Poëme, il ſe trouve que nous en faiſons l'éloge par la critique même. Auſſi nous ne doutons pas que l'Auteur encouragé par les applaudiſſemens qu'il a reçûs du Public ne travaille à mettre la derniere main à un ouvrage ſi heureuſement commencé.

Article LXXXVII.

LA VIE DE LA MERE MARIE de l'Incarnation Inſtitutrice & Premiere Supérieure des Urſulines de la Nouvelle France. A Paris, chez Ant. Claude Briaſſon, ruë S. Jacques, pres la Fontaine S. Severin. A la Science 1724. in 4°. *pp.* 452.

MArie Guyard, connuë ſous le nom de la Mere Marie de l'Incarnation, a conſtamment paſſé, tant qu'elle a vécu pour une Religieuſe d'une vertù & d'une ſpiritualité émi-

nente. N'eût-elle eû depuis en ſa faveur que le ſuffrage unanime de deux grands Prélats, Monſieur de Fenelon, Archevêque de Cambray, & Monſieur Boſſuet Evêque de Meaux, c'en ſeroit aſſez pour nous intéreſſer à ce qui la touche. L'un & l'autre ont reſpecté ſa mémoire, eſtimé ſes écrits, loüé ſa méthode d'oraiſon; ils l'ont regardée *comme une des plus vives lumieres de ſon ſiecle.*

Dieu qui l'avoit deſtinée à être auſſi la lumiere du notre, l'a conduite à ce haut point de perfection par des routes qui n'avoient rien de fort éclatant aux yeux des hommes. Une condition privée, l'entretien d'une famille, l'embarras du negoce, le ſecret du Cloître; un long ſéjour parmi les Sauvages du Canada; tels ont été les divers dégrez de ſa vie; tels les divers théatres, où ſous les dehors d'une piété commune, il a fait admirer en ſa perſonne les opérations ſublimes & extraordinaires de la Grace.

Elle nâquit à Tours l'an 1599. de parens qui n'avoient de recommandable que leur probité. Son premier attrait la portoit à rompre avec le

monde; mais dès l'âge de dix-ſept ans l'obéïſſance l'engagea dans le mariage, & elle y paſſa deux années. Ce n'en fut que trop pour en reſſentir les dégoûts. Expoſée à bien des chagrins du vivant de ſon Mari, elle tomba par ſa mort en de nouvelles peines, qu'elle ſupporta toutes avec reſignation; & qu'elle préféra genereuſement à pluſieurs partis avantageux, où elle ne reconnoiſſoit pas les marques de la divine volonté. La Charité, plus encore que le dérangement de ſes affaires domeſtiques, l'attacha à une de ſes ſœurs chargée d'un fort grand commerce. Ce fut pour elle un état des plus rudes épreuves, trop douce néanmoins pour contenter l'amour des croix dont elle brûloit, & qui la rendoit active & ingénieuſe pour trouver les moyens d'appéſantir les ſiennes. Son inclination pour la Solitude s'étoit réveillée auſſitôt qu'elle s'étoit vûë libre : le ſiécle ne lui étoit rien, & elle n'auroit pas manqué de l'abandonner, ſi elle n'eût été retenuë par l'éducation d'un fils qui lui étoit reſté de ſon mariage; enfant de douleur qui ne fut pas toû-

jours souple aux instructions de sa sainte mere, mais qu'elle vint à bout d'engendrer à Jesus-Christ par la continuité de ses priéres & par l'abondance de ses larmes. Le moment où Dieu la vouloit entierement à lui étant venu, plusieurs Communautez s'empresserent de la posseder. Les Ursulines nouvellement établies à Tours fixerent son incertitude. Elle n'y fut pas long-tems sans apprendre par des voyes surnaturelles, que le répos & les exercices paisibles du nouvel état, qu'elle venoit d'embrasser n'étoient pas le terme de sa vocation. Depuis que la Religion Chrétienne avoit pénétré dans le Canada avec la domination des François, on s'étoit appliqué à y multiplier les moyens de seconder le zele des Missionnaires, dont les travaux ne suffisoient pas pour une si ample récolte. Entr'autres besoins on avoit senti la nécessité d'un établissement de filles, qui renfermées dans Quebec, la principale Place de la Colonie, s'y consacrassent à l'instruction des enfans, & rendissent delà aux Missions même les autres services qu'on pouvoit at-

tendre des personnes de leur sexe. Cèt établissement, souvent projetté & souvent manqué, tendoit enfin à une heureuse exécution par les liberalitez de Madame de la Peltrie jeune veuve fort riche, qui ne respiroit que le salut des ames; & par les soins de Monsieur de Bernieres-Louvigny; un de ces hommes que Dieu suscite & maintient au milieu du siécle, pour montrer que le commerce du monde quand il est réglé, n'est point inaliable avec la pratique de l'Evangile la plus Heroïque. C'étoit sur les Religieuses Ursulines qu'on avoit jetté les yeux : on se détermina particulierement au Monastere de Tours; & malgré une infinité de nouveaux obstacles, les évenemens qui avoient le plus allarmé concoururent comme par miracle, pour en tirer la Mere Marie de l'Incarnation, & la mettre à la tête de cette sainte entreprise. Elle partit de Tours le 22. Février 1639. elle passa quelque tems à Paris, où elle trouva les personnes du premier rang, & la Reine-Mere déja prévevenuës de son grand merite : & s'étant embarquée à Dieppe avec Madame

de la Peltrie, elle arriva heureusement à Quebec, après trois mois de navigation.

Quelque faveur qui la soutint, elle & ses Compagnes, dans les premieres fonctions où elles s'employérent; leur petit nombre joint aux incommoditez & aux fatigues d'une fondation naissante, auroit bien-tôt épuisé leurs forces, s'il ne leur fût venu du secours de France. Mais l'arrivée des nouvelles Religieuses causa un inconvenient, qui demandoit beaucoup de sagesse dans la Mere de l'Incarnation, & beaucoup de dextérité à manier les esprits. Parmi ces filles, les unes étoient Professes de Tours, & les autres de Paris, deux Maisons qui ne sont pas de même Congregation, & qui ont chacune leurs usages particuliers sur des points assez essentiels. L'Uniformité d'observance étoit cependant un article fondamental, sans lequel tout étoit à apprehender pour la Communauté de Quebec". Si l'attachement aux an-„ciennes coûtumes est une foibles-„se„, dit l'Auteur", on doit, ce-„semble, l'excuser d'autant plus dans

des filles, qu'on ſçait quels differens "
la ſeule forme de l'habit à excitez "
parmi des hommes véritablement "
reſpectables par la ſolidité de leur "
eſprit, & par l'étenduë de leur éru- "
dition ". La difficulté ne rebuta pas la Mere de l'Incarnation. Elle chercha avec prudence & avec charité ce milieu néceſſaire au bon ordre de ſa Maiſon, & elle le trouva. Le plan de réünion parut ſi bien concerté aux deux Congrégations de Paris & de Tours, qu'on y propoſa de la ſuivre pour n'en compoſer plus qu'une ſeule; mais la propoſition n'a point eu d'effet, & les Urſulines du Canada ont même formé par-là une troiſiéme Congrégation qui reconnoît la Mere Marie de l'Incarnation pour Inſtitutrice.

Les trente-trois années qu'elle a demeuré dans la Nouvelle France, ont été des années pleines, & chargées de merites; toutes marquées par des œuvres de Religion & de zéle, proportionnées aux occupations qui l'attachoient à ces terres ſauvages. Ce n'eſt pourtant pas-là ce qui doit le plus contribuer à nous faire con-

noître cette digne Servante de Jesus-Christ, que les Communications secrettes qu'elle avoit avec Dieu, & les plus hautes pratiques de la vie intérieure ont particulierement distinguée. Ses Écrits au moins en font réjaillir jusqu'à nous quelques foibles rayons. Comme elle les a composez avec la candeur, & la simplicité d'une humble Penitente, obligée par l'ordre de ses Confesseurs, de leur rendre compte des graces qu'elle avoit reçûës, l'Auteur de cette nouvelle vie n'avoit pas crû d'abord devoir prendre sur lui d'autre soin que celui de les donner au Public tels qu'ils sont sortis de sa main. Il ne pensoit pas même à en interrompre le fil, comptant seulement suppléer à ce qu'elle ne dit point par un abrégé de ses principales actions. Mais le peu de suite que ces Mémoires ont entre eux ne le lui a pas permis. Il en est revenu à l'ordre naturel de l'Histoire, en sorte néanmoins qu'il n'y a guéres fourni que les liaisons & l'arrangement; & que pour le fond de son Livre, c'est presque toûjours la Mere de l'Incarnation qu'il y fait par-

ler. Il a jugé ce parti d'autant plus sage, qu'après avoir étudié les Ecrits de la Mere de l'Incarnation, elle lui a paru « une des plus spirituelles femmes de son tems : tout y est solide, » selon lui « ; elle pense juste ; elle « approfondit tout ; elle donne à ce « qu'elle dit un tour ingenieux, & « son style à cette simplicité noble, « où peu d'Ecrivains parviennent » ? Il s'est bien attendu qu'on ne souscriroit pas generalement au témoignage qu'il en porte ; & que courant risque de rencontrer souvent de ces Esprits difficiles, que le seul nom de Mysticité effarouche ; il avoit besoin de prévenir leur délicatesse pour frayer le chemin à son ouvrage. C'est ce qui remplit la plus grande partie d'une Préface assez étenduë ; qu'on lui doit au moins la justice de lire ; avant que de censurer le choix, ou de prononcer sur le succès de son travail.

Il y examine, s'il y a quelque fondement de craindre, que la source des graces purement gratuites, des *Propheties*, des *songes Mysterieux*, des *visions*, des *voix intérieures*, des

effuſions divines , ſi expreſſes dans l'Ecriture , ſoit abſolument tarie ; & ſi les avertiſſemens donnez là-deſſus aux premiers Chrétiens par S. Paul ne ſont pas generalement pour tous les ſiécles ; il y montre que les Saints Peres ont tenu pour aſſûrée la poſſeſſion conſtante de ce précieux tréſor dans l'Egliſe ; qu'ils ont laiſſe des régles de diſcernement pour marquer la difference d'une opération , où Dieu parle , d'avec une opération illuſoire ; qu'ils en ont même allégué des exemples, témoin Saint Auguſtin, dans ce qu'il rapporte de ſa pieuſe Mere Sainte Monique : il produit des Souverains Pontifes & des Conciles entiers qui ont autoriſé de leurs ſuffrages les révélations de pluſieurs ſaintes âmes ; il écarte les accuſations vagues de préſomption , d'oiſiveté, de petiteſſe de genie , d'imagination viciée , dont l'on charge témérairement & ſans examen toute perſonne qui prend quelque eſſor au-deſſus des voyes ordinaires de la contemplation ; il décrit les grandeurs & les avantages de cet Etat en termes ſi énergiques , qu'ils pourroient preſque

passer pour l'effet d'une connoissance expérimentale ; il resout ce qu'on avance de plus fort sur l'inutilité & les inconveniens d'une lecture où il est traité d'un genre de spiritualité peu commune ; & à l'égard de l'Histoire qu'il met au jour, il avertit que tout est si sensé, si raisonnable, si éloigné de termes particuliers dans l'explication que la servante de Dieu y fait de son intérieur, qu'il y a très-peu de gens qui n'y trouvent des choses à leur portée". Fasse le Ciel », conclut-il", que les Ministres de " l'Evangile s'y confondent à la vûë " d'une femme qui a exécuté ce qu'ils " n'ont pas le courage d'entrepren- " dre ; que les foibles comprennent " qu'il n'y a rien dont on ne puisse " venir à bout avec du courage ; que " les Personnes Religieuses sçachent " jusqu'où elles peuvent esperer de " s'élever, &c. »

Il faut cependant avoüer que si la Mere de l'Incarnation use rarement d'expressions mystiques qui frappent ou qui arrêtent : elle en a quelquefois d'extrêmement naïves, de familieres, de peu rélevées qui pourroient offen-

ser dans un autre genre de composition, mais qui deviennent respectables par l'usage qu'elle en fait, & qui d'ailleurs se reduisent à un si petit nombre, qu'elles sont comme absorbées dans le corps de ses Ecrits. L'Auteur lui-même, quelque circonspect qu'il ait été à resserrer son sujet, a encore laissé plusieurs choses que tout le monde n'a pas également approuvées. Il est homme à en avoir senti le défaut; & il n'y a guéres à douter, que toutes raisons balancées, le désir de se rendre utile à plus de personnes, ou quelqu'autre mouvement d'une inclination pieuse, ne l'ait emporté sur son propre goût. Nous voulons ordinairement de grands objets dans les modéles qu'on nous propose; mais consultons l'expérience; certaines circonstances de la vie des Saints, où il y auroit veritablement de la petitesse à se mortifier & à se contraindre, s'ils ne se mortifioient & ne se contraignoient pour Dieu; certains sacrifices, dont le principe qui les anime fait tout le merite, ne sont pas toûjours ce qui nous touche le moins: c'est même ce que le com-

mun des Fidéles a le plus occasion d'imiter.

D. Claude Martin, Religieux Benedictin de la Congrégation de Saint Maur, fils de la Mere Marie de l'Incarnation, est le premier qui en ait publié la vie. Il la fit imprimer en 1677. & depuis il y ajoûta un recuëil de Lettres, avec quelques autres œuvres spirituelles. La Mere de l'Incarnation étoit morte en 1672, le Pere de Charlevoix Jesuite, le même qui a donné l'Histoire de l'Eglise du Japon; enrichi des connoissances qu'il a acquises pendant son sejour à Quebec, n'a pas crû que la premiere vie le dût empêcher de travailler à une seconde: c'est celle dont nous venons de rendre compte. Ce n'a été au reste, ni esprit de concurrence, ni émulation qui l'y a porté: la seule reconnoissance lui a fait interrompre un ouvrage de plus longue haleine pour vacquer à celui-ci ". Redevable », dit-il ", comme il a lieu de le croi- «
re, aux merites de la Fondatrice «
des Ursulines du Canada, de ce «
qu'il n'a pas fini ses jours dans une «
terre étrangere, à la fleur de son âge, «

il a cherché à honorer sa Bienfai- " trice ". Ce sera l'honorer en effet d'une maniere solide que de lui procurer des Imitateurs; & un Livre aussi touchant & aussi édifiant que le sien, est très-capable de le faire. Les fruits n'en seront pas bornez à l'ancienne & à la nouvelle France. Nous apprenons de Rome qu'on le traduit en Italien.

ARTICLE LXXXVIII.

AN AECOUNT OF M[r] LOCK'S Religion, &c. *C'est-à-dire; Examen de la Religion de Monsieur Lock, &c.* In 8°. *pp.* 188. *derniere édition. A Londres.*

LEs Admirateurs de M. Lock sont si zélez pour ses sentimens qu'ils traiteront sans doute de téméraire insigne, quiconque ose entreprendre de les combattre. A la vérité Monsieur Lock s'est distingué par de rares talens, par la pénétration de son esprit, par la profondeur de son érudition : on en peut juger par son Ouvrage de *l'Entendement Humain*, &

par les autres qu'il a composez. Mais a-t'il été sincere & vrai, comme il convenoit de l'être, lorsqu'on lui a fait des difficultez réelles & solides? On l'accuse d'avoir biaisé, d'avoir dissimulé dans ses réponses aux argumens que lui proposa contre son systême le feu Evêque de Worchester. Quoiqu'il en soit, ici l'on n'examine point, si les difficultez proposées par ce sçavant Evêque ne subsistent pas encore aujourd'hui dans toute leur force : notre dessein n'est pas d'entrer dans le détail de cette fameuse dispute : on ne veut maintenant que rendre compte de l'Ouvrage dans lequel *la Religion* de Monsieur Lock est attaquée. L'Examinateur, c'est ainsi que nous le nommerons, montre le Caractere de cette *Religion* par la voye la plus naturelle, la plus sensible & la plus persuasive; vû qu'il prend Monsieur Lock par ses propres écrits & par ses propres paroles. Cette méthode d'attaquer un Auteur, continuë l'Examinateur dans sa Préface, doit ôter tout sujet de plaintes aux parties intéressées à sa défense, & laisse en même tems le champ li-

bre pour juger si c'est à propos ou à tort qu'on le censure.

L'Examinateur ou l'Adversaire de Monsieur Lock divise son Ouvrage en 31. Chapitres. D'abord il cite les paroles mêmes de Monsieur Lock ; & ensuite il fait sur cela ses observations en peu de mots. Et afin que le Lecteur ait la facilité de comparer l'original avec la citation ; l'on marque exactement le Livre, le Chapitre, la Section, l'édition même dont on s'est servi. Voilà le dessein de l'Examinateur, & voici quelques exemples de la maniere dont il l'execute.

Dans le premier Chapitre, il rapporte les Notions que Monsieur Lock donne de l'existence de Dieu en plusieurs endroits de son essay. Il observe que, bien que l'Essay dise assez que nous avons une connoissance certaine de l'existence de Dieu, Monsieur Lock néanmoins y affoiblit deux forts argumens qu'on employe généralement pour prouver cette même existence. Le premier de ces raisonnemens est fondé sur le consentement universel des hommes, & sur l'idée que nous avons tous de Dieu. Cette

seconde preuve, Monsieur Lock la rend inutile, en niant sans restriction que nous ayons aucune idée innée: *Dieu*, dit-il, *ne nous a donné nulle idée innée de lui, il n'a imprimé dans nos ames nul caractere primitif où nous puissions lire son existence.* Pour renforcer cette assertion, laquelle infirme l'autre preuve fondée sur le consentement universel des hommes, M. Lock pretend que, *par la navigation nous avons decouvert toutes les Nations du monde, parmi lesquelles on en a trouvées qui n'avoient nulle notion, nulle idée de Dieu.* Que cette derniere assertion infirme la preuve fondée sur le consentement général des hommes, c'est ce que l'Examinateur demontre à Monsieur Lock; lequel assûre qu'il y a des Nations entieres *qui n'ont nulle notion, nulle idée de Dieu.* Après quoi l'Examinateur nie absolument la proposition de Monsieur Lock, comme très-fausse: & il en fait voir la fausseté par les témoignages mêmes que celui-là produit; il fait voir que *Nicolas Techo Csore*, ni *Ovington*, n'ont jamais dit la moindre chose qui pût autoriser ce que

Monſieur Lock avance ; ſçavoir que *par la navigation on a découvert toutes les nations du monde, parmi leſquelles on en a trouvées qui n'avoient nulle notion, nulle idée de Dieu.* Enſuite l'Examinateur conclut que, non ſeulement la preuve de l'exiſtence de Dieu, priſe du conſentement unanime des hommes conſerve toute ſa force, & que ce que Ciceron dit dans ſon Traité des Loix. L. 1. eſt vrai ; mais que le ſentiment auſſi de Monſieur Lock, lequel rejette toute idée de Dieu innée, eſt une chimere.

Le ſecond Chapitre nous apprend quelles ſont les notions de M. Lock ſur les attributs de Dieu ; c'eſt-à-dire, ſur la ſageſſe de ce ſouverain Être, ſur ſa puiſſance, ſur ſa bonté, &c. Les definitions de ces attributs ſe trouvent dans l'Eſſai & dans les Lettres de Monſieur Lock ; & s'y trouvent en des termes très-enveloppez, très-obſcurs, & inintelligibles, ainſi que le remarque l'Examinateur. En effet, Monſieur Lock dit : *Quand nous appliquons à Dieu notre idée d'infinité & d'Ubiquité ſelon nos foibleſſes & étroites penſées, nous le faiſons principale-*

ment par rapport à sa duration, & à sa presence universelle ; & comme je crois plus figurativement par rapport à sa Puissance, à sa Sagesse, & à ses autres attributs qui sont proprement inépuisables & incomprehensibles, &c. L'Examinateur demande 1°, ce que Monsieur Lock entend par ces termes, *plus figurativement ?* Il demande 2°, ce que Monsieur Lock entend, lorsqu'il dit que *nous multiplions les actes & les objets de la puissance de Dieu dans nos pensées par l'infinité d'un nombre sans fin ?* Il demande 3°, ce que pretend Monsieur Lock, quand il dit : *Nous ne pouvons avoir une autre idée de l'infinité de la Puissance de Dieu, &c. que celle qui renferme en soi quelque rapport au nombre & à l'étendue des actes & des objets de ces mêmes attributs.* Tout ce discours est effectivement d'une obscurité & d'un embaras dont l'Examinateur se plaint avec raison : c'est un mélange, dit-il, de sens propre & de sens figuré, d'infini & de fini, à quoi l'on ne conçoit rien.

Dans le septiéme Chapitre, l'Examinateur nous dit quelle est l'opinion

de Monsieur Lock, sur les avantages que Jesus-Christ nous a procurez. Celui-ci n'en compte que cinq, ou du moins il ne parle distinctement que de ce nombre. Et son adversaire observe qu'il ne fait nulle mention de l'avantage infini que nous avons reçû de Jesus-Christ; lequel est de nous avoir rachetez aux prix de son Sang, & de s'être fait victime pour nos pechez. La suppression d'un article si important, paroît étrange à tout le monde; quoique Monsieur Lock en ait pû penser, & quoi qu'en puissent dire ses Sectateurs, témoins de l'énorme scandale que cause ici leur Heros.

Le douziéme Chapitre rapporte la doctrine de Monsieur Lock, sur *les deux natures en une personne, & sur la Trinité des personnes*. Cette doctrine est tirée de sa troisiéme lettre, où il s'exprime ainsi: Je ne me souviens point d'avoir lû dans ma Bible, l'une ou l'autre de ces propositions en termes exprès: *Il y a trois personnes en une nature; ou il y a deux natures en une personne*. Cependant, continuë-t'il, je ne mets point ici en question

la verité de ces propositions, & je ne nie pas que l'on ne puisse les inferer de l'Ecriture ; mais je soutiens qu'elles ne sont point dans ma Bible en termes formels. L'Examinateur répond à cela que la proposition de la *Trinité* ou *de trois personnes en une nature* est expressément énoncée par JESUS-CHRIST dans Saint Matthieu, ch. 28. lorsque ce Sauveur des hommes dit à ses Apôtres : *Allez donc & instruisez tous les peuples, les baptisans au nom du Pere, & du Fils & du Saint Esprit.* Il observe ensuite que ce passage de l'Evangile se trouvoit directement sous les yeux de M. Lock, quand il explique dans son Ouvrage sur le Christianisme, ce que les Apôtres alloient enseigner aux Nations. Ainsi c'est la conséquence que tire l'Examinateur, Monsieur Lock est justement soupçonné d'avoir eu ses raisons particuliéres d'omettre l'endroit de l'Ecriture dont nous parlons, & dans lequel les trois Personnes, le Pere, le Fils & le Saint Esprit sont nommées très-distinctement.

Du mystere des trois Personnes en une nature on passe au mystere des

deux natures en une Personne. On apprend à Monsieur Lock, s'il ne le sçait pas; que cette qualité, *Fils de Dieu*, signifie & montre en plusieurs endroits du Nouveau Testament que *le Christ* est Dieu, & par consequent qu'il y a deux natures, la Divine & l'humaine en une personne; c'est-à-dire dans Nôtre-Seigneur JESUS-CHRIST, lequel est vrai Dieu & vrai homme. On confirme ces citations par le témoignage des Juifs qui entendoient très-bien la signification de cette qualité, *Fils de Dieu*, & qui comprenoient qu'elle marquoit assez que la personne ainsi appellée devoit être Dieu: on rapporte à ce sujet des passages de Saint Matthieu, de Saint Marc, de Saint Luc, de Saint Jean, où les Juifs reconnoissoient cette qualité *Fils de Dieu*; & où ils accusoient JESUS-CHRIST de blasphême, parcequ'il se la donnoit.

L'Examinateur fait ici une petite digression sur la conduite de Monsieur Lock à l'égard de ceux qui l'ont vivement attaqué du côté de la Religion. Il s'est plaint à toute l'Angleterre de l'iniquité de ses Censeurs; par tout il

a crié contr'eux, à la calomnie, & en particulier contre ceux qui lui reprochoient d'être *Unitaire*. Mais, ces reproches qu'il s'agissoit de detruire, & ausquels il n'a répondu que par des invectives en l'air n'avoient-ils point de fondemens ? Il n'a que trop donné lieu de soupçonner que le dogme de la *Trinité* n'étoit pas de son goût; comme on le peut voir dans sa troisiéme lettre. 1°. Il a refusé de suivre les avis salutaires qui lui furent donnez d'éloigner de lui tout sujet de soupçon sur cette matiere, & encore plus sur ce que l'Auteur du *Socinianisme* demasqué lui avoit reproché. 2°. Dans la troisiéme lettre il parle avec une extrême chaleur, & avec une diffusion étudiée sur les notions de *nature* & de *personne*; & il s'efforce de tourner en ridicule, ce qui est reçû & ce qui se dit pour expliquer & pour mieux mettre en jour le sens & la signification de ces mêmes termes. 3°. Dans l'endroit déjà cité de sa troisiéme lettre, page deux cens vingt-quatriéme, Monsieur Lock fournit de trop justes raisons de douter pour le moins, s'il n'est pas du nombre de

ceux qui rejettent le dogme de *la Trinité*, ou de trois Personnes en une nature.

Dans le dix-septiéme Chapitre, l'Examinateur s'étend fort au long sur les définitions ou notions que donne Monsieur Lock de la *Religion naturelle* & de la *Religion revelée*, ou de la lumiére de la raison, & de la lumiére de la revelation. Tout ce long détail, au rapport de l'Examinateur, que nous sommes obligez de croire sur sa parole est fidélement extrait des Ouvrages de Monsieur Lock. Voici les reflexions que le premier fait sur ces matiéres importantes. Il remarque 1°, ce que Monsieur Lock écrit en faveur de la Religion naturelle : c'est à sçavoir que *Dieu a exposé à la connoissance de tous les hommes des caracteres lisibles de ses Oeuvres & de sa Providence, & qu'il leur a donné une lumiére de raison capable de voir & de comprendre en effet ces mêmes caracteres : de sorte qu'ils ne sçauroient douter de l'existence de Dieu, toutes les fois qu'ils veulent bien s'appliquer serieusement à la chercher.* Ceci contredit & detruit absolument ce que Monsieur

Lock avance dans son *Essai* touchant les Athées parmi les Anciens, & touchant ceux du Bresil, lesquels n'ont pas la moindre connoissance, la premiére idée de Dieu. Que Monsieur Lock commence donc par s'accorder avec lui-même. Mais tout homme qui s'est acquis une grande reputation, ne convient pas aisément qu'il ait été capable de se contredire dans ses écrits. 2°. L'Examinateur objecte que tous les articles de la Religion naturelle ne sont pas aussi clairs, aussi intelligibles à chaque homme en particulier & aussi exempts de toute controverse que Monsieur Lock l'assûre : & pour cela le premier produit les témoignages mêmes que l'autre employe dans sa troisiéme Lettre. L'un est celui de Ciceron, qui rapporte les divers sentimens des Philosophes sur la nature & sur l'immortalité de l'ame. L'autre témoignage est encore de Ciceron, lequel dans ses Tusculanes explique les differentes opinions des Philosophes, sur le *Souverain bien*, ou sur *le bonheur de l'homme*. Le troisiéme est de Varron, rapporté par Saint Augustin dans son

Traité de *la Cité de Dieu*. Varron comptoit plus de deux cens sectes ou opinions differentes sur le même principe. 3°. L'Examinateur est scandalisé avec raison de ce que Monsieur Lock dit de l'obscurité des veritez de la Religion revelée. Car le seul principe, selon lui, de cette obscurité, *c'est que les veritez revelées viennent jusqu'à nous par le canal des livres & des paroles ; & par conséquent ces veritez sont sujettes aux obscuritez & aux difficultez communes, naturelles, & propres à des paroles.* Voilà ce que c'est que de vouloir s'ériger en Théologien ; lorsque l'on n'est que simple Philosophe ; on tombe dans des égaremens dont on s'applaudit en secret, tandis que l'on fait pitié à ceux qui sçavent ces sortes de matiéres. Au reste la réponse aux faux raisonnemens de Monsieur Lock est facile ; c'est l'Apôtre Saint Pierre qui le fournit à l'Examinateur, dans la seconde Epître, chap. premier. L'Apôtre y apprend à tous les Chrétiens avec quelle estime, avec quel respect, avec quelle preference ils doivent s'attacher aux seules veritez contenuë

dans les Livres Saints : toute doctrine, qui ne leur est pas conforme, fût-elle autorisée par le plus Saint, par le plus éclairé des hommes, & s'il se peut par un Ange même descendu du Ciel, par des prodiges, par des merveilles étonnantes : prestiges, mensonges, impostures. Mais venons directement à la maniére dont il plaît à monsieur Lock de definir l'obscurité de la Foi. L'Ecriture est, selon S. Pierre, comme un flambleau qui luit dans un lieu obscur : *Quasi lucernæ lucenti in caliginoso loco, donec dies elucescat, &c.* Ce flambeau nous éclaire pour discerner sûrement la verité du mensonge : mais il laisse en nôtre esprit quelque obscurité, afin que nous puissions avoir le merite de la Foi. Nous ne connoissons encore qu'à demi, dit l'Apôtre des Gentils. Qu'un Dieu existe en trois Personnes, par exemple, c'est ce que nous voyons certainement dans l'Ecriture; bien que Monsieur Lock fasse semblant de ne l'y pas voir : comment ce même Dieu existe en trois Personnes, c'est ce que nul homme ne peut comprendre : nous ignorons la ma-

niére, mais nous ſçavons la choſe ; & nous la ſçavons avec une certitude qui a pour fondement la parole divine, laquelle ne peut ni ſe tromper, ni nous tromper, &c.

Quant à ſçavoir ce que propoſe Monſieur Lock, s'il appartient à la raiſon de juger de la revelation, & juſqu'à quel degré elle en peut juger ; c'eſt une queſtion déſormais inutile, continuë l'Examinateur : car il n'y a pas de revelation nouvelle à attendre pour nous ; & il eſt certain que de toutes les veritez qui nous ont été revelées dans les Saintes Ecritures, il n'y en a pas une ſeule qui ſoit contraire à la raiſon ; ce qui doit ici nous ſuffire.

Dans les derniers Chapitres, on examine les définitions que Monſieur Lock donne de la Foi en general ; de la Foi d'Abraham, de la Foi de ceux qui vivoient avant JESUS-CHRIST ; & enfin de la Foi de ceux qui ont reçû l'Evangile de l'Homme-Dieu. L'Examinateur inſiſte ſur chacun de ces Articles en particulier, qu'il traite à fond ; & en homme plein de la ſcience Théologique. Après quoi il fait

toucher au doigt les contradictions de Monſieur Lock avec lui-même ſur pluſieurs choſes, & combien en pluſieurs autres il s'écarte des ſentimens Ortodoxes. Cette controverſe dans les formes nous conduiroit loin; & changeroit un ſimple extrait en un Traité complet de Théologie ſur la Foi.

ARTICLE LXXXIX.

NOUVELLES LITTERAIRES.

DE MOSCOVIE;

DE PETERSBOURG.

L'Imperatrice ſuit exactement les projets du feu Empereur, de ce genie ſuperieur qui a tout embraſſé; Guerre, Marine, Loix, Sciences; ou plûtôt qui a tout créé; diſcipliné des armées nombreuſes, formé des Flottes dans un Païs où un brigantin bâti par le Czar ſon pere paſſoit pour une merveille; changé les Loix, les uſages, les mœurs, poli, étendu, enrichi l'eſprit de ſes ſujets; renouvellé

en un mot ce que l'Antiquité a tant admiré dans les premiers Legiſlateurs, dont elle a fait des Dieux, Pierre le Grand les a ſurpaſſez : il a connu qu'il travailloit ſur un bon fond : il a vû dans le naturel des Moſcovites, encore brutes, qu'il en pouvoit faire des Grecs, des Romains, des François : il n'a point abandonné cet Ouvrage aux lents progrès que le tems amene ; il a executé lui ſeul en Ruſſie ce qu'une longue ſuite de Grands Rois n'a pû achever dans d'autres païs qu'après plus d'un ſiécle. C'eſt ce qu'on verra avec plaiſir dans l'*Hiſtoire* de ce grand Prince en pluſieurs langues, à laquelle l'Imperatrice fait travailler. Elle protege hautement les Etrangers, & en particulier les Colleges des Jeſuites fondez par l'Empereur.

D'ALLEMAGNE, DE LEIPSIK.

Voici un Ouvrage aſſez recommandé aux curieux par ſon titre *Architecture Hiſtorique* par Monſieur Bernard Fiſchers repreſentant en quatre-vingt treize grandes planches,

gravées en taille douce par les plus habiles Maîtres, plusieurs bâtimens antiques, Juifs, Egyptiens, Syriens, Persans & Grecs ; plusieurs autres bâtimens antiques moins connus que les precedens ; les plus celebres bâtimens Arabes & Turcs ; plusieurs desseins de l'Architecture Persanne moderne, Siamoise, Chinoise & Japonoise ; divers vases antiques Egyptiens, Grecs, Romains, & modernes. Le tout accompagné d'une explication historique imprimée & tirée des meilleurs Historiens & Voyageurs Anciens & Modernes, 1725. *in fol. oblongo.* Ce livre se vend à Paris, ruë Saint Jacques chez la veuve de Loüis Guerin, & chez Guerin fils.

D'AUSBOURG.

On vient d'imprimer ici un nouveau Pere de l'Eglise, *Venerabilis Godefridi Abbatis Admontensis Ordinis Sancti Benedicti [Divo Bernardo ætate & spiritu æqualis] opera. Scilicet Homiliæ in Dominicas & festa totius anni. Studio R. Patris Bernardi Pez Benedictini* 1725 : 2. vol. *in folio.* La veuve de

Loüis Guerin, & Guerin fils, vendent cet Ouvrage à Paris, ruë Saint Jacques.

DE LIEGE.

Un Guerrier illustre vient de faire imprimer ici deux Poëmes Epiques; l'un sur la *Guerre des Titans*, & l'autre sur l'*Histoire de deux Jumeaux*. Il feint que le premier n'est qu'une traduction de la Version qu'Ovide avoit faite d'un ancien Poëme de Musée: il a perdu le manuscrit d'Ovide, dit-il, & il croit qu'il ne se trouvera pas. Mais on retrouvera dans son Poëme le feu, l'imagination féconde, la Versification facile d'Ovide. On y retrouvera le Grand homme de Guerre dans la description du siege de Memphis, & dans la bataille des Titans contre les Dieux. Quelques Libraires de Paris qui avoient acheté d'un de ses Copistes une copie très-imparfaite du premier de ces Poëmes, viennent de le faire paroître sous ce titre, *Les Geans: Poëme heroïque*. L'Auteur désavouë entiérement cette Edition, & souhaite que le Public soit averti de la supercherie qu'on lui fait.

D'ITALIE, DE ROME.

On voit ici un imprimé de huit grandes pages d'impreſſion ſerrée ſans nom d'Auteur ni d'Imprimeur qui a pour titre : *Relatio ſtatus cauſæ librorum ſub titulo* [Myſtica civitas Dei] *a. v. Servâ Dei Maria à Jeſu de Agreda conſcriptorum, contra æmulos publicantes prohibitos eſſe, ut impediant eorum lecturam & fructum inde provenientem.* L'Auteur apporte les preuves les plus apparentes pour perſuader, qu'en Eſpagne après un long examen ces livres ont été approuvez & leur lecture permiſe par le Tribunal de l'Inquiſition ; que le decret du Saint Office par lequel ils furent défendus le 26. Juin 1681. fut revoqué ou ſuſpendu le 9. de Novembre de la même année par Innocent XI. a l'inſtance du Roi d'Eſpagne, de la Reine, & de la Reine doüairiére ; que les Papes Alexandre VIII, Innocent XII, & Clement XI. n'ont point regardé cet Ouvrage comme défendu ; qu'enfin le 26. de Septembre 1713. la Congregation de l'*indice* a declaré que ces

livres ne sont pas défendus, mais qu'il étoit permis de les lire comme avant le decret du 26. Juin 1681. Pour comble on rapporte trois miracles comme ayant été faits en confirmation de la bonté de ces livres.

On vous a sans doute informé du Couronnement du Cavalier *Perfetti*: c'est un grand honneur & bien singulier que d'être Couronné Poëte au Capitole ; mais le merite du Cavalier *Perfetti* est encore plus singulier & plus rare. Dans le genre d'*Improvisere* il passe tout ce qu'on peut s'imaginer avant que de l'avoir entendu ; & lors même qu'on est témoin on a peine à croire ce que l'on voit.

DE VENISE.

La Societé d'Albrizzi fait imprimer en trois voll. *in* 4°. *Il Throno di Salomone, o Sia politica di governo a tutte le nazioni del mondo dove s'impugna il Machiavelli : si combatte il duello : si erudiscono i principi nel governo : con altri premurosi trattati. Cavata da Santo Tomaso d'Aquino dal M. R. P. M. Gio Maria Muti da Venesia del l'Ordine del Predicatori* 1725.

Septembre 1725.

La même Societé imprime à ses frais un sixiéme Tome des Oeuvres de Bellarmin dont voici le titre. *Roberti Bellarmini Politiani e Societate* JESU *S. R. E. Cardinalis operum, quæ jam diu in lucem prodiere ; tum quæ in tenebris non pauca adhuc delitescebant Tomus sextus, Tractatum de Ecclesiasticis scriptoribus continens ; unâ cum Patris Labbe Philologica de iisdem dissertatione propriis locis distributa, ac Episcopi Saussai, aliisque ad hæc usque tempora supplementis, appositis quoque indicibus ad calcem Tomi locupletissimis & necessariis. Venetiis* 1725.

DE GENEVE.

Barrillot a imprimé une *nouvelle Histoire du Royaume d'Alger.*

DE HOLLANDE,

D'AMSTERDAM ET DE LA HAYE.

On propose en souscription, un grand Ouvrage Latin en six tomes. C'est une Histoire naturelle du Da-

nube & du païs ſitué le long de ce Fleuve, la plus vaſte, & la plus curieuſe que l'on puiſſe deſirer. On y compte prés de quatre cens planches gravées par les plus celebres Ouvriers ſur les deſſeins des plus habiles Maîtres. L'Empereur Leopold qui a fait faire cet Ouvrage à ſes dépens n'a pas été moins délicat ſur le choix d'un Auteur. C'eſt Monſieur le Comte Marſili : Toutes les matiéres qui y doivent être traitées ſont expoſées dans un détail fort ſerré en une brochure *in* 8°. de quarante-deux pages ſous ce tître *Danubialis operis prodromus. Regius Pannonico-Myſius Danubius ex Cœtio monte in Auſtriâ ad flumen Jantra uſque in Bulgaria, Confluentium aquarum agmine decurrens, Geographicè, Hydrographicè, Hiſtoricè & Phyſicè deſcriptus : Regionum qualitatibus; Aquarum decurſibus; Romanorum Antiquitatibus; Mineralium, Vegetabilium, & Animantium Nativis productionibus delineatus ac explanatus : Aſtronomicis Mathematicis Eruditis & naturalibus Principiis illuſtratus ab Aloïſio Ferdinando Comite Marſili Socio Regiarum Societatum Pariſienſis, Londinenſis,*

Monspeliensis. Les Libraires sont, pour Amsterdam, Changuyon & Vytwers : & pour la Haye, Gosse, Alberts, & de Hondt. Voici les conditions : le prix par souscription est de cent cinquante florins, monnoye de Hollande; on en paye trente en souscrivant, & on ne peut souscrire que jusqu'au premier Septembre ; quarante en recevant les deux premiers volumes deux mois après ce terme de souscriptions ; quarante à la seconde livraison six mois après la premiére ; & quarante à la troisiéme, six mois après la seconde. On s'engage à ne tirer que six cent vingt-cinq exemplaires ; les Souscripteurs plus anciens en datte seront preferez : les planches seront aussi-tôt envoyées à Bologne pour être dorées : & l'on ne peut esperer une seconde édition : c'est ainsi qu'on assûre d'avance à l'Ouvrage la rareté.

DE LA HAYE.

Alberts, & Vitwers vendent le premier Tome des *Memoires de Pierre le Grand Empereur de Russie, par le Ba-*

ron Jean Neste Suransi, in 12. Ce premier tome contient l'Histoire des Prédecesseurs de Pierre le Grand : le second contiendra l'Histoire de ce Prince : le troisiéme un état de la Russie plus exact que ceux qu'on a vûs.

Vous avez lû avec plaisir l'Histoire des Boucaniers : voici un Ouvrage de même genre. *L'Histoire des Pirates Anglois, chez Broedelet.* Deux Amazones de Mer y joüent un grand Rôle.

On imprime ici & l'on propose en souscription quatre vol. *in fol.* qui contiennent les *Negociations secrettes touchant la paix de Munster & d'Osnabrug.* C'est-à-dire, *les préliminaires, instructions, lettres & memoires de ces Negociations commencées en 1642. jusqu'à la conclusion de la paix en 1648. & diverses autres piéces.* Tout est *tiré dss manuscrits les plus authentiques.* On le donne pour trés-nécessaire à tous ceux qui se pourvoyeront du *corps Diplomatique*, ou *grand Recueil des traitez de Paix.* Les deux premiers volumes sont achevez : le Libraire Jean Neaulme propose de les livrer, à condition qu'en les recevant on payera pour papier

 ordi-

ordinaire en argent d'Hollande dix-huit florins, dont quatre ſont à compte des deux derniers volumes qu'il s'oblige de fournir moyennant dix florins, & pour grand papier Royal 24. florins en recevant les deux premiers volumes & les dix-huit reſtans en recevant le troiſiéme & le quatriéme à la fin de cette année 25. On pourra ſouſcrire à Paris & recevoir les exemplaires chez Montalant, Quai des Auguſtins, & Villette fils, ruë S. Jacques; & dans toute la France, la Suiſſe, l'Italie, l'Allemagne, l'Angleterre, la Hollande, & les Païs-Bas, chez tous les principaux Libraires. Nous donnerons inceſſamment l'extrait de cet Ouvrage, & nous y ferons remarquer la difference qu'il y a entre ce Recuëil & l'Ouvrage que le P. Bougeant Jeſuite va faire imprimer inceſſamment ſur cette matiére. Nous avertiſſons par avance que ce n'eſt ici qu'un Recuëil de diverſes piéces qui concernent le Traité de Weſtphalie, comme ſont des Memoires, des inſtructions & des dépêches de la la Cour de France, avec les réponſes des Plenipotentiaires, piéces qui n'ont

entr'elles aucune liaiſon ni aucune ſuite ; & qui ne fourniſſent qu'une lecture ſeche, ennuyeuſe & degoûtante, au lieu que le P. Bougeant doit donner une Hiſtoire liée & ſuivie de toute la Negociation, comme nous dirons plus au long dans l'Extrait que nous promettons de donner.

Les Oeuvres du Pere René Rapin qui contiennent les Comparaiſons des Grands hommes de l'Antiquité qui ont excellé dans les belles Lettres, des Reflexions ſur l'Eloquence, la Poëtique, l'Hiſtoire, la Philoſophie, &c. L'Eſprit du Chriſtianiſme; la perfection du Chriſtianiſme, l'Importance du ſalut; la Foi des derniers ſiécles; la vie des Prédeſtinez. Nouvelle Edition augmentée du Poëme *des Jardins*. A la Haye trois vol. *in* 12. 1725.

D'ANGLETERRE, D'OXFORD.

Les *Quæſtiones Academicæ* de Ciceron ont paru ici de la même forme que *Quæſtiones Tuſculanæ, de Officiis; de Naturâ Deorum; de Oratore; de finibus, de Legibus, de divinatione, de*

fato, *in* 8°. le caractere, le papier, la correction, les variantes rendent ces Editions précieuses.

Il seroit à souhaiter qu'on traduisît en François, *les Sermons de Monsieur Gurdon sur l'existence de Dieu contre Spinosa.* Il les a prêchez pour executer la fondation de Monsieur Boyle. Cet illustre Physicien qui avoit penetré si avant dans les secrets de la Nature y avoit vû Dieu plus clairement encore qu'on ne le voit dans la surface qui nous le rend assez évident pour que nous soyons inexcusables si nous ne le reconnoissons pas. Penetré de cette verité & voyant avec douleur que des hommes sur tout dans sa patrie vouloient se la cacher, il a fondé richement des Sermons sur l'existence de Dieu & la Religion naturelle, qui se font chaque année à Londres dans un tems marqué. Plusieurs de ces Sermons ont été imprimez & traduits : nous avons *en Latin ceux du Docteur Bentley* : & ceux du Docteur Clarke paroissent excellens *en Latin & en François.*

DE LORRAINE,

DE NANCY.

Il paroît ici une *nouvelle vie de Monſieur de Fenelon, Archevêque de Cambray.* L'Auteur de la premiére a peint le Grand homme, le Précepteur des Princes, le bon Sujet, le Docteur de l'Egliſe, l'homme de Lettres. Monſieur l'Abbé G. élevé auprès du Saint Archevêque s'eſt borné à être l'Hiſtorien de ſon intérieur & de ſes vertus familiéres : il a peint le parfait Chrétien, & le bon Paſteur. Cette vie fort bien écrite eſt renfermée en un *in* 12. qu'on trouve à Paris, chez Pierre Auguſtin Mercier, ruë Saint Jacques, à Saint Ambroiſe.

DE FRANCE,

DE PARIS.

On a enfin reçû ici de Rome un exemplaire imprimé de la Lettre que le R. P. Dom Mopinot Benedictin de Saint Maur, écrivit l'an paſſé 1724.

en Juin au R. P. Dom Simon Contade Procureur General de cette Congregation en Cour de Rome, au sujet de la nouvelle Edition des Lettres des Papes. Il paroît par cette Lettre que Dom Coutant Editeur de cet Ouvrage avoit été soupçonné d'y affoiblir l'autorité du Souverain Pontife; & que Dom Mopinot, pour le purger de ce soupçon prouve par un long détail en dix-neuf pages *in* 4°. que Dom Coutant, soit dans son premier Tôme, qui seul avoit paru, soit dans les suivans, avoit un grand soin de revendiquer aux Papes les Ouvrages qui étoient veritablement d'eux, & de justifier leur conduite ou leurs Ecrits contre mille calomnies d'Hérétiques, & contre les imputations de quelques Catholiques.

Le Dictionnaire Historique, Critique, Chronologique, Géographique & Litteral de la Bible, donné en deux voll. *in fol.* par le P. Dom Calmet, a laissé lieu à un abondant & curieux *Supplément* qui contiendra les Armes & Milice des Hébreux & des Juifs, en figures de taille douce, & plusieurs ceremonies qui n'ont

point été données dans le Dictionnaire.

Le Sieur Courtonne Architecte, dedie à Monsieur le Duc d'Antin un Traité *de la Perspective-pratique*, avec des Remarques sur l'Architecture suivies de quelques édifices considerables mis en perspective. Ce Traité se vend chez Jacques Vincent, ruë Saint Severin, à l'Ange.

On trouve chez Cavelier fils les Livres suivans.

Memoire pour diminuer le nombre des procès, par Monsieur l'Abbé de Saint Pierre. *Traité* des vertus médicinales de l'eau commune, par Monsieur Smith Anglois, avec le *Grand Fébrifuge* & les *Theses* de Messieurs Geoffroy & Hecquet sur l'eau.

La Geographie Historique, par Monsieur *Noblot*, six vol. *in* 12. avec des Cartes Géographiques.

Joannis Baptistæ Morgagni Epistolæ, in Cornelium Celsum, in 4°.

Histoire du Royaume d'Alger, par Congier de Tassy, *in* 12. 1. vol. imprimé à Amsterdam, 1725.

Voyages de Jean Ouington, faits à Surate & autres lieux de l'Asie & de

l'Afrique, 2. vol. *in* 12. traduits de l'Anglois. A Paris 1725. Ganeau Libraire de Paris l'a imprimé en Societé.

Millii dissertationes selectæ in loca Scripturæ Sacræ in 8°. *Trajecti* 1724.

Ciceronis opera omnia cum notis variorum & animadversionibus Isaaci Verburgis, in fol. 2. vol. *in* 8°. 11. vol. Se trouve aussi chez Etienne Ganeau, ruë Saint Jacques.

Un Ecrivain assez châtié n'a pas laissé de faire cinq ou six mécomptes considerables par rapport à un même objet dans le peu de lignes qu'il a ajoûté à ce qu'il a traduit de la Préface de Verburge pour extrait du Ciceron qu'on vient d'indiquer ". Pour » ce qui est des éditions *ad usum Del-* » *phini*, dit cet Auteur. Le Pere Me- » rouville a donné les *Oraisons*, le » Pere Quartier, *les Lettres Familie-* » *res*, le Pere l'Escalopier, *les Livres* » *de la nature des Dieux* », il ajoûte, " ces éditions sont estimables pour » le papier & le caractere; mais si » l'on s'en rapporte à Albert Fabri- » cius *Harum editionum ad usum Del-* » *phini non magna est apud eruditos au-*

„ *toritas.* Ce ſont ces termes „. Enfin, l'Auteur revient encore au Pere l'Eſcalopier ; & il dit que " ce qui fait „ voir que Monſieur Verburge ſçait „ choiſir, c'eſt qu'il n'a fait aucun „ uſage des Notes de Marſus & du „ Pere l'Eſcalopier „. De ce diſcours de l'Ecrivain il reſulte premierement, que l'Ouvrage du Pere l'Eſcalopier ſur le Livre de Ciceron *de la Nature des Dieux*, eſt une des éditions, *ad uſum Delphini* ; Il reſulte, ſecondement, qu'Albert Fabricius a dit de cet Ouvrage, & de celui du Pere Merouville, ainſi que de celui du Pere Quartier. " *Harum editionum ad* „ *uſum Delphini non eſt magna apud* „ *eruditos autoritas* " : Il reſulte, troiſiémement, que ſi Verburge n'a point imprimé les Notes du Pere Leſcalopier, c'eſt par le mépris qu'il en a fait, & auquel l'Ecrivain le reconnoît pour homme de bon goût. Or tout eſt faux dans ce rapport de l'Ecrivain : il eſt faux que l'Ouvrage du Pere Leſcalopier ſoit une des éditions, *ad uſum Delphini* : ces éditions portent cette Inſcription, *ad uſum Sereniſſimi Delphini* ; l'Ouvrage ne la por-

te point : ces éditions ſont *in* 4° ; l'Ouvrage du P. Leſcalopier eſt *in folio.* Il fut imprimé en 1660, & ces éditions ſont bien plus récentes ; elles preſentent à chaque page, une interpretation entre le Texte & les Notes ; le Pere Leſcalopier ſuit en ſon Ouvrage une methode toute differente.

Il n'a donc fallu que des yeux pour ſe convaincre de la fauſſeté du premier fait : ſur le ſecond, Albert Fabricius donne lui-même le dementir à l'Auteur ; & loin de dire, comme l'Ecrivain le lui impute, que les Sçavans ne font pas grand cas du Livre du Pere Leſcalopier ; il s'écrie au contraire : *Sed præ cæteris omnibus celebranda editio horum librorum cum Commentariis copioſis atque eruditis Petri Leſcaloperii Pariſini è Societate Jeſu ; in quibus & Cicero perſpicuè illuſtratur, & omnis veterum gentium ac Philoſophorum Theologia excutitur. Pariſiis* 1660. *apud Cramoſium, fol.* L'Auteur impoſe encore lorſqu'il fait dire à Fabricius que les Sçavans n'eſtiment pas l'Ouvrage du Pere de Merouville ſur les *Oraiſons de Ciceron* : Fabricius n'a point parlé ainſi ; & il

rapporte avec ſoin les diverſes éditions qui ſe ſont faites de l'Ouvrage du Pere de Merouville dans les Païs étrangers : il paroît que pour étendre à l'Ouvrage du Pere Leſcalopier, & à celui du Pere de Merouville le jugement que Fabricius porte d'une autre édition à la Dauphine, notre Auteur a falſifié le paſſage de Fabricius ; & qu'au lieu que Fabricius a dit, *Sed hujus editionis non eſt magna apud eruditos autoritas*, l'Ecrivain lui fait dire, *ſed harum editionum ad uſum Delphini non eſt magna apud eruditos autoritas.* Enfin, Verburge ne s'inſcript pas moins en faux qu'Albert Fabricius, & le Pere Leſcalopier, contre l'Ecrivain : Verburge declare que s'il ne prend rien au Pere Leſcalopier, c'eſt parce que ce Pere & lui n'ont pas travaillé ſur le même plan ; *Verum nec Petri Marſi nec Petri Leſcalopierii quidquam tetigi quod eorum Lucubrationes minus meo inſtituto videbantur convenire.*

On propoſe aux Souſcripteurs une *Hiſtoire du tems ou Mémoires de diverſes Cours ſur les matieres les plus importantes de la Politique & des Interêts des Princes de nos jours.* On pro-

met d'y découvrir *l'Esprit des negociations, les causes des évenemens, & les ressorts cachez de ce qui s'est passé de plus remarquable en Europe depuis* 1700. L'Auteur qui dans le Programme même ne paroit pas exempt de partialité, est Monsieur de Limiers, Docteur en Droit, membre de l'Academie des Sciences & des Arts de Bologne. L'Ouvrage sera de six Volumes *in* 4°. Il est divisé en trois periodes, dont chacune emportera deux Tomes. *Le premier Periode* contient la guerre du Nord, depuis l'an 1700. que les Saxons firent irruption en Livonie jusqu'au Traité de Neustad, conclu en 1721. *Le deuxiéme Periode*, est la révolution arrivée en Europe par l'avenement de Philippe V. au Trône d'Espagne, & toutes les suites de cet évenement. *Le troisiéme Periode* regarde les affaires d'Allemagne & de Suisse, & celles de Silesie, par rapport à la Religion. Les souscriptions seront ouvertes jusqu'au premier Decembre. A Paris, chez Montalant, Coustelier, Cavelier fils & Etienne. A Lyon, chez Anisson, Posuel & Certe. A Roüen, chez Cail-

loüé. On donnera les deux premiers Volumes au mois de Mai 1726. Le prix en grand Papier de trente Florins en quatre payemens de 12, 8, 6, 4. Florins en Papier ordinaire de 21. Florins; 8, 6, 4, 3.

On trouve chez la Veuve de Loüis Guerin & chez Guerin fils les Livres suivants, étrangers & nouveaux.

L'Art de bien tenir les Livres de Compte en partie double à l'Italienne avec une table Alphabetique de l'explication des termes qui sont le plus en usage dans le Commerce, tant en change qu'en marchandises, & maritime, pour servir à l'intelligence de l'application qui en peut être faite tant sur le Journal que sur le grand Livre, par Samuel Ricard nouvelle édition, augmentée considérablement par Jean Pierre Ricard. Amsterdam 1724. *in folio.* Et chez Etienne Ganeau Libraire, ruë Saint Jacques.

Historia frisingensis ab Anno 724. *usque ad Annum* 1724. *Studio & labore Caroli Meikelberck Benedictini. Augustæ Vindelicorum* 1724. 2. vol. *in fol.* avec des figures.

Samuelis Werenfalsii dissertationes

des Sciences & des beaux Arts. 1717 *de Logomachiis & de Meteoris Orationis Francofurti* 1724. in 8°.

Histoire Ecclesiastique d'Allemagne contenant l'érection, le progrès & l'état ancien & moderne des Archevêchez de Mayence, Treves, Cologne, Salzbourg, Prague, Bezançon, Magdembourg, Bremen & Upsal, leurs Evêchez suffragans, les Chapitres des Eglises Metropolitaines & Cathedrales, & l'Etat present du Clergé de Hongrie & de Pologne, avec plusieurs faits Historiques jusques en l'an 1724, avec les plans des Eglises Metrapolitaines & Cathédrales gravées en taille-douce. A Bruxelles 1724. 2. vol. *in fol.*

Auberti Miræi opera diplomatica & Historica, in quibus continentur Chartæ fundationum, ac donationum piarum, Testamenta, privilegia, fœdera Principum; & alia tum sacræ tum profanæ Antiquitatis monumenta, à Pontificibus, Imperatoribus, Regibus Principibusque Belgii edita, & ad Germaniam Inferiorem vicinasque Provincias spectantia ex ipsis tabularum publicarum fontibus eruta. Editio secunda auctior cum Notis & indicibus curâ &

studio Joannis Francisci Toppens Canonici Bruxellensis Bruxellis 1723. 2. vol. *in fol.*

Le Livre intitulé, *Annus Apostolicus continens conciones omnibus & singulis totius Anni diebus festivis prædicabiles, stilo pespicuo elaboratas, claráque Methodo concinnatas, Autore F. Zacharia la Selve Sacræ Theologiæ Lectore, nec non Provinciæ Recollectorum Tolosanæ Alumno*, imprimé en 1724 A Cologne, *in* 4°. 2. vol. l'édition est & plus ample & plus correcte que la premiere qui a été faite à Paris aussi en 2. vol. *in* 4°, & que celle qui a été faite ensuite à Liege en 9. vol. *in* 8°.

Monsieur Belidor Professeur Royal des Mathematiques & correspondant des Academies Royales des Sciences de France & d'Angleterre vient de mettre au jour un nouveau Cours de de Mathematiques à l'usage de l'Artillerie & du Genie pour le rendre interessant, & faire voir l'usage qu'on pourroit faire des Mathematiques dans les differentes choses qui ont rapport aux fortifications, & à l'Artillerie; il applique avec beaucoup

de netteté & de sçavoir la théorie à la pratique. On n'a point encore vû d'Ouvrage dans ce gout-là ; & l'estime qu'en font les connoisseurs & particulierement Messieurs de l'Academie Royale des Sciences qui l'ont approuvé avec beaucoup d'éloge doit en faire juger favorablement. Ce Livre est un gros volume *in* 4°. enrichi de 34. grandes planches remplies de figures en taille-douce qni sont fort bien gravées. L'Auteur a divisé son Ouvrage en dix parties.

La Cour paroît s'interesser à cet Ouvrage par la maniere dont elle l'a reçû, & les considerations bienfaisantes qu'elle a marqué à l'Auteur. Il se vend à Paris, chez Claude Jombert Libraire dans la ruë Saint Jacques ; à l'Image Nôtre-Dame ; & chez Jean Luc Nyon, au Pavillon des Quatre Nations, vis-à-vis l'Hôtel de Conty.

On trouve chez Guillaume Cavelier fils, ruë Saint Jacques en 2. vol. *in fol.* Le Traité des Sacremens en général & en particulier, imprimé à Roüen en très-beaux Caracteres, chez Claude Jorre, ruë des Juifs. L'Auteur est le Sçavant Pere Antoine Boucat

Minime : il traite ici tout ce qui regarde en cette matiere le Dogme & la pratique, l'Ancienne Controverse & la Moderne, & les cas de Conscience. Il a eu souvent à combattre le Pere Juennin, & d'autres recents : c'est une partie d'un corps entier de Theologie, du même goût qu'il se hâte de donner au public.

Coignard le Pere imprime en 4. tomes *in* 12. les Prônes de Monseigneur l'Evêque & Comte d'Agen ; on ne doute point qu'on ne prenne autant de plaisir à les lire qu'on a eu à les entendre, lorsqu'il les Prêchoit à Versailles.

On mande de Londres que Monsieur Sloane President de la Societé des Medecins a imprimé le second volume de son Histoire Naturelle de la Jamaïque : & que Monsieur Freind a publié en Angleterre une Refutation de l'*Histoire de la Medecine* de Monsieur le Clerc, vol. *in* 8°. Monsieur Noguez traduit cet Ouvrage en François.

Gandoüin sur le Quay de Conty & François Fournier, ruë S. Jacques vendent une nouvelle édition de la

Description de la Ville de Paris & de tout ce qu'elle contient de plus remarquable par Monsieur Brice en quatre vol. in 12.

On trouve chez Cavelier fils en 2. vol. *in* 8°. un Livre de Monsieur Boeshave, Professeur de Medecine de Botanique & de Chymie à Leyde. Cet Ouvrage imprimé à Amsterdam, quoiqu'il soit marqué de Paris, & par les soins des Écoliers de l'Auteur, a pour tître. *Xermanni Boeshave Medicinæ Botanices, Chymiæ, & Collegii practici Lug. Bat. Professoris, Regiæ Scientiarum Academiæ Sociii, institutiones & experimenta Chymiæ Parisiis* 1724.

FIN.

Septembre 1725.

TABLE

Des Mémoires pour l'Hiſtoire des Sciences & des beaux Arts.

Mois d'Août 1725.

ART. LXXVI. *SUite des nouveaux Mémoires de Moſcovie.* Page 1541

II°. *Les mœurs & les uſages des Oſtiackes, &c.* p. 1551

ART. LXXVII. *Recueïl des Mémoires, Factums, & Harangues, par Monſieur de Sacy, &c.* p. 1574

ART. LXXVIII. ΚΑΣΣΙΟΥ ΔΙΩΝΟΣ ΡΩΜΑΙΚΗΣ ΙΣΤΟΡΙΑΣ ΤΑ ΤΕΛΕΥΤΑΙΑ ΒΙΒΛΙΑ ΤΡΙΑ, *&c.* p. 1586

ART. LXXIX. Orthographia Moderna Italiana, *&c.* p. 1600

ART. LXXX. *Deux Diſſertations Medécinales & Chirurgicales, &c.* p. 1608

ART. LXXXI. *L'Arithmetique renduë facile, &c.* p. 1616

ART. LXXXII. *Nouvelle maniere d'éteindre les Incendies, &c.* p. 1619

ART. LXXXIII. *Apologie d'Arnoul Evêque de Lizieux, &c.* p. 1629

ART. LXXXIV. Bibliotheca Rhetorum, *&c.* p. 1638
ART. LXXXV. *Memoire du Pere E. Souciet de la Compagnie de* JESUS, *sur deux Medailles, &c.* p. 1645.
ART. LXXXVI. *Clovis, Poëme dédié au Roi. &c.* p. 1652
ART. LXXXVII. *La Vie de la Mere Marie de l'Incarnation Institutrice & Premiere Superieure des Ursulines de la Nouvelle France, &c.* p. 1667
ART. LXXXVIII. An Aecount Of Mr Lock's Religion, *&c.* p. 1680
ART. LXXXIX. *Nouvelles Litteraires.*
De Moscovie. De Petersbourg. p. 1695
D'Allemagne. De Leipsik. p. 1696
D'Ausbourg. p. 1697
De Liege. p. 1698
D'Italie. De Rome. p. 1699
De Venise. p. 1700
De Geneve. p. 1701
De Hollande. ibid.
D'Amsterdam. ibid.
De la Haye. p. 1703
D'Angleterre. p. 1706
D'Oxford. ibid.

De Lorraine. p. 1708.
De Nancy. ibid.
De France. p. 1708.
De Paris. ibid.

Fin de la Table.

Sept. 1725.

ERRATA

du mois de Juillet 1725.

Page 1161 *ligne* 6 chagriné, *lisez* charmé, *p.* 1162 *l.* 13 fraponte. avec *lis.* frapante avec. d'exament, on *lis.* d'examen. On *p.* 1166 *l.* 19 fricanto, *lis.* frigento *p.* 1173 *l.* 5 d'Urbain VII. *lis.* d'Urbain VIII. *l.* 18 d'écrire, *lis.* décrier *p.* 1174 *l.* 4. pour année, *lis.* par année *p.* 1176 *l.* 15 les parties, *lis.* ses parties *p.* 1178 *l.* 22 le resoudre, *lis.* se resoudre, *p.* 1183 *l.* 26 de la date, *lis.* à la date, *p.* 1184 *l.* 24. severité, *lis.* securité, *p.* 1189 *l.* 6 qu'on avoit, *lis.* qu'on lui avoit dit, *l.* 16 Desmarets, *lis.* Desmares, *p.* 1191 *l.* 4 y avoit *lis.* y auroit, *p.* 1192 *l.* 2. indecisive, *lis.* indéliberée, *l.* 13 le plus foible, *lis.* sur le plus foible, *p.* 1195 *der.* destivé, *lis.* destitué, *p.* 1196 *l.* 22 rentrenchement, *lis.* retranchement, dont, *lis.* d'où, *p.* 1201 *l.* 4 petitesse de sa, *lis.* justesse de sa, *l.* 8. en un, *lis.* & un, *p.* 1202 *l.* 23 ou en seroit, *lis.* ou n'en seroit, *p.* 1205 *l.* 1 *ignes*, lis. *ignea*, *l.* 2 *id aëre*; lis. *id est aëre*, *l.* 7 *in medica*, lis. *immodicâ*, *p.* 1207 *l.* 8. ces, *lis.* ses, *p.* 1211 *l.* 23 tendre, *lis.* tenduë, *p.* 1216 *l.* 6 raison, composé, *lis.* raison composé, *p.* 1218 *l.* 1. fais, *lis.* frais, *l.* 24 vacation, *lis.* vocation, *p.* 1219 *l.* 4 compi-

lation, *lis.* complication, *l.* 5 rendent, *lis.* rendant, *p.* 1224 *l.* 10 partages, *lis.* passages, *l.* 12 le simple extrait, *lis.* ce simple extrait, c'est, c'est, 1225 *l.* 7 marqué, *lis.* manqué, *p.* 1237 *l.* 18. procurer, *lis.* prouver, *p.* 1241 *l.* 8 pareillement, *lis.* particulierement, *p.* 1247 *l.* 6 importantes, *lis.* imposantes, *p.* 1250 *l.* 8. de dire, *lis.* & de dire, *p.* 1254 *l.* 6 un autre parti, *lis.* un autre Ecrivain du parti, *p.* 1255 *l.* 16 declaration, *lis.* délectation, *p.* 1260 *l.* 19. prescritte, *lis.* proscritte, *p.* 1264. *l.* 6 rien. *lis.* en rien. *p.* 1272 *l.* 5 predestination, *lis.* prédetermination, *p.* 1273 *l.* 5 proposition, *lis.* proportion, *p.* 1276 *l.* 18 Roseanvel, *lis.* Roscanvel *der.* bas bats, *p.* 1278 *l.* 17 Vanoccis, *lis.* Vanoccio, *l.* 18 Mareassites, *lis.* Marcassites, *l.* 20 fricoul, *lis.* frioul, 1279 *l.* 24 mine, *lis.* mines, *p.* 1280 *l.* 21 Matié, *lis.* Mahé, *p.* 1281 *l.* 10 Tangue, *lis.* Langue, *der.* excte, *lis.* exacte, *l.* 18 quelqu'autres, *lis.* quelques autres, *p* 1282 *l.* 1 l'entré, *lis.* l'entrée, *p.* 1283 *l.* 18 premontoire, *lis.* promontoire, *p.* 1284 *l.* 16 Croisie, *lis.* Croisic, *l.* 24 gobet, *lis.* gober, *l.* 26 flnrs, *lis.* fleurs *l.* 29 Cantorberri, *lis.* Cantorbery, *p.* 1286 *l.* 6. il conjécture, *lis.* je conjecture, *p.* 1293 *l.* 22 sciences, *lis.* siennes, *p.* 1302 *l.* 25 s'entendre, *lis,* s'en rendre, *p.* 1306 *l.* 25 liqueurs, *lis.* ligueurs, *p.* 1307 *l.* 9. de grands, *lis.* des grands, *p.* 1315 *l.* 8. *justinendo,* lis. *susti-*

nendo, *p*.119 *l*. 15 *habitis*, lis. *habetis*, *p*. 1321 *l*. 22 toûjous, *lis*. toûjours, *p*. 1328 *l*. 8 pour, *lis*. . Pour *l*. 11. Imprimeries. Il, *lis*. Imprimeries, il, *p*. 1331 *l*. 23 tranduit, *lis*. traduit

AVERTISSEMENT.

LA nouvelle Edition des Voyages de Corneille Bruyn, paroît en cinq tomes *in quarto*, chez Bauche le fils, Quay des Augustins : Et en paroissant elle dément ce que des personnes interessées en avoient publié de désavantageux.

Dans les Memoires du mois de Juin, *page* 1151 *ligne* 24. on lit, *Et qui pouroit* .... ? il faut lire, *& qui pouroient* .... la méprise est de consequence.

Septembre 1725.

GETTY CENTER LINRARY
3 3125 00672 1811